



LES CRIMES
DES
REINES DE FRANCE.

EXPLICATION DES GRAVURES.

Le frontiſpice repréſente la Vérité ſévere, qui, ayant briſé ſes chaînes, leve le rideau d'un pavillon royal, & en découvre l'intérieur, qu'elle éclaire de ſon redoutable flambeau.

Sur le devant de ce pavillon, décoré des attributs de toutes les vertus, s'éleve un trône, d'où un monarque, accablé de pavots, tombe aſſaſſiné ; à ſes pieds expire un jeune prince ſur ſon chien égorgé ; & ſur les marches du trône un coq ſe débat ſous un paon qui l'écraſe.

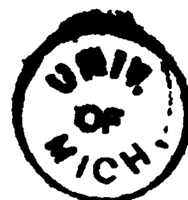
Sur un plan un peu plus enfoncé, une ſirene s'élançant du lit royal, d'une main ravit le ſceptre au roi mourant, & de l'autre diſtribue à ſes favoris du poiſon, des poignards & des ciſeaux ; près d'elle on voit un bouc, ſymbole de la lubricité.

Le lit eſt porté par des coffres pleins d'or & par des débris d'inſtrumens d'agriculture ; derriere ce lit on apperçoit la ſtatue du dieu des jardins, qui remplace celle de l'hymen, foulée aux pieds. La ſirene a pour conſeil la politique, repréſentée par une femme à deux viſages & maſquée, tenant des balances, ſur les plateaux deſquelles on lit ces mots : *Intérêt des princes*, & des branches d'oliviers ſans fruit, emblême des traités trompeurs. Cette femme cache ſoigneuſement une torche & une épée ſous ſon manteau, formé d'une peau de tigre retournée.

Un général, un magiſtrat & la foule des courtiſans viennent humblement recevoir les ordres de la ſirene.

A gauche, ſur le premier plan, le génie de l'hiſtoire, frappé d'horreur, s'efforce cependant de reprendre la plume, & de retracer cet odieux ſpectacle pour l'inſtruction des ſiecles futurs.

Les quatre autres gravures repréſentent les principaux forfaits des reines de France, & ſont placées, la premiere page 15 ; la deuxieme page 20 ; la troiſieme page 130 ; la quatrieme page 233.


UNIV. OF MICH.

Un peuple est sans honneur, et mérite ses chaines,
Quand il baisse le front sous le sceptre des Reines.

LES CRIMES

DES

REINES DE FRANCE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE

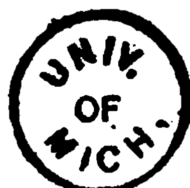
JUSQU'A MARIE-ANTOINETTE.

PUBLIÉS PAR L. PRUDHOMME.

Avec cinq gravures.

A LONDRES.

1792.



AVANT-PROPOS.

Les rois de France n'ont pas tous été des animaux féroces démuselés; tous n'ont pas eu l'énergie convenable pour être des brigands consommés : car il faut peut-être plus d'énergie encore pour atteindre au comble de la scélératesse que pour parvenir au sommet de la vertu. Tous n'ont point commis eux-mêmes & à eux seuls les crimes qui rendent la lecture de nos annales si pénible & si dégoûtante : plusieurs de nos princes ont été puissamment secondés dans la carriere des forfaits par leurs meres ou leurs épouses; en sorte que l'histoire, qui jusqu'à présent n'est en effet que le récit des crimes des rois, ne seroit pas complete si on n'y joignoit les crimes des reines.

Les peuples qui ne sont pas encore las d'avoir des rois, devroient du moins exiger d'eux qu'ils fussent athées, bâtards & eunuques : athées, les prêtres n'auroient aucun ascendant sur leur esprit; bâtards, ils n'immoleroient pas les intérêts de la chose publique à des considérations de famille; eunuques, la couche royale ne deviendroit pas le théâtre honteux où de dangereuses sirenes prostituent les trésors de l'état à leur luxe effronté, les mœurs publiques au scandale

de leur vie privée, la gloire nationale & la prospérité de l'empire à leurs passions, qui ne seroient peut-être que des vices chez de simples citoyennes, mais qui deviennent des crimes dans ce rang élevé.

Les lis ne filent point, disoient nos bons aïeux ; & parce qu'ils ne voyoient pas le nom d'une femme en tête des ordonnances, ils étoient satisfaits, & se vantoient d'être le seul peuple parmi les modernes qui n'obéissoit point au sexe né lui-même pour obéir ; & ils fermoient les yeux sur les infamies qui souillerent en tout tems l'intérieur du palais de leurs maîtres : quelquefois ils avoient le courage de s'en prendre aux valets de la cour, agens & complices des turpitudes qui s'y passoient ; mais la personne royale étoit sacrée ; & comme ils traitoient indistinctement de majesté le monarque & sa compagne, celle-ci, à l'ombre du trône de son mari, prenoit ses ébats en toute sécurité, & s'abandonnoit à tout ce dont est capable une femme qui se voit au-dessus des loix de la société, comme au-dessus des devoirs de son sexe, & dont l'impunité reconnue consacre d'avance les écarts personnels & les attentats publics.

L'ivresse du vin produit chez les femmes, plus de vices que chez les hommes ; l'ivresse

du pouvoir, l'engouement de la domination donnent des effets plus hideux & plus funestes encore de la part des premieres que de la part des seconds. Une femme qui peut tout est capable de tout ; une femme, devenue reine, change de sexe, se croit tout permis, & ne doute de rien : semblable à l'une des maîtresses de Jupiter, une reine est jalouse de lancer elle-même la foudre, au risque d'en être consumée la premiere.

Les reines qui ont tenu le sceptre en leur nom, ne sont pas celles qui ont fait le plus de mal ; elles étoient responsables, sinon à la loi, du moins à l'opinion, qui conduit quelquefois au châtiment plus vîte que la loi : ce sont les épouses des rois qui toutes s'obstinerent à se faire appeller reines, qui ont influé d'une maniere toujours fâcheuse sur la destinée des empires & le bonheur des peuples ; elles commirent presque toutes les iniquités de la politique, & ce sont leurs maris qui en portent la peine au tribunal de l'histoire, comme on l'écrivoit autrefois. Telle reine n'échappa au ressentiment public que parce qu'elle sut cacher le ressort de ses intrigues sous la pourpre maritale. Pour une Egérie qui ne donna que de sages conseils au bon Numa, que d'Agrippines ! Les deux Faustines souillerent les deux plus

beaux regnes des annales de Rome. Antonin & Marc-Aurele eussent été les deux souverains les plus accomplis de toute l'histoire, sans leur foiblesse pour leurs femmes. Xantippe sur le trône eût peut-être fait de Socrate un despote. L'un des inconvéniens graves attachés à la monarchie, est l'ascendant des reines : jusqu'à ce qu'on ait trouvé un Epitecte qui voulût se charger la tête d'une couronne, les peuples auront toujours à se mettre en garde contre leurs rois qui ne seront pas orphelins, célibataires ou veufs. Si les rois, plus foibles encore que les autres hommes, se laissent mener par leurs flatteurs, quel empire ne doit pas avoir sur eux une princesse adroite & ambitieuse, qui, pour obtenir, saisit ou fait naître les occasions où elle sait bien qu'on ne peut la refuser ? la mythologie des Hébreux nous en a laissé un emblême fort juste dans l'histoire de Samson & Dalila.

Le royaume de France ne tombe point en quenouille, mais nos souverains n'ont imité Hercule que dans ses foiblesses pour Omphale. La quenouille a frappé sur nos têtes un bien plus grand nombre de coups d'autorité que le sceptre.

Les vieux habitués des cours se récrient toutes les fois qu'un peuple, sorti de sa lé-

thargie, retire à son roi les antiques prérogatives dont lui & ses prédécesseurs avoient tant de fois abusé. Laissons ces hommes faits au joug pleurer sur les débris de leurs chaînes qu'on a brisées malgré eux, & sur ce qu'ils appellent l'avilissement du pouvoir suprême. Jamais les nations qui gardent un roi à leur tête ne se montreront trop avares quand il s'agira des droits du trône. Les loix ne seront jamais trop séveres, trop précises, quand elles auront pour objet les limites de l'autorité souveraine; & le prince lui-même, s'il est marié & honnête homme, loin de s'en plaindre, applaudira à ces mesures de rigueur qui le sauvent de lui même dans ces momens consacrés par la nature, où le sage n'est qu'un homme. Si de simples citoyens doivent la ruine de leur état, de leur fortune & de leur réputation aux foiblesses qu'ils ont eues pour leurs compagnes, les rois bien pénétrés des devoirs attachés à ce titre, ne sauroient trop se mettre en garde contre un sexe toujours à craindre quand il est déplacé. Ce n'étoit pas sans de bonnes raisons que la nature l'avoit assujetti à des conditions propres à tempérer ses mouvemens d'orgueil & son attrait pour la domination.

C'étoit avertir les femmes de la sorte

d'empire à laquelle elles pouvoient aſpirer & devoient borner leurs prétentions ; c'étoit dire à chacune d'elles : aime ton mari, tu as reçu en don tout ce qu'il te faut pour lui plaire. Honore le pere de tes enfans, ton organiſation te fait une loi de la douceur & du calme. Tu n'as de moyens que pour faire régner l'ordre autour de toi. Une adminiſtration plus vaſte, plus compliquée que celle de ton ménage eſt hors de ta portée ; il te faudroit recourir à la ruſe pour ſuppléer au défaut des forces. Regne ſur ta famille par l'amour & la reconnoiſſance. Amuſe tes enfants au bruit du hochet ; mais le timon de l'état ne convient pas à ta main débile & mal aſſurée.

Les femmes, ſur-tout en France, ne tinrent compte de ces ſages intentions de la nature. Celles nées ſur les marches du trône voulurent y monter & s'y aſſeoir. Une vieille tradition ſembloit les y autoriſer. Du tems des Druides, pluſieurs Gauloiſes prenoient place au ſénat, y votoient & délibéroient à l'inſtar des hommes ; & on ſe trouvoit bien de les conſulter : & en effet quel mal pouvoit-il réſulter de ce droit exercé publiquement par des femmes ſous l'œil de leurs maris ? Mais alors les Francs étoient encore dignes de leur nom ; ils

n'avoient pas de rois : ils étoient superstitieux, mais point esclaves ; & ils surent se délivrer de leurs prêtres quand ceux-ci devinrent trop incommodes & trop exigeans : malheureusement les Druides ne tarderent pas à être remplacés ; & nous avons plus de peine à nous défaire de leurs successeurs. Bientôt aussi les assemblées du peuple devinrent des conseils d'état du prince, auxquels les femmes n'assisterent point comme autrefois ; mais du moment qu'il y eut une cour, elle donna naissance à la galanterie, & les femmes de nos rois n'en vengerent que trop les filles humiliées d'une certaine loi salique sur laquelle on n'est pas bien d'accord.

Le climat & la civilation amollirent peu à peu le Gaulois, plusieurs fois vaincu, mais jamais dompté ; il ne pouvoit l'être que par les femmes : devenu François, les femmes de la cour obtinrent par leurs intrigues la même déférence que nos premiers ancêtres accordoient à la sagesse & au patriotisme des femmes de Druides, en sorte que bientôt il y eut un rang plus despotique, plus absolu, plus désastreux encore pour la chose publique que celui de roi de France, ce fut le rang de reine de France : & l'on verra dans le cours

de cette hiſtoire comment nos princeſſes couronnées en ſoutinrent le fatal éclat. On y verra comment la nature s'eſt jouée de nos inſtitutions ſociales, qui heurtent tous ſes principes, comment elle a rendu le plus tranquille, le plus doux, le plus compatiſſant des deux ſexes ſuſceptibles des appétits les plus violens, des paſſions les plus malfaiſantes, des caprices les plus ſanguinaires : & ſi la révolution de 1789 n'eſt pas venue plus vîte, ſi la nation Françoiſe ne s'eſt pas trouvée réduite aux abois plus tôt, la faute n'en doit pas être imputée à nos reines ; c'eſt que nos reſſources furent encore plus inépuiſables que leur mauvais génie n'eut de fécondité ; c'eſt que le mal, comme le bien, quand il eſt fait ſans ſuite, n'opere qu'à la longue. Si nos ſouveraines avoient été douées de la perverſité réfléchie de Tibere, il y a long-tems qu'on ne parleroit plus des François en Europe. Mais malgré la fertilité d'imagination des femmes ambitieuſes, vindicatives & toutes-puiſſantes, la nature, en voulant bien leur accorder l'aptitude de commettre tous les forfaits, pour avertir les hommes de les faire rentrer à leur place, ne leur a pas fait heureuſement le don de la prudence. Qu'on ſuppoſe tout le génie de Machiavel

à une Marie-Thérefe d'Autriche, à une Catherine II, & que l'on calcule les réfultats politiques de ce mêlange adultere.

Mais pour nous renfermer dans le cadre de notre tableau, fi parmi nos lecteurs il en eft qui s'attachent à l'étude du cœur humain, ils apprendront, non fans quelque étonnement, que les crimes des rois de France mis dans l'un des plateaux d'une balance, les crimes des reines de France dans l'autre plateau, les reines auroient tout l'honneur de la comparaifon. Nous laifferons à l'obfervateur le foin de tirer lui-même la conféquence de ce calcul, que ce livre le mettra à même de vérifier. Mais nous lui rappellerons, en terminant cette efquiffe, un ancien trait d'hiftoire qui ne fauroit être trop connu, & dont il fera aifé & profitable de faire l'application aux événemens poftérieurs.

Quand Samuël, pour détourner fes compatriotes, encore heureux, encore libres, du projet qu'ils avoient conçu de fe mettre en monarchie, leur traça le portrait d'un roi, tout hideux & reffemblant qu'il le leur fit, Samuel ne put les diffuader de fe donner un roi. Les Hébreux n'étoient pas doués d'un intellect fubtil, *gens durâ cervice*, dit St. Paul; mais le grand prêtre n'avoit jamais

été à la cour : libérateur de ſa patrie, il l'auroit préſervée d'un fléau plus grand que le joug des Philiſtins, s'il eût terminé ſa philippique contre les rois par ces dernieres conſidérations.

Iſraélites! je ne vous ai pas tout dit; le roi que vous me demandez, & dont je viens d'offrir à vos yeux l'image trop fidele, ce roi ne pourra pas vivre ſeul; il éprouvera les mêmes beſoins que vous. Il lui faudra une compagne. La femme de votre roi voudra être reine auſſi. Vous n'imaginez pas l'effet que doit produire ce titre ſur l'eſprit & le cœur d'une femme. Peuple! ſavez-vous ce que c'eſt qu'une reine? Souveraine du roi au lit conjugal, elle voudra l'être encore par-tout ailleurs. Tout ce que les femmes ont d'aſtuce, elle le mettra en œuvre pour prendre ſur ſon mari le même empire que vous aurez accordé à ſon mari ſur vous. Malheur à vous ſi elle plait au roi! malheur encore à vous ſi elle n'en obtient que de froids hommages! Dans le premier cas, rien ne ſe fera dans l'empire que par elle & pour elle. Elle voudra commander aux miniſtres, aux généraux, aux magiſtrats, comme elle commande à ſes femmes & à ſes valets. Vous la verrez d'une main fermer les yeux à ſon auguſte époux, ivre d'amour & de vin, &

de l'autre diſtribuer en ſon nom les tréſors de l'état, les graces réſervées au trône, les dignités & les châtimens. Du fond de ſon boudoir elle réglera la marche des armées, le ſort des colonies. L'eſclave qui aura imaginé une mode nouvelle, le courtiſan qui ſe ſera fait remarquer par les complaiſances les plus baſſes, voilà ceux qui deviendront vos véritables ſouverains. Pour obtenir du roi l'iniquité la plus révoltante, la famine d'une province, la proſcription de pluſieurs milliers de citoyens honnêtes, mais trop clairvoyans pour la reine, il ne lui en coûtera qu'une fauſſe careſſe, un baiſer traître. Heureuſe encore la nation, ſi cette femme ne mêle point un ſang ennemi au ſang de vos rois, & ne vous charge de l'entretien de ſes plaiſirs. Si, honteux & las de porter le joug d'une femme, vous en appellez enfin aux droits de l'homme & du citoyen libre, la ſirene couronnée deviendra ſemblable à la louve qu'on a forcée dans ſon repaire. Vous la verrez ſoulever contre vous tous vos voiſins, & appeller les armes étrangeres ſur le ſein de ſa patrie. Vous la verrez, profitant de ſes avantages d'épouſe & de mere, promener en tous lieux ſes enfans, & regagner par la pitié ce qu'elle aura perdu par ſes crimes. Vous la verrez careſſer le

ſoldat, applaudir aux lévites rebelles, alimenter les mécontens de toutes les claſſes, & ſous un air calme, attendre avec impatience le ſignal d'une guerre civile & religieuſe.

Peuple! redoutez les rois; craignez ſurtout la femme de vos rois. Je lis déja dans l'avenir les noms de Jézabel, d'Athalie....

Lecteurs, ajoutez à ces noms la liſte de ceux dont ce livre donne l'hiſtoire: le grand Samuël ne fut prophête que pour ſon pays.

LES CRIMES
DES
REINES DE FRANCE.

SI la puissance suprême a eu de tout tems l'inévitable privilege d'aliéner l'esprit des hommes qu'on en a revêtus, de corrompre leurs ames, d'éteindre en eux tout sentiment de justice, de foi, de générosité, de respect humain ; si l'histoire ne nous offre pas un seul exemple d'un homme qui, étant *roi*, ait été juste & bon, (& quel est l'homme juste & bon qui eût voulu être *roi ?*) portons nos regards plus loin, & lisons aussi dans les annales du monde à combien d'excès la royauté a emporté les femmes ; lisons combien elles ont commis de crimes pour satisfaire leurs passions, pour servir leurs intérêts privés & leur ambition personnelle ; combien elles en ont fait commettre à leurs maris, à leurs fils, à leurs freres ; combien elles les ont aidés à cimenter par le sang leur puissance usurpée ; combien elles leur en ont fait verser, pour dérober à leurs regards les suites infâmes des débordemens dont ils auroient dû les punir. Leur foiblesse naturelle s'unit facilement à la barbarie ; elles deviennent hardies & cruelles dès qu'elles sont coupables ; & alors tout ce que la nature mit en elles d'attraits & d'armes innocentes, sert à couvrir ou autoriser leurs vices.

Alors l'art dangereux de séduire & de tromper, les caresses perfides & enivrantes, les feintes larmes, le désespoir affecté, les prieres insinuantes, tout en elles rend peut-être plus dangereux dans leurs mains le dépôt d'une puissance quelconque. Lorsqu'elles en sont revêtues, elles deviennent obstinées dans leurs volontés, constantes dans les moyens de parvenir à leurs fins, & vivement irritées par les obstacles. L'habitude de dominer par les charmes extérieurs les rend plus vindicatives que les hommes, quand elles en rencontrent quelques-uns qui osent résister à cette beauté dangereuse, que Platon appelle *une courte tyrannie;* lorsqu'elles ont une fois passé les bornes en quelque point que ce soit, & la puissance royale les invite promptement à les franchir, alors elles ne voient dans la nature qu'elles, leurs intérêts, leurs passions, leurs projets; il faut que tout cede à leur emportement; leur esprit en délire ne connoît plus de frein, & l'excès de la fievre ardente dont le transport les dévore, les précipite de crime en crime, jusqu'à transformer enfin ces êtres doux & timides en animaux plus féroces & plus indomptables que les hommes les plus barbares & les plus ignorans.

Le rapprochement des faits consacrés dans nos monumens historiques, va prouver si le tableau est exagéré. La premiere femme qui s'offre à nos regards est Basine, reine de Thuringe. Elle vécut vers l'an 460 de l'ere chrétienne; lorsqu'elle connut Childéric, quatrieme roi de France, elle n'étoit point dans un âge où quelquefois l'amour peut sans crime étouffer la voix de la raison; elle étoit épouse & mere; Childéric, connu par

ſes débauches, chaſſé de ſa patrie par les ſeigneurs dont il avoit déshonoré les femmes & les filles, va chercher un aſyle à la cour du roi de Thuringe. Baſine ſon épouſe ſe charge du ſoin officieux de conſoler ce coupable fugitif; & lorſqu'il eſt rappellé en France, cette nouvelle Hélene abandonne, pour le ſuivre, ſon mari & ſes enfans. Childéric l'épouſe, & cette femme adultere donne paiſiblement le jour à Clovis premier. Il paroît que le roi de Thuringe conſidéra ce crime avec mépris, & ne chercha point à renouer les liens que la criminelle avoit rompus; mais l'audace de Childéric n'en alluma pas moins entre les deux peuples une haîne qui dans la ſuite fit couler du ſang: les nations étoient alors aſſez ſimples pour regarder les intérêts de leurs rois comme *indiviſibles des leurs.*

Clotilde, à qui les moines ont décerné les honneurs de l'apothéoſe, dont nos fades hiſtoriens antiques & modernes ont à l'envi exalté les vertus chrétiennes, paroît avoir été d'abord une fille ambitieuſe, intrigante & diſſimulée; fort jeune encore, elle ſut échapper à la vigilance du tyran de Bourgogne, Gondebaud ſon oncle, qui, pour s'aſſurer le trône, avoit fait périr ſon frere & ſes neveux, & n'avoit conſervé Clotilde & ſa ſœur que parce qu'il imaginoit n'en avoir rien à craindre: ſeule elle trompa les yeux de toute la cour; la différence de religion étoit un premier obſtacle à ſes vœux; elle exigea de Clovis une promeſſe de ſe convertir à la foi chrétienne, & ſe contenta d'un ferment royal qu'il fit légérement & qui ne le lia pas. Le conſentement de ſon oncle étoit néceſſaire, elle ſut s'en paſſer. Ce ne feroit cependant

pas un crime, tout eſt permis à quiconque peut briſer les fers d'un barbare; mais Clotilde, la pieuſe Clotilde quittant ſa patrie en 492 pour ſuivre l'ambaſſadeur de Clovis, fit mettre le feu à quelques villages, innocens des crimes de Gondebaud, & s'écria, en voyant les flammes s'élever vers le ciel : » Grace à Dieu, mes parens ſont déja vengés "! Clovis s'embarraſſoit peu d'une religion quelconque, encore moins de la foi des ſermens; il ne tint pas ce qu'il avoit promis, & l'ambitieuſe reine ne s'y étoit peut-être pas attendue : cependant elle ſut obtenir ſur ſon eſprit dur & farouche aſſez d'empire pour faire baptiſer ſon premier enfant; la mort de celui-ci que le pere n'attribua qu'à l'influence du Dieu dont il ne reconnoiſſoit pas l'empire, ne l'empêcha point de laiſſer encore baptiſer le ſecond; & enfin à la bataille de Tolbiac, ſuccombant preſque aux efforts des Sueves & des Bavarois, il s'aviſa d'invoquer le Dieu de Clotilde, & demeura victorieux; il embraſſa auſſi-tôt la foi chrétienne, ſans y croire & ſans la comprendre. La conſtance de Clotilde ayant obtenu ce premier ſacrifice, & ſa piété ne modérant point ſon amour pour la vengeance, elle eut moins de peine à lui perſuader d'entrer à main armée ſur les terres de ſon oncle, & d'y faire périr une multitude d'hommes qui n'avoient pas trempé dans les fureurs de Gondebaud. Ce n'étoit ni à calmer les paſſions de ſon mari, ni à lui inſpirer des ſentimens doux & paiſibles que s'occupoit la ſainte reine, c'étoit au contraire à ſeconder ſes penchans criminels, à lui indiquer les moyens de verſer le ſang humain. Elle avoit été aſſez puiſſante pour le rendre chrétien, & elle ne l'empêcha point de faire égorger

presqu'à ses yeux neuf de ses proches parens ; lorsque la mort de ce prince cruel mit fin à ses crimes, elle se servit de son empire sur le cœur de ses enfans pour leur faire massacrer les fils & les petits-fils de Gondebaud ; & cependant, lorsqu'elle les exhortoit ainsi au meurtre, elle s'étoit retirée à Tours, sur le tombeau de Saint Martin, où elle vivoit dans les exercices de la piété *la plus exemplaire* en apparence, enrichissant une église des dons arrachés aux peuples par son mari, & en partie du pillage des autres églises, dans lesquelles Clovis, premier roi chrétien, avoit souvent trouvé de quoi suppléer au besoin de son insatiable avarice. Après sa mort, arrivée en 548, Clotilde fut canonisée par les moines, honorée par les historiens de son siecle ; sa mémoire a été en vénération, elle auroit dû périr sur un échafaud : c'est ainsi que l'erreur a déifié les scélérats couronnés, tandis que les ministres de la loi ne connoissoient pas d'innocens dans les conditions obscures.

Sigebert, roi d'Austrasie, venoit d'épouser Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, & Frédégonde commençoit à régner sur le cœur de Chilpéric, roi de France. Le même siecle vit naître ces deux femmes exécrables, dont une seule auroit suffi pour embraser toute l'Europe ; & comme si le hasard se fût joué des malheureux esclaves qui ne savoient pas s'en délivrer, elles furent continuellement en guerre. La plus odieuse étoit celle qui termina paisiblement une vie toute souillée de forfaits ; l'indomptable férocité de son caractere, jointe à la lubricité de son tempérament, rapproche Frédégonde, malgré la différence

des fiecles, de ces deux autres monftres couronnés, Ifabeau de Baviere & Catherine de Médicis.

Frédégonde, née à-peu-près en 550, étoit femme-de-chambre d'Audouere, premiere femme de Chilpéric, & maîtreffe de ce prince. Audouere étoit belle, dit-on, mais fans efprit; elle étoit mere de trois enfans, & enceinte du quatrieme, lorfque Chilpéric la quitta pour aller affaffiner les Saxons. Frédégonde profita de fon abfence, & fe fervant de la fuperftition pour enchaîner le cœur féroce de fon amant, elle imagina de confeiller à la crédule Audouere d'être elle-même la marraine de l'enfant dont elle accoucha. Dans ces tems où toutes les erreurs réunies enveloppoient l'efprit groffier des aveugles François, toute alliance fpirituelle interdifoit févérement les liens de la chair; violer fes fermens, rompre les faints nœuds de l'union la plus refpectable, maffacrer de fang froid des captifs, affaffiner militairement des millions d'hommes, être même parricide dès que les intérêts prétendus politiques l'exigeoient, fe raffafier enfin d'or & de fang, tout étoit permis aux rois; au moins tout étoit rachetable, aux yeux de Dieu, par une offrande aux églifes, & les évêques vendoient les abfolutions fuivant le tarif de tous les crimes : mais c'étoit un péché irrémiffible que de paffer une nuit avec fa commere ou avec fa parente à tel ou tel degré, lorfqu'on l'avoit époufée, car on auroit pu commettre l'incefte le plus abominable, & ce crime avoit fon taux comme les autres. Chilpéric, foupçonné d'avoir été d'accord avec fa maîtreffe pour entraîner Audouere dans le piege, ne manqua pas de rompre fon mariage à fon retour, fous prétexte

du degré défendu d'affinité ſpirituelle. Audouere & ſa fille furent envoyées dans un cloître, & toutes deux périrent enſuite par l'ordre de Frédégonde. Les auteurs ne ſe diſputent à cet égard, que ſur le genre de leur mort, & Mézeray, le plus véridique de tous, aſſure qu'avant de leur ôter la vie, la déteſtable Frédégonde les fit déshonorer toutes deux par ſes ſatellites.

Qui n'auroit cru que Frédégonde alloit monter ſur le trône? Mais Chilpéric avoit juré de n'épouſer jamais qu'une princeſſe. Frédégonde, conſtante dans ſes projets, ſentit qu'il falloit céder un moment à un préjugé qu'elle ſe flattoit de détruire, & ſouffrir encore une fois des nœuds qui ne l'intimidoient pas. Brunehaut avoit une ſœur nommée Galſuinte. Chilpéric employa les bons offices de Sigebert ſon frere pour l'obtenir; & la malheureuſe Galſuinte, malgré les pleurs de ſa mere & ſes funeſtes preſſentimens, fut amenée à Chilpéric, ou plutôt à Frédégonde.

Athanagilde avoit cru aſſurer le bonheur de ſa fille en la chargeant de tréſors; il s'étoit flatté qu'un prince avare, voyant en elle une ſource de richeſſe, reſpecteroit ſon repos, ou du moins ſes jours. Chilpéric, ſans doute, ébloui par de ſi riches préſens, fit ſerment ſur les reliques de ne point *renvoyer la princeſſe.* En effet il ne la *renvoya* pas; Frédégonde ſut le diſpenſer d'être parjure, & lorſqu'en 568, elle eut obtenu la promeſſe de monter ſur le trône, Chilpéric envoya un de ſes plus intimes favoris au lit de la reine, avec ordre de l'étrangler. Mais ces deux monſtres étoient faits pour ſe diſputer l'activité dans le crime, Frédégonde l'avoit prévenu; Galſuinte étoit morte. Les

hiſtoriens, implacables ennemis des peuples & de la vérité, ont oſé blâmer Sigebert & Brunehaut d'avoir voulu venger cet aſſaſſinat. Sans doute, s'il y avoit eu des loix, ſi les nations éclairées avoient fait tomber ſous le glaive des bourreaux la tête des rois criminels, la fœur de Galſuinte & ſon beau frere n'auroient eu que la juſtice & la loi civile à invoquer; mais dans un ſiecle malheureux où les peuples égarés croyoient voir des préſens de Dieu dans la perſonne de ces dévaſtateurs impies, ſouvent on les avoit vus s'armer pour de moindres raiſons. Brunehaut & Sigebert entrerent dans les états de Chilpéric, & le réduiſirent bientôt à la derniere extrêmité: ce prince étoit déteſté de ſes peuples qu'il accabloit chaque jour de taxes nouvelles; il fut abandonné de Gontran ſon frere lié au parti de Sigebert; il n'avoit plus d'autre aſyle que la ville de Tournay, où il courut s'enfermer avec Frédégonde, qui, voulant prouver que *rien dans la nature ne pouvoit l'empêcher de ſuivre ſon mari*, le ſuivoit en effet dans les camps avec une ſorte d'audace qu'on ne ſauroit honorer du nom de courage, & qui tenoit plutôt de la férocité. D'ailleurs, elle étoit néceſſaire à ſon infâme époux: jamais Frédégonde ne fut abattue par aucun revers, dès qu'elle pouvoit le réparer par un crime; & l'invention dans cette eſpece de reſſource lui étoit plus familiere qu'à Chilpéric. Dans ce déſaſtre, elle ſut armer le bras de deux jeunes hommes ſur leſquels elle employa tous les preſtiges de la religion, ceux des préſens, l'eſpoir brillant d'une fortune immenſe, les charmes plus puiſſans encore des careſſes, dont une courtiſanne ſait accompagner ſes

discours flatteurs : elle réussit ; Sigebert fut assassiné.

La révolution fut aussi-tôt consommée ; l'armée du roi d'Austrasie leva le siege de Tournay, toutes les villes du royaume de Chilpéric furent soumises, & il s'en fallut peu que l'assassin ne montât sur le trône de son malheureux frere. Le comble de la bassesse & de l'ignominie fut de voir Brunehaut, la sœur de Galsuinte, la veuve de Sigebert, offrir sa main & ses états au bourreau de sa sœur & de son mari. On conviendra sans doute que les rois seuls ont donné de pareils exemples. On n'a point d'idée parmi les citoyens de semblables violations de toutes les loix des peuples civilisés ; on n'a point vu la veuve impie joindre sa main perfide à la main sanglante du meurtrier de son mari ; on n'a point vu la sœur épouser le bourreau d'une sœur ; on ne lit de ces récits atroces que dans les fastes des tyrans couronnés, ou de ceux qui, vivant dans les forêts, y subsistent, comme les premiers, du fruit des vols & des assassinats. Il y a cette différence, que les *rois* des grands chemins ont, de tout temps, expiré sur des gibets, & que ceux des villes étoient considérés comme des dieux.

Frédégonde eut cependant assez d'empire sur Chilpéric pour empêcher l'adroite manœuvre de sa rivale. Le fils de Sigebert étoit demeuré prisonnier entre les mains de ses ennemis, & sa vie, qui servoit de barriere entre Chilpéric & le trône d'Austrasie, ne pouvoit être en sûreté dans les mains de Frédégonde. On trouva moyen de l'enlever & de le porter à Metz, où il fut proclamé roi. Chilpéric se vengea de ce malheur, en pillant

les trésors de son frere, en reléguant Brunehaut à Rouen, en lui enlevant ses deux filles. Il envoya en même-tems des troupes dans le Maine, à dessein de s'en emparer, & fit passer Mérovée, son fils aîné, dans le Poitou. Mérovée étoit fils d'Audouere; il ne pouvoit, selon les loix de la nature, avoir pour Frédégonde, ni pour son pere, beaucoup de respect & d'attachement: il fut en secret flatté de pouvoir les punir; au-lieu d'aller à Poitiers, il se rendit à Rouen, où Brunehaut, secondant ses chagrins, lui fit accepter sa main. Prétextat, évêque de cette ville, les maria, malgré le degré si proche de parenté. Cette imprudence coûta cher & à Mérovée & à l'évêque de Rouen; l'un & l'autre la payerent de leur vie; le jeune homme par un assassinat: il n'étoit pas difficile de faire égorger un enfant sans expérience, il l'étoit davantage de perdre un évêque; on imagina de lui faire un procès en forme, & Chilpéric ne rougit pas d'être, à l'instigation de sa femme, le vil dénonciateur de son sujet. Il falloit que Chilpéric & Frédégonde eussent passé toutes les bornes des crimes permis aux rois; il falloit que les peuples mêmes les considérassent avec horreur, puisque les évêques n'oserent sacrifier Prétextat à leur haine. Frédégonde ne trouva de remede à cette haine que l'assassinat, son recours ordinaire, & l'évêque fut immolé. Presque aussi-tôt périt par le poison un seigneur François qui avoit osé reprocher à cette femme le long amas de cruautés dont elle marquoit chaque jour de sa vie.

Il n'étoit pas tems encore de lui faire de si amers reproches; sa carriere n'étoit pas remplie. Il res-

toit à Chilpéric un fils d'Audouere, un jeune homme nommé Clovis. Si les crimes du pere lui avoient justement enlevé le cœur de Mérovée, son fils aîné, on peut croire que le meurtre de celui-ci ne lui attacha pas Clovis. Irrité contre ces deux monstres, impatient des souffrances ameres du peuple, dont il avoit pitié, parce qu'il étoit lui-même opprimé, il laissoit souvent échapper des paroles menaçantes. Frédégonde jura sa perte. Il semble cependant que malgré son empire illimité sur son mari, elle eut besoin de quelque artifice pour commettre ce nouveau crime. Il fallut accuser Clovis même d'en avoir commis, & on le feignit coupable d'aimer la fille d'une magicienne. C'étoit dans un moment où les fléaux du ciel avoient frappé le royaume de nouveaux malheurs. Les débordemens de plusieurs fleuves, le dérangement des saisons, une espece de tremblement de terre, & les maladies épidémiques, suites ordinaires de ces fléaux, avoient ravagé les provinces *appartenantes* à Chilpéric. Le roi fut en danger, & les enfans de Frédégonde périrent. On n'imagineroit pas que cette furie, qui méditoit alors le meurtre de Clovis, s'avisa de penser que le ciel la punissoit des impôts excessifs qu'elle avoit mis sur le peuple : elle dit au roi » qu'il » falloit les retirer, afin d'appaiser la colere de » Dieu, & ne plus exciter contre eux *les cris de la » veuve & de l'orphelin*, puisque la main de la » divinité leur ôtoit les enfans auxquels ils destinoient l'amas de ces richesses qu'ils arrachoient » au pauvre, dont ils négligeoient d'écouter les » soupirs ". Quelle fut la cause de cette véritable comédie ? Ceux qui savent juger ne pourront

croire qu'aucune idée religieuse pût entrer dans le cœur de Frédégonde. Si la crainte du jugement de Dieu avoit pu frapper tout-à-coup une ame souillée de tant de crimes, elle seroit tombée dans les plus horribles accès du désespoir. La mort lui ayant enlevé ses enfans, se trouvant sans appui, elle voulut peut-être s'en faire un du peuple, & le ramener à elle; peut-être aussi ne voulut-elle que préparer le meurtre de Clovis : elle l'accusa d'avoir attiré sur son pere & ses freres les maladies dont ils venoient d'éprouver la violence, & d'avoir employé la science infernale de la magicienne. Dans un tems d'ignorance, l'accusation parut d'autant plus vraisemblable, que ce jeune homme n'avoit ressenti aucun effet de l'influence pestilentielle de l'air, & l'on persuada sans peine que sa maîtresse l'en avoit préservé. Cette misérable fille fut arrêtée & battue de verges, par l'ordre de Frédégonde, jusqu'à ce qu'un traitement aussi barbare lui eût arraché l'aveu de son prétendu crime; & munie d'une preuve juridique, Frédégonde alla trouver son mari, duquel elle obtint l'ordre de faire saisir Clovis & de le faire amener devant elle. Juge & partie, elle joua le rôle de magistrat, & interrogea elle-même le malheureux prince, à qui elle n'arracha aucune parole qui pût dégrader l'homme, & l'homme innocent. Son dessein, sans doute, avoit été, par cette audace, d'irriter le caractere impétueux qu'elle lui connoissoit, de le porter contre elle à quelque outrage, & d'arracher à son pere un arrêt de mort. Déçue dans cet espoir, le meurtre vint à son secours, & Clovis fut trouvé mort dans sa prison. Elle fit croire à son pere

qu'il s'étoit tué lui-même, & se fit adjuger, à titre de confiscation, les biens propres du prince & de sa mere. Les principaux officiers de Clovis furent enveloppés dans la proscription, ils périrent tous; la prétendue magicienne fut condamnée au feu, & cependant Frédégonde n'étoit point encore lasse de crimes.

A la vérité la mort de ce prince la mettoit à l'abri de dépendre un jour d'un maître irrité; mais ses fils, son neveu n'étoient plus, & à la mort de Chilpéric, le fils de Brunehaut devenoit l'héritier des états de son oncle, & de la haine de sa mere; leur antipathie venoit moins de la mort de Sigebert & de Galsuinte, que d'une rivalité personnelle de talens & de beauté; elle en étoit bien plus invétérée. Frédégonde, née pour tenter les choses les plus difficiles, entreprit de s'allier avec le fils de cette rivale, & de lui faire assurer, par Chilpéric, son héritage, à défaut d'enfans mâles. Elle ne réussit cependant pas dans ce projet, qui ne valut aux peuples déja ruinés qu'une nouvelle guerre où le sang coula encore pour les intérêts de deux criminelles prostituées. Pendant ce tems, elle chercha à marier Rigonte sa fille au roi des Goths, & insultant à la misere publique, elle destina des richesses immenses pour la dot de cette princesse, prétendant qu'elle ne lui donnoit rien qui ne fut à elle, qui ne lui fût acquis par les dons de son mari, ou ceux des grands de sa cour : cinquante chariots furent chargés de ces trésors, escortés par quatre mille hommes, mais cette garde n'ayant point empêché qu'ils ne fussent pillés par Didier, comte de Toulouse, Rigonte fut obligée de re-

tourner à la cour de Chilpéric, où elle se dédommagea du malheur de n'être point mariée, par une vie fort licencieuse que sa coupable mere s'avisa souvent de blâmer avec aigreur. Les historiens ont prétendu que Rigonte étoit coupable de montrer à une pareille mere peu de respect & de ménagemens. Il paroît que cette fille n'eut à se reprocher qu'un excès d'incontinence, qu'on auroit pu trouver étrange dans toute autre que l'enfant de Frédégonde; mais à quel respect cette femme criminelle, ce bourreau du genre humain avoit-elle droit de prétendre ? Tout l'espoir qui lui étoit permis n'étoit-il pas de mettre au jour des monstres moins abominables qu'elle, & incapables, seulement, de verser son propre sang. Cependant Rigonte fut encore heureuse de lui échapper. Un jour qu'elles étoient ensemble, elle lui reprochoit, avec une artificieuse douceur, de la traiter rigoureusement; & feignant de croire qu'elle desiroit encore quelques-uns des riches ornements dont elle étoit si abondamment pourvue, elle ouvrit un grand coffre qui renfermoit les plus précieux, & l'invita gracieusement à choisir les étoffes & les bijoux qui flatteroient le plus ses desirs; l'imprudente fille s'étant courbée jusques dans le coffre, la marâtre le referma sur sa tête; & si ses cris mal articulés n'avoient pas été entendus, elle l'étrangloit de ses mains : & des historiens ont eu l'impudeur de la plaindre des *chagrins domestiques* que lui causoient la conduite & le manque de respect de cette malheureuse fille ! Déteſtables flatteurs, si Rigonte eût porté la couronne & qu'elle eût assassiné sa mere, vous l'auriez canonisée.

Frédegonde, de concert avec Landri son amant, fait assasiner Chilperic son époux au retour de la chasse.

Il étoit tems que l'odieux Chilpéric fût lui-même victime de ce monstre, dont il avoit autorisé tous les excès, dont il avoit suivi les conseils barbares; la guerre duroit encore entre lui, Childebert & Gontran, lorsqu'elle mit au monde un fils nommé Clotaire. Cet événement ayant fait évanouir l'espoir de Brunehaut, son fils entreprit une autre guerre contre les Lombards; & Chilpéric voulant chercher le repos, qui fuit toujours les tyrans, fit sa résidence la plus ordinaire en automne, à Chelles près de Paris, où il avoit un château. Là, vers la fin du mois de septembre 584, prêt à partir pour la chasse, il lui prit fantaisie de rentrer & de dire un mot à la reine; il la trouva seule dans son cabinet de toilette, les cheveux épars, & la frappa légérement sur la tête d'une baguette qu'il tenoit à la main. Frédégonde, qui le croyoit en route, le prit pour Landri de la Tour, son amant, & connu pour tel de toute la cour, hors du roi. *Landri*, lui dit-elle sans se détourner, *un bon chevalier ne doit jamais frapper les dames par derriere.* Chilpéric immobile d'étonnement ne répliqua rien, & après un moment de silence, sortit sans s'expliquer. Frédégonde se retourna, le reconnut, envoya chercher Landri, lui raconta son imprudence, & lui ordonna de choisir entre la mort du roi ou la leur. Landri lui obéit, & au retour de la chasse, des assassins gagés par ces deux adulteres, ayant environné Chilpéric, lui arracherent par le crime une vie odieuse à tous les gens de bien.

Comme il est assez difficile aux flatteurs les plus décidés d'excuser une femme débauchée qui attente aux jours de son mari, ceux de Frédégonde n'ont

trouvé d'autre moyen en sa faveur que de l'en disculper tout-à-fait. Mais ils ont mal réussi, lorsqu'ils n'ont pu alléguer comme preuve de l'impossibilité du crime, que l'intérêt qu'avoit Frédégonde à ne le pas commettre. Ils auroient eu raison si la foule d'intérêts politiques qui devoient lui rendre la vie de son mari précieuse, avoit pu être mise en balance avec l'intérêt présent de sa propre vie. Mais elle avoit trop bien appris à Chilpéric à se délivrer de ses ennemis, pour croire que la route du crime lui fût inconnue, ni qu'elle pût l'effrayer : il étoit offensé, la vengeance étoit certaine, il falloit donc se délivrer d'un danger actuel, imminent, & se donner le loisir de parer aux événemens plus éloignés. Ce seroit d'ailleurs perdre du tems que de prouver qu'elle fut coupable ; tous les auteurs véridiques l'ont publié, le peuple n'en douta pas, & la frayeur s'étant même élevée dans son ame au premier cri d'indignation qu'excita contre elle la mort du roi, elle s'enferma dans la cathédrale de Paris, où l'évêque *Reginalde* la reçut.

Il a été prouvé de tout tems que les scélérats rencontrent quelquefois une combinaison d'événemens qui semble n'offrir qu'à eux seuls des ressources dans les grands désastres. Les deux prétendans à la succession de Chilpéric (puisqu'alors les nations se considéroient elle-même comme des immeubles) étoient Childebert, fils de Brunehaut, & Gontran, frere de Chilpéric. Si le premier se fût emparé des états de son oncle, c'en étoit fait de la méchante Frédégonde ; mais Gontran prévient son neveu, arrive dans Paris avec une nombreuse escorte, & prend possession du

du royaume au nom du jeune Clotaire. Childebert, qui s'étoit avancé dans le même dessein, se retire à Meaux, députe vers son oncle, lui demande le partage de la succession, & le supplie de lui livrer à l'instant Frédégonde pour être punie du meurtre de son mari, de ceux de Galsuinte, de Sigebert & des deux fils d'Audouere. Il n'étoit plus tems, Gontran étoit déja séduit par les artifices de Frédégonde, par l'espoir de la régence, & par la flexibilité naturelle de son caractere : persuadé, ou feignant de l'être, que le jeune Clotaire, âgé seulement de quatre mois, étoit le sang de Chilpéric, il repoussa fiérement la demande de Childebert, prit Frédégonde & Clotaire sous sa protection, consentit à être le parrain de cet enfant, &, ce qu'il y a de fort rare parmi les têtes couronnées, il tint parole. De son côté, Frédégonde n'oublioit pas le soin de sa vengeance; on surprit plusieurs assassins envoyés par elle pour tuer Childebert & Brunehaut, avec des armes empoisonnées; mais on auroit cru dans les siecles de superstition, qu'un génie infernal veilloit à la conservation de ces deux monstres, & détournoit d'elles seules leurs mains sanguinaires. Elle ne put réussir, & se trouva exposée à de nouveaux dangers, lorsque Gontran mourut, laissant Clotaire âgé seulement de neuf années. Mézeray assure que Frédégonde avoit plus d'une fois attenté sur sa vie. Il falloit que le crime fût en elle un besoin, car elle devoit plus à Gontran qu'à Chilpéric même.

Quoi qu'il en soit, son courage & son génie suppléerent à ce qui lui manquoit d'appui & de secours; seule elle sut rallier autour de son fils les

grands & les soldats, & même le peuple crédule qui regardoit comme sacrée la personne d'un roi. Seule à la tête de l'armée inférieure en nombre à celle du roi d'Austrasie, & portant dans ses bras l'enfant qui lui servoit d'égide, elle vainquit Brunehaut & son fils; & assura l'empire de Neustrie à Clotaire. Childebert mourut, elle fut accusée, & c'est de ce seul crime qu'elle n'a pas été convaincue. Brunehaut, ressaisie du gouvernement sous le nom du fils de Childebert, déclara de nouveau la guerre à sa rivale, & n'emporta d'autre fruit de son entreprise que la honte d'une défaite, & le pillage de ses trésors; mais vingt mille hommes, dit-on, périrent dans une seule bataille. En supposant même ce nombre exagéré, comment ne frémiroit-on pas de douleur & de rage en voyant couler le sang par les querelles de deux monstres à qui leurs soldats auroient fait justice s'ils les avoient égorgées pour le repos de la France, & l'expiation de leurs fortfaits? Hélas! en vain la nation libre & généreuse a juré de ne plus prétendre à aucune conquête; les rois qui nous environnent & dont nos voisins sont encore la proie ne respirent que le sang, & nous forceront peut-être à en répandre. Malheur à eux s'ils nous contraignent à faire briller le fer, ce ne sera plus une guerre d'esclaves contre esclaves, combattant pour le choix des tyrans! nous combattrons pour la liberté des peuples, nous le publierons, tous leurs *sujets* voudront être nos freres, & leurs camps demeureront déserts.

Ce succès, si déplorable pour la France, fut le dernier dont l'impudique reine de Neustrie

devoit jouir, elle mourut enfin en 596, âgée de cinquante ans, laissant une mémoire en exécration à tous les peuples chez lesquels son nom étoit parvenu. Elle fut louée par les flatteurs que l'or attache toujours à la suite des monstres couronnés : Ce qu'il y a de plus honteux, & de plus déplorable, c'est que les hommes les plus savans de chaque siecle ont toujours sacrifié l'intérêt des nations à leur intérêt personnel; trop long-tems ils ont employé à tromper les hommes, ces talens dont la raison leur enseignoit à faire un plus noble usage.

Clotaire monta sur un trône dont sa coupable mere venoit d'accroître la puissance par des conquêtes sur le royaume d'Austrasie. Brunehaut délivrée d'une rivale d'autant plus atroce qu'elle étoit éclairée, demeura seule sur la sanglante arêne ou long-tems elles s'étoient disputé le prix du crime. Comme les rois de Neustrie ont réuni à eux seuls toutes les portions de l'empire François, eux seuls forment principalement dans notre histoire la succession de nos rois, & Brunehaut, qui ne fut jamais maîtresse de Paris ni de Soissons, tient moins essentiellement à notre sujet que Frédégonde. Cependant son impudicité, la violence de ses passions, & ses assassinats nous offrent un si terrible exemple de la puissance des femmes dans le rang suprême, qu'elle doit ajouter sans doute une terreur utile à celle qu'impriment les forfaits des rois. Brunehaut ayant à conduire des princes jeunes, présomptueux, emportés, se chargea du soin infâme de pourvoir aux plaisirs de ses petits-fils & même à ceux de leurs enfans. Elle composoit avec soin leur serrail, &

quelquefois, difent les chroniques du tems, elle étoit témoin de leurs orgies dont la fale image rappelloit à fon ame le fouvenir de fes propres débauches. L'empire qu'elle prenoit fur ces foibles esprits par de fi lâches complaifances, lui fervoit & à les plonger dans une honteufe molleffe, afin de conferver le timon des affaires, & à écarter d'eux les hommes fages, par des affaffinats dont ils fignoient l'ordre dans ces momens d'ivreffe. Quoique avancée en âge, & flétrie par de honteux excès, elle fe livra encore à une paffion ridicule pour le jeune Protade, dont elle fit le complice de fes crimes, en lui faifant partager fon autorité, fous le titre de maire du Palais. Protade fut affaffiné par les grands, jaloux de fon crédit & irrités de fon infolence. Brunehaut avide d'autorité, trouva de nouvelles reffources dans la divifion de fes deux petits-fils; elle vint à bout de les défunir; Thierry par fes confeils fait maffacrer Théodebert fon frere, fous prétexte que c'étoit un bâtard de Faileube fa mere & d'un jardinier; il meurt, & Brunehaut, qui fans doute avoit conçu contre ce malheureux prince une haine implacable, fait périr avec lui fes deux fils, dont elle écrafe elle-même le plus jeune contre une muraille. Bientôt après, Thierry, devenu amoureux de la fille de ce même Théodebert, & voulant l'époufer, Brunehaut eft forcée de convenir qu'elle eft fa niece; Thierry veut paffer outre, elle l'empoifonne & regne encore fous le nom de fes arriere-petits-fils. Mais enfin, les grands de la cour d'Auftrafie fe laffoient des crimes de ce monftre : fi Frédégonde s'étoit fait endurer trop

Pag. 20.

fils de Théodebert


UNIV.
OF
MICH.

long-tems par les Neuſtriens, c'eſt qu'elle avoit plus de caractere & de combinaiſon; c'eſt qu'elle ſe faiſoit haïr & craindre, au-lieu que Brunehaut ſe faiſoit haïr & mépriſer. Clotaire, héritier de Frédégonde, & non moins ambitieux & cruel que ſa mere, profita des diſpoſitions dans leſquelles ſe trouvoient les Auſtraſiens, déclara la guerre à Brunehaut, & d'avance ayant acheté les chefs de l'armée & ceux de la nation, remporta une victoire facile ſur des hommes qui d'eux-mêmes abandonnerent la miſérable reine à ſon ennemi. Conduite dans le camp du vainqueur, elle y fut traitée avec une extrême ſévérité. Perſonne n'oſa ou ne daigna prendre ſa défenſe: » Elle fut jugée, dit un de » nos lâches hiſtoriens modernes, par ſes pro» prés *ſujets*, ou par ceux d'un prince qui n'a» voit aucun droit ſur ſa vie ". Certainement, ceux qu'on appella ſes *ſujets* avoient un droit impreſcriptible à la juger & à la punir des maux qu'elle leur avoit faits, & s'ils n'uſerent pas de ce droit, c'eſt qu'ils n'avoient ni le ſentiment de leur force ni celui de leur dignité d'hommes. Si Clotaire avoit été juſte, c'étoit à eux qu'il devoit remettre cette criminelle, en les exhortant à ſuivre à ſon égard les loix de ſon pays; mais il n'y avoit ni lumieres dans la nation, ni juſtice dans l'ame de Clotaire. Brunehaut fut punie, les loix ne furent point ſatisfaites, & ſa mort, quoique terrible, ne ſervit pas d'exemple à celles qui depuis ont oſé autant & plus qu'elle. On ſait qu'elle fut expoſée dans le camp aux outrages des ſoldats; enſuite attachée à la queue d'un cheval indompté & traînée par l'animal féroce au tra-

vers des rochers & des bois; ses restes épars furent jettés au feu, & ses cendres, renfermées dans une urne, furent déposées à Autun, dans l'abbaye de St. Martin.

Ainsi périrent ces deux monstres. Frédégonde, avec beaucoup de talens & de génie, eut dans le caractere cette fermeté qui fait les grands scélérats. Sa conduite fut toujours combinée d'après ses intérêts; ses crimes eurent toujours un but relatif à sa position, à ses craintes ou à ses projets. Son penchant à la débauche même fut contenu selon les occasions, & ne la gouverna jamais que d'accord avec ses besoins politiques. Brunehaut, plus méprisable, commit des crimes sans nécessité, se livra sans réserve à ses passions, & ne donna dans le cours de sa vie aucune marque de cette sorte d'énergie qui n'est pas inconnue aux plus grands coupables. Frédégonde fit plus de mal, fut plus atroce, plus dangereuse & sut éviter le châtiment; Brunehaut, criminelle sans caractere & sans élévation, tomba au pouvoir d'un brigand plus fort qu'elle, qui n'exerça qu'un acte de vengeance arbitraire, tel qu'elle l'eût exercé sur lui.

Une chose incroyable est la maniere dont le moderne historien de France, l'abbé Vély, a parlé du supplice de cette abominable femme. » Une princesse, dit-il, fille, femme, mere, » aïeule & bisaïeule de tant de rois, exposée » aux insultes d'une soldatesque effrénée, traî» née par un cheval furieux, déchirée en pie» ces.....! La plume se refuse à de pareilles hor» reurs ". Oui sans doute, vil flatteur des rois, elle tombe des mains, mais c'est au récit des hor-

reurs commises par tes idoles; elle se refuse à ce long amas de meurtres, de rapines, d'exactions, au moyen desquels tes princes retenoient les peuples dans la crainte & l'abattement, dans la misere & l'abjection, & non pas au tableau d'un châtiment trop tardif & trop bien mérité. Eh ! que t'avoit donc fait ta patrie pour chercher à épaissir autour d'elle les ténebres de l'ignorance, & à prolonger son délire ? Tandis que l'austere Mably, prêtre comme toi, mais prêtre du vrai Dieu, avoit le courage de déchirer le voile, & d'apprendre aux hommes à connoître leurs droits, leurs devoirs, leur dignité, à mépriser & haïr la puissance usurpée des tyrans, toi prêtre des faux dieux, tu ne rougissois pas de ramper devant les bourreaux du genre humain. Mais Mably savoit être pauvre, solitaire & indépendant; & toi, tu ne savois qu'être académicien, valet des femmes & des grands, & pensionnaire d'une cour.

La premiere race de nos rois ne nous présente plus dans leurs femmes que des êtres nuls, indolens, bigots, sachant prier Dieu, doter des monasteres, enrichir des églises, combler de bienfaits des moines fainéans, des religieuses inutiles, avec les biens que leurs maris arrachoient aux hommes pauvres & laborieux. L'historien *Vély* nous dit que dans les abbayes les filles de condition trouvoient un asyle pour leur vertu, les veuves, un lieu de refuge dans leurs malheurs, les reines, une paisible retraite contre les embarras tumultueux de la grandeur. Mais il ne nous dit pas que ces riches établissemens, fondés sur les usurpations dont nous

venons enfin de tarir la source & déraciner l'abus, n'étoient en effet que des asyles ouverts à l'intrigue & aux complots; que souvent les crimes les plus odieux furent tramés dans l'ombre de ces murs; que souvent il en sortit des meurtriers & des empoisonneurs, que le libertinage y eut autant d'accès que la vertu, & que telle des princesses ou reines, qui après sa mort y reçut les saints honneurs de la canonisation, y avoit joui pendant sa vie de tous les plaisirs du monde, & n'y avoit pas abjuré un seul de ses vices, ni de ses plus ardentes passions. Il dit encore que le gouvernement retira de grands avantages de ces pieux établissemens. Si, avec tous les adorateurs de nos anciens documens il entend par le mot gouvernement, les rois & leurs ministres, il a raison; car le peuple n'apprit jamais des moines & des prêtres qu'à périr docilement par le fer & la flamme, & à se prosterner devant la tyrannie.

Bathilde, femme de Clovis II, fut une de ces fondatrices de couvens; aussi figure-t-elle dans le calendrier. Il paroît que ce fut une princesse sans vices, sans défauts essentiels, mais aussi sans aucune vertu d'éclat. Tandis que son époux, plongé dans la mollesse, ne se montroit qu'une fois l'année, traîné par quatre bœufs, & couché sur un lit de fleurs & de feuillages, tandis qu'il vivoit dans la plus honteuse débauche, il paroît que Bathilde étoit comme lui, soumise à l'autorité des maires du palais, & que pendant sa régence, elle fut moins occupée des affaires que des litanies & des offices. Retirée enfin dans l'abbaye de Chelles, qu'elle avoit fondée, elle y termina sans éclat une carriere

inutile. Tel eſt le ſort de ces grands perſonnages, ou leurs crimes épouvantent l'univers, ou leur nullité fait pitié : ſimples citoyens, au ſein de l'égalité, les ſcélérats ſeroient punis, & les êtres ſans talens trouveroient dans le travail des moyens de ſe rendre utiles à la ſociété.

Les maires du palais, qui, dans leur origine, n'étoient que les chefs de la domeſticité du prince, étoient parvenus à ſe rendre maîtres de la puiſſance royale. L'hérédité des bénéfices (1) avoit rendu la nobleſſe maîtreſſe du royaume. Le clergé balançoit toujours l'autorité des grands, quoiqu'il eût perdu beaucoup de richeſſes. Les peuples ſeuls n'étoient rien que de malheureux eſclaves ſans propriétés, ſans facultés, & même ſans deſirs. Les aſſemblées du champ de Mars étoient oubliées; celles des grands mêmes étoient fort rares & reſſembloient, ſans doute, comme le dit Mably, à la réunion d'une bande de brigands qui ſe raſſemblent pour le partage du butin. Cette *antique nobleſſe*, ſans loix, ſans police, ſans magiſtrats ſans frein, comme ſans principes & ſans morale ne pouvoit être régie ni collectivement, ni individuellement. Chaque ſeigneur vouloit jouir de toutes les prérogatives de ſon ordre. Le clergé s'étoit attribué des pouvoirs indéfinis ſur le ſpirituel, afin de conſerver ſon empire ſur le temporel. L'autorité royale étoit anéantie, & c'eût été un grand bien, ſi la nation avoit ſu la détruire pour établir la ſienne propre, c'eſt-à-dire,

(1) On appelloit ainſi les conceſſions faites par nos premiers rois aux *leudes*, ou grands de la cour; d'abord ſans aucune redevance de leur part, enſuite à titre de *fiefs*.

la ſeule raiſonnable & légitime; mais une autre tyrannie s'étoit élevée à la place de la premiere, celle des maires du palais, qui pour l'affermir avoient beſoin que toutes les loix connues fuſſent violées, & que, ſous le nom de coutumes, toutes les paſſions & tous les caprices de la nobleſſe, des prêtres & des moines, fuſſent reſpectés. La nobleſſe fut la dupe de cette extrême tolérance; elle ne ſentoit pas qu'en fatiguant le peuple du poids de ſon inſolence & de ſa tyrannie, elle faiſoit beaucoup de mécontens, & qu'il étoit naturel que les malheureux eſclaves, accablés de leurs fers, ſe ralliaſſent autour d'une puiſſance unique, ſeule capable de réprimer les tyrans particuliers. Les maires du palais n'auroient pas eu beſoin de ſe parer du titre de rois, ni de s'environner de la pompe du trône, ſi leur charge avoit été héréditaire; mais la mairie n'étoit qu'élective. Quand même ils auroient cru faire le bien, ce n'eſt que dans les pays libres, dans les républiques, que le citoyen habile travaille pour le bonheur général, & ne conſidere ſes propres enfans que comme les enfans de la patrie. Dans un état monarchique, au contraire, tous les intérêts ſont individuels, & l'amour même de la gloire eſt perſonnel à ſoi & à ſa famille: ainſi les maires du palais marcherent toujours vers le trône, afin d'aſſurer leur pouvoir à leur poſtérité. Pepin eut cette charge ſous Childéric, fils de Clovis II; & comme il avoit remarqué que les grands, impatiens du joug, penſoient déja, comme une portion de leurs vaſſaux, à rétablir l'autorité du prince, il conçut que la modération étoit néceſſaire, & qu'il

étoit tems de les flatter. Un tyran qui peut affecter des vertus, eſt un être plus dangereux encore que les tyrans ſanguinaires; l'homme qui a vraiment de grandes vues, déteſtera toujours plus ce qu'on appelle les *bons rois*, que ceux là même dont le nom fait frémir l'univers. Ceux-ci appellent ſur eux la haine & la vengeance, qui réveillent enfin les peuples. Les autres invitent à l'indolence & au ſommeil, mortels ennemis de la réflexion & de la liberté. Ce fut ce qui arriva ſous Pepin; des apparences de juſtice & de vertu lui concilierent ces grands toujours inquiets; il les trompa; les plongea dans l'inſouciance, & ſon habileté ſut réunir ſur ſa tête les mairies de Bourgogne & d'Auſtraſie, dont les titulaires moins adroits s'étoient fait chaſſer. S'il avoit voulu, il auroit pu opérer dans le gouvernement des réformes utiles, améliorer les loix, adoucir la férocité des mœurs, diſtinguer des pouvoirs, arracher le foible à l'oppreſſion du plus fort, apprendre enfin à tous les ordres qu'on ne ceſſe d'être eſclave de ſes paſſions, que lorſqu'on eſt ſoumis au joug des loix; mais il auroit fallu reſtrein- lui-même ſa puiſſance, avant de porter atteinte à celle des autres claſſes; & jamais un *roi* ne cédera rien de ſes prétentions, que lorſqu'il lui ſera commandé par une nation entiere de céder le trône au véritable ſouverain. Pepin ſouffrit donc aſſez de déſordres pour être toujours néceſſaire à ceux qui en étoient victimes, & ne mit un frein qu'au mal dont l'excès pouvoit lui être nuiſible. S'il ne laiſſa point à ſes fils le titre de roi, c'eſt qu'apparemment il crut en avoir aſſez fait pour qu'ils n'euſſent plus qu'à le prendre; c'eſt que, mécon-

tent de Charles Martel, ſon fils, il ne voulut pas lui faire le don d'une couronne; c'eſt que, par un ſingulier caprice, il légua le trône à Dagobert III, qui, ſelon l'idiôme d'alors, en étoit l'*héritier légitime*, & ſa charge de maire à Théobalde, ſon petit-fils; ſous la tutelle de Pleƈtrude, ſa femme.

Cette Pleƈtrude étoit fiere, ambitieuſe, & d'un caraƈtere impérieux; mais, par bonheur, elle avoit peu de génie. Charles Martel étoit fils d'Alpaïde, autre femme de Pepin, & en cette qualité, haï d'une marâtre à laquelle il faiſoit ombrage. Il étoit en âge de gouverner lui-même; & Théobalde, à qui Pepin laiſſoit la mairie, n'étoit qu'un enfant. Il étoit donc fort différent pour Pleƈtrude, accoutumée au rang, à l'autorité & aux richeſſes de femme du maire, ou de céder ces avantages à un jeune homme qui n'auroit eu ni égards, ni reſpeƈt pour elle, ou de la conſerver à titre de régente, ſous le nom d'un roi & d'un maire, tous deux enfans. Elle avoit toujours eu ſoin d'aigrir les chagrins de ſon mari contre ce fils aîné, dont l'humeur & le caraƈtere lui déplaiſoient. Devenue maîtreſſe de ſon ſort, elle eut l'adreſſe de le faire arrêter & enfermer; ſon plan de gouvernement étoit de conſerver ſous ſon obéiſſance les états d'Auſtraſie, de Bourgogne & de Neuſtrie; mais les grands, qui jamais en France n'ont ſouffert qu'à regret la domination des femmes, ſe liguerent contre elle, & les Neuſtriens élurent un autre maire, nommé Rainfroy. Cependant, maîtreſſe des tréſors de Pepin, & environnée de ſes créatures, Pleƈtrude conſervoit d'aſſez grands avantages, ſi elle avoit ſu en pro-

fiter. Elle eut affez de crédit pour mettre une armée fur pied, & les François affez de lâcheté pour confentir à égorger leurs concitoyens. Rainfroy mit le jeune Dagobert à la tête de fes troupes; & les aveugles foldats, peu accoutumés depuis quelque tems à voir un roi, éblouis de fa préfence, comme fi c'eût été celle d'un Dieu, redoublerent leur zele. La téméraire Pleƈtrude fut repouffée vigoureufement dans la forêt de Compiegne; fon autorité s'affoiblit beaucoup par fa défaite, & Rainfroy auroit tout-à-coup rétabli l'autorité royale, fi Dagobert n'étoit mort après fa viƈtoire. Ce qu'il y eut de malheureux pour Pleƈtrude, c'eft qu'au même moment Charles Martel rompit fes fers, & parut dans l'Auftrafie. Rainfroy venoit de placer fur le trône Chilpéric, furnommé *Daniel*, fils de Chilpéric II, & renfermé chez les moines de Chelles; mais ce fut en vain qu'il oppofa ce roitelet aux grandes vues de Charles Martel. La journée de Vinciac affura l'empire au fils de Pepin, & la viƈtoire même fur l'opiniâtre Pleƈtrude, qui, fe voyant deçue dans toutes fes efpérances, abandonnée de fon parti, s'enferma dans un monaftere qu'elle avoit fondé à Cologne; elle y fut fi complétement oubliée, qu'elle y termina fes jours, fans qu'on fache même l'année de fa mort. Il ne lui manqua que de l'efprit, pour être vraiment criminelle fur le trône, ou dans une place à-peu-près égale. Si elle fût née dans une république, une éducation différente, des mœurs fimples, la néceffité d'être eftimable pour être eftimée, en auroient peut-être fait une citoyenne.

Parmi les différentes femmes de Charlemagne,

on distingue Fastrade, fille de Raoul, comte de Franconie, dont le caractere pensa devenir fatal à son mari. Malheureuse Germanie! tu n'as jamais envoyé à la France que des monstres ivres d'orgueil & avides de sang! L'insolence de cette fille des Césars, irrita les grands d'Austrasie, que Charlemagne avoit accoutumés à des mœurs plus douces; son humeur chagrine aigrit le caractere de Pepin, dit le Bossu, fils naturel de l'empereur; & l'empereur même devenoit, par ses conseils, plus sombre, plus hautain, plus despote. Il étoit à Ratisbonne peu accompagné, lorsqu'un prêtre Lombard, s'étant endormi dans l'église de Saint-Pierre, s'éveilla, au milieu de la nuit, au bruit de plusieurs hommes rassemblés, qui sembloient tenir une espece de conseil. Surpris, il écoute sans se montrer, & la conversation de ces hommes lui découvre le secret d'une conjuration contre l'empereur & sa femme. Dès qu'il put, sans crainte, sortir de sa retraite, il courut au palais en instruire Charlemagne, & lui nomma les conjurés, au nombre desquels étoit son fils. Fastrade, enflammée de colere, loin de reconnoître ses torts & de les réparer par un acte de clémence, fit les plus grands efforts pour endurcir le cœur de son mari, déja porté à la vengeance. Elle ne l'engagea que trop à punir, d'une maniere atroce, des hommes coupables seulement d'avoir senti qu'ils n'étoient pas faits pour ramper sous une femme. Elle vouloit exiger de lui qu'il lui sacrifiât son fils; mais Charles, qui n'avoit l'ame féroce que parce qu'il étoit roi, ne put étouffer la voix de la nature, & se contenta de faire enfermer Pepin dans un monastere. L'impitoyable Fastrade mourut peu de tems

après, pour le bonheur de son mari & celui des François.

Le gouvernement avoit changé de face depuis la destruction de la race Mérovingienne. Pepin, fils de Charles Martel, avoit dénaturé l'inauguration des chefs appellés rois; cette grandeur qui jusqu'à lui tenoit encore à une sorte d'élection, ce bouclier sur lequel on élevoit le prince, sur lequel il recevoit un hommage que l'on pouvoit peut-être lui refuser, puisqu'il sembloit le demander, cette ombre enfin de la liberté des anciens Francs avoit disparu. L'usurpateur du trône, jusqu'alors héréditaire, crut devoir imposer au peuple & aux grands un nouveau joug plus difficile à briser, celui de la superstition. La force des armes avoit fait les rois, la force venoit de détruire la premiere famille, usurpatrice de la souveraineté nationale. Pepin imagina de s'entourer d'une force divine; & se faisant sacrer pompeusement, d'abord par Boniface, évêque de Mayence, ensuite par le Pape Etienne III, qui avoit besoin de lui contre les Lombards ses ennemis, il se fit appeller *l'oint du Seigneur*, fit également sacrer ses fils en cette qualité, prétendit par la voix du pontife, que sa dignité, semblable à celle de David, étoit une espece de sacerdoce à laquelle les peuples ne pouvoient attenter sans commettre un sacrilege; qu'enfin il tenoit la couronne de Dieu seul, par l'intercession de Saint Pierre & de Saint Paul, & que l'église rejetteroit de son sein tous ceux qui oseroient se départir de la fidélité & de l'obéissance qu'ils devoient à Pepin & à sa postérité. Ainsi donc, c'est à dater de cette époque que les rois de France tinrent leur couronne

de *Dieu ;* ainſi les peuples ont, dans leur aveuglement, profané le nom de la Divinité, lorſqu'ils ont cru qu'elle les avoit aſſujettis à un fléau de quatorze ſiecles, ſans autre ſoulagement que le plus ou le moins de férocité de chacun de ces individus, dont les noms, la plupart abhorrés, ſouillent toutes les pages de notre hiſtoire.

A conſidérer Charlemagne dans ſes guerres avec les Saxons, il nous préſente l'image d'un farouche habitant des forêts, avide de ſang & de chair humaine, cherchant ſur des bords inhabités la trace des malheureux, victimes de quelques naufrages, & les maſſacrant ſans égard pour le ſexe ni l'âge : que dis-je ? on voit bien pis encore ; non, ce n'eſt point l'homme ſauvage, ce n'eſt point l'enfant brute de la nature, c'eſt celui du fanatiſme & de la ſuperſtition, c'eſt l'homme civiliſé, c'eſt l'homme policé, dont la rage ambitieuſe parcourt l'Europe entiere un glaive à la main, pour ſervir la fureur des vils pontifes de Rome eſclave, & mériter la couronne ſanglante que leur groſſiere impoſture a donnée à ſon pere au nom de Dieu.

Mais ſi l'on examine ce même homme dans le ſein de la France, régénérant les loix, les mœurs, inſtruiſant un peuple abruti, s'efforçant à lui donner une idée de ſa force & de ſa dignité, concevant lui ſeul le plan d'une diviſion de l'empire, telle à peu-près que l'aſſemblée nationale vient de l'exécuter, rétabliſſant l'antique uſage des aſſemblées du Champ-de-Mars & du Champ-de-Mai, ne promulguant la loi que comme l'ouvrage de la nation, ne ſe ſervant de ces mots, *nous voulons, nous ordonnons, nous commandons*,

mandons, qu'en vertu de ce que la nation avoit *voulu*, *ordonné*, *commandé* (1); lorſqu'enfin il paroît à nos yeux ſous l'aſpect d'un légiſlateur, on eſt tenté de croire que des hiſtoriens infideles ont donné le même nom à deux perſonnages différens; & l'on ne ſauroit reconnoître le bourreau de l'Italie & de la Saxe épouvantées, dans le premier & le dernier des rois François, qui ait jamais ſongé qu'il n'étoit qu'un homme, & qu'il appartenoit à une nation.

Que faut-il conclure de cette oppoſition dans les actes émanés d'un ſeul homme ? Rien que de fort ſimple; que ſi Charlemagne n'avoit pas été roi, il n'auroit pas été une partie de ſa vie un brigand tout ſouillé de crimes; que s'il n'avoit pas été roi, il auroit été un philoſophe, & qu'il auroit appris peut-être à la nation à opérer elle-même de ſi grands changemens; & que ſes fils n'auroient pas anéanti tant de ſages inſtitutions qui, ſous eux, paſſerent comme un ſonge. L'eſpoir le plus inſenſé qui puiſſe naître dans le cœur des hommes, c'eſt de croire qu'un ſeul homme puiſſe les rendre heureux. Dans le cours paſſager de la vie, quel eſt l'œuvre exécutée par un ſeul qui puiſſe réſiſter à la volonté de l'être qui lui ſuccede ? Les feuilles qui couvrent un même arbre portent entre elles une différence viſible. De tous les hommes qui couvrent la ſurface de la terre, il n'en eſt pas un qui ait une entiere ſimilitude de caractere avec les autres. Mais, comme

(1) Les capitulaires diſent poſitivement que la loi n'eſt autre choſe que le vœu de la nation publié ſous le nom du prince.

dans la nature, toutes les grandes masses conservent seules leur ensemble, lorsque tout varie dans les détails, de même il n'y a que les grandes masses d'hommes dont les ouvrages puissent acquérir cette consistance imposante, & résister aux efforts du tems. Ainsi les loix faites par un homme, quelque grand qu'il puisse être, n'auront, comme lui, qu'une durée passagere. Les loix des nations seules sont impérissables comme elles (1).

En 814, à la place de Charlemagne, on vit reparoître un homme stupide, sans caractere, plutôt moine que roi, soupçonneux & cruel, traînant tous les malheurs à sa suite, & toujours malheureux lui-même. Tous les établissemens de son pere disparurent, le peuple rentra dans le néant; une vapeur empoisonnée se répandit du trône sur toute la France; & pour combler tous les désordres dont il fut la source, il eut une femme impudique, & par conséquent artificieuse & cruelle. Il avoit trois fils de la premiere, &

(1) Je ne dis pas que les nations ne s'anéantissent point elles-mêmes. Tout ce qui est composé d'atomes périssables doit se miner peu à peu & changer de forme par les efforts du tems. Mais je dis que ce même changement de forme, qui compose le systême réproductif de la nature, dans son organisation physique, est exactement le même dans le systême moral : la loi de la nature est la même pour tous les genres qui la composent. Les nations sujettes à cette loi disparoissent de la surface du globe; mais la loi même est éternelle, & lorsqu'elle a perdu momentanément son empire sur un peuple dégénéré ou détruit, elle l'exerce chez un autre, jusqu'à ce qu'insensiblement elle l'étende autour d'elle, & revienne couvrir de ses rayons bienfaisans la portion de terre qu'elle avoit abandonnée.

à l'âge de quarante-deux ans, ayant déja plus d'une fois manifesté le desir de s'enfermer dans un cloître, on fut surpris de lui voir choisir dans sa cour la plus belle & la plus jeune des filles qui la composoient. Judith étoit son nom, elle avoit dix-huit ans; il l'épousa en 819 à Aix-la-Chapelle. Un homme sombre, inquiet, désagréablement occupé de l'avenir, toujours déplorant le passé, toujours adorant les reliques, se prosternant aux pieds des papes, menaçant, punissant & suppliant tout à la fois, en un mot un véritable imbécille ne pouvoit lui plaire. Mais elle devoit au moins se respecter elle-même; rien ne dispense une femme de ce devoir. Au contraire, presque aussi-tôt après son mariage, son intrigue publique avec Bernard, comte de Barcelonne, ne laissa ignorer le déshonneur du roi qu'à lui seul. Les grands, humiliés par Charlemagne, avoient déja repris tout leur empire & toute leur insolence; ils ne pardonnoient point à Judith de leur donner un maître; ils furent moins indulgens encore lorsque, après quatre ans de mariage, en 823, elle mit au monde un prince de la légimité duquel on n'avoit que trop raison de douter; on en douta bien plus encore lorsque, après la naissance de ce fils, elle se hâta de donner à Bernard la place de premier ministre. Elle avoit conçu le projet de faire passer l'empire sur la tête de cet enfant illégitime, au préjudice des trois fils aînés de son mari, & de renverser ainsi les regles établies. L'hérédité d'une couronne est un monstre en politique; mais enfin, puisque la nation le souffroit, ce n'étoit pas à Judith à changer l'ordre que la nation seule pouvoit interver-

tir. Le foible Louis, esclave de sa femme & de l'amant de sa femme, consentit enfin, en 829, à donner une portion de ses états à ce prince nommé Charles, & âgé seulement de six ans; & ce fut en présence de deux de ses fils aînés, Lothaire & Louis, qu'il leur fit un affront aussi sanglant: Pepin, leur frere, étoit alors éloigné. Si Louis le Débonnaire avoit eu un caractere absolu, que Judith eût été plus adroite & Bernard plus éclairé, cet acte de violence auroit pu réussir; mais s'il étoit mal combiné, il fut encore plus mal soutenu. Les intérêts des freres du jeune Charles, & ceux des grands que Judith avoit toujours maltraités, se réunirent; ils attirerent dans leur parti tous ceux que le prétexte du bien public sut éblouir, & Pepin, le second des princes, se mit à la tête d'une conjuration dont le but étoit de détrôner Louis & sa femme. En publiant les désordres de Judith, on ajoutoit que, si le roi avoit la foiblesse de les souffrir, les princes, les ministres & les *fideles* sujets ne devoient pas avoir la même condescendance. Le voile de la religion fut bientôt réuni à ces allégations spécieuses; les évêques s'écrierent que l'église étoit offensée par la conduite de la reine, & par son adultere avec Bernard.

En même-tems Pepin s'avançoit à la tête d'une armée; Judith n'étoit pas de ces femmes telles que Frédégonde, qui, ayant combiné tous les événemens, ont aussi calculé toutes les ressources; elle s'enferma dans un monastere; Louis courut se cacher à Compiegne, & le lâche Bernard, abandonnant ceux qu'il avoit précipités dans un semblable danger, s'enfuit bassement au-lieu de

les défendre. Judith, arrachée de son asyle par l'ordre de Pepin, fut conduite à Compiegne; mais, avant de la rendre à son mari, on lui fit jurer, sous les menaces les plus effrayantes, qu'elle engageroit ce stupide époux à abandonner le trône à ses fils, à se retirer dans un monastere, & qu'elle même prendroit le voile. Elle promit tout; & les fils de Louis, aussi imbécilles que leur pere, eurent la foiblesse de retenir cette femme avec lui dans le même château, en prenant l'unique précaution de mettre auprès d'eux des hommes qui devoient, disoit-on, en répondre *sur leur tête*, & les empêcher de se communiquer autrement qu'en leur présence. Certes! c'étoit vouloir qu'ils tramassent de nouveaux complots, & c'étoit leur donner tous les moyens de les exécuter, que de placer auprès d'eux toujours les mêmes hommes, exposés à la double séduction d'une femme impudente & d'un prince qui avoit de l'or à joindre aux artifices de sa coupable moitié! Mais qu'importoit alors que Louis fût séparé de la société, que Judith fût punie? la nation ne devoit pas profiter de leur châtiment. Il est quelquefois des circonstances bien différentes, & où il paroît bien étrange qu'on prenne des mesures aussi insuffisantes que dans un siecle barbare.

On juge bien que Louis & sa femme se revirent en secret; on juge bien que Judith usa de tous les moyens possibles pour régner encore sur le cœur de son mari; que, pour assurer son triomphe, elle employa ces élans d'amour maternel qui, dans l'ame d'une femme sans pudeur, ne sont rien qu'hypocrisie & artifice; qu'elle rappella l'amour

qu'elle avoit inſpiré au roi, tant de fois indignement trahi par elle; qu'elle le flatta de lui former un parti dans le nombre de ſes *fideles ſujets* : tant de détours eurent un plein ſuccès ſur l'eſprit d'un imbécille. Louis, n'oſant ni trahir ſon ſerment, ni le remplir, demanda du tems pour ſe réſoudre; cette démarche parut ſuſpecte, & ſes fils, voyant qu'ils étoient trompés, le firent enfermer dans le monaſtere de St. Médard, à Soiſſons, & Judith, dans celui de Sainte Radégonde, à Poitiers. Le peuple accabla cette femme d'injures au moment de ſon départ, & lui reprocha tous ſes crimes; le peuple n'étoit pas libre alors, il l'auroit accablée d'un ſilence plus fier & plus inſultant. Les deux freres de Judith & ſon couſin-germain furent raſés & dégradés, comme complices de l'adultere de Bernard avec elle, & de ce moment les deux époux furent obſervés de ſi près, que toute communication leur fut interdite, & que Louis, trompé par de faux rapports, crut même que ſa chere Judith n'étoit plus, & s'abannonna aux regrets & au déſeſpoir, que n'auroit peut-être pas excités dans ſon cœur une femme vertueuſe, s'il en pouvoit être ſur le trône. Dans un autre ſiecle, la ſituation de deux êtres méchans, mépriſables, nuiſibles à l'intérêt public, avilis par le crime & le parjure, n'auroit excité aucune pitié; perſonne n'auroit voulu leur prêter d'appui; on auroit cru ſe dégrader ſoi-même : mais alors, les préjugés, la ſuperſtition, l'idée que l'ambition ſeule des princes étoit cauſe de la détention d'un pere, engagerent les moines de l'abbaye de Soiſſons à faire des efforts en ſa faveur. Peut-être qu'il y eut

aussi quelques vues ambitieuses dans leur conduite?
Les trois princes étoient désunis: Gombaud, moine de Soissons, sut en profiter, & Louis fut remis sur le trône aux états de Nimegue, en 828. Il auroit pu se faire craindre de ses fils, mais non pas, comme le disent les historiens esclaves de la puissance des rois, en punissant des hommes justement irrités des crimes de sa femme, indignés de sa foiblesse, & victimes de son imbécillité. Il en auroit véritablement imposé à l'ambition des trois rivaux, s'il eût répudié l'infâme Judith, révoqué les dons faits au fils de Bernard, s'il se fût entouré de la puissance nationale, en restituant, comme son pere, au peuple opprimé, la portion de ses droits dont il pouvoit faire usage, en lui montrant qu'il en existoit encore d'autres à la jouissance duquel l'appelloient la nature & la loi, & que les lumieres & l'instruction lui apprendroient à ressaisir. Au contraire, l'imprudent monarque ne pensa qu'à reprendre sa femme, & non content de la croire innocente, ou de le feindre, il voulut encore, chose étrange! que les peuples la crussent telle. Avant de la faire rentrer au palais, il fit publier que celui qui voudroit se présenter pour soutenir, en champ clos, l'accusation d'adultere intentée contre l'impératrice, étoit libre de le faire: c'étoit l'usage alors, c'étoit une des formes de ce qu'on appelloit *le jugement de Dieu*. Sous le regne de Louis-le-Débonnaire, un assassinat auroit été le prix de la fermeté qu'auroit montrée l'accusateur de Judith; & personne n'osa s'y exposer. Ce silence, bien constaté dans le terme prescrit, la reine & ses parens jurerent solemnellement qu'il n'y avoit jamais eu de commerce crimi-

reléguée à Tortone en Italie. Lothaire fit conduire l'empereur à Saint-Médard de Soissons, & assigna une assemblée générale à Compiegne au mois d'octobre 833, afin de le juger. Mais les évêques qui avoient à venger la mort de leur collegue, qui n'avoient repoussé l'excommunication du pape Grégoire que pour avoir seuls le droit de *lier & de délier*; qui avoient tous tramé la premiere conspiration contre Louis, & tous aussi eu part à la seconde, craignant que le peuple ne se lassât de tous les malheurs dont il supportoit le poids, que les princes ne se brouillassent de nouveau, & que l'un d'eux, venant au secours de son pere, ne les exposât à la vengeance de Judith, imaginerent de dégrader provisoirement l'empereur avant l'assemblée du Champ de Mars. Après avoir rempli l'ame de ce prince superstitieux de toutes les terreurs de l'enfer, ils lui persuaderent de faire venir son fils aîné, & de se réconcilier avec lui, ensuite ils le conduisirent à la paroisse, où prosterné devant l'autel, il confessa publiquement » *qu'il avoit commis sacrilege, parricide & homicide, en violant le serment solemnel qu'il avoit fait à son pere, en faisant tonsurer ses freres par force, & en consentant à la mort de son neveu : qu'il avoit faussé son serment* & violé la foi des états, *en ôtant les partages donnés à ses trois fils aînés*; troublé le repos de la nation par des guerres injustes, & *causé les désordres de l'église & de la noblesse par sa mollesse & sa négligence* ". On remarque dans cette confession générale deux expressions singulieres pour le tems; le reproche d'avoir *violé la foi des états*, & celui d'avoir troublé *le repos de la nation par des guerres injustes*. Ils prouvent au

moins que les évêques étoient plus éclairés qu'on ne le croit communément, & que dès-lors les traîtres ſavoient voiler à propos leurs intérêts perſonnels du mot de bien public & de droits nationaux. Mais ſi en 834 on nommoit criminel celui qui avoit *troublé le repos de la nation par des guerres injuſtes*, ſi c'étoit un prétexte à ſa dépoſition, ſi on croyoit en avoir acquis le droit de le condamner à une priſon éternelle, que ferons-nous aujourd'hui à un traître, qui, ayant reconnu les droits d'une nation, s'y étant ſoumis, ayant fait ſerment de les défendre & de les maintenir, ne cherche pas ſeulement à troubler LE REPOS DE CETTE NATION dans l'intérieur ; mais, abuſant encore de la confiance & de la ſécurité publique, s'enfuit dans l'ombre, & va chercher les hordes de Germanie, comme un chef de brigands court avertir ſa bande qu'elle peut s'aſſurer d'une riche capture ? En 834, une poignée d'hommes corrompus cherchant perſonnellement à ſe venger, ſe ſervoient d'une idée informe & inſuffiſante des droits des nations. En 1791, lorſque ces droits ſont reconnus dans toute leur majeſté, le premier ſénat de la république Françoiſe veut faire grace au violateur public de ces mêmes droits; que dis-je! lui faire grace ! ce ſeroit donner des bornes trop étroites à ſa clémence, il ne veut pas même qu'il ſoit coupable, & ſi la crainte ne l'arrêtoit, ſi l'opinion ne le faiſoit trembler, déja Louis & Antoinette auroient eu, ou la liberté de repartir, ou celle de mettre des conditions au bienfait de leur préſence.

Après la confeſſion de Louis I, on le dépouilla de ſes habits militaires & impériaux. On le revêtit

d'un cilice, & on l'enferma parmi les religieux. Mais l'armée, qui vouloit sa déposition lorsqu'elle n'étoit pas encore faite, s'en offensa lorsqu'elle fut consommée, & les deux freres du nouvel empereur le solliciterent vivement de délivrer leur pere. Sur son refus, ils marcherent contre lui, secondés par le zele des troupes; & Lothaire, se voyant presque enveloppé prit la fuite, & laissa Louis à Saint-Denis.

Le voilà donc replacé sur le trône pour la seconde fois, en 834; sa femme lui est rendue, & avec elle son enfant bien-aimé. Lothaire est contraint de s'humilier à son tour, & de venir demander pardon à son pere. Judith, que les disgraces ne pouvoient dompter, se voit plus puissante que jamais sur le cœur de l'imbécille époux, qui fut moins sensible à la joie de reprendre la couronne, qu'à celle de revoir cette furie. Elle n'en sacrifia pas moins comme auparavant son repos & celui de l'état à ses vues ambitieuses pour le fils de Bernard. Il semble que ces enfans nés dans l'opprobre soient plus chers à leurs impudiques meres, que les fruits de l'union légitime; ils leur coûtent plus de crimes lorsqu'elles sont placées par le sort de maniere à en commettre impunément; ils leur coûtent plus de bassesses dans les conditions ordinaires. Judith changea de plan. L'âge & les chagrins altéroient la santé de Louis, elle craignoit de le perdre, & ce fut dans le sein de son plus puissant ennemi qu'elle s'avisa d'aller chercher un appui. Pepin & Louis, roi de Baviere, avoient chassé Lothaire dont ils étoient jaloux; Lothaire demeuroit seul contre eux, Judith imagina de

ſe réconcilier avec lui, & de mettre ſon fils ſous ſa protection. Cette négociation dura plusieurs années, pendant leſquelles ſa conſtance ne s'affoiblit point, & enfin en 838, elle termina ſon projet. Lothaire vint trouver Louis, ſe réconcilia ſincérement avec lui, & conſentit à faire un nouveau partage de l'empire, & à laiſſer au jeune Charles tous les états qui s'étendoient depuis la Loire juſqu'au Rhin. Charles fut couronné par ſon pere, & cette cérémonie reçut l'approbation de toute la nobleſſe. Lothaire promit de reſpecter ce nouvel accord, & de protéger Judith. Charles jura d'honorer ſon frere comme ſon tuteur & ſon ami. Judith, au comble de ſes vœux, célébra cette fête avec une magnificence ſcandaleuſe, & dont le peuple fit les fraix. Bientôt le roi d'Aquitaine étant mort, elle entreprit de faire paſſer encore cette province au pouvoir de Charles, au préjudice des quatre héritiers. Louis, obéiſſant en eſclave aux caprices de cette inſenſée, donna cette couronne à ſon fils; & Louis de Baviere ne pouvant contenir ſon indignation, s'oppoſa, les armes à la main, à la ſpoliation de ſes neveux. Le vieil empereur fut obligé de marcher lui-même à la tête de ſes troupes. Judith l'exigeoit, & il n'étoit pas au pouvoir de ce lâche époux de montrer une volonté contraire : elle le ſuivit dans ſon voyage. Les habitans céderent à la préſence de l'empereur, & reconnurent le fils de Judith; mais pendant ce tems, le roi de Baviere s'étoit emparé des états que lui avoit cédés Lothaire, & il fallut encore que l'empereur, obéiſſant à la voix de ſa femme, marchât de ce côté. Il n'alla pas loin : c'étoit au plus fort

d'un hyver rigoureux. Louis de Baviere, trop foible pour résister, s'étoit à peine retiré au bruit de l'arrivée de son pere, que ce vieillard, épuisé de fatigue, tomba malade, languit longtems, & mourut à Ingelheim, le 20 juin 840.

Charles avoit dix-sept ans; & nourri de toute l'ambition de sa mere, il n'avoit pas plus qu'elle le génie propre à la soutenir habilement. Il se détacha de Lothaire; & l'horrible bataille de Fontenay; près d'Auxerre, fut le dernier & le plus affreux des crimes de l'odieuse princesse. Il y périt plus de François, dit-on, que depuis le commencement de la *monarchie*. Judith en fut presque le témoin, & se baigna dans le sang de ses concitoyens, à la lueur de leurs maisons embrasées. La désolation qui suivit cette horrible journée, força les deux princes à faire un nouveau partage en 843. Ce fut après ce nouveau traité, disent quelques auteurs, que la mort délivra les François de l'infâme Judith. D'autres prétendent qu'elle vécut jusqu'en 874; mais on est plus tenté de croire qu'elle mourut en 843, puisqu'à dater de cette époque, aucun de ses crimes n'a pu constater son existence, & qu'il semble impossible que le génie infernal qui la dominoit n'eût marqué sa trace dans quelque lieu qu'elle se fût retirée.

Nous ne saurions passer absolument sous silence le regne de Richilde, seconde femme de Charle-le-Chauve. Elle étoit fille de Boves, comte d'Ardennes, sœur de Boson premier, qui fut depuis roi de Provence, & de Richard, duc de Bourgogne. Charles en devint amoureux, lorsqu'il étoit déja lié à Ermentrude, sa premiere femme, il avoit tous les vices de sa mere, & entre autres celui de cé-

der ſans ſcrupule à tous ſes caprices & à toutes ſes paſſions. S'il ne répudia point Ermentrude en faveur de la belle Richilde, c'eſt que n'étant aimé ni de ſes ſujets, ni de ſes voiſins, craignant toujours ſes oncles, & voyant la puiſſance des papes s'augmenter rapidement en France, il craignit que le divorce avec une femme qui ne lui donnoit aucun ſujet de plainte, ne mît ſa couronne en danger. Richilde ſe contenta donc, pendant quelques années, du titre de *concubine ;* & quoique ſous la premiere race, & partie de la ſeconde, ce titre ne fût point auſſi aviliſſant qu'il l'eſt devenu à meſure que les mœurs ſe ſont épurées, il eſt ſurprenant que la fille d'un prince ſe ſoit abaiſſée à le porter. La mort de la reine, arrivée en 869, la plaça ſur le trône, & ſon mariage fut célébré à Aix-la-Chapelle, le 22 Janvier 870; ſa dot lui fut aſſurée à ſa priere par Louis-le-Begue, fils aîné de Charles & d'Ermentrude. Lorſque Charles paſſa en Lombardie, dans le deſſein de s'emparer des états de Louis, ſon frere, mort en 875, Richilde, pendant ſon abſence, demeura régente du royaume, ſans en avoir le titre. Il paroît qu'elle s'en acquitta mal, & qu'elle donna lieu à des troubles nouveaux dans le royaume, déja expoſé aux ravages des Normands, aux entrepriſes des papes, & aux attaques de tous les princes voiſins. Il paroît que, jalouſe de ſon autorité, elle mépriſa les conſeils des hommes ſages qui pouvoient la guider, & qu'ayant donné aux favoris du roi des dégoûts & des ſujets de plainte, elle fut cauſe de l'entrée de l'héritier de Lombardie en France. Charles ne recueillit donc qu'un mauvais ſuccès de ſon entrepriſe. Il accorda au

pape, sur le royaume de France & sur l'empire, des droits avilissans dont on connoît la suite fatale, & cela pour acheter de lui les vains honneurs du couronnement, qui flattoient sa puérile vanité & celle de sa femme. Obligé d'opposer ses forces à celles de Louis, son neveu, il fut battu, & son camp pillé. Richilde se consola de ce revers, lorsqu'au concile de Pontyon, Charles, presque aussi imbécille que Louis, son pere, la fit paroître avec lui, & donna l'exemple ridicule d'une femme assise sur un trône à côté de son mari, présidant une assemblée d'hommes, dont la mission étoit de délibérer sur les intérêts spirituels & temporels de plusieurs nations. Les évêques, étonnés & humiliés de l'audace de Richilde, ne se leverent point pour la recevoir; & il ne faut pas s'étonner, après une pareille marque de foiblesse, si Charles avoit abandonné au pape des prérogatives si considérables, & dont il voulut confirmer la cession dans ce même concile. Il avoit couronné sa femme; la vanité de sa femme étoit satisfaite. Que leur importoit à tous deux que la nation & les siecles futurs fussent sacrifiés à un instant de pompe & d'éclat? Cette épouse chérie ne lui étoit cependant pas plus fidele que Judith ne l'avoit été à son pere. On ne sait même si elle ne trempa point dans la conspiration de Boson, son frere, par laquelle Charles périt empoisonné en 877. Quelques lâches historiens, accoutumés à nier les crimes des rois, lorsqu'ils ne peuvent les colorer de quelques prétextes, ont demandé quel intérêt Richilde auroit pu avoir de trancher les jours d'un mari dont elle étoit adorée; comme si l'excès des passions étoit soumis à l'empire de la raison, comme si les femmes sur-tout connoissoient

connoissoient un frein à leurs volontés, lorsqu'une fois elles en ont formé d'illégitimes; comme si on ne leur voyoit pas constamment, & sans réflexion, sacrifier leurs plus grands intérêts futurs à une légere satisfaction du moment; & comme si enfin un mari n'étoit pas toujours un observateur incommode pour une femme sans mœurs. Richilde avoit eu cinq enfans, & n'en avoit conservé aucun; elle aimoit son frere Boson, en qui Charles n'avoit eu que trop de confiance; elle croyoit pouvoir démembrer une portion des états de son mari, pour en faire le partage de ce frere chéri, sur lequel même on avoit conçu plus d'une fois des soupçons peu honorables pour elle. Charles est empoisonné; on en accuse Boson; on le regarde comme l'auteur du crime, & Richilde continue à vivre dans une familiarité suspecte avec l'assassin presque reconnu. Bientôt elle se livre à de tels débordemens, que Foulques, archevêque de Rheims, lui écrivoit peu de tems après la mort de son mari, qu'au-lieu de *tenir la conduite d'une veuve chrétienne, le démon alloit par-tout avec elle*; qu'on ne voyoit à sa suite que *dissentions, emportemens, incendies, pillages, meurtres, libertinage, excès de toute espece*. Elle employa toutes sortes de moyens pour fermer l'accès du trône à Louis, dit le Begue, fils aîné de Charles, & elle ne lui céda enfin qu'à des conditions si favorables à Boson, que peu après il devint le fondateur du royaume d'Arles: alors elle voulut bien restituer au fils de Charles les ornemens de sa dignité, dont elle s'étoit emparée avec le testament de son pere. On ignore l'année de sa mort, & les lieux où elle vécut depuis celle de son mari.

La seconde race des rois de France disparoit à nos regards sans nous offrir aucune femme dont on puisse citer le nom ; heureuses d'avoir été nulles, de n'avoir pas laissé une mémoire en horreur à la postérité : plus heureuses encore si, éloignées de ces trônes souillés par le sang des peuples, elles n'avoient point partagé avec de coupables époux & la substance & la dépouille des nations ; & si l'horreur qu'inspire aux hommes libres le seul nom des rois, n'enveloppoit dans la proscription de ce titre odieux tout ce qui a pu jamais approcher de ces êtres féroces, dont.

Semblables aux animaux farouches & stupides,
Les loix de leur instinct sont les uniques guides (1).

Hugues Capet s'empara de la couronne de France. Peu importoit à qui elle pouvoit écheoir en partage ; rois héréditaires, rois électifs, usurpateurs, tout ce qui présente le nom de roi, ne porte désormais dans l'esprit des hommes libres que l'épouvante & l'horreur. Lorsqu'on se fait une idée des mœurs des tygres, on se les représente la gueule toujours fumante des entrailles de ceux qu'ils ont déchirés, les griffes dégouttantes de sang, & dévorés du besoin d'en répandre encore ; mais un tygre n'est pas environné de baïonnettes, mais il n'a point à sa solde des esclaves qui fassent la chasse pour lui ; mais il n'a point de cachots où il fasse une provision de victimes, mais il n'impose pas des tributs aux animaux, & ne peut pas les forcer à le nour-

(1) Rousseau, Odes sacrées.

rir; mais il ne détruit point ses semblables; mais il vit seul dans les bois, & l'homme adroit & courageux peut l'atteindre d'un plomb meurtrier. Ainsi, les tygres sont moins à craindre que les rois, & pour l'homme condamné à vivre sous un roi, il importe aussi peu qu'il soit ce qu'on appelle *usurpateur* ou *héritier légitime*, qu'il soit imbécille ou spirituel, lâche ou brave, qu'il importe à l'homme dévoré par le tygre, si cette majesté est tachetée de telle ou telle façon.

Le premier des Capets monta donc sur le trône en 987; les historiens lui ont prodigué les plus grands éloges, parce qu'il fut heureux & puissant. Son usurpation leur a paru légitime, parce qu'elle eut un succès favorable pour lui & sa race. D'après ce que nous avons déja dit, ce n'est pas comme usurpateur que nous le jugerons, mais nous l'appellerons criminel est sanguinaire, pour n'être parvenu à l'empire que par la voie des assassinats, pour avoir traîné dans les prisons son rival Charles de Lorraine, sa femme, ses enfans, pour les y avoir fait mourir mille fois chaque jour qu'il daigna les y laisser vivre: pour s'être enfin maintenu sur ce trône si chérement acheté, en ruinant pour des siecles le bonheur, la fortune & le repos des François, par le pouvoir qu'il accorda aux grands & au clergé. Passons sur tous ses hauts faits tant vantés par de vils écrivains à gages, & cherchons à retrouver quelque digne compagne de nos tygres couronnés.

Robert, dit le pieux, fils de Hugues Capet, lui succéda en 997; il avoit épousé en premieres noces, Berthe, veuve d'Eudes, comte de

Provence; & arriere-petite-fille de Louis IV; roi de France; elle étoit donc sa parente, & même au degré défendu. Outre cet inconvénient, il avoit tenu avec elle sur les fonds de baptême un des enfans qu'elle avoit eus de son premier mari. Grégoire V, qui occupoit alors la chaire pontificale, donna le premier exemple d'une excommunication lancée contre le royaume entier; Robert ayant refusé d'obéir à ses premieres menaces, & de se séparer de sa femme, le service divin fut interdit dans toute la France, les sacremens aux vivans, & la sépulture aux morts. Robert abandonné de ses domestiques, n'en put retenir que deux qui, regardant comme profane tout ce que touchoit leur maître, refusoient encore de manger des mets qui lui avoient été servis, & brisoient tous les meubles à son usage. Le chagrin fit faire une fausse couche à la reine. Les satellites de l'évêque de Rome publierent aussi-tôt qu'elle étoit accouchée d'un monstre qui avoit le cou & la tête d'un oiseau. Les crimes des rois n'auroient pas été aux yeux des peuples un motif suffisant pour les détrôner, & à la voix d'un pape ils auroient arraché la couronne à Robert, parce qu'il avoit épousé sa parente. Il fut contraint à céder; mais son obéissance coûta cher à lui & au peuple. Ayant répudié Berthe, il fit choix de Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, & l'épousa en 998: c'étoit une autre Judith, fiere, absolue, sans regle & sans frein; livrée à toutes les passions qu'entretient l'autorité quand elle ne les fait pas naître, elle gouverna despotiquement son mari, sa maison, ses enfans, tout ce qui eut le malheur

de l'approcher, & enfin la nation même. La cour de Robert étoit auparavant grave & austere; dès qu'elle y parut on y vit régner les plaisirs les plus bruyans, un luxe effréné, des festins, des danses, des jeux de toute espece; on y vit changer chaque jour de ton, d'usage & de ridicule. Les habits, les armes, les bottes & jusqu'aux harnois des chevaux devinrent affaires de mode, & lorsque la reine avoit décidé sur une forme ou une couleur, il n'étoit permis à personne de paroître d'une maniere opposée à son caprice. Ce fut elle qui, la premiere, amena en France des poëtes provencaux, c'est-à-dire, ces premiers troubadours qui, donnant à la fois des leçons de poésie & d'amour, rendirent les mœurs plus douces, mais non plus chastes. Plusieurs auteurs prétendent que Constance étoit sage; en tout cas, elle n'eut aucune des vertus qui annoncent la sagesse, aucune de celles qui la rendent aimable; & l'on à bien de la peine à croire à une exacte vertu dénuée de douceur & de modestie. Quoi qu'il en soit, Robert exerça auprès d'elle une patience qui alla jusqu'à la foiblesse, ou plutôt jusqu'à une véritable lâcheté. Hugues de Beauvais étoit le premier ministre & l'ami de ce prince, qui souvent se consoloit avec lui des chagrins que lui causoit cette femme altiere. Elle le regardoit comme un censeur incommode; elle le soupçonnoit d'engager son mari à modérer pour elle ses complaisances imbécilles. Quelquefois en effet il obtenoit du roi de jouer le rôle d'un homme, & non celui d'un enfant docile & soumis. La haine de Constance s'en accrut à tel point que, ne connoissant plus de

bornes ; elle s'adressa secretement à Foulques, comte d'Anjou, son oncle, dont le caractere farouche lui promettoit une vengeance assurée. L'exécution du projet étoit difficile : le ministre étoit presque toujours au palais, auprès du roi, & environné de domestiques & de courtisans. Mais il est des caracteres que rien n'intimide, & lorsque les femmes ont une fois passé les bornes imposées à leur sexe, elle donnent facilement des exemples de la plus extrême hardiesse. Voyant que la réussite du projet étoit lente & pouvoit devenir incertaine, elle poussa l'audace jusqu'à faire assassiner Hugues dans une chambre du palais, aux yeux même du roi, & si proche de lui, que le sang de son ami rejaillit sur ses habits. Il faut avouer qu'un mari qui souffre & pardonne un pareil outrage est bien digne de tous ceux qu'une femme peut lui faire éprouver ! aussi ne s'arrêta-t-elle point à ce coup d'essai, lorsqu'elle put mesurer toute l'étendue de l'indulgence à laquelle elle devoit s'attendre. De quatre fils, dont elle étoit mere, elle n'avoit de tendresse que pour Robert, le troisieme, & sa plus forte haine tomboit sur Henri, l'aîné de tous. Lorsque son pere le fit couronner en 1017, comme son successeur, & à l'exemple de Hugues Capet, Constance ne put voir cette cérémonie sans chagrin & sans indignation. Henri étoit d'âge à jouir de quelques revenus & des agrémens de la jeunesse ; sa mere, aussi avare qu'impérieuse, lui refusa les choses les plus nécessaires à la vie & aux vêtemens, de sorte que, las de tant de persécutions, il s'exila de la cour, & sans argent, ni moyens de s'en procurer, il erra dans

les états de ſon pere, comme un aventurier, & comme tel fut mis dans les priſons du château de Beleſme, où Guillaume, comte du Perche, le fit enfermer, dit Mézeray, pour quelque action indigne, à quoi la néceſſité l'avoit forcé. Ce jeune homme étant mort en 1026, Robert, qui ne pouvoit intervertir l'ordre établi dans la ſucceſſion, fit couronner Henri à ſa place. Nouveau déſeſpoir de Conſtance; nouvelles réclamations en faveur du jeune Robert; mais lorſqu'elle vit que ſes cris & ſes emportemens ne pouvoient forcer le conſentement du roi, elle chercha, par ſes intrigues, à faire un parti à ſon fils bien-aimé; bouleverſer le royaume, y allumer le feu des guerres civiles, faire périr des milliers d'hommes, démembrer l'état, donner des villes entieres, n'étoit rien pour cette inſenſée ſi elle pouvoit réuſſir dans ſes projets. Elle voulut d'abord ſuppoſer une erreur de date dans la naiſſance de Henri; ce moyen ridicule de ſubſtituer un cadet à ſon aîné, n'ayant pu réuſſir, elle voulut réformer le droit d'aîneſſe, & l'on n'entendoit plus dans ſa bouche que ces mots: *Ce n'eſt pas l'âge, c'eſt le mérite qui doit régler la préférence.* Le droit d'aîneſſe eſt ſans doute un monſtre né du vaſſelage & de la féodalité; ſans doute cette coutume barbare, qui fait outrage à la nature, a cauſé toutes ſortes de maux politiques. Mais c'étoit à la raiſon & à la philoſophie qu'il appartenoit de réformer cet abus, & non à la folie paſſagere d'une femme. Conſtance ne put réuſſir; ſon mari & ſon fils n'en furent pas moins perſécutés. Son fils Robert, aſſez bien né pour déſapprouver les emportemens de ſa mere, en fut auſſi maltraité

que ſon frere, & tous deux ne pouvant vivre auprès d'elle, ni s'éloigner de la cour, faute de ſecours pécuniaires, Henri s'empara de Dreux, & Robert, d'Avalon & de Beaune : mais ils n'étoient pas des criminels, ni des rebelles, & dès qu'ils ſurent que leur pere marchoit contre eux, ils ſe rendirent, & lui demanderent pardon d'une faute dont il connoiſſoit les motifs.

Il auroit manqué à une femme hardie d'affecter la dévotion ; auſſi s'empreſſa-t-elle de perſécuter les hérétiques. Un chanoine d'Orléans, nommé Etienne, & qui étoit ſon confeſſeur, tomba dans l'héréſie des manichéens ; Robert, qui n'étoit pas plus homme qu'un autre roi, quoiqu'il ait été plus malheureux que beaucoup d'autres, fit juger Etienne & ſes ſectaires, en 1019, avec la plus grande rigueur. Conſtance fut préſente lorſqu'on les condamna au ſupplice, & en ſortant de l'égliſe, cette femme barbare, inſultant aux derniers momens d'un malheureux, s'avança vers Etienne, avec un mouvement de fureur, & en l'accablant d'injures, lui creva les yeux d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Non contente de cet acte de violence, bien plus digne d'un jugement rigoureux, que l'erreur de ces infortunés, elle pouſſa la cruauté juſqu'à ſoutenir la vue de leur ſupplice. Et quel ſupplice ? grand Dieu ! Ils furent tous enfermé dans une chaumiere, autour de laquelle on mit le feu. Ainſi cette femme, dont la véritable impiété troubloit ſans ceſſe le repos de l'état, celui de ſon mari & de ſes enfans, croyoit ſe rendre agréable à Dieu par ces excès de barbarie ; & réparer ſes attentats par des préſens aux égliſes, & des fondations de monaſteres ? Son

mari mourut en 1031 ; à ses derniers momens, il déclara que Henri étoit son successeur ; les états le reconnurent, tous les grands se soumirent, mais non l'inflexible Constance. Elle arma encore en faveur du jeune Robert, s'empara des meilleures places de l'état ; Henri se vit presque abandonné : le duc de Normandie fut le seul souverain qui osa venir à son secours ; & si le fils chéri de Constance avoit eu autant d'audace & d'ambition que sa mere, il est certain que jamais Henri n'auroit régné. Mais l'ame de ce jeune prince étoit celle d'un homme, il étoit digne de n'être pas roi. Le duc de Normandie reprit les places que Constance avoit en sa possession, & Foulques, comte d'Anjou, qui s'étoit repenti de l'assassinat de Hugues de Beauvais, engagea enfin sa turbulente niece à faire un traité avec ses fils, par lequel elle promit de ne plus se mêler d'aucune affaire. La rage de n'avoir pu réussir à brouiller les deux freres, & le chagrin de mener une vie oisive, la firent tomber malade à Melun, où elle mourut en 1032, un an après son mari.

Il ne faut point passer sous silence la fameuse comtesse de Montfort, qu'on accusa de sortilege, pour expliquer l'empire qu'elle savoit acquérir & conserver sur le cœur des hommes. L'abbé Suger en fait un portrait d'autant plus séduisant, qu'il y avoit alors en France peu de femmes aimables : s'il n'a flatté en elle ni les charmes de l'esprit ni ceux de la figure, il n'est pas étonnant que Philippe premier, petit-fils de Robert, en soit devenu éperdument amoureux. Sans doute Bertrade avoit reçu quelques leçons des troubadours, & l'imagination échauffée par des idées poétiques, elle de-

voit trouver peu de ſatisfaction dans la réalité d'un mariage très-diſproportionné. La politique des cours l'avoit donnée à Foulques *le rechigné*, comte d'Anjou, prince très-laid & très-vieux. La belle Bertrade, peu flattée d'une telle alliance, entendoit chaque jour vanter les plaiſirs de la cour de France ſous un roi voluptueux. Philippe premier avoit déja fait plus d'une infidélité à ſon épouſe Berthe; mais aucun des objets qu'il lui avoit préférés n'avoit pu le fixer. Bertrade mariée au comte d'Anjou, déja mere d'un fils, qui peut-être ne devoit pas l'attacher d'avantage à ſon mari, mais qni devoit au moins lui inſpirer du zele pour ſes intérêts, Bertrade conçut le projet de devenir reine de France; ſa jeuneſſe, ſa beauté, ſa naiſſance lui donnoient le droit d'y prétendre : c'étoit alors un titre que d'appartenir aux maiſons régnantes de France & d'Angleterre. Elle donna toutes les apparences d'une intrigue romaneſque à ſon projet ambitieux. De ſecretes avances faites à Philippe, ſous un nom d'abord inconnu, enſuite dévoilé par degrés, enflammerent la curioſité d'un jeune homme enclin à l'amour. Enfin, on ſe donna un rendez-vous la veille de la pentecôte en 1092, dans la ville de Tours; on eut un entretien; ſans doute il fut déciſif, car la comteſſe, profitant du moment des cérémonies religieuſes, ſortit de Tours ſous la conduite d'un gentilhomme françois, nommé Guillaume, ſe rendit à Meun ſur Loire, & de-là gagna Orléans avec une eſcorte que Philippe lui avoit envoyée à Meun. Ils s'apperçurent alors des difficultés qu'alloit éprouver leur mariage. Liés l'un & l'autre, il ne s'agiſſoit pas moins que d'un double divor-

ce, & ſur-tout de l'approbation du clergé de France & du pape. Bertrade obtint facilement ſa ſéparation dans les tribunaux : qu'a-t-on pu jamais refuſer à une belle ſolliciteuſe ? mais ſi elle avoit pu alléguer l'âge du comte d'Anjou, l'eſpece de violence qu'on lui avoit faite pour lui donner la main, la vie actuelle des deux femmes qu'il avoit illégalement répudiées avant de l'épouſer, Philippe n'étoit pas dans le même cas. Cependant au milieu des intrigues de ce prince pour faire briſer ſes liens, Berthe mourut en 1093, & Philippe crut être libre : il n'avoit pas réfléchi que Bertrade étoit ſa parente au cinquieme ou ſixieme degré, Foulques au quatrieme, & que c'étoit aux yeux de l'égliſe deux obſtacles invincibles. D'ailleurs, la rupture du mariage de Bertrade ne pouvoit paſſer que pour une des ſcenes ſcandaleuſes qu'offroit ſans ceſſe aux peuples les caprices & l'impudeur des princes, de ſorte que l'égliſe ne fut pas déſapprouvée du public lorſqu'elle s'oppoſa au mariage, qui cependant fût célébré en 1094, par l'évêque de Bayeux à qui Philippe fit don de quelques bénéfices. L'évêque de Chartres fut moins docile, il alluma les feux ſacrés de la guerre religieuſe contre le roi & ſa femme. Philippe le déclara déchu de la qualité de fidele, abandonna ſes terres au pillage & le fit citer au concile de Rheims. Ainſi voilà des terres dévaſtées, des chaumieres & des maiſons en proie aux flammes, de paiſibles agriculteurs ruinés, la pudeur des filles & des femmes violée pour ſatisfaire la paſſion d'une femme ambitieuſe & galante! Peuples, conſervez précieuſement vos rois & vos reines, & vous conſacrez au milieu

de vous le germe d'un fléau plus terrible que ceux dont la nature ne vous frappe qu'à de longs intervalles, & auxquels un art ſalutaire apporte des ſecours !

Une circonſtance avoit changé la face d'une cauſe auſſi puérile. Le comte d'Anjou avoit conſenti juridiquement à la caſſation de ſon mariage, & les évêques à qui Bertrade avoit vendu les terres de l'empire & donné des places & des titres, ſe révoltoient contre l'autorité du pape. Les ſeigneurs s'étoient joints à eux, liés par le même intérêt, & frappés du pouvoir que s'arrogeoit la cour de Rome. Guillaume, comte de Poitiers, & duc d'Aquitaine, s'éleva contre les légats avec tant de véhémence dans l'aſſemblée de Poitiers, qu'il entraîna beaucoup de riches perſonnages, & que le peuple même en vint juſqu'à la violence contre les Romains. Une pierre jettée contre eux alla frapper un prêtre aſſis à leur côté. Ils prirent la fuite, mais la ſentence d'excommunication n'en fut pas moins lancée contre Philippe. Elle produiſit cependant moins d'effet que celle dont Robert avoit été victime, c'eſt-à-dire, que le peuple ne la vit pas avec la même ſuperſtition, mais elle eut des ſuites plus funeſtes pour le repos de la France : elle engagea pluſieurs des grands vaſſaux de la couronne à ſe révolter. Philippe étoit obligé de marcher contre eux, & Bertrade, tranquille au ſein de la molleſſe & des plaiſirs, voyoit d'un œil ſerein la moitié de la France armée pour ſa querelle contre l'autre moitié.

En 1103, le roi ne pouvant ſuffire à tant de combats, aſſiégé juſqu'aux portes de Paris, crut devoir aſſocier à l'empire ſon fils aîné Louis,

âgé de 20 ans. On ne peut lui refuser beaucoup de courage & d'adresse : il repoussa les ennemis de son pere, se fit aimer des soldats, dont il sut être le compagnon plutôt que le chef, & se fit également considérer de la petite noblesse & des citadins, dont il fit respecter les chétives possessions, en réprimant le brigandage des grands vassaux; mais cette grande réputation, qu'il devoit flétrir dès qu'il seroit monté sur le trône, ne le rendit pas plus agréable aux yeux de la galante Bertrade. La mollesse d'une vie sensuelle n'adoucit pas le cœur des femmes, elles deviennent féroces à mesure qu'elle s'enfoncent dans le vice : celle-ci avoit des enfans de Philippe, & la gloire dont se couvroit l'héritier du trône chagrinoit son ame ambitieuse. Louis desira voir la cour d'Angleterre. C'étoit un spectacle curieux ; le fils de Guillaume le Conquérant régnoit sur les Bretons, jadis si fiers, & qu'un seul homme venoit de plonger dans l'esclavage ; Louis avec la permission de son pere, passa dans ce pays. A peine y fut-il arrivé que Henri reçu une lettre scellée des armes de Philippe, portant la priere de faire mourir le jeune prince ou de le retenir prisonnier. Henri n'étoit pas fort scrupuleux, ni d'un caractere humain, il étoit au contraire violent & barbare, il étoit roi. Ce ne fut pas le respect des loix de l'hospitalité qui le retint; si l'ordre avoit été de Philippe, Louis étoit perdu. Mais l'Anglois auroit risqué beaucoup de se rendre ministre des vengeances de Bertrade; c'étoit elle qui avoit tracé cette lettre hardie. Henri la montre au jeune Louis, qui sans perdre un moment, passe la mer, arrive à Paris sans y être ni attendu, ni annoncé, se jette aux pieds de son pere, & vient, dit-il,

lui apporter la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe étonné releve son fils, l'embrasse, lui demande l'explication de ce mystere, & lui jure qu'il n'a aucun sujet de se plaindre, & n'a donné aucun ordre sinistre. Louis, qui ne demandoit que cet aveu, se releve alors, demande hautement justice de sa belle-mere, & proteste qu'il s'en fera raison lui-même, si elle lui est refusée. La foiblesse de Philippe pour sa coupable maîtresse, car elle mérite plutôt ce nom que celui d'épouse, le força d'implorer lâchement le silence de son fils, & dès le même jour, ce prince sentit dans ses entrailles l'atteinte d'un feu dévorant dont on attribua d'abord la cause à la précipitation du voyage, & au trouble dont il avoit été saisi. Un seul domestique pénétra l'infernal secret; on crut qu'il avoit guéri son maître par un miracle, & ce fut tout simplement par un contre-poison aussi actif que le breuvage mortel que Bertrade lui avoit donné. La fureur du prince s'accrut, il vouloit punir sa marâtre de ce second attentat; mais Philippe assez lâche, assez imprévoyant pour endurer auprès de lui une criminelle hardie, se contenta d'éloigner son fils, en lui faisant un appanage de tout le Vexin françois.

Tout ce que la nature produit de bon dans le cœur de l'homme s'efface & disparoît sous le poids immense d'une grandeur hors de la nature. Dans toutes les classes humaines, verroit-on un seul pere, qui, après avoir convaincu sa femme d'avoir voulu faire assassiner son fils, & de l'avoir ensuite empoisonné, pût résister non-seulement à l'indignation dont il seroit saisi, mais à la crainte d'habiter un moment avec une criminelle? Eh! qui pourroit en pareil cas lui être garant de sa propre

vie? Qui pourroit être égal au supplice de la communication perpétuelle avec un être dont les mains sembleroient toujours dégouttantes de sang? Les rois seuls dans la nature, & les voleurs dans les bois peuvent respirer en paix au milieu de leur complices. On ne peut dire que la complaisance de Philippe fut un affaire de politique. Bertrade étoit méprisée, haïe, redoutée du peuple & des grands; l'église l'avoit en horreur, il pouvoit l'abandonner sans exciter de murmures, tandis que ses efforts pour la garder avoient fait couler le sang des peuples. Cependant, au-lieu de s'en éloigner, en 1103 après le meurtre projeté de Louis, on le vit profiter de l'arrivée du pape en France pour solliciter avec ardeur la confirmation de son mariage, & à force d'intrigues, d'or & de bassesses, il obtint, en 1103, l'absolution de toutes les censures lancées contre lui, & la réhabilitation de ce mariage honteux. On accusa encore Bertrade de la mort de Geoffroy Martel, & d'Ermentrude sa premiere femme. Qeulques historiens rapportent qu'elle vouloit faire passer le comté d'Anjou au fils qu'elle avoit eu elle-même dans le tems de son premier mariage. D'autres détruisent ce fait; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle sollicita Philippe en faveur de ce fils, & qu'elle obtint pour lui le comté d'Anjou, au préjudice de ceux qui avoient plus de droits à cet héritage qu'un enfant dont l'état étoit extrêmement incertain, & par les galanteries de sa mere, jointes à l'âge & aux infirmités du pere, & par la situation où étoit le comte, mari de deux femmes vivantes, dont le divorce n'étoit pas reconnu, & par le divorce de Bertrade elle-même, avant qu'il y eût un jugement prononcé. Ce qui est encore

certain, c'est que le fils aîné de Foulques fut assassiné, que Bertrade en profita, & *que celui-là a fait le crime auquel le crime sert.*

Quelques historiens prétendent encore qu'elle se consacra au service de Dieu, à Haute-Bruyeres, au diocese de Chartres, après la mort de Philippe, arrivée en 1108; d'autres disent qu'elle retourna auprès de Foulques; & y vécut jusqu'à sa mort en 1109, sept ou huit mois après celle de Philippe; il paroît vraisemblable qu'en effet elle prit le voile en 1115 à Haute-Bruyeres, parce que le nécrologe de cette abbaye en fait foi, & parce qu'on y voit encore son tombeau. Il paroît qu'elle y mourut 1117; mais dans l'intervalle de 1108 à 1115, il est possible qu'elle ait été rejoindre son premier mari, qui ayant été assez fou pour la voir, pour respecter ses volontés & lui obéir même pendant la vie de Philippe, pouvoit bien l'être assez pour la recevoir après sa mort.

Ce fut dans ce siecle malheureux que l'église romaine eut la fatale puissance de mettre toute l'Europe en feu. L'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, la France, l'Italie, s'ébranloient jusques dans leurs fondemens à la voix des papes. Grégoire VII fit périr des millions d'hommes pour la fameuse querelle des investitures, déposa des rois, des empereurs, excommunia des royaumes? & la cause de tant de maux étoit simplement la prétention des rois & des pontifices de donner également l'investiture des bénéfices par la crosse & l'anneau. Les papes vouloient que les rois ne donnassent que l'anneau & une baguette. Les rois & les empereurs prétendoient être égaux aux papes, & les peuples s'égorgeoient pour de semblables miseres.

ſeres. Le ſeul roi qui oſa réſiſter à Grégoire VII fut celui d'Angleterre, & il ne fut pas excommunié. Cette querelle imbécille des inveſtitures ne pouvant occuper éternellement les peuples & les rois, Urbain II, ſucceſſeur de Grégoire, n'imagina d'autre moyen de l'emporter ſur ces brigands auſſi fameux, que d'inventer quelque nouveau genre d'attentat à la paix publique, & il prêcha la folie des Croiſades. Qu'un pape ambitieux ait accueilli cette idée offerte par un prêtre fanatique; que des moines aient cherché à l'accréditer; que des rois l'aient propagée, cela eſt naturel; les papes y voyoient une augmentation de puiſſance; c'étoit, diſoient-ils, Dieu qui les avoit inſpirés; c'étoit au nom de Dieu qu'ils commandoient ces pieux voyages aux têtes couronnées. Ils étoient les chefs de ces entrepriſes, ils recevoient ſous leur protection les perſonnes & les biens des croiſés; ils diſtribuoient les indulgences avec profuſion; & recevoient en échange les aumônes & legs que l'on faiſoit d'avance pour conſerver les conquêtes qu'on alloit faire; ils faiſoient lever des décimes ſur le clergé même, afin d'aider de la moindre portion de tant de richeſſes les pauvres fideles qui ſe croyoient appellés par la voix de Dieu. Les rois, de leur côté, ſe virent débarraſſés tout-à-coup des grands vaſſaux les plus mutins & les plus puiſſans; une grande partie leur vendit même des biens conſidérables pour s'armer & armer leurs gens de guerre: quelques-uns laiſſerent leurs terres en garde à des dépoſitaires infideles, qui s'en accommoderent avec les rois; d'autres les engagerent, périrent ou ſe ruinerent, & ne purent les retirer. Les femmes & les enfans mi-

neurs qui demeuroient dans d'autres châteaux se laissoient tromper & séduire facilement; enfin leur départ enlevoit le seul obstacle quepût encore trouver l'autorité royale; & la multitude d'hommes qu'ils traînoient avec eux, ôtoit à la nation sa principale force, en lui enlevant sa plus brillante jeunesse. On conçoit donc comment les pontifes & les rois furent saisis de cette manie : mais que toutes les nations de l'Europe se soient laissées séduire; qu'en foule elles se soient précipitées au-devant du piege; qu'elles aient traversé des mers pour aller périr de misere, de faim, de maladies ou bien par le fer, sur des bords inconnus, c'est un délire qu'on a peine à croire, lors même que les monumens les plus révérés nous l'attestent. Ainsi jusqu'à ce moment, une demi-douzaine de brigands couronnés a disposé du sort de l'Europe entiere. Ils ont dit constamment les uns des autres que leur absurde puissance étoit *de droit divin.* A-peu-près un million d'esclaves titrés, enharnachés d'étoiles & de rubans de toutes couleurs, comme les gardes du sérail de Constantinople le sont de perles & de plumets, ont répété que leurs maîtres étoient aussi *les maîtres de la terre;* & cent millions d'hommes, n'osant comparer la force de deux cents millions de bras à la foiblesse de ces frêles individus, ont cru que Dieu les avoit créés pour être le jouet d'une demi-douzaine d'hommes cruels, & de femmes dissolues.

Tel étoit hier encore le sort de la France; & quoiqu'elle ait changé de face, quoiqu'elle donne à l'Europe, à toute la terre, l'exemple d'un premier pas vers de plus hautes destinées, un grand nombre de ces êtres dégradés que nous venons de peindre

existent encore dans son sein, & se rallient autour d'un *maître* que la nature a dégradé comme eux. Songeons qu'il faut parcourir des siecles plus reculés, & montrer aux François qui sont hommes ce qu'il en coûte à ceux qui oublient leur force & leur dignité.

La femme de Louis VI, ce fils aîné de Philippe I n'offre rien à la curiosité ; sans doute elle n'eut pas de grands vices, car les historiens ecclésiastiques de son tems ne l'ont pas louée. Il n'en est pas de même d'Eléonor de Guyenne, femme de Louis VII, couronné du vivant de Louis VI, en 1132, & devenu roi en 1137. Eléonor étoit fille unique de Guillaume X, duc de Guyenne & comte de Poitou ; Guillaume au lit de la mort, en 1136, institua le jeune Louis son héritier, aux conditions qu'il épouseroit sa fille ; & jamais alliance plus brillante ne fut proposée à un fils des rois de France. Louis VI, qui lui-même touchoit à sa fin accepta le don de Guillaume avec joie, fit préparer de superbes équipages à son fils, & l'envoya recevoir lui-même, avec sa femme, le serment de ses nouveaux *sujets*. Eléonor avoit seize ans ; elle étoit fort belle, & d'une humeur extrêmement enjouée. Louis pouvoit inspirer de l'amour, elle lui en témoigna, mais il dura peu : vive & légere, fiere & ambitieuse, elle crut ne s'être mariée que pour gouverner & jouir en liberté de tous les plaisirs. Son mari la ramena en France après la mort de son pere le premier août 1137. Elle y trouva l'abbé Suger, premier ministre, favori de Louis VI, & maître de la confiance de Louis VII. Le crédit de cet homme sensé fit ombrage à une jeune tête qui vouloit à la fois & s'amuser de tout, & commander à tout. La dévotion du roi, celle de son

miniſtre, l'incommode ſurveillance d'un homme âgé, lui donnoient ſouvent des chagrins, parce que Louis, gouverné par les conſeils de Suger, ne laiſſoit pas le champ libre à toutes ſes volontés. Cependant on ne remarque pas entre eux une extrême méſintelligence, juſqu'au moment où la folie du jour l'entraîna en perſonne à la terre-ſainte. On avoit reçu de triſtes nouvelles de l'armée des Croiſés. Les états-genéraux s'aſſemblerent à Vezelay en Bourgogne, & ce n'étoit pas, comme on ſeroit tenté de le croire, pour y traiter des affaires du royaume & des intérêts du peuple, mais c'étoit pour entendre le fanatique abbé de Clairvaux exhorter le roi & les grands, & le peuple même à s'aller de nouveau faire égorger au bout du monde, & aſſaſſiner eux-mêmes des hommes qui ne ſongeoient pas à la France, & vivoient dans leur propre eſclavage, & ſous l'empire de leurs prêtres, ſans imaginer de venir nous forcer à penſer comme eux. Louis VII, qui ſe repentoit du maſſacre de Vitry en Champagne où trois ans auparavant il avoit fait périr treize cents perſonnes, imagina de l'expier en paſſant la mer pour en aller maſſacrer d'autres, & faire périr ſes ſujets: il ſe hâta de prendre la croix, & réſolut d'emmener Eléonor avec lui: l'abbé Suger employa les plus vives inſtances pour le retenir; mais le calme de la raiſon eſt inutile auprès des fanatiques. Louis n'écouta point ſon miniſtre, & Suger ne fut pas fâché du moins de lui voir emmener la reine. Il auroit fallu la nommer régente; & l'on ſent combien un pareil caractere eût augmenté les déſordres. D'ailleurs, la jalouſie du roi ne lui auroit pas permis de la laiſſer ſi loin de lui, & il eſpéroit beaucoup

de son crédit sur son oncle Raimond, prince d'Antioche, ville par où l'armée devoit passer. On prétendit attirer les bénédictions du ciel par des prieres publiques, & en même-tems on attiroit les malédictions du peuple par les impôts excessifs qu'on leva pour cette expédition. Eh! combien ne falloit-il pas d'argent pour traîner à sa suite une femme, qui en engagea une foule d'autres à l'accompagner, à qui il en falloit en outre pour la servir, & qui furent imitées même par les concubines des croisés, & suivies par une foule de poëtes & d'histrions? Ainsi le luxe, la débauche & l'oisiveté présidoient à cette *guerre sainte;* ainsi l'on s'embarqua pour aller tuer des hommes, comme on monte sur un batelet pour aller à une foire ou à quelque mascarade.

Ce fut avec beaucoup de peine que Louis VII, battu dans les déserts de Syrie, arriva jusqu'à Antioche, où l'oncle d'Eléonor, loin de lui donner des secours, lui en demanda pour lui-même. Eléonor fut piquée des justes refus de son mari; sa conduite irréguliere devint presque publique. Raimond sut lui plaire, & leur commerce incestueux ne fut pas ignoré de Louis. On l'avertit de plus qu'un jeune Turc nommé Saladin ne lui étoit pas indifférent, qu'elle en avoit reçu des présens, qu'enfin, elle se comportoit en véritable prostituée. Quand Louis n'auroit eu à l'égard de Raimond que des soupçons, le refus qu'elle fit de quitter Antioche en seroit devenu la preuve. Louis fut obligé de la faire enlever, & de l'aller attendre à quelques lieues de la ville. On juge bien qu'ils ne se revirent pas sans se témoigner l'un à l'autre un vif ressentiment; le désordre passa dans

l'armée : les femmes des croisés n'étoient pas plus sages que *leur maîtresse*. A l'exemple du roi, les maris devinrent jaloux. Ils se soupçonnerent les uns les autres, s'aigrirent, & les projets les mieux concertés manquerent faute d'union. Raimond d'autant plus irrité contre Louis, qu'il ne s'étoit pas attendu à l'enlevement de sa niece, lui tendit plusieurs pieges de concert avec elle, & il auroit infailliblement succombé, sans les secours de Roger, roi de Sicile, qui l'arracha des mains des Grecs, le conduisit dans ses états, d'où il se rendit à Rome, & revint en France en 1150.

La ruine de l'armée répandit la désolation dans tout le royaume ; les temples & les places publiques retentissoient des cris plaintifs d'une multitude de meres éplorées, de veuves & d'orphelins réduits au désespoir. On maudissoit le fougueux abbé de Clairvaux ; on se disoit que s'il avoit été vraiment inspiré de Dieu, il auroit prévu la déroute des croisés, & n'auroit pas mis en deuil la moitié de la France. Comment cette réflexion si simple ne conduisoit-elle pas à se refuser au moins à toute autre extravagance du même genre ?

Louis rapportoit avec le chagrin d'une défaite le ressentiment le plus vif contre Eléonor : leur mésintelligence devint de part & d'autre une antipathie insurmontable, & la conviction de ses fautes ne la rendoit que plus altiere. Elle se plaignoit *de n'avoir épousé qu'un moine, & non un roi ;* cela pourroit être vrai, mais étoit-ce une raison pour se déshonorer elle-même ? étoit-ce une excuse pour avoir conspiré contre lui avec son oncle, pour avoir voulu le livrer à ses ennemis, à des barbares chez qui sa mort étoit certaine ? Ses dé-

dains, ſes plaintes, ſa hauteur jointes à une conduite infâme le fatiguerent tellement, que moins imbécille qu'elle ne le croyoit, il réſolut de s'en ſéparer. Il ſut ſe reſpecter en prenant ce parti. Ce fut ſous le prétexte de parenté, au degré défendu, qu'il ſe fit demander à lui-même le divorce, par quelques-uns des alliés de la couronne. Il répondit qu'il ne prétendoit pas la retenir contre la volonté de Dieu, & la loi de l'égliſe. On aſſembla un concile à Beaugency, la ſentence de divorce fut prononcée, Eléonor renvoyée, & la Guyenne rendue. Elle épouſa peu après le duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre. Lorſque les iſles Britanniques parviendront comme nous à la liberté, lorſqu'elles reconnoîtront, comme nous, qu'il n'exiſta jamais de rois dans les pays libres, lorſqu'ils voudront connoître les crimes de leurs têtes couronnées, Eléonor de Guyenne figurera dans le tableau, & ſeule, entre toutes les princeſſes de France, elle aura rempli la fatale deſtinée de porter chez deux nations le flambeau de la diſcorde, le germe des guerres inteſtines, & de fomenter avec ſoin un long & opiniâtre combat entre le pays qu'elle quittoit, & celui où elle venoit de s'introduire.

Dans l'intervalle du regne de Louis-le-Gros à celui de Louis VIII, & la régence de Blanche de Caſtille, niece de St. Louis, la nation Françoiſe avoit fait un pas vers un meilleur ſort. Il paroît que ce fut un effet du haſard, & qu'il ne fut dicté que par l'excès du malheur, ſans être le fruit d'une combinaiſon réfléchie des droits du peuple. Juſqu'alors, il n'y avoit en France d'hommes libres que les eccléſiaſtiques & les gens

de guerre. Tous les habitans des villes, bourgs & villages, étoient esclaves. Les uns appellés *serfs*, semblables aux troupeaux de bétail, étoient vendus avec les terres; les marchés stipuloient tant de feux, comme tant de bœufs & tant de moutons: tristes victimes de la barbarie des rois & des grands vassaux, en faveur desquels ils avoient foulé aux pieds toutes les loix de la nature, les *serfs* ne pouvoient jouir d'aucune de leurs facultés; celle de se marier, de tester, de changer de demeure ou de profession, d'envoyer leurs enfans dans une autre terre, d'acquérir à leur profit, de cultiver pour eux, de disposer d'un meuble ou d'un ustencile à leur usage, leur étoit interdite sans l'agrément du maître; & ils ne l'obtenoient jamais qu'en lui payant une redevance arbitraire. Eh! Comment des malheureux attachés à la *glebe*, & plus malheureux que les bœufs courbés sous leur joug, obligés de travailler pour le maître qui daignoit à peine les nourrir, pouvoient-ils amasser un peu d'argent pour payer à leur seigneur la libre faculté d'agir? La barbarie de ces maîtres avares réduisit enfin leurs sujets à une si extrême misere, que ne pouvant plus rien tirer d'eux, ces brigands ne voyoient plus d'autres ressources que d'entrer à main armée sur les terres de leurs voisins, de les piller, ou bien d'attendre les passans sur les grands chemins, & de les dépouiller de leurs biens. Une semblable piraterie qui faisoit de toute la France un champ de bataille perpétuel, qui la faisoit ressembler à un repaire de voleurs, dont le roi n'étoit pas même le chef, tendoit au renversement total de la monarchie. Vers l'année 1137, Louis-le-Gros

ne sachant comment réprimer de pareils excès, qui ne lui étoient devenus à charge que parce qu'il en sentoit lui-même le poids, chercha enfin dans le peuple un appui nécessaire ; mais il fut assez adroit pour avoir l'air de faire grace, lorsqu'il vendit comme un privilege le droit que la nature a donné à tous les hommes, celui de *communes* & de port d'armes. Les bourgeois acquirent le droit de disposer de leurs biens, & de changer de domicile. Les coutumes les plus barbares & les plus ignominieuses dont on avoit surchargé la vassalité disparurent. Les vassaux assemblés taxerent dans quelques villes les redevances & les traites que chaque habitant devoit payer à son seigneur. Dans quelques autres endroits on convint qu'elles n'excéderoient jamais telle ou telle somme. On fixa les cas particuliers dans lesquels il seroit permis de demander aux nouvelles communautés des aides ou des subsides extraordinaires. Il y eut des vassaux qui ne voulurent plus suivre leur seigneur à la guerre ; d'autres y consentirent, aux conditions de ne marcher que lorsqu'il commanderoit en personne, & presque toutes les communes se réunirent à ne jamais le suivre assez loin pour ne pouvoir revenir le jour même dans leurs maisons.

Les villes devinrent de petites républiques où les bourgeois pour la plupart choisissoient leur maire, leurs échevins, leurs consuls ; dans d'autres, le prévôt ou le juge du seigneur nommoit ces officiers ; ailleurs, il ne faisoit que les désigner. Les compagnies de milice se formerent, choisirent leurs chefs, se rendirent maîtres des fortifications, & garderent elles-même les villes. Les bourgeois

sortirent de leur état de stupidité ; à peine eurent-ils ressaisi quelques droits, qu'ils parurent dignes d'en faire usage. Dans le pays de Briançon, alors dépendant de l'Empire, mais assujetti aux coutumes de France, les bourgeois assemblés en communes forcerent leur seigneur à reconnoître l'injustice des tributs qu'il avoit exigés ; ce ne fut qu'à ce prix qu'il obtint d'être exempt de la restitution. Le peuple (car malheureusement les bourgeois formerent une classe à part) éprouva un soulagement qui lui permit de lever la tête, & de sentir son existence. Il aida les bourgeois de tout son pouvoir, se révolta même dans quelques endroits, & lorsque les seigneurs demandoient aux villes & aux communes quelles étoient leurs chartes & leurs conventions, le peuple leur demandoit fiérement à eux-mêmes de produire leurs titres d'usurpation & de tyrannie. Mais si quelques-uns de ces grands assez mal-adroits pour laisser pressentir le dessein où ils étoient de rompre leurs engagemens, se nuisirent à eux-mêmes, ils porterent à l'autorité du peuple une bien plus terrible atteinte : les communes s'adresserent au roi pour avoir une garantie des promesses de ses grands vassaux, & cette espece de crédit qu'ils accorderent à l'ennemi commun, lui donnant le droit d'intervenir dans les affaires des seigneurs, contribua dans la suite à augmenter ses prérogatives d'abord sur eux, & insensiblement sur tous. Les communes ne sentoient pas que le lion n'étoit qu'endormi, & qu'il falloit le museler. Philippe, dit *Auguste*, profita de la trop grande méfiance du peuple pour les vassaux immédiats de la couronne, & de sa confiance insensée en lui : à la faveur

de la protection momentanée qu'il accordoit aux communes, il en obtint des secours contre ses ennemis intérieurs, il abaissa les grands, & laissa malheureusement à ses successeurs le droit de réopprimer le peuple qui ne s'étoit reconnu qu'à demi.

C'étoit dans cet état général des choses, que Louis VIII monta sur le trône. C'étoit sur un peuple moins stupide que Blanche de Castille sa femme eut à régner, sous le titre de régente, pendant la minorité de son fils, Louis IX, appellé *Saint-Louis*; mariée en 1200, à Louis VIII, sous le regne de Philippe Auguste, pere de son mari, elle paroît ne s'être mêlée d'aucune affaire publique pendant la vie de ce prince, ni même pendant les trois années du regne de son mari qui monta sur le trône en 1223, & mourut en 1226; elle étoit petite-fille de cette Eléonor dont nous venons de tracer l'histoire, & fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, & d'Eléonor d'Angleterre. Louis VIII la laissa veuve à trente-neuf ans, chargée de l'éducation de cinq enfans, dont l'aîné, Louis IX, avoit seulement douze ans. Il la nomma régente, en présence de l'archevêque de Sens, & des évêques de Beauvais & de Chartres. Dès le premier pas dans son administration, elle prévit le trouble que les grands vassaux de la couronne apporteroient à ses opérations. Vexés par Philippe Auguste, qui avoit protégé les droits du peuple & des communes, ils se flattoient de reconquérir sur une femme ce qu'ils appelloient leurs droits usurpés; car toute jouissance est appellée droit par l'homme avide & injuste. Blanche les ayant invités au sacre de son fils, les uns répondirent

que la douleur de la mort récente du pere ne leur permettoit pas d'assister à une cérémonie d'un tout autre genre; d'autres lui dirent qu'il falloit délivrer préalablement de prison plusieurs des grands vassaux, entre autres les comtes de Flandre & de Boulogne; quelques-uns demanderent la restitution des terres que les deux derniers rois leur avoient enlevées, alléguant que, par les loix du royaume, on n'avoit pu les en dépouiller que par le jugement des pairs : comme si les rois avoient pu légalement donner des terres qui ne leur appartenoient pas; comme si les terres données par un usurpateur pouvoient appartenir légitimement à ceux en faveur desquels il en disposoit; comme s'il y avoit eu des loix en France, & non pas seulement des coutumes & des usages; comme si enfin l'antique jugement des pairs devoit subsister uniquement pour eux. Blanche n'avoit pas plus qu'un autre prince l'idée du droit des nations; mais les grands éprouverent que le desir de dominer étoit en elle aussi puissant que chez les hommes les plus absolus. La cérémonie se fit malgré tant de refus, & sans avoir égard à leurs demandes. Le comte de Champagne étoit en route pour s'y rendre; mais il avoit eu des démêlés avec Louis VII, au siege d'Avignon, & le bruit s'étoit répandu même qu'il l'avoit empoisonné : le peuple ne l'auroit pas vu avec satisfaction; on lui fit dire de se retirer, & il conserva de cet affront un vif ressentiment. Depuis long-tems on le soupçonnoit d'être épris des charmes de la régente; on ne sait si elle avoit jadis répondu à une préférence que les femmes voient rarement avec chagrin, mais dans cette occasion, il se permit de se

plaindre qu'elle ne le traitoit si mal que parce qu'elle favorisoit quelque autre d'un regard plus doux. Quelle que fut cependant sa maniere de voir & de sentir, il est certain qu'elle ne pouvoit avec prudence souffrir qu'il approchât d'elle, avant de s'être disculpé des soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Aimer Thibault, comte de Champagne, n'étoit pas un crime, mais le recevoir à la cour, accusé de l'assassinat de son mari, en auroit été un, & Blanche n'étoit pas capable de le commettre. Ce n'est pas qu'elle ne fût soupçonnée d'avoir beaucoup d'indulgence pour un des deux personnages qu'elle avoit mis à la tête de son conseil. L'un étoit le chancelier Guérin, vieillard austere & rude, qui ne pouvoit inspirer que la confiance & non l'amour, ni même l'amitié. L'autre étoit un Italien, appellé Romain; c'étoit un prélat souple, insinuant, dont l'enjouement & la politesse faisoient l'agrément du cercle familier de la reine; elle lui témoignoit beaucoup d'égards en public, c'en étoit assez pour faire croire qu'en particulier les égards pouvoient aller plus loin. Le comte de Champagne n'en douta pas; il se ligua contre le roi de France avec les comtes de Bretagne & de la Marche, & nous verrons encore la galanterie réelle ou prétendue d'une femme allumer la guerre & faire couler du sang. Les partisans d'un gouvernement absurde nous diront que ce n'étoit point un crime à Blanche d'inspirer une passion malheureuse à un homme cruel & violent : non sans doute, mais lorsqu'une citoyenne ne répond point à l'amour qu'elle inspire, s'il s'éleve à cet égard quelque injuste discussion entre deux amans, elle ne passe pas les

limites de deux familles, & tout un peuple, toute une ville n'eſt ni agitée ni maſſacrée pour l'intérêt frivole d'une intrigue ou d'un mariage. Peuples, n'ayez point de rois, puiſque leurs actions même les plus indifférentes peuvent attirer ſur vous, à chaque pas, l'horrible fléau de la guerre.

Le roi d'Angleterre, qui ne deſiroit qu'une occaſion de reprendre la Normandie, fournit aux trois princes ligués des troupes & de l'argent; ils demanderent alors à la reine la reſtitution des domaines, que les deux derniers rois leur avoient enlevés. Dans un autre tems peut-être l'autorité royale auroit pu les reprendre, mais alors il n'étoit pas facile de les ôter de force à des communes bien armées. Blanche refuſe cette demande inconſidérée, la guerre ſe déclare; elle ſe met en état de défenſe avec une ſi grande diligence, que ſes ennemis voient fondre ſur eux des troupes aguerries au milieu d'un hyver exceſſivement rude. Leur armée n'étoit pas en état de marcher; le comte de Champagne prit le parti d'une feinte ſoumiſſion, & vint ſe jetter dans les bras de Louis. La régente lui pardonna, & fit avec les deux autres factieux des traités qui devoient préſerver la France de la guerre pendant toute l'année 1127. Cependant une nouvelle trahiſon du duc de Bretagne & du comte d'Evreux, ſon frere, devoit rompre les meſures de la régente. Le jeune roi, étant à Orléans avec peu de ſuite, ces deux princes projetterent de l'enlever; le comte de Champagne, qui n'avoit pas été informé de l'entrepriſe, ou que peut-être les négociations de Blanche avoient ramené, l'avertit de ce complot, & il étoit d'autant plus difficile à déjouer que les con-

jurés étoient postés entre Orléans & Paris, & que le retour du roi ne pouvoit être assuré. La reine ne prit point cette voie incertaine pour le garantir ; elle se fit conduire à Montlhéry, & fit avertir les Parisiens du danger qui le menaçoit. Ceux-ci coururent aussi-tôt chercher l'enfant ; & les ligueurs, épouvantés de cette marche nombreuse, se retirerent ; les applaudissemens d'un peuple assez ignorant pour chérir cette source empoisonnée de tous ses maux, ramenerent un roi dans leurs murs, comme s'ils y avoient ramené un dieu bienfaisant.

Les historiens, fideles à leur pacte de servilité avec leurs *maîtres*, ont exalté à l'envi les vertus de Blanche & de son fils, ils nous peignent la régente sous les traits de Vénus. Il se peut que ce fût une très-belle fille, lorsqu'elle vint en France dans la fleur de la plus brillante jeunesse ; mais il semble à ces flatteurs que les reines ne vieillissent point, & quand Belleforêt s'extasie à louer sa *mignardise* & sa *gentillesse* lorsque son fils monta sur le trône ; lorsqu'il parle de son *tant doux regard* & *gracieuse contenance*, il semble parler d'une femme de vingt ans, & il croit sans doute faire oublier qu'elle en avoit quarante. Une femme à cet âge peut être encore ce qu'on appelle *bien conservée*, mais elle a perdu la fraîcheur qui fait le charme de la jeunesse, & le terme fatal est arrivé où elle doit être satisfaite quand on dit encore : *elle a été belle*. Qu'on juge par de semblables adulations, sur un point dont les yeux seuls sont juger, combien elles ont été plus fortes sur le génie & les talens. Ces complimenteurs gagés des rois admirent l'éducation que Blanche donnoit à Saint-

Louis. Un esprit philosophe & droit fait distinguer la vérité même dans leurs propres récits, & dans les faits qu'ils n'ont pu dénaturer. La vérité est qu'elle ne fit & ne voulut faire de son fils qu'un enfant docile & soumis, un dévot plus occupé des saints & des offices, que des peuples & des affaires, un homme digne d'être canonisé, plutôt qu'un homme estimable. Il entendoit le latin de l'église, & c'étoit là que se bornoient ses profondes connoissances. On prétend qu'elle lui faisoit étudier l'histoire. Eh! quels étoient les auteurs qui pouvoient la lui apprendre? Les chroniques mensongeres des couvens, les vies des saints, la légende dorée & autres écrits, uniques productions du génie François, & propres à augmenter l'ignorance des rois & celle des peuples?

Quant au génie administrateur de cette femme si célebre, les hommes avoient si peu de talens qu'il n'est pas si merveilleux qu'une femme en ait montré autant. Commander impérieusement à des hommes qui n'osoient résister; imposer à son gré des taxes sur lesquelles on murmuroit quelquefois, mais qu'on payoit sans résistance; faire battre, sans plan & sans art, des hommes qui ne connoissoient d'autre devoir & d'autre emploi que celui de tuer pour piller; faire juger arbitrairement des hommes ignorans par des juges ignorans & prévaricateurs, brûler impitoyablement des hérétiques, sans connoître ce que c'étoit qu'hérésie; remplir ses coffres de la substance du peuple, & le regarder comme fort heureux d'exister dans la misere, tandis qu'on nageoit dans une abondance & un luxe relatifs au tems; c'étoit à-peu-près alors ce qu'on appelloit *régner*. Quoique les

choses

chofes aient changé infenfiblement de face, les rois font toujours les mêmes autour de nous; ils n'ont acquis que l'art de raffiner le crime, & l'on demande en quoi ce pofte a été, de tout tems, fi difficile à remplir. Certes, il n'eft point d'efprit fi matériel, fi lourd & fi groffier qui n'en fût capable, & nous en voyons la preuve. Hélas! il faut, & malheureufement l'expérience nous le prouve, il faut bien plus de lumieres, de force & de caractere pour apprendre à des millions d'hommes à fecouer le joug d'un feul, qu'il n'en faut à une feule brute pour afservir des millions d'hommes. Blanche ne fut pas plus habile que fes prédéceffeurs; elle commit moins de crimes particuliers que d'autres femmes avant & après elle; mais les tems n'étoient pas les mêmes, & elle n'en eut pas befoin, car elle n'étoit ni moins altiere, ni moins defpote que fes pareilles, & aucun des crimes nationaux que les autres avoient commis ne lui échappa. Le premier de tous, fans doute, eft d'avoir fait un imbécille de fon fils; puifqu'on avoit le malheur d'avoir & d'endurer des rois, au moins auroit-il fallu les rapprocher de l'homme, autant qu'il auroit été poffible.

En détachant le feul comte de Champagne de la ligue formée contre Louis IX, fans chercher à ramener les deux autres factieux, elle expofa fa province & une partie de la France à une guerre cruelle. Tout défertoit à l'approche des troupes ennemies; on ne voyoit de tous côtés que des châteaux, des maifons de campagne, des villages & des villes en flammes; les hommes & les beftiaux fuyoient de contrée en contrée; les femmes devenoient la proie du foldat effréné; les enfans

étoient massacrés sur le sein de leurs meres expirantes; les vieillards immolés ou au fer ou à la faim; & Thibault lui-même fut obligé, ou se crut forcé à incendier plusieurs places, pour arrêter la marche de cette horde de barbares. Il demande des secours à la régente; on ne lui en accorde que parce que les rebelles, dit-on, ne veulent le ruiner que pour détrôner leur souverain. Le massacre général est compté pour rien, l'humanité oubliée, l'intérêt commande, & c'est à lui seul qu'on obéit. Le comte de Champagne étoit toujours soupçonné d'avoir hâté la fin de Louis VIII au siege d'Avignon; Blanche n'avoit pas été épargnée dans les bruits qui s'en étoient répandus, & l'on trouvoit extraordinaire qu'elle favorisât cet homme avec tant de publicité. On n'a jamais pénétré ce mystere; mais si la mort de Louis VIII fut violente, il n'en soupçonna pas la reine, puisqu'il la nomma régente; & Louis IX ne paroît pas avoir douté un moment à cet égard de l'innocence de sa mere: nulle preuve ne peut venir à l'appui de ces étranges inculpations; n'imputons point de crimes aux rois, on croiroit que nous en avons besoin pour les rendre odieux.

De l'année 1127 à l'année 1130, ces guerres intestines & l'horrible guerre contre les Albigeois inonderent la France de plus de sang que n'en avoient coûté trente années des regnes les plus barbares. Néron faisant brûler Rome, Caligula faisant ruiner invisiblement le pont de Putéole, & tous deux se repaissant de la vue des malheureuses victimes de la flamme ou des eaux, ne font pas plus d'horreur qu'une femme & un enfant se baignant à loisir dans le sang des infor-

tunés habitans du Languedoc; dévaftant leurs habitations, démoliffant leurs maifons, arrachant leurs arbres & leurs moiffons, commettant ou fouffrant que leurs troupes commiffent, au nom de Dieu, les plus abominables des crimes, même fur les corps morts & déja fouillés des femmes & des filles. Et lorfqu'au dix-huitieme fiecle, le prêtre Vély raconte de pareilles horreurs : » Ainfi » fut terminée, dit-il froidement, *l'affaire* des » Albigeois ". Il daigne cependant tracer les mots d'ambition & de fanatifme; mais au bout de deux lignes, entraîné par l'infâme befoin de louer, » ce » qui avoit, ajoute-t-il, paffé le pouvoir de Phi-» lippe-Augufte, *le plus grand politique de fon* » *fiecle*, ce que n'avoient pu les armes victorieufes » de Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme, & » le coup d'effai d'un roi encore enfant ". On ne fait, en lifant l'hiftoire des monarchies, fur-tout des états modernes, lequel caufe le plus d'horreur, ou les crimes de ces races déteftables, hommes, femmes, enfans, tous voués à l'exécration des fiecles, ou l'impudence de ces écrivains empoifonneurs, qui ont fi long-tems emmufelé les peuples & déifié des monftres. *L'ouvrage d'une femme & le coup d'effai d'un roi encore enfant!* Déteftable flatteur! que les peuples n'ont-ils étouffé au berceau cette femme & cet enfant, capables d'un pareil coup d'effai; & toi-même, & avec eux & avec toi leur race entiere, & celle de tous vos femblables!

Blanche & fon fils ne s'en tinrent point à ces actes de rigueur contre les malheureux fectateurs d'un autre culte que le leur; ils publierent une févere ordonnance contre les juifs, dont la con-

dition étoit déja peut-être assez affreuse. Depuis plusieurs siecles, tout *juif établi dans le royaume étoit serf ou main-mortable de corps & de chastel des seigneurs dont il étoit couchant & levant*; c'est-à-dire, sa personne & tous ses biens, meubles & immeubles, appartenoient au baron des lieux où il habitoit; il ne pouvoit changer de domicile sans la permission du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un esclave fugitif, même dans les domaines du roi : non-seulement ils étoient vendus avec les terres, mais ils l'étoient individuellement, plus ou moins cher, selon leur nombre, leurs talents, & leur industrie. Une chose plus singuliere encore, c'est que la raison de ce cruel traitement étoit la différence de religion; & s'il arrivoit qu'un juif se convertît, il tomboit *en forfaiture*; le roi ou le seigneur confisquoit tous ses biens, & il tomboit infailliblement dans la plus profonde misere; ainsi l'infamie, l'esclavage, le mépris public lui étoient infligés, pour ce que l'on appelloit son irréligion; & la pauvreté devenoit son partage, s'il cessoit d'être infâme. Ils étoient encore obligés de porter sur eux une marque à laquelle on pût les reconnoître, sous peine de fortes amendes : on défendoit aux chrétiens tout commerce avec eux; il n'étoit pas permis de les gager en qualité de domestiques; on ne pouvoit passer de baux avec eux; on ne pouvoit s'en servir à titre de médecins ni de chirurgiens, ni prendre leurs enfans en nourrice, ni leur donner les siens. Un chrétien convaincu d'un commerce criminel avec une juive, étoit brûlé vif, & la loi portoit que *se souiller avec une juive étoit un crime égal à celui de la bestialité*; ils étoient

enfin traités comme la tribu des *Paria* dans l'Indostan : on n'auroit pas voulu appaiser ni la faim, ni la soif la plus cruelle avec des alimens offerts par la main d'un juif. S'ils étoient appellés en témoignage contre un chrétien, on exigeoit d'eux des sermens horribles contre eux-mêmes. Cependant ni les rois, ni les grands vassaux ne rougissoient pas de partager les gains immenses de leurs usures. Lorsque les trésors du fisc étoient épuisés, on les menaçoit de les chasser, & alors ils offroient des sommes exorbitantes, pour éviter le bannissement ; d'autres fois, on exécutoit la menace de l'exil, on déclaroit les débiteurs quittes envers eux, on les dépouilloit de toutes leurs richesses, & on les rappelloit ensuite pour les pressurer de nouveau. C'est ainsi que pendant longtems nos contrôleurs des finances ont à différentes fois menacé les fermiers généraux de les supprimer, afin d'en tirer des subsides. En 1230, dans une assemblée des barons tenue à Melun, Blanche fit défendre *généralement aux juifs toute sorte de prêt, donna trois ans de terme à leurs débiteurs, & déclara nulles les obligations que ces usuriers n'auroient pas fait voir dans l'année à leurs seigneurs* : elle y ajouta des réglemens très-séveres contre l'usure (1). La

(1) L'usure est un grand mal sans doute, mais il faut être aussi ignorant qu'on l'étoit alors en législation, ou bien être possédé de la manie réglementaire des despotes pour faire des loix prohibitives contre l'usure. Il en est de ce vice commercial comme du vice social des jeux de hasard. Ce sont les mœurs qui doivent ruiner & l'usure & la passion du jeu. C'est attenter à la liberté individuelle que d'ordonner à un homme de ne point risquer son bien sur une carte ou sur un dez, & à son adversaire de ne pas prendre ce

disposition de cette loi étoit, de la part de la reine, une souveraine injustice. Le prêt à usure étoit toléré, puisqu'on toléroit la personne des prêteurs. L'argent étoit regardé comme une marchandise, puisqu'on en souffroit des boutiques ouvertes. La convention étoit publiquement autorisée entre le marchand d'or & l'acheteur, comme entre le marchand de soieries & le citoyen qui avoit

---

que l'autre a perdu; que de lui défendre d'acheter cher l'argent dont il a besoin, & à celui qui en a de le vendre au plus haut prix qu'il le peut. Dans ce cas, la loi porte avec elle deux vices également dangereux & inséparables l'un de l'autre. Elle est injuste & insuffisante : injuste, parce qu'elle gêne la liberté; insuffisante, parce qu'elle est facile à éluder. Mais si les mœurs attachent de l'infamie à la passion du jeu, si le jouer, le locataire qui prête son logis au joueur, le propriétaire qui loue ce logis sont tous bannis de la société par l'opinion; si toutes les maisons honnêtes leur sont fermées; si un homme de bien se détourne d'eux dans les places publiques; si dans les sociétés patriotiques, dans les assemblées de citoyens, l'opinion fixe sur eux un regard universel de dédain & d'improbation; s'ils sentent que la confiance ne les portera jamais aux charges de l'état; si les citoyens écrivent sur la porte des maisons de jeu ces mots terribles : *Ici l'on joue; ici se rendent tels & tels*, voilà une loi prohibitive; voilà une loi qui porte au fond du cœur d'un coupable une sentence vraiment exécutoire, & qui ne peut s'éluder. Graves sénateurs, Officiers municipaux, épargnez-vous les décrets & les significations; dormez en paix, la honte & le remords veillent, & leurs traits aigus sont plus inévitables que les vôtres. Si les mœurs condamnent également & l'usurier qui abuse indignement du besoin de son semblable, & l'usuré que des désordres réduisent à la bassesse de mendier le secours d'un être qu'il méprise; si l'un & l'autre sont également fuis & redoutés de l'honnête citoyen, l'un détestera bientôt le luxe & les plaisirs, qui le forcent à se dégrader; l'autre sera réduit ou à renfermer son or devenu stérile ou à le verser dans le commerce de la vie par des voies honorables & utiles. Législateurs! songez donc que vous ruinez les mœurs tant que vous ne leur laissez aucun empire.

besoin d'un habit; l'un demandoit le prix, l'autre le disoit : le premier pouvoit se retirer; & du moment qu'il consentoit à la convention proposée, il ne pouvoit se plaindre d'avoir été trompé, seul cas où la loi doit sévir contre le trompeur; & cependant une loi arbitraire donnoit trois ans de terme aux débiteurs, & déclaroit nulles des obligations réelles, par la frivole raison qu'elles n'avoient pas été mises en vigueur dans l'espace d'une année; c'est-à-dire, que sans examen de la situation du prêteur & de l'emprunteur, sans examen des conditions plus ou moins onéreuses du prêt, des circonstances, des facultés de l'un & de l'autre, un roi pouvoit ou accorder un terme souvent déraisonnable, ou annuller une dette. Annuller une chose existante, c'est être plus que Dieu. Louis XV s'attribuoit aussi le droit d'*annuller tout délit*. Défendre le prêt, étoit également une atteinte portée à la liberté. D'ailleurs, quand on songe que les rois & les grands partageoient le fruit des usures les plus exorbitantes, ce n'est pas sans frémir qu'on leur voit ruiner, à leur gré, les êtres qui les avoient payés d'avance, & favoriser ceux qui devoient au moins légitimement un capital quelconque, afin de leur faciliter les coupables moyens de remplir encore des coffres où puisoient à leur tour les grands déprédateurs, ministres, courtisans, mignons & femmes perdues : voilà les rois, autorisant le crime sans pudeur, & sacrifiant sans pitié les auteurs des crimes dont seuls ils recueilloient le fruit.

Et Blanche étoit dévote, & Blanche avoit fait de son fils un bigot, un homme qui tous les jours lisoit dans son palais & à ses domestiques les

cantiques, les litanies & l'office du jour ; dont les plaisirs étoient de cultiver le jardin des moines de Cîteaux, ou de porter des pierres pour leur bâtiment dont il faisoit les fraix aux dépens du peuple, d'aller y servir fastueusement les pauvres que ses édits dépouilloient, de fléchir orgueilleusement les genoux aux pieds des autels arrosés du sang des hommes, & d'y demander à Dieu la récompense des guerres continuelles que l'orgueil & l'emportement lui faisoient entreprendre.

Ce roi canonisé, l'un des plus mauvais qu'ait eus la nation, avoit déja dix-neuf ans, lorsqu'il plut à sa mere de le marier. Jalouse de son empire, elle ne s'étoit pas empressée de le mettre au hasard ; mais enfin les peuples, qui trembloient toujours qu'il ne manquât de louveteaux élevés à les dévorer, manifesterent leur vœu, & Blanche fut assez généreuse pour s'y rendre. En 1234, Saint Louis épousa donc Marguerite, fille aînée du comte de Provence. L'ombrageuse régente craignant qu'une femme aimable & jeune ne prît sur son fils l'ascendant qu'elle vouloit toujours conserver, & ne partageât avec elle l'administration des affaires de l'état, gouverna les jeunes époux avec un despotisme extrême, ne leur permettant de se voir qu'à des heures marquées, le plus souvent en sa présence, & ne souffrant pas que Marguerite eût la plus légere part, non-seulement aux affaires publiques, mais encore à celles de la maison royale. Cette jeune femme, renfermée dans son appartement, obligée de se cacher pour voir son mari, ne trouvant jamais dans sa belle-mere qu'un visage austere & glacé, n'ayant d'autres plaisirs que les pratiques de dévotion auxquelles Blanche avoit pris soin de l'assujettir, passa

des jours fort malheureux sur le trône, & dut regretter quelquefois d'être née dans un rang où il falloit être ou esclave, ou criminelle.

Saint Louis ayant atteint l'âge de la majorité des rois, fixée alors à vingt ans, prit les rênes du gouvernement en 1236, un an après son mariage; mais Blanche n'en fut pas moins régente de fait. L'esprit de domination ne pouvoit abandonner cette femme qu'avec la vie, & Saint Louis étoit trop bigot & trop soumis pour résister à sa volonté; il auroit cru faire un acte d'irreligion, s'il avoit pu résister une seule fois. Quatre années de paix s'étoient écoulées, & l'on ne voit pas que ces deux personnages tant vantés aient profité de cet intervalle pour étudier les vices du gouvernement & pour y remédier: ils firent des ordonnances, des édits insignifians ou tyranniques, mais ils n'adoucirent pas le poids des taxes, ne chercherent point à ouvrir des voies au commerce, à rendre au peuple la vie plus commode, en multipliant les moyens de travail; enfin ils songerent à régner pour eux & leur cour insolente & avide; ils doterent des églises, fonderent des couvens, les peuplerent de moines fainéans & de religieux inutiles, tous êtres perdus pour la société: mais bientôt la guerre recommença pour un sujet qui assurément ne méritoit pas de répandre le sang des hommes. L'ambition & le despotisme des rois exerçoient sur les grands vassaux de la couronne un empire semblable à celui que les vasseaux avoient autrefois exercé sur les *serfs* de leurs terres. Ils ne pouvoient se marier ou marier leurs enfans, sans le consentement du roi: c'étoit pour empêcher la coalition des grandes & puissantes familles, ou pour mettre obstacle aux alliances entre elles & les cou-

ronnes ou principautés étrangeres. Le comte de Champagne, devenu roi de Navarre par héritage, maria sa fille unique au fils du comte de Bretagne, éternel ennemi du roi de France. C'en fut assez pour enflammer la colere de Louis IX & de Blanche, qui vit avec dépit son esclave Thibault rompre sa chaîne. Grégoire IX occupoit le siege de Rome; il écrivit à Saint Louis qu'il lui défendoit d'attaquer un fidele croisé pour le soutien de la religion. Louis n'écouta point cet ordre impérieux, & se hâta de lever une armée. Thibault effrayé vint se jetter à ses pieds & lui demander la paix, se soumettant aux humiliantes & injustes conditions de renoncer aux fiefs qu'il avoit achetés du monarque, de donner des places de sûreté, & de ne paroître en France de sept années. Dans un tems où les peuples sacrifiés aux rois étoient regardés comme des machines de guerre, il est étonnant qu'un roi ait accepté de semblables propositions. Si les historiens ne se trompent point, en attribuant la conduite de Thibault à son éternelle passion pour la reine Blanche; s'il est vrai que ce prince passoit son tems à faire des vers pour célébrer ses malheurs & ses chagrins amoureux; s'il avoit la tête aliénée par cette frivole tendresse, il n'y a rien d'étonnant dans sa conduite. Robert, frere de Saint Louis, pensa cependant troubler la réunion des esprits. Jamais on n'avoit cessé de soupçonner le comte de l'assassinat de Louis VIII, & Robert sur-tout ne pouvoit effacer de son esprit cette funeste impression. Le jour même où Thibault alloit au palais prendre congé du roi, les domestiques de Robert lui firent essuyer quelques outrages. Louis irrité condamna ces malheureux à être pendus. Robert, plus généreux que ne devoit l'être un

prince, sentit qu'il devoit les sauver, en avouant à son frere qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Cette folie auroit suffi pour rompre les traités; mais Blanche appaisa le roi de Navarre, & ce fut avec tant de douceur & d'adresse qu'elle sut le captiver en cette occasion, que l'insensé crut avoir trouvé un instant favorable, & qu'il parla de son amour en termes plus clairs qu'il n'avoit encore fait. La dévote Blanche s'en offensa, & Thibault reçut ordre de sortir de la cour.

Il paroît singulier que l'excessive dévotion de Blanche & de son fils ne les ait jamais engagés à obéir servilement aux papes, comme l'avoient fait leurs prédécesseurs. On chercha inutilement dans leur caractere assez de lumieres & de fermeté pour s'être délivrés de cet esclavage, & il paroît que ce fut plutôt l'établissement du commerce & les progrès d'une sorte d'esprit public, qui briserent le joug de l'évêque de Rome plutôt en France que dans les autres royaumes de l'Europe. Après l'affreuse guerre contre les Albigeois, Rome avoit établi dans le comté de Toulouse un tribunal d'inquisition; le peuple ne le souffroit qu'avec peine, & les consuls vouloient assujettir les juges à quelques formalités que Raimond, souverain de ce pays, exigea lui-même; les fanatiques se déchaînerent aussi-tôt contre le prince. Ce n'eût été rien si le despote avoit ordonné des châtimens arbitraires contre des innocens; mais attenter aux droits d'un tribunal féroce, c'étoit un crime irrémissible. Raimond se vit frappé de tous les anathêmes de l'église. Il fit publier aussi-tôt une défense à tous ses sujets de comparoître pardevant les inquisiteurs. Ce fut le signal d'une espece de guerre civile; on chassa les

Jacobins, principaux chefs de l'inquifition : l'évêque s'enfuit avec tout fon clergé. Des prêtres furent maffacrés par le peuple, & beaucoup de particuliers ne cacherent plus la maniere de penfer qu'on nommoit héréfie. Le tribunal de l'inquifition s'étant refugié à Narbonne, & l'archevêque ayant voulu févir contre des hérétiques, la ville baffe fe révolta contre la ville haute, força la maifon des freres prêcheurs qui l'avoit reçu, fe faifit des regiftres du tribunal, & les mit en pieces. Ces actes de juftice nationale auroient pu avoir des fuites funeftes, fi Louis IX, tenant une balance raifonnable entre deux partis exceffivement échauffés, ne les eût engagés à porter leur caufe pardevant fes propres officiers de juftice à Carcaffonne. Le pape s'avifa de donner ordre à Raimond de forcer les confuls de Touloufe de fe foumettre à l'inquifition, de fortir de fes états & de paffer en Paleftine pour cinq années. Le même pontife écrivit en même-tems à Saint Louis, pour le prier d'armer fon bras contre l'héréfie, & d'obliger Raimond à faire le voyage de la Terre-Sainte. Louis, au-lieu de lui obéir, le contraignit au contraire, en lui refufant un appui fur lequel il avoit compté, de révoquer cet arrêt de banniffement, & dans la même année d'ôter les pouvoirs aux inquifiteurs.

Il eft difficile d'accorder cette conduite prudente avec un efprit de crédulité, de bigoterie & de fuperftition que le roi montroit dans toutes les occafions où le fanatifme lui préfentoit cet appât, quelque groffier qu'il fût. On lui fit croire que la couronne d'épine de Jefus-Chrift étoit engagée aux Vénitiens, pour des fommes confidérables, par l'empereur Baudouin. Jufques-là les moines de Saint-

Denis avoient prétendu l'avoir en leur possession, & rapportoient même que les épines en étoient toujours vertes. Saint Louis crut, de bonne foi, que les Vénitiens possédoient cette relique; & Baudouin la lui ayant cédée, il la racheta d'un sénateur Vénitien, & la sainte couronne fut rapportée en France, scellée des sceaux de l'empire & de ceux de la république. Saint Louis, Blanche & Marguerite allerent la recevoir à Sens; & le roi la rapporta lui-même, pieds nuds, depuis Vincennes jusqu'à Notre-Dame, & de là au palais, où elle fut déposée dans la Sainte-Chapelle. Il retira encore des mains des Vénitiens un morceau de bois de la vraie croix, le fer de la lance qui perça le côté du Christ, l'éponge qui servit à l'abreuver de fiel & de vinaigre, & d'autres reliques. Les Vénitiens, avides & adroits, auroient eu toutes celles du monde, tant qu'on auroit voulu les leur payer; & c'étoit ainsi que, par une imbécille crédulité, le peuple se laissoit dépouiller des biens de la vie, pour acheter des choses que des imposteurs falsifioient au gré de leur intérêt. Si l'on avoit rassemblé tous les fragmens des reliques éparses dans les pays catholiques, on en auroit fait, & plusieurs croix, & plusieurs couronnes, & plusieurs corps des mêmes saints. L'expérience & la raison ont ouvert les yeux à cet égard, & fait disparoître les erreurs attachées jusqu'à présent au culte simple & pur d'une divinité dont la grandeur nous impose le devoir de l'adorer seule, & non pas les attributs de quelques hommes dont nous ne connoissons la vie que par des relations si éloignées, qu'elles peuvent être ou exagérées, ou mensongeres.

Nous passerons sur les guerres ou civiles, ou

puiſſant, tomba dans un déſeſpoir qui tenoit du délire ; & dans ſa crédulité fanatique, elle fut cauſe d'un déſordre extraordinaire. Il ſe préſenta devant elle une eſpece de viſionnaire prêcheur, qui avoit eu des conférences avec la Vierge, & entretenoit une correſpondance ſuivie avec les anges ; il avoit reçu ordre d'eux de prêcher une croiſade pour la délivrance du roi, mais ſeulement aux bergers & aux agriculteurs : la conquête de la Terre-Sainte étant réſervée au peuple par la volonté de Dieu, qui dédaignoit l'orgueil de la nobleſſe. Blanche, dupe de ces fables groſſieres, permit à cet inſenſé de prêcher ſa croiſade, ſans examiner d'abord le ridicule de ces promeſſes, & enſuite, l'efficacité des moyens. Sans calculer le tems néceſſaire au raſſemblement d'hommes, à l'équipement des vaiſſeaux, à leur approviſionnement, à leur voyage, & ſans calculer que l'or qu'il en devroit coûter, ſeroit mieux employé à payer promptement une rançon à des barbares qui avoient à leur diſcrétion la vie de ſon fils & celle de l'armée chrétienne ; le frere prêcheur entraîna dans ſes pieges tout ce qu'il rencontra de gens ſimples, crédules, religieux, & enſuite de vagabonds, de bannis, de gens de tout âge & de tout ſexe perdus de débauche, & n'ayant de reſſource que le crime. Son armée de prétendus croiſés, monta bientôt à près de cent mille hommes. Au commencement, chacun s'étoit empreſſé de leur fournir les beſoins de la vie ; mais leur nombre s'étant accru d'une maniere ſi prodigieuſe, ils ne vécurent plus que de pillages & de vols publics. Le chef de ces brigands s'attribua enſuite une autorité ſpirituelle & temporelle.

porelle. Il attaquoit les villes, brûloit les villages, enlevoit les femmes & les filles, & les prostituoit à ses soldats; il cassoit les mariages & les testamens, prêchoit une religion nouvelle, & se faisoit écouter du peuple par une déclamation contre les vices du clergé, les profanations de la cour de Rome, & les vexations des fanatiques, inquisiteurs de la foi. Il partageoit le butin entre ses sectateurs & lui : tous les crimes lui étoient familiers, il agissoit vraiment en roi; mais personne n'ayant dit qu'il tenoit sa puissance de Dieu, on agit avec ce roi & *son peuple* (1) comme avec un voleur de grands chemins & sa bande; on s'arma contre eux, on leur fit la guerre, on les fit presque tous périr, on en délivra la France. Heureux si le peuple françois eût appris par cette expérience qu'on pouvoit se défaire également d'un roi comme d'un autre, & que Dieu n'avoit pas créé de brigands inviolables ! Blanche, un peu étonnée d'avoir eu tort, sans pouvoir le dissimuler, crut se laver de cette imprudence en avouant qu'elle s'étoit trompée; comme si cet aveu

---

(1) Sous un certain point de vue, les rois ont raison de dire *mon peuple*. Ils ont en effet *un peuple* à eux.

Et moi, vous le savez, je tiens sous ma puissance
Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets;
Peuple que dans ses murs renferme ce palais,
Et dont à ma faveur les ames asservies
Mont vendu dès long-tems leur silence & leurs vies.

RACINE, *Bajazet*, act. II, scene I.

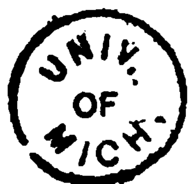
Voilà l'image de la cour des rois; voilà *leur peuple*, *leurs fideles sujets*, *leurs défenseurs*, & voilà ce que les sénateurs d'un peuple libre craignent aujourd'hui de combattre.

avoit réparé les crimes que venoient de commettre ces prétendus envoyés de la Vierge & des anges. Les fautes des rois ne sont pas de celles qui peuvent être pardonnées; leurs suites sont trop funestes; elles sont trop cruelles, trop longues, & leur enchaînement nous enseigne qu'il faut les rejetter pour jamais, si nous voulons jouir en paix de la dignité de notre être & des bienfaits de la nature.

La guerre sainte n'étoit pas terminée: Louis IX, libre, après avoir payé une rançon qui équivaut à la valeur de cinq millions de la monnoie actuelle, persistoit encore dans la coupable obstination de ruiner le peuple & de répandre le sang, lorsque Blanche couverte de crimes nationaux, & de louanges payées & mendiées par des bienfaits encore mal combinés, tomba malade à Melun, & se fit porter à Paris; là, elle donna la derniere scene théâtrale de sa vie: elle manda l'abbesse de Maubuisson, ordre de Cîteaux, monastere fondé par elle près de Pontoise, fit profession entre ses mains, prit le voile, se fit mettre sur un lit de paille, couvert d'une serge, & mourut le 26 novembre 1252, en habit de religieuse, & cependant la couronne d'or sur la tête; car la vanité n'abandonna pas cette ame fastueusement humble & modeste. Quelque idée qu'on se fasse de la superstition de ces tems d'ignorance, il est impossible de ne pas voir de l'affectation dans ces pratiques minutieuses; il est impossible de croire que des êtres méchans, cruels, ambitieux, possédés du desir de tout envahir & de conserver toutes leurs rapines, pussent imaginer de bonne foi qu'ils aimoient Dieu, & qu'ils

l'honoroient par l'exercice perpétuel de leurs vices & de leurs penchans déréglés. On est forcé de croire qu'ils y ajoutoient le coupable desir de mentir aux hommes, à Dieu même, & peut-être d'étourdir leur propre conscience. Cette habitude d'hypocrisie & d'affectation est d'ailleurs naturelle aux femmes vicieuses. Le desir d'en imposer leur est propre, & les plus bigottes sont toujours celles qui ont quelque chose à cacher, ou à faire oublier au public. Les vieilles Laïs de la cour, & suivant la cour, terminoient toujours leur galante carriere par leur directeur; les reines & les princesses les plus avilies ont toujours fini par souiller les temples d'offrandes impies. On attendoit le moment où Antoinette finiroit sa lubrique existence par outrager la divinité même, en levant vers le ciel des regards imposteurs. Femme détestable! la voix du peuple qui est la voix de Dieu t'épargnera ce dernier crime, & la justice nationale, trop tardive, mais inévitable, te fera baisser vers la terre tes yeux autrefois si hardis, & enfin remplis des larmes du désespoir, si ce n'est du repentir!

Nous passons dans notre marche pénible à cette *Isabeau de Baviere*, à cette criminelle reine, née comme toi dans ce climat barbare qui nous a donné tant de monstres, dont tu as seule rassemblé tous les vices avec ceux de l'Italie! Née dans cette terre germanique qui ne nous inspirera moins d'horreur que lorsqu'elle sera régénérée par le sang des tyrans de ta race, Isabeau de Baviere nous rappelle à toi; que dis-je! est-elle la seule? sera-t-il question, dans les siecles les plus reculés, d'un monstre féminin, la honte



de ſon ſexe & l'horreur de l'autre, ſans que le nom *d'Antoinette* s'offre à la mémoire des François ?

Iſabeau étoit fille d'Etienne II, duc de Baviere : elle vint en France à l'âge de quatorze ans ; on ne ſait pas ſi elle apporta, comme Antoinette à la cour de Louis XV, un cœur déja corrompu, & un corps déja ſouillé, mais elle y parut en 1385, fut mariée le 17 juillet de cette année à un roi jeune, ignorant, gâté par l'éducation ordinaire des rois, & n'ayant encore donné que des ſignes de foibleſſe & d'imbécillité. Juſqu'alors, Charles VI n'avoit point aimé les femmes, il parut voir Iſabeau avec plaiſir ; on les maria, mais on ne ſait pas ſi l'extrême fécondité de cette femme peut faire juger ni des facultés de Charles ni de ſon aſſiduité auprès d'elle. Charles V ſon pere, dit *le Sage*, Charles V, bourreau des peuples par une longue ſuite de guerres cruelles qu'il pouvoit éviter ; Charles V, aſſez hypocrite pour leur faire croire qu'il étoit économe, lorſqu'il étoit avide, exacteur & uſurier ; aſſez fin pour les éblouir par l'éclat des victoires qui juſqu'à ce moment avoient flatté la vanité d'une nation eſclave : aſſez adroit pour faire penſer qu'il étoit homme de guerre parce qu'il avoit d'habiles généraux ; pour accorder des privileges, des ſoulagemens, des largeſſes même dont il avoit ſoin de détruire l'effet par des ordonnances, des édits, des loix dont la multitude ne pouvoit comprendre le ſens ; aſſez politique enfin pour ſe faire aimer en foulant la nation, en portant l'autorité royale au degré le plus arbitraire, en détruiſant tout ce que les états-généraux précédens avoient

pu faire naître d'inſtitutions ſages ; en déguiſant ſon pouvoir immenſe afin de l'établir plus ſûrement ; Charles V enfin, trop connu par le maſſacre de Montpellier, fut effrayé lui-même de l'empire qu'il laiſſoit à ſon fils, âgé de ſix ans, & ne ſachant plus, à ſes derniers momens, comment il ſoutiendroit un poids de cette nature, il avança, par un dernier trait de folie, la majorité du roi à quatorze ans, & cita dans ſon ordonnance, & la bible, & l'art d'aimer d'Ovide, pour prouver que les rois enfans, peuvent, par un privilege particulier, être de très-grands hommes. Il ajouta une autre imprudence à celle-ci ; appliquant mal à propos la maxime des tyrans, *diviſer pour régner*, il partagea l'autorité entre un régent & des tuteurs, pendant la minorité de ſon fils. Mais puiſqu'il avoit le ſens de regarder les peuples comme ennemis de l'autorité royale, c'étoit leur force qu'il falloit diviſer & non celle du prince. Charles d'Anjou fut nommé régent, les ducs de Bourgogne & de Bourbon, tuteurs de Charles VI. Le roi voulut en vain les lier par des ſermens : inſenſé ! les ſiens l'avoient-ils enchaîné à ſes devoirs ? l'homme généreux a-t-il beſoin de ſermens ! & le traître craint-il d'en faire ?

A meſure que le terrible moment de la diſſolution de ſon être approchoit, de nouvelles terreurs aſſiégeoient cette ame coupable ; la veille de ſa mort, il rendit une ordonnance portant ſuppreſſion des impôts qu'il avoit mis ſur le peuple, ſans le conſentement des états-généraux. A peine eût il fermé les yeux, le 13 ſeptembre 1380, que l'avide & prodigue régent pilla en un ſeul jour les

trésors que l'avare monarque avoit amassés pendant tout son regne. Il étoit instruit que Philippe de Savoisy, l'un des conseillers du roi, savoit dans quel endroit étoit renfermée une partie des richesses de ce prince; il le menaça, en présence du bourreau, de le faire pendre s'il n'en faisoit l'aveu. Les grands ne s'en irriterent point, mais le peuple s'ébranla, & demanda, par des clameurs, que la derniere ordonnance du roi sur les impôts eût son exécution.

Les séditions passageres, mais cruelles, d'un peuple qui ne fait que se débattre sous le poids de ses fers, n'ont pas la majesté sublime des actions d'un peuple qui les brise, & se leve tout-à-coup libre & sans entraves. Les Parisiens n'ayant point vu sans courroux rétablir tout ce que Charles V avoit dû abolir; se révolterent; plusieurs villes imiterent leur exemple. Charles d'Anjou avoit entraîné son pupille en Flandres; il le ramena triomphant à Paris, pour répondre aux demandes du peuple & à ses justes réclamations. Charles VI y fit une véritable entrée de tyran; ce monstre encore dans l'enfance, environné de ses oncles & de toute sa cour, assis sur un trône élevé sur les degrés du palais, assista au supplice de trois cents personnes condamnées pour crime de révolte & de désobéissance: la barbarie royale faisoit arriver la mort à pas lents au-devant de ces malheureuses victimes; les procédures étoient longues, surchargées de formes effrayantes, dont l'appareil sinistre augmentoit la consternation: on désarma tout le peuple; on défendit les assemblées, on anéantit le droit de commune; chacun renfermé dans l'intérieur de sa maison trembloit à chaque

minute de s'en voir arracher ou de voir entraîner son mari, son pere ou son frere, ou ses fils. Chaque jour on saisissoit de nouveaux accusés, & comme les exécutions auroient été si multipliées qu'on auroit pu manquer de bourreaux, chaque nuit on lioit des victimes dans des sacs, & on les traînoit dans la Seine. Une farce insultante succédant à ces horreurs, on assembla le peuple dans la grande cour du palais, & là, toujours en présence du roi, l'infâme chancelier d'Orgemont eut l'audace & la bassesse de reprocher à la nation ses crimes & son ingratitude envers *son maître*, & de prononcer que les Parisiens méritoient mille morts, pour avoir osé croire que les impôts étoient des dons libres & volontaires faits au prince, & qu'il ne lui étoit pas permis de les exiger sans le consentement des états; d'avoir osé imaginer que les princes étoient liés par leurs paroles, leurs traités & leurs ordonnances; qu'enfin & en derniere analyse, la société n'étoit pas un assemblage de furieux & d'imbécilles, dont les premiers eussent éternellement le droit d'opprimer les autres. On attendoit en frémissant la fin de cette horrible scene, lorsque les oncles du roi, feignant d'être attendris du spectacle qu'eux-mêmes avoient préparé, se jetterent aux pieds du marmot déja endurci dans le crime, & demanderent à cette méprisable & fragile idole la *grace* de tout un peuple. Sa réponse lui étoit dictée, il daigna commuer la peine de mort en amendes pécuniaires. La ville de Paris fut ruinée; elle n'étoit pas alors dans cet état d'opulence où nous la voyons aujourd'hui; elle n'étoit pas le centre où les richesses du royaume

venoient s'engloutir. Ce qui acheva de la dévaster fut l'infamie avec laquelle on ne distribua aux soldats qu'une petite partie des amendes, & la permission qu'on leur donna de se dédommager par le pillage des campagnes. Rouen, & quelques autres villes éprouverent le même sort; & l'on ne tarda point à établir de nouvelles taxes sur un peuple anéanti par la crainte, & livré au désespoir.

A tant d'horreurs, à celle de la guerre générale qui envéloppoit tous les pays de l'Europe, il manquoit en France la main d'une femme pour augmenter la diffention, & répandre un poison plus subtil dans toutes les ames. Isabeau élevée par les furies pour consommer la ruine de l'état, & le vendre aux ennemis; Isabeau de Baviere parut, & son mariage célébré à Amiens, le 17 juillet 1385, seroit regardé comme l'époque la plus effrayante de nos annales, si le 16 mai 1770, nous n'avions vu former des liens plus funestes encore, sous des auspices plus sinistres; présage trop vrai de tous les maux que traînoit avec elle une nouvelle fille d'Achab & de Jésabel.

Jamais dans les pays esclaves les femmes n'abandonnent les objets de luxe & de vanité; la mort présente à leurs yeux ne les empêcheroit pas de jetter un dernier coup-d'œil sur leur parure ou leurs bijoux. Comme elles ne font rien par elles-mêmes, elles s'identifient avec ces objets extérieurs, & en font la majeure partie de leur propre existence; s'il en est ainsi des femmes ordinaires, celles que le malheur des états éleve sur les trônes doivent encore être bien plus soumises à ce hon-

teux esclavage : une éducation vicieuse, le libre développement de toutes les passions, des volontés toujours satisfaites, & par conséquent variées à l'infini, les accoutument à ne considérer qu'elles dans la nature, & à couvrir d'ornemens & de pierreries l'idole qu'elles se font d'elles-mêmes. Aussi les princesses les plus odieuses ont été les plus emportées par la fureur du luxe & des ornemens de toute espece. Au milieu des suites de tant de guerres, dans l'extrême misere où languissoit la France, il fallut trouver en 1389 des sommes immenses pour le couronnement d'Isabeau de Baviere; la ville, naguere en deuil, fut obligée de représenter une scene riante, & l'image de la joie déroba pour un moment à tous les regards la sombre tristesse à laquelle un peuple malheureux étoit en proie. Les présens de l'hôtel de ville furent portés à la somme de *soixante mille couronnes d'or*. On vit des tournois, des festins, des combats simulés, des danses & bals masqués, au milieu desquels la pudeur ne fut pas plus ménagée que l'or de la nation. La licence régnoit dans le palais; & il faut dater de cette époque les fatales liaisons de la reine avec son beau-frere, & de Marguerite de Baviere, duchesse de Bourgogne, avec ce même prince. Et dans quelles circonstances, grand Dieu! dans un tems ou la soldatesque effrénée des tyrans ravageoit les moissons, ne laissoit que la paille aux misérables agriculteurs, & les massacroit quand ils osoient se plaindre! dans un tems où ceux qui réclamoient les premiers besoins de la vie étoient traités de *séditieux!* Si l'indigne reine avoit eu quelque sentiment d'humanité, n'auroit-elle pas demandé que cette vaine

cérémonie du couronnement fût remise à dès tems plus heureux ? n'auroit-elle pas sacrifié le frivole plaisir de se montrer, l'avare desir de s'enrichir par les dons d'un peuple épuisé, au bonheur de soulager les impôts, de.... .... Mais quel delire nous égare ? osons-nous supposer l'humanité dans l'ame des femmes couronnées ? est-ce dans le cœur des lionnes & des pantheres qu'elle établit son empire ? Le fatal couronnement d'Isabeau fut suivi d'une augmentation dans la gabelle, & cette ressource paroissant encore insuffisante, on eut recours au moyen désastreux de l'altération des monnoies; les vols publics n'effrayent pas les tyrans : on soumit à la refonte les pieces de la plus petite valeur, & le décri universel, suite inévitable de ce brigandage, tomba plus pésamment sur la classe du peuple. Si c'étoient les suites de la guerre qui avoient tellement appauvri la nation, à en croire les ministres, c'étoit dans un instant de calme qu'il falloit essayer de la relever au-lieu de lui porter un coup mortel. Mais les flatteurs disoient que la reine étoit jeune, qu'elle vouloit des plaisirs; & comment auroit-on pu faire vivre dans la retraite la *souveraine d'un grand empire !* il lui falloit des fêtes, des danses, des repas somptueux, dût à côté du palais illuminé, mourir d'inanition dans l'ombre de la nuit, le malheureux qui avoit contribué à l'embellir; dût la province de Languedoc être le théâtre du despotisme insolent du duc de Berry & de ses officiers. La levée des mêmes impositions y avoit été renouvellée jusqu'à cinq ou six fois dans une année. Les exécutions des biens, les saisies, les contraintes avoient dévasté les campagnes; & une grande partie du peuple, fuyant la

misere & la mort, passoit dans les provinces d'Espagne. Charles VI ayant appris les concussions étonnantes des administrateurs de son oncle, eut l'intention d'empêcher le désordre, mais ce fut avec de tels ménagemens pour le duc de Berry, que son agent principal fut brûlé, pour la pitoyable cause de l'héréfie, & non comme exacteur & concussionnaire; que le duc ne fut ni arrêté, ni jugé, ni mis en cause, & que la mort de son favori fut la premiere source des divisions que la perfide Isabeau sut fomenter & entretenir dans la famille de son époux. Elle donna l'exemple scandaleux d'une intrigue publique avec le duc d'Orléans, dont l'audace ne craignit pas de souiller le lit de son frere; ce prince étoit hardi, prodigue & débauché comme d'Artois; la reine étoit, comme Antoinette, violente, avare, incapable de modération dans ses desirs, tourmentée du desir de régner; mais Antoinette n'a pas eu besoin, comme Isabeau, d'embrasser tour-à-tour plusieurs partis différents, & de tenir la balance entre divers chefs, toujours prêts à s'entr'égorger. Les tems ont seuls été la cause des différences qui se trouvent dans la vie de ces deux femmes; mais dans l'atrocité de leur conduite elle font également frémir d'horreur.

Charles VI, dont la tête avoit toujours été foible & mal organisée, Charles VI, autour duquel s'étoit répandu tant de sang, Charles VI, toujours environné, dès son enfance, de cadavres expirans, ou sur un champ de bataille, ou dans une ville en flammes, ou dans les murs de Paris, devoit être intérieurement tourmenté par le souvenir des maux qu'il avoit faits. Il faudroit douter

de la justice éternelle, si l'on osoit croire que le crime repose aussi paisiblement que la vertu ! Agité sans cesse par des mouvemens violens, assiégé d'idées noires, de sombres vapeurs, accablé d'une sinistre mélancolie, il tomba enfin en démence, à la suite d'une fievre chaude. On ne sait, d'après le rapport des historiens, si l'on doit ajouter foi à la vision de la forêt du Mans; si l'être qui lui apparut étoit effectivement un homme payé par la reine pour achêver de lui troubler l'esprit, ou si ce fut simplement un fantôme de cette même imagination déja en délire. Quoi qu'il en soit, il lui prit un accès de fureur, au milieu duquel il tua plusieurs personnes. Nous ne devons pas trouver surprenant si le peuple ne jugea pas à propos de déposer un imbécille, s'il ne crut pas qu'un homme que les loix auroient déclaré incapable de gérer sa propre fortune, ne pouvoit être l'arbitre de la fortune publique. En 1392, la lumiere de la raison n'avoit pas brillé aux yeux du peuple françois; en 1392, il n'existoit peut-être pas dans tout l'empire un seul homme qui, instruit, osât douter qu'un *roi frénétique* fût toujours inviolable & sacré; en 1791, le peuple est assez éclairé pour croire qu'il ne l'est pas; mais ceux qui le conduisent, ceux qu'il a choisis pour manifester ses volontés, & pour les faire exécuter, veulent lui faire embrasser, au moyen du canon & des baïonnettes, la doctrine reçue en 1392.

Charles VI n'étoit pas encore rétabli de cette premiere attaque de folie, que le tems du carnaval lui inspira l'idée d'une mascarade où il pensa périr dans les flammes, par l'imprudence du duc d'Orléans; au moins les historiens ne qualifient

que d'imprudence un fait sur lequel on a peine à ne pas fixer des soupçons plus sinistres. Le roi échappa au feu ; mais ce danger troubla de nouveau sa raison, & la reine, contente au moins de régner seule, se consola de ce que Charles n'avoit point péri. Bientôt les ordonnances les plus insensées émanerent du conseil, présidé par une femme & par un jeune libertin ; la rivalité de charmes & de puissance s'établit entre la reine, la duchesse d'Orléans & celle de Bourgogne, & cette rivalité forma des intrigues & des partis. D'un autre côté, les plaisirs de la cour devinrent plus désordonnés. La fureur de la chasse s'empara de toutes les têtes ; les femmes mêmes, oubliant toute discrétion, s'y livrerent avec un emportement digne de la cour de Messaline, & c'étoit au milieu des orgies que se prenoient les résolutions les plus atroces, & que se préparoient les projets les plus sanguinaires ; comme il n'y avoit point alors de spectacles, le passe-tems le plus paisible de la reine & de toutes ces femmes perdues étoit d'assister le dimanche à l'exécution des criminels.

Les accès de la maladie du roi devenoient plus fréquens ; & l'indigne reine ne voulant pas s'exposer à l'habitation avec lui, lui donna pour tenir sa place une jeune fille nommée *Odette de Champdivers*, fille d'un marchand de chevaux, & ne rougit pas de lui donner des maisons & des pensions, pour vivre avec son mari dans un commerce aussi dégoûtant que dangereux. Isabeau avoit aussi trouvé moyen d'éloigner de la cour la duchesse d'Orléans, dont l'empire sur l'esprit de Charles lui faisoit ombrage. Dans ses accès les plus furieux, la duchesse étoit la seule qui pût en calmer les trans-

ports, & la reine craignoit que dans les momens de calme elle n'employât contre elle ce même ascendant. Elle la fit accuser de contribuer, par des sortileges, à la maladie du roi, & la fit exiler. Rappellée bientôt après, on se servit d'elle pour écarter le duc de Bourgogne, & transporter toute l'autorité dans les mains du duc d'Orléans. Il n'en fut pas plutôt dépositaire, que tout ce qui pouvoit rester d'apparence d'ordre & de raison dans l'administration, fut renversé. Il nomma sous les ordres de la reine, de nouveaux receveurs des aides, qui décidoient souverainement de tout ce qui avoit rapport à l'administration des revenus publics ; juges, fermiers, impositions, dépenses, recettes générales & particulieres, tout leur étoit subordonné, sans qu'il fût possible de jamais réparer l'abus d'un pouvoir aussi insensé, puisqu'il étoit défendu de se pourvoir même au conseil du roi contre leurs décisions, qu'ils avoient seuls le droit de réformer : ainsi la répartition des impôts devint soumise au caprice de la reine ; la levée en étoit arbitraire, la recette infidele, & la dépense devint aussi impénétrable & aussi effrayante qu'en 1789. Si les désordres de la reine Isabeau n'eurent pas les mêmes suites que ceux d'Antoinette, s'ils ne conduisirent pas le peuple à faire usage de sa force & à mettre en pratique la *loi suprême de son salut*, c'est que cette loi si sainte étoit alors entiérement méconnue. Cependant lorsqu'on vit ordonner par le conseil une imposition nouvelle & générale dans tout le royaume, de laquelle même les ecclésiastiques n'étoient pas exempts, & cela dans un tems de paix, où le peuple devoit plutôt exiger des soulagemens, le mé-

contentement éclata de toutes parts, le clergé refusa de payer, & la reine & son amant furent obligé de retirer leur édit. Le duc de Bourgogne, depuis long-tems ulcéré contre son neveu & contre la reine, profita de ces mouvemens d'indignation populaire, fomenta secrétement la haine du peuple, & l'excita à la rébellion contre un pouvoir odieux & méprisable.

Ce fut alors qu'Isabeau monta véritablement sur le trône; ce fut alors que les furies gouvernerent la nation Françoise : haïe de toute la cour, haïssant tout ceux qui l'approchoient, ceux mêmes à qui elle prodiguoit ses impudiques faveurs en étoient rassasiés avant de pouvoir imaginer que le plus léger sentiment d'amour les leur avoit accordées. Elle auroit fait périr, ou par le fer de la loi, ou par celui de l'assassin, un homme sortant de ses bras; elle ne l'y auroit reçu que pour le mieux tromper. La garde de la personne du roi lui fut donnée; le maniment des affaires fut confié au duc de Bourgogne, oncle de Charles VI. Le duc d'Orléans réclama contre cette faveur; il prétendit qu'elle appartenoit au plus proche héritier du sang, & il ne voyoit entre le trône & lui que le dauphin, encore enfant. Isabeau se fit un parti en faveur de son amant, & l'oncle du roi fut obligé de céder à l'empire de cette femme altiere. Peut-être auroit-il eu assez de raison pour souffrir cet affront sans en tirer vengeance; mais l'imprudent favori d'Isabeau, aussi incapable qu'elle de modération dans leurs sales plaisirs, se faisoit un trophée de ses victoires sur toutes les femmes de la cour. Il avoit leurs portraits dans une galerie, & il eut l'insolence de faire voir un jour

au duc de Bourgogne celui de sa propre femme.
Ce fut là le sujet de l'implacable haine qu'il voua au parti d'Isabeau, dont les mœurs avoient empoisonné celles de toute la cour, & au duc d'Orléans, pour qui le déshonneur des familles n'étoit qu'un jeu cruel.

Un peuple ignorant est toujours victime de ces grands coupables qui ne le flattent que pour l'asservir. Hélas ! un peuple éclairé n'est pas toujours à l'abri des suggestions perfides ! Le duc de Bourgogne alla même jusqu'à dévoiler au roi l'infâme conduite de la reine. Ce misérable prince savoit bien lui-même jusqu'où alloit pour lui le mépris & la négligence de cette femme impie : elle s'acquittoit si cruellement de la garde qui lui étoit confiée, que Charles manquoit non-seulement des soins nécessaires à son état, mais encore des besoins de la vie; sa détresse alloit jusqu'à l'indécence, même dans l'état d'un simple citoyen dont la fortune auroit été resserrée. Les enfans de cette barbare marâtre n'étoient pas mieux entretenus; & tandis que la maison du duc d'Orléans respiroit le faste & le luxe des rois d'Asie, son frere malade déroboit les vases précieux de la couronne, pour les faire fondre & se procurer les choses de premiere nécessité. En 1402, le parti du duc de Bourgogne se trouvoit cependant assez fort pour opposer une digue aux fureurs de la reine. On leva des troupes de part & d'autre; les deux partis alloient en venir aux mains, & la France alloit être inondée de sang pour le seul intérêt de trois princes qui ne se disputoient que le seul avantage de l'asservir. La perfide Isabeau, tremblant de voir échapper de ses mains l'autorité qu'elle

qu'elle partageoit avec ſon cher d'Orléans, dépoſa la fierté dont elle en avoit toujours agi avec le duc de Bourgogne ; elle parvint à le ſéduire en cédant un moment à ſes prétentions, & par ſon entremiſe les rivaux réconciliés s'embraſſérent & congédierent leurs troupes. Mais il en eſt de ces réconciliations ſimulées, comme de la réunion momentanée de quelques brigands que nous voyons quelquefois ſe tendre la main pour faire réuſſir un grand complot & ſe partager une brillante proie, quoique le reſſentiment de leurs querelles particulieres vive encore au fond de leurs ames viles, & qu'ils n'attendent que la fin de l'expédition pour le faire éclater de nouveau. Les chagrins des deux princes ſe concentrerent pour un moment, & ne furent que plus violens. La reine gagna du tems, & en profita pour étayer ſon autorité comme celle de ſon amant. Les circonſtances lui étoient favorables ; elle venoit de donner le jour à un prince, qui fut depuis Charles VII ; & la nation aveugle & irréfléchie, regardoit comme un bonheur cet accroiſſement d'une famille déja nombreuſe, & née de l'inceſte & de l'adultere. Charles VI étoit moins ſatisfait dans ſes intervalles de raiſon ; il déploroit ſes malheurs. L'homme philoſophe ne peut que jetter un regard de pitié ſur ce miſérable jouet de ſes infirmités & des paſſions de ceux qui l'environnoient. Souvent entraîné par la juſtice, il vouloit punir la reine & ſon frere, & tous les auteurs des troubles du royaume ; mais que pouvoit un foible eſclave contre l'empire de l'altiere Iſabeau ! Quelque réſolution qu'il pût prendre en ſon abſence, quelque indignation qu'il eût pu concevoir contre elle,

elle paroissoit, & Charles étoit soumis : elle parvint enfin à se faire accorder par lui un pouvoir supérieur, même à celui de la régence : on n'imagineroit pas de quel moyen elle se servit ; il faut être femme pour imaginer de pareilles ruses : elle obtint du roi de déclarer, que s'il venoit à mourir, son fils aîné seroit aussi-tôt reconnu souverain, & que de ce moment même il abolissoit la régence, & se remettoit absolument sous la garde de la reine, son épouse, lui donnant un pouvoir absolu sur ses enfans : il lui attribua aussi le pouvoir de révoquer & d'annuller toutes les ordonnances qu'il avoit faites ou qu'il pouvoit faire dans la suite. A moins d'ôter la couronne de dessus sa tête, & de la poser sur celle d'Isabeau, en lui donnant toute l'étendue du pouvoir qui en émanoit alors, Charles ne pouvoit se livrer avec plus d'inconsidération à sa plus cruelle ennemie ; aussi ne tarda-t-il pas à s'appercevoir d'un mépris total de sa part : s'il avoit été mal servi jusqu'alors, il fut totalement abandonné. Isabeau foulant aux pieds l'amour conjugal, le souvenir des bienfaits, la pitié que devoit inspirer un mari dans l'état déplorable où étoit tombé Charles, étouffant dans son cœur la tendresse maternelle, laissa le malheureux roi sans secours, & ses enfans sans éducation & souvent sans vêtemens, tandis qu'elle se gorgeoit impudemment de l'or de la nation.

Mais ce n'étoit pas assez de ce pouvoir absolu de désoler la France par des exactions dignes de tous les supplices, il falloit y amener le fléau de la guerre, afin de grossir la liste des impositions. Les Anglois avoient vu plus d'une fois violer les traités faits sous ce regne, & leurs préparatifs an-

nonçoient en eux le dessein d'en tirer vengeance. Il fallut donc se préparer à la défense, & pour cela le duc d'Orléans, sous le nom de la reine proposa l'établissement d'une taille générale. Le duc de Bourgogne allégua en vain la misere publique, l'édit passa : il falloit de nouveaux trésors à l'insatiable Isabeau, le tribut montoit à dix-huit cents mille francs, sans compter les fraix de perception; ce trésor fut déposé dans un pavillon du Louvre. Le duc d'Orléans en fit enfoncer les portes & s'empara de tout; car pourvu qu'elle fût obéie dans ses caprices, elle souffroit volontiers qu'il s'attribuât les apparences de la souveraineté.

En 1404, le pouvoir de ces deux personnages parut monter encore à un plus haut degré; la mort du duc de Bourgogne sembloit les délivrer d'un contradicteur au moins incommode, & quelquefois dangereux. Mais Isabeau ne s'attendoit pas à trouver dans son fils un de ces génies violens & imdomptables avec lesquels il est difficile de lutter dans la carriere du crime. Ce prince nommé *Jean-sans-peur*, mais non pas *sans reproche*, avoit dans l'ame tous les caracteres de la souveraineté individuelle; il étoit hautain, hardi, cruel, vindicatif; entraîné par des passions fougueuses, incapable de scrupules ni de remords. Il étoit peut-être le seul homme qui pût faire trembler la superbe Isabeau.

Cependant elle ne sentit pas tout-à-coup ce qu'elle en avoit à craindre. Elle continuoit à déployer une autorité formidable. Les mécontentemens du peuple, ses murmures contre le duc d'Orléans lui firent redouter l'usage nouveau qui s'in-

troduisoit de porter des épées, des dagues & des couteaux de chasse. Depuis que les communes avoient consenti à la dégradation du désarmement, la soldatesque seule avoit le droit de porter le fer; elle avoit seule le privilege d'attaquer, & celui de se défendre étoit interdit au citoyen. Que dis-je! au citoyen... Y avoit-il des citoyens? Les planteurs laissent-ils des armes aux mains de leurs malheureux esclaves (1)? La reine défendit donc sé-

(1) Nos vils historiens de manquent pas de blâmer le port d'armes. « C'est à la licence de nos guerres civiles, dit le » *sieur Villaret*, que nous sommes redevables de cette cou» tume barbare qui transforme un commis, un clerc, un » artiste, un bourgeois paisible, un homme de lettres en » guerriers redoutables, sans que la valeur nationale y ait » gagné. Nous ne sommes certainement pas plus braves que » les Grecs & les Romains, & nos ancêtres sous les Clovis, » les Martel & les Charlemagne. Les hommes destinés pour » combattre avoient seuls le droit de porter l'instrument » nécessaire à la défense de l'état : le reste de la nation ne » cherchoit point à se décorer d'un appareil militaire aussi » embarrassant qu'inutile, & qui, devenu commun à tous » les états, ne distingue personne ".

Méprisable esclave ! on te passe d'avoir été encore en 1770, soumis en aveugle à la chimere des distinctions : on voit bien que ton génie n'étoit pas de ceux qui devancent les tems : mais en 1770, étoit-il permis à un homme qui savoit lire & écrire de consacrer la maxime des tyrans, que nul ne peut être armé, qu'eux & leurs satellites; que les gardes prétoriennes ont seules la funeste puissance d'égorger au nom de l'empereur; que le fer sera comme l'or, la ration des brigands. Tu nous cites l'exemple des Grecs & des Romains, tu dis que nous ne sommes pas plus braves qu'eux. Non, car ils avoient le courage d'être libres, & toi la lâcheté d'être esclave de nature, c'est ainsi qu'Aristote appelle les esclaves volontaires. Le port d'armes est un droit que la nature donne à tout individu, puisqu'il est un attribut du droit de se défendre contre la force : si une loi quelconque le donne à une portion de la société & le refuse à l'autre, elle consacre le droit d'oppression, elle cesse d'être

vérement le port d'armes; on obéit, mais ce ne fut pas ſans murmures: tout le peuple ſe réuniſſoit à charger de malédictions la miſérable princeſſe, auteur de la miſere commune : on l'appelloit publiquement la *grande gaure*, terme immodeſte qui exprimoit l'affreuſe diſſolution de ſes mœurs. Le nouveau duc de Bourgogne profita de ces diſpoſitions générales pour demander une place dans le conſeil, & l'on n'oſa la lui refuſer : il ſe hâta de conclure le mariage de Marguerite ſa fille aînée avec le dauphin, & celui du comte de Charolois ſon fils, avec Michelle de France, quatrieme fille d'Iſabeau, car l'hiſtoire doit nommer les choſes par leur nom, & l'on ne forcera pas une plume véridique à nommer du nom d'un mari les enfans d'une infâme adultere. Ces alliances préparoient au duc un crédit capable de balancer celui de d'Orléans, & Iſabeau commençoit à conſidérer ce jeune homme avec l'inquiétude qui précede la crainte, & qui ſemble annoncer à un fa-

---

loi ; car elle eſt elle-même une infraction à la loi naturelle. Les Grecs & les Romains ne pórtoient point d'armes en tems de paix ; mais il ne leur étoit pas défendu d'en porter : mais ils n'avoient point à craindre les ſoldats d'un tyran. Chaque citoyen étoit ſoldat en tems de guerre, & après le combat rentroit dans ſa ville & dans ſa maiſon en citoyen paiſible. En 1770, on ſavoit qu'une armée permanente étoit le fléau le plus redoutable à la liberté ; que c'étoit un inſtrument de tyrannie ; que c'étoit un glaive dans la main d'un furieux : & un lâche hiſtorien vouloit nous faire croire que le port d'armes attribué aux citoyens étoit un fardeau embarraſſant & inutile. Embarraſſant pour lui ſans doute ; qu'auroit fait de la liberté un être ſans courage & ſans énergie ? il faut un maître à celui qui ne ſait que ramper.

meux brigand qu'il pourroit être vaincu dans sa profession.

Elle ne se trompoit pas; la premiere taille imposée l'année précédente n'ayant servi qu'à alimenter son avarice & nullement aux préparatifs de guerre, elle proposa d'en lever une seconde en 1405. Le duc de Bourgogne s'opposa vivement à cette nouvelle mesure; il représenta avec véhémence la misere générale, les vices de l'administration, la ruine de l'état, les malheurs des peuples, son juste mécontentement; il offrit sa personne, ses biens, ses troupes pour défendre l'état s'il étoit attaqué; il ajouta au reste que si l'édit passoit malgré ses réclamations, ses états en seroient exempts, & qu'il garantiroit ses sujets d'une taxe injuste. L'édit passa, & Jean-sans-peur ne s'étoit pas flatté de l'emporter cette premiere fois sur le crédit de la reine. Mais il sut adroitement se prévaloir aux yeux du peuple de cet acte de dévouement à ses intérêts. Les peuples esclaves sont si facilement éblouis par les services qu'on paroît vouloir leur rendre! Le duc devint l'idole de la nation : il eut l'adresse de s'éloigner de Paris immédiatement après cette affaire : il vouloit faire desirer ses secours, il vouloit faire haïr de plus en plus ceux qui les avoient rendus inutiles, il vouloit garantir sa province du fardeau de l'imposition nouvelle, pour offrir à la nation un objet de comparaison avantageux à un souverain qui avoit l'art de paroître juste.

Isabeau fut abusée par son départ; elle crut qu'il laissoit un champ libre à sa puissance, & témoigna indiscrétement sa joie par une familiarité plus scandaleuse que jamais avec le duc d'Orléans. Les

fêtes recommencerent à la cour; le luxe y devint excessif, les parures des femmes annoncerent par leur éclat & leur superfluité qu'elles avoient perdu tout respect d'elles-mêmes (1). Les hommes efféminés sembloient lutter avec elles en richesses extérieures; chaque jour la reine inventoit des modes nouvelles, & chaque jour, brûlant d'une nouvelle ardeur pour son coupable beau-frere, elle faisoit aussi pour lui de nouvelles acquisitions, & multiplioit les impôts pour assouvir les desirs de l'insatiable favori. Le roi éprouvoit en 1405 un des retours de son affreuse maladie, & ce misérable prince ressentoit toujours les atteintes de la pauvreté au milieu d'une cour fastueuse & dissolue. Isabeau, profitant de son attaque de folie, donna le gouvernement de Normandie à d'Or-

(1) Mon intention n'est pas d'interdire aux femmes vertueuses le soin de leur personne; rien ne s'accorde moins avec l'idée qu'on se fait de leur sexe, qu'un extérieur sale & dégoûtant. La propreté; l'élégance, la grace dans les formes & la nature des vêtemens sont liées au contraire à l'image de ces êtres sensitifs & délicats dont les organes flexibles sont aisément choqués & dégoûtés des objets désagréables. J'attache même une de leurs vertus domestiques à ce soin habituel de leur personne, nécessaire pour rendre leur vue agréable à leurs maris, à leurs enfans, à la société de leurs maris. Mais je dis que la simplicité des atours est une image de la simplicité de leurs mœurs. Je dis que les ornemens de luxe prodigués sur les vêtemens & la toilette d'une femme indiquent en elle une passion étrangere à ses devoirs, une idolâtrie d'elle-même, qui décele le desir d'inspirer au-dehors cette même idolâtrie. Je lui vois enfin les goûts d'une courtisanne; pourquoi lui ferois-je la grace de croire qu'elle n'en a pas les mœurs? L'Athénienne étaloit de riches bijoux, des bracelets, des ceintures de prix : voilà mes ornements lui dit la modeste Spartiate, en lui montrant son mari & ses enfans. De laquelle des deux un homme libre auroit-il voulu être l'époux ou le fils?

léans. Il eſt des momens où le peuple le plus eſclave ſe fatigue de ſes fers : s'il ne briſe pas ſes chaînes, il les ſecoue du moins, & ce bruit effraie les tyrans. Les Normands refuſerent de reconnoître le nouveau gouverneur ; notre inconſidéré deſpote fut envoyé à Rouen pour faire exécuter les volontés de la reine ; il menaça les habitans de les déſarmer. Ils répondirent ſans détour qu'ils ne reconnoiſſoient d'ordre que ceux du roi, & le duc ne remporta pour tout fruit de ſon voyage que la honte & le déſeſpoir d'avoir échoué. C'étoit ſans doute le duc de Bourgogne qui avoit préparé cet orage. Le téméraire favori éprouva au conſeil même que le crédit de ſa maîtreſſe avoit reçu quelque atteinte, lorſqu'elle demanda au roi de confirmer la nomination au gouvernement de Normandie. Charles VI, qui étoit alors dans un inſtant de ſanté, la refuſa, & choſe ſinguliere, il allégua l'oppoſition générale de la province comme une raiſon à laquelle un *prince du ſang* devoit ſe ſoumettre. Cet intervalle de raiſon dura peu ; il ſembloit qu'ayant beſoin de ſa démence perpétuelle pour opérer elle ſeule le mal qu'il auroit fait lui-même, Iſabeau avoit l'art fatal d'en augmenter ou d'en diminuer les accès.

On apprend tout-à-coup au milieu des bruyantes orgies de la cour que le duc de Bourgogne approche de Paris avec des troupes nombreuſes : l'effroi s'empare de cette femme & de ſes partiſans ; d'Orléans le premier prend le parti de la fuite, & Iſabeau joint à l'impudeur de le ſuivre, l'audace de donner ordre qu'on lui amene le dauphin à Corbeil où elle va trouver ſon complice. Le duc de Bourgogne apprit en entrant dans Pa-

ris que ce jeune prince & sa femme étoient partis le matin ; il court sur leurs traces, & les ramene, du consentement même du dauphin qui ne suivoit sa mere qu'à regret. Isabeau ne se crut pas en sûreté à Corbeil ; elle se rendit à Melun d'où elle donna des ordres pour lever des troupes. Ces ordres acheverent de la perdre ; on sut qu'elle vouloit emmener le dauphin en Allemagne ; on apprit qu'elle y avoit fait passer de très-grandes sommes d'argent, & qu'on venoit d'arrêter à Metz des mulets chargés d'or ; enfin l'on ne doutoit pas que la France ne fût trahie, & l'indignation publique nommoit Isabeau & d'Orléans.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens les armes dont on les avoit privés arbitrairement ; il eut soin d'empêcher que les citadins fussent gênés par le séjour des gens de guerre ; il ne put sauver les campagnes des désordres que commettent toujours les soldats armés par le despotisme, mais il en diminua le poids ; enfin il eut l'adresse de paroître un tyran supportable, & dans ce siecle de préjugés, même à ce titre, il se fit aimer. Il avoit eu horreur de l'état où il avoit trouvé Charles VI ; le plus misérable des habitans du royaume auroit trouvé dans un hôpital les secours que lui refusoit sa femme : on ne l'y auroit pas abandonné cinq mois sans le changer de linge ; la gangrene n'auroit pas menacé ses chairs corrompues par les lambeaux de ses habits & par l'humidité de ses excrémens. Cette situation effrayante attesta au duc de Bourgogne jusqu'où la reine portoit l'oubli, non pas du devoir conjugal, mais de la simple humanité. Dans la plus malheureuse condition de la vie, est-il

une femme qui ne ſe dépouillât même du dernier vêtement néceſſaire à la pudeur pour en couvrir un époux affligé de tant de maux ? Si la tendreſſe paſſée, le ſouvenir de ces liens ſi puiſſans & ſi chers n'agiſſoient pas ſur l'ame d'une épouſe, la pitié ſuffiroit pour exiger d'elle des ſoins conſolans ; ſi enfin elle avoit le cœur froid à tous ces ſentimens, le reſpect d'elle-même, l'amour de ſa réputation, la crainte d'exciter le mépris & l'horreur, lui preſcriroient au moins d'obſerver les loix de la décence extérieure. Répétons-le, il n'y a que ſur le trône, il n'y a que dans les cœurs endurcis des femmes couronnées qu'on trouve des exemples atroces de barbarie, d'impudeur, d'abnégation totale de tout ſentiment, de tout reſpect humain.

Malgré tant d'horreurs dont le glaive ſeul auroit dû punir l'infâme reine, les oncles du roi négocierent une paix ſimulée ; Iſabeau reparut dans Paris, elle oſa s'y remontrer, y traîner encore avec elle le duc d'Orléans, qui enfin, en 1407, fut aſſaſſiné preſque ſous ſes yeux par le duc de Bourgogne, auſſi ſcélérat, mais plus adroit que lui. Le bruit général accuſa ce prince du meurtre ; il s'en défendit d'abord, croyant que ſes complices ſe déroberoient à la vigilance des loix ; mais l'un d'entre eux ayant été arrêté, la terreur s'empara de l'ame du coupable, il fit, ſans qu'on le lui demandât, l'aveu de ſon crime, & s'enfuit précipitamment de la cour. Mais bientôt rappellant ſon audace, il leva des troupes, revint dans Paris, y entra en vainqueur, & contraignit encore une fois la coupable Iſabeau de fuir ſon approche. Ce n'étoit là qu'une reſſource

ordinaire à un criminel assez puissant pour se défendre : mais que le duc de Bourgogne ait poussé l'impudence jusqu'à justifier publiquement, par le ministere d'un prêtre avocat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu, qu'il ait coloré cette perfidie du nom de politique & de raison d'état, qu'il ait fait approuver le meurtre d'un frere au misérable insensé de la personne duquel il s'étoit emparé, c'est ce qu'on auroit peine à croire si la raison humaine n'avoit désormais classé la race des rois & des princes parmi les différens genres d'animaux carnaciers. Le duc ne tint pas cependant aux préparatifs d'Isabeau & de la duchesse d'Orléans. Le peuple commençoit à se détromper; il voyoit bien que ce tyran-ci n'étoit ni plus modéré, ni moins ambitieux que l'autre, & il ne tarda pas à devenir indifférent sur le choix du joug qui l'attendoit. Isabeau à son tour obligea le duc à quitter Paris, y rentra elle-même, & reprit sa premiere autorité; on pouvoit s'en reposer sur elle du soin de la rendre odieuse : loin d'adoucir les charges du peuple, loin d'obéir à l'opinion générale, elle exigea de la ville de Paris des secours nouveaux, alléguant de prétendus besoins que son luxe démentoit. Le crime de Jean de Bourgogne, quoique présent à l'esprit du peuple, ne pouvoit l'emporter sur l'horreur qu'inspiroient tous les crimes d'Isabeau; & quoique la nation, mécontente de tous deux, n'eût voulu dépendre ni de l'un ni de l'autre, elle en revint encore à préférer le duc de Bourgogne.

Alors occupé à secourir l'évêque de Liége contre ses sujets rebelles, il ne laissoit pas d'intriguer encore à la cour de France; & lorsqu'il eut

concouru à remettre les fiers Liégeois sous le joug du monstre dont ils furent les tristes victimes (1), il revint à Paris accompagné de ses troupes victorieuses, & la reine fut obligée de fuir une troisieme fois; mais elle emmena avec elle le misérable roi qui lui servoit d'otage, & dont le sort digne de pitié ne contribua pas médiocrement à la réconciliation qu'on cherchoit à ménager entre le duc & la reine. Le peuple avoit reçu Jean-sans-peur, comme un dieu tutélaire; mais ce prince sentoit bien que l'absence du roi donneroit à sa conduite les apparences d'une rebellion, s'il ne cherchoit pas à ramener Charles dans les murs de Paris ; ainsi son audace se vit maîtrisée par l'adresse d'Isabeau. Il consentit à faire lui-même les premieres démarches vis-à-vis de cette femme, afin de ménager la bienveillance des Parisiens ; mais si dans la vue de leur plaire il contenoit autour de lui ses troupes dans les regles de la discipline, il n'en étoit pas de même depuis les rives de la Loire jusqu'aux frontieres de Flandres,

---

(1) » L'évêque, plutôt tigre que pasteur, dit Mézeray, ne pouvoit se saouler de carnage; leur soumission n'appaisa point sa rage sanguinaire. Quand il fut rétabli, il s'acharna non-seulement sur les coupables & sur les chefs, mais sur les femmes & sur les enfans, sur les prêtres & les religieux. On ne voyoit tout autour de Liege & des villes qui en dépendent, que des forêts de roues & de gibets, & la Meuse regorgeoit de la foule de ces malheureux, qu'on y jettoit deux à deux liés ensemble ". Peuples, n'espérez jamais composer avec vos despotes; si vous avez une fois un avantage sur eux, hâtez-vous de les anéantir, autrement attendez-vous à toutes les horreurs des vengeances les plus atroces. Dussé-je être accusé de provoquer au meurtre, je dirai avec *Billaud* de *Varennes* : » La tyrannie qui s'abreuve de sang, ne peut être étouffée que dans le sang ".

où les campagnes inondées de brigands armés, présentoient de tous côtés l'image des horreurs qui accompagnent les discordes civiles. Il se fit donc à Chartres, en 1409, une sorte de paix simulée entre les enfans du duc d'Orléans, & le duc de Bourgogne; le roi donna des lettres d'absolution, revint à Paris avec sa femme & son fils, & tout parut calme durant quelques instans. Mais quel calme, grand Dieu! il présageoit les plus horribles tempêtes. Isabeau de Baviere n'avoit pas encore de parti à opposer au duc de Bourgogne, il lui falloit le tems d'en former un, & elle eut bien la patience de ménager pendant neuf ans les événemens favorables à ses projets de vengeance. Elle s'étoit retirée à Melun, d'où elle venoit rarement à la cour; & sa politique adroite laissant aux factions le tems de se former, elle paroissoit se maintenir dans une neutralité parfaite entre les d'Orléans & le duc de Bourgogne: ce n'étoit pas qu'elle n'encourageât tacitement les premiers; & bientôt par ses soins se formerent au sein de Paris, ces deux partis trop fameux des *Armagnac* ou *Orléanais* & des *Bourguignons*, distingués par les bandes rouges & blanches, & la croix de St. André. Le duc de Bourgogne étoit alors le plus fort; il avoit à sa disposition le roi, le dauphin, & la ville de Paris. La reine & le duc d'Orléans avec leurs partisans ne desiroient ardemment que le pillage de cette grande ville, & nourrissoient en attendant leur ardeur sanguinaire, par le ravage perpétuel des provinces & des campagnes. Jean-sans-peur, à son tour, n'opposoit à leurs brigandages que de semblables dévastations aussi désastreuses pour le peuple; lié

avec les Anglois, nos ennemis dans ces tems d'ignorance & de barbarie, il se servit d'eux, en 1412, pour venir repousser les Armagnac des environs de Paris; aussi-tôt la reine & ses partisans chercherent plus que jamais à se liguer avec ces mêmes Anglois. Isabeau avoit des moyens plus assurés de parvenir à une association avec eux: il est vrai que ce moyen étoit le démembrement de la France; mais il ne répugnoit point au cœur de cette femme impie. Elle ne se proposoit pas moins que de céder la province de Guyenne aux Anglois, aux conditions qu'ils l'aideroient à ruiner la faction de Bourgogne, & peut-être ce complot alloit réussir, si l'université de Paris n'en avoit averti secrétement Charles VI, alors dans un état de raison. La seule idée de vendre ses provinces aux ennemis, l'électrisa si fortement, qu'il prit les armes & marcha en personne contre les Orléanois: l'étonnement qu'inspira cette démarche fit plus que la force d'une puissante armée; elle suspendit l'ardeur des conjurés. Le duc d'Orléans, qui avoit fait venir le duc de Lancastre avec les Anglois, fut obligé de les congédier à ses fraix; & Charles ayant fait la paix, rentra en 1413 à la satisfaction des François.

Mais ce traité dura peu; & bientôt un troisieme ennemi naturel de la France parut dans l'arene: c'étoit le dauphin, âgé de seize ans, & déja empoisonné de tous les vices de sa mere; déja digne du trône, il s'occupoit des moyens d'y monter, & se livroit d'avance à tous les excès de la puissance absolue, sans consulter la reine avec laquelle il ne prétendoit nullement partager l'autorité. Le duc de Bourgogne fût cependant

aſſez habile pour réprimer ſa témérité ; mais il n'y eut pas moins enfin quatre partis animés à la perte les uns des autres, & dont le peuple étoit tour-à-tour le jouet & la victime. Iſabeau, d'Orléans & les Anglois formoient trois partis, dont les motifs de réunion momentanés étoient cependant des intérêts tout oppoſés ; ils travailloient tous à démembrer la France ; mais chacun pour ſoi ſeul ; le dauphin vouloit régner, & piller l'état à ſon tour ; le duc de Bourgogne vouloit conſerver l'autorité dans ſes propres mains pendant la vie du roi ; & les gens les moins inſenſés ſe rallioient autour du malheureux Charles VI, qui, par la miſere de ſon état, faiſoit cauſe commune avec le peuple, & devenoit, comme lui, le jouet des tyrans.

Comme femme, Iſabeau devoit être la plus adroite dans le crime : elle imagina d'entretenir des négociations de mariage entre le jeune fils du roi d'Angleterre & Catherine ſa fille ; elle fit accorder entre la France & les Anglois une treve d'un an, à commencer du mois de février 1414, & ſe flatta de profiter habilement de cet intervalle. Elle avoit offert d'abord pour la dot de la princeſſe une ſomme de huit cents mille florins d'or, & quinze villes dans la Guyenne & le Limoſin. Le roi d'Angleterre avoit écouté ces propoſitions, enſuite il avoit demandé davantage ; & ſes prétentions s'accroiſſant à meſure que la reine y prêtoit l'oreille, il ſembloit attendre l'expiration de la treve pour nous attaquer. En effet, au commencement de 1415, les Anglois deſcendirent en France par le Havre, & renouvellerent ces horribles ſcenes dont le brave Dugueſclin nous

avoit délivrés sous le regne précédent; enfin l'affreuse bataille d'Azincourt vint mettre le comble aux désastres de la France, & ce monument de deuil offre aux siecles futurs un exemple fatal des crimes d'une reine (1).

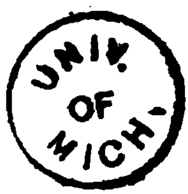
Heureusement pour la France que le flambeau de la guerre porte également la destruction chez les vainqueurs & les vaincus; sans cela Henri V étoit maître de notre sort; mais son armée sortit des champs d'Azincourt presque aussi épuisée que la nôtre : à peine les restes languissans de ces fameux vainqueurs purent-ils se traîner jusques à Calais,

(1) Et vous, coupables représentans de la nation Françoise aux premiers momens de sa gloire, vous qui avez donné à des rois, dont la conservation est déja un de vos crimes publics, l'initiative dans le droit de paix & de guerre; vous aussi, vous avez votre part à l'horreur qu'inspire aux citoyens le souvenir des journées de Crecy, de Poitiers & d'Azincourt! Oui, malgré vos précautions semblables aux préambules des édits royaux, lorsqu'un jour (& ce sera peut-être demain) un roi ou une reine trouveront le secret de nous faire attaquer, & sauront nous provoquer une guerre *défensive*, lorsque l'ennemi pénétrant dans nos foyers, les inondera de sang, marchera sur nos corps palpitants; lorsqu'une soldatesque esclave ira vous arracher à vous-mêmes & la vie & l'or que vous avez reçu pour armer des tyrans d'un pouvoir formidable, parlez criminels agioteurs de la paix des nations, que répondrez-vous à la voix gémissante de vos concitoyens, de leurs épouses, de leurs fils massacrés? Quand vous serez entourés des vapeurs empoisonnées qui s'éléveront des champs imbibés par vous seuls du sang françois, que répondrez-vous à ceux qui resteront & qui vous diront : hommes avides, c'est par vos mains que nos freres viennent de périr? Je vois déja la postérité indignée, foulant aux pieds vos fragiles statues d'un jour, écrire en traits de sang sur les fastes de l'histoire, vos noms détestables, à côté des noms de ces perfides sénateurs qui alloient aux temples rendre grace des forfaits de Néron.

Calais, & il en périt encore une grande partie avant d'entrer dans les ports d'Angleterre. Le dauphin qui n'avoit pu s'oppoſer aux armes des Anglois, faute d'expérience ou peut-être de volonté, mourut à la fin de cette même année; il mourut empoiſonné : les différentes factions s'accuſerent réciproquement de ce crime; mais s'il en faut croire la probabilité, on n'en peut ſoupçonner que cette furie à qui la perte d'un fils ne dut pas coûter davantage que celle de tant de François aux champs d'Azincourt. Jean, ſon ſecond fils, ayant ſuccédé au titre de dauphin, n'en jouit que très-peu de tems, & mourut, le 5 avril 1416, avec les mêmes ſymptômes que ſon frere; il ſemble que l'implacable Iſabeau pourſuivit tous ſes enfans mâles avec une égale fureur, & qu'elle voulut, dans ſes projets contre la France, ne ſe réſerver que des filles dont elle pût ſe ſervir habilement pour vendre le royaume à des étrangers. Mais ſa haine pour Charles, le dernier de ſes fils, ne put jamais s'aſſouvir dans le ſang de ce prince, aſſez prudent pour ne pas s'expoſer à ſa rage, aſſez méchant pour lutter avec elle dans la carriere des empoiſonnemens & des aſſaſſinats.

A peine fut-il, pour ainſi dire, maître des affaires, qu'il témoigna tous les mécontentemens que lui cauſoit depuis long-tems la conduite de ſa mere, une haine irréconciliable pour le duc de Bourgogne & ſon parti; il daigna montrer auſſi la plus profonde terreur des maux auxquels la France étoit en proie. Mais qu'on ne s'y trompe point : il n'en fut effrayé que parce qu'il ne les avoit pas faits. Le connétable d'Armagnac avoit

été défait par les Anglois devant Harfleur ; le duc de Bourgogne exerçoit sans cesse toutes sortes de brigandages sur les terres de France hors de son apanage. Le roi d'Angleterre avoit fait une seconde descente & s'étoit emparé de plusieurs places en Normandie. Ce prince étoit toujours en traité ouvert avec Isabeau & Jean-sans-peur, & se servoit alternativement de l'un & de l'autre pour piller l'état. La reine, au sein des désastres publics, n'en vivoit pas avec moins de faste & de licence : depuis la mort de son cher d'Orléans, un gentilhomme, nommé Bois-Bourbon, étoit devenu son favori, & peut-être elle gardoit moins de bienséances avec lui qu'avec le duc. Si Charles VI avoit joui de sa raison, il auroit été d'un tempérament jaloux, de sorte que dans ces intervalles, il n'étoit pas difficile de le disposer à cette passion. Le connétable d'Armagnac & le dauphin résolurent d'éloigner cette femme dangereuse, & de lui ôter les moyens de vendre l'état. Ils inspirerent au roi le desir d'éclaircir les soupçons qu'ils lui firent concevoir, & un soir il alla surprendre sa femme à Vincennes où elle s'étoit formé un lieu de retraite & de débauche qu'elle auroit pu appeller son isle de Caprée. Charles y vit l'amant qu'on lui avoit indiqué, & cette fois, dans la plénitude de sa raison, il agit vraiment en *monarque*. Bois-Bourbon fut arrêté dans l'instant, mis à la question le soir même, & dans la nuit précipité dans la Seine, lié dans un sac de cuir, sur lequel on avoit écrit ces mots horribles : *Laissez passer la justice du roi.* Isabeau fut reléguée à Tours, sous une févere garde ; & d'Armagnac & le dauphin se saisirent


UNIV.
OF
MICH.

des trésors qu'elle avoit amassés & déposés dans la tour de Vincennes.

Personne n'auroit plaint le sort de cette furie, si le connétable & son fils avoient gouverné avec sagesse; mais ces deux hommes étoient aussi des monstres altérés de rapines & de sang. Les proscriptions, les détentions, les confiscations, les supplices, le ravage des campagnes & des villes, tous les crimes enfin marchoient à leur suite comme à celle d'Isabeau. Le poids des charges devenu tel que le peuple ne pouvoit plus payer, & s'exiloit volontairement pour échapper à la mort; les victoires du roi d'Angleterre, qui se multiplioient chaque jour; enfin, l'état violent où se trouvoient toutes les classes de l'état au milieu de semblables convulsions, engagerent une grande partie du peuple & des villes de province, à se rendre au duc de Bourgogne. Isabeau, animée d'une nouvelle fureur contre son fils, son mari, irritée de voir tant de désordres dont elle ne profitoit pas, & d'échouer dans ses projets avec l'Angleterre, oublia l'inimitié qu'elle avoit jurée à l'assassin de d'Orléans, & fit faire des propositions à Jean de Bourgogne. Celui-ci l'enleva de Tours, & la conduisit à Troyes, où elle créa un parlement, prit le titre de *reine, par la grace de Dieu*, & donna des édits en son propre nom. Là, elle combina ses projets de vengeance conçus depuis si long-tems, & jamais abandonnés; & en 1418, on vit, dans les murs de Paris, un massacre si horrible que la Saint-Barthélemi seule a pu le faire oublier. Les portes furent livrées au duc de Bourgogne & à toute sa faction. A peine Tanneguy-du-Chastel, prévôt de Paris, eut-il le tems de sauver

le dauphin, que sa mere n'avoit pas commandé qu'on épargnât. Le peuple remplissoit toutes les rues & couvroit les places publiques : la plus grande partie avoit arboré la croix de St. André, signe de la faction bourguignone. Les cachots ne purent contenir tous ceux qu'on y précipitoient, & dont les maisons étoient livrées au pillage. Le connétable fut pris ; & tandis que le dauphin avoit été conduit secrétement à Melun par son libérateur, une journée plus affreuse encore se préparoit. Le 12 juin, tout étoit prêt, la fureur du peuple étoit excitée par les moyens ordinaires, les promesses, l'argent & le vin. Les émissaires d'Isabeau étoient les membres de cette *antique noblesse*, si fiere des services qu'elle a rendus *à ses rois* : c'étoient les Luxembourg, Harcourt, Chevreuse, Chatelux, &c. C'étoient ces *appuis du trône* qui se noyerent dans le sang de leurs pareils & dans celui du peuple, pour obéir à une reine, à une panthere couronnée. Le peuple conduit par elle, quoiqu'elle en fût haïe & méprisée, courut en foule aux prisons qu'il avoit remplies les jours précédens. Tous les prisonniers sont massacrés sans distinction de sexe ni d'âge. Le connétable, le chancelier, des évêques, des magistrats deviennent les premieres victimes ; tous les prisonniers tombent sous le fer, sans qu'on daigne s'informer quel est leur crime ou leur faute. Ceux du grand châtelet soutiennent un siege, & donnent l'exemple unique d'hommes détenus défendant le cachot qui les renferme ; ils sont vaincus, on les précipite vivans du haut des toîts sur les piques des assiégeans : dans les cours du palais, on marchoit dans le sang & sur les cadavres. De-là les conjurés se répandent dans les différens quartiers de la ville :

tout ce qui pouvoit être soupçonné de quelque liaison avec le connétable, de quelque rang qu'il soit, est massacré, lui & toute sa famille; & au milieu de tant d'horreurs, il est facile de penser que les vengeances particulieres eurent occasion de s'exercer dans le trouble & la confusion d'une pareille suite d'attentats. Les tigres égorgerent des femmes grosses, & l'excès de la cruauté alla jusqu'à leur ouvrir les flancs, & à considérer les enfans palpiter dans ces entrailles privées de sentiment; les nobles, les preux chevaliers, assistant à ces tragiques exécutions à la tête des soldats, crioient à ces forcénés : *Courage, mes enfans, vous servez votre reine.* Le pillage étoit joint à ces horreurs; plus de quatre mille hommes périrent, & toutes leurs fortunes passerent aux mains des brigands qui les avoient immolés. A peine l'infâme reine eut-elle appris la réussite de son projet, qu'elle & son nouveau favori, le duc de Bourgogne, prirent la route de Paris : tranquille & satisfaite, elle parut dans les rues de cette malheureuse ville, sur un char dont l'éclat & la magnificence formoient un contraste effrayant avec le sang qu'on avoit vu ruisseler la veille; elle-même, parée avec faste & immodestie, escortée de douze cents hommes d'armes, faisoit joncher son passage de fleurs. Elle descendit à l'hôtel St. Paul, où l'imbécille Charles VI la reçut comme une femme chérie, & le duc de Bourgogne comme le frere le plus tendre.

Il s'agissoit d'achever les crimes commencés avec tant de succès; on arrêta successivement toutes les personnes suspectes; l'ombre de la

nuit favorisoit les enlevemens arbitraires ; le ministere de la loi s'exerce en plein jour ; le despote, qui abuse de son nom sacré, ne marche que dans les ténebres. Les troupes qui cernoient Paris, & qui épuisoient ses environs de vivres & d'argent, réveillerent encore la fureur du peuple : le massacre des prisonniers recommença ; il falloit bien faire périr ainsi des innocens à qui les juges les plus iniques n'auroient pu trouver des crimes : tout ce qui restoit encore de la faction des Armagnac fut anéanti, comme étant la cause de la famine qu'on avoit habilement préparée. Comme ce n'est jamais le peuple qui commet des excès de cette nature & de cette durée ; comme il ne se porte même que rarement à un acte de vengeance passagere, comme elle est presque toujours excitée alors par des causes intermédiaires, les attentats longs & réfléchis sont toujours l'ouvrage des brigands salariés par les brigands en fonction ; mais ces brigands salariés, accoutumés au crime & à l'indépendance qui le produit, finissent par embarrasser les brigands qui les ont payés. Isabeau s'étoit servie d'eux ; elle ne tarda pas à les craindre, & à sentir que six mille bandits à sa solde au milieu de Paris pourroient tourner contre elle les armes qu'elle leur avoit fournies ; elle fit alors marcher contre eux les soldats qui n'avoient pas été employés à favoriser leur ministere ; les chefs qu'ils s'étoient donnés furent pendus. On éloigna le reste, sous prétexte de leur faire faire le siege de deux places dont les garnisons étoient secrétement autorisées à venir faire des courses jusqu'aux portes de la

ville; ils furent repoussés : c'étoit encore une convention; & quand il voulurent rentrer dans Paris, on leur ferma les portes. Maniere admirable sans doute de se délivrer d'une troupe d'assassins, que de les bannir de la capitale & de les envoyer dans les provinces & dans les campagnes, exercer l'art affreux qu'ils venoient d'étudier sur les marches du trône : politique bien digne d'une femme & de quelques tyrans!

Aux calamités de cet affreux événement succéda une épidémie causée par les chaleurs excessives, & par la foule des morts entassés dans les cimetieres, au sein de la ville alors mal saine & mal bâtie. La corruption de l'air, enflammé par la saison, rendit la contagion si funeste, qu'entre les deux fêtes de la Vierge, près de cent mille habitans avoient péri. Les prêtres ne pouvoient suffire à rendre les devoirs funebres; & dans la crainte d'augmenter la consternation publique, on n'annonçoit plus les convois par le son des cloches, & l'on célébroit un seul service pour dix à douze morts. O mes concitoyens! vous qui vouliez être libres, vous qui peut-être croyez encore que vous êtes libres, calculez ce qu'ont coûté à vos ancêtres les crimes d'une seule reine! Ouvrez les annales de Rome libre, de Sparte, d'Athenes, de tous les peuples qui ont connu la liberté; cherchez-y une seule des calamités que vous présente en foule l'histoire sanglante des états monarchiques; cherchez si vingt batailles, aussi désastreuses même que celles de Chéronée, ont coûté aux vaincus autant d'hommes qu'un jour des atroces vengeances de vos reines; examinez s'il existe dans

ces heureux états un seul exemple d'un pouvoir absolu accordé à des femmes : pouvoir encore plus monstrueux, s'il est possible, lorsqu'il se trouve abandonné à des êtres foibles, dont la nature a limité les facultés physiques & morales: non, vous ne voyez s'ouvrir ces théâtres d'infamie & d'impiété que lorsque ces états, avilis, dégradés, corrompus, eurent admis dans leur sein le poison de la monarchie, coalisée avec un vil sénat, jaloux de partager le honteux salaire des délateurs, & le produit ensanglanté des confiscations. Alors, avec les Néron, les Caligula, les Domitien, les Caracalla, vous voyez régner les Agrippine, les Poppée, les Domitia, les Faustine & tout ce ramas de prostituées qui environnent les trônes, & les occupent; ah! ces vils insectes, nés dans le sang & nourris dans la substance infecte des cadavres de leurs victimes, n'ont jamais souillé la lumiere égale & pure qui éclaira le sol des peuples libres. C'est là qu'on a vu des hommes, de grands hommes; c'est là qu'on a vu des femmes chastes, modestes, courageuses, dévouées à leur patrie, à leurs époux, à leurs enfans; c'est là qu'ont existé Véturie, Cornélie, Porcia, & tant d'autres qui, en honorant leur sexe, ont fait le bonheur de l'autre. Heureux peuples! les écrivains, fatigués de leur marche dans la carriere fangeuse des états monarchiques, tournent vers vous des regards qui les consolent; le cœur navré, les mains presque teintes de ces torrens de sang qu'ils voient répandre sous leurs yeux, ils se disent : Hélas! puisque la paix & les loix ont régné dans quelques endroits de la terre, ils peuvent y renaître encore.

Passons rapidement sur les intrigues qui suivirent les 12 juin & 21 août de cette fatale année ; rappellons seulement le siege de Rouen entrepris par les Anglois, toujours en traité ouvert avec Isabeau & le duc de Bourgogne, pour observer que le dauphin, ce même Charles VII, que d'imbécilles ou de lâches historiens ont presque déifié pour avoir conquis *son royaume*, entama lui-même des négociations avec le roi d'Angleterre, & que s'il avoit été assez puissant dans l'état pour offrir avec la possibilité de donner, lui-même auroit conclu le traité honteux qu'Isabeau consomma en 1420 ; mais ses promesses ne pouvant être d'aucun effet, & Henri ne voulant traiter du royaume de France qu'avec une force suffisante pour se rendre maître des conditions, poursuivoit ses conquêtes en Guyenne & en Normandie. Le dauphin, qui ne voyoit plus d'espoir de lutter contre sa mere, chercha du moins à se venger ; le moyen eût été difficile pour un citoyen. Ceux qui sont obligés de se respecter, savent réprimer même un juste ressentiment : quant aux êtres placés au-dessus des loix, quant aux malfaiteurs inviolables, les assassinats s'offrent d'eux-mêmes à leur pensée. Le pere du duc de Bourgogne avoit fait massacrer d'Orléans, l'amant chéri d'Isabeau. Le duc de Bourgogne, héritier des dégoûtantes faveurs de cette femme, les avoit achetées par le massacre de la faction d'Orléans ; le dauphin, à son tour, feint de conclure un traité avec le duc de Bourgogne, & le fait assassiner sous ses yeux, à Montereau, en 1419. Quel enchaînement de crimes ! Est-ce donc l'histoire des antropophages que nous lisons ? Non,

c'eſt celle des François ; ils ont enduré tous ces maux : on veut les faire renaître, & ils ſe croient libres !

On penſe bien que la fureur d'Iſabeau s'accrut encore au récit de l'attentat que venoit de commettre le dauphin : elle appella auprès d'elle Philippe de Charolois, fils aîné du duc de Bourgogne, & preſſa l'exécution des traités projettés avec le roi d'Angleterre. Le ſacrifice du royaume entier lui paroiſſoit à peine ſuffiſant pour ſe venger. Quoi ! tous les objets de ſon ambition & de ſa lubricité lui échappoient ! elle avoit commis tant de forfaits, verſé tant de ſang, envahi tant d'or, pour attirer dans ſes bras tant de complices que ſa laideur auroit fait fuir, & tout cela pour n'en recueillir aucun fruit ! Pouvoit-elle ſupporter cette idée ? Non, il falloit déshériter cet indigne fils qui oſoit être auſſi criminel que ſa mere ; il falloit vendre aux ennemis les reſtes de ce royaume épuiſé d'hommes & d'argent ; il falloit lui livrer ces campagnes, ces vergers, ces guérets ſtériles, ſur leſquels la faulx du deſpotiſme avoit paſſé ; pour appaiſer les mânes de trente mille hommes que la faim venoit de faire périr pendant le ſiege de Rouen ; il falloit charger de nouvelles chaînes leurs miſérables enfans, & trafiquer d'eux, comme d'un vil troupeau qu'on ne daignoit plus nourrir. On offrit la couronne à Henri V ; il l'accepta, & le traité de Troyes, du 21 mai 1420, livra le royaume de France à l'étranger. Henri, en épouſant la princeſſe Catherine, fut reconnu héritier de la couronne, pour en jouir, lui & ſes hoirs à toute perpétuité, indiviſément avec celle d'Angleterre. Iſabeau & le duc de Bourgogne, comme

représentans de l'imbécille monarque, remettoient dès-lors en son nom à l'Anglois la régence de l'état, vu son incapacité : c'étoit à ce titre que tous les ordres de l'état devoient lui prêter serment de fidélité ; il devoit à son tour s'engager à respecter les loix du royaume, à conserver les privileges, franchises & immunités de l'état, enfin tout le vain appareil des sermens usés par les princes, & dont ils se sont fait un usage journalier. Henri eut à peine épousé la fille d'Isabeau, qu'impatient d'entrer en possession du superbe domaine que lui assuroient l'imbécillité du peuple & l'infamie de la reine, il s'approcha de Paris, en s'emparant des villes importantes qui résistoient encore à ce nouveau genre d'oppression. Il traînoit après lui le malheureux Charles, que sa femme avoit eu la bassesse de rendre témoin de ce honteux traité. Isabeau & le duc de Bourgogne l'accompagnoient à leur tour & sentoient déja qu'en donnant un nouveau maître à l'état, ils s'en étoient donné un à eux-mêmes. Le despotisme Anglois s'exerça sans ménagement sur les malheureux François ; le régent, convoquant à Paris une espece d'assemblée d'états-généraux, y dicta des ordres absolus, & par la refonte des monnoies, il s'empara du huitieme de l'argent monnoyé du royaume. Afin de prouver combien les sermens sont utiles, & combien ils sont sacrés, sur-tout aux rois, il se hâta de rétablir en Normandie les aides & gabelles, quoiqu'il eût promis solemnellement de les abolir. Enfin, il employa tous les moyens iniques au pouvoir d'un *chef suprême de la nation*, pour affermir ses droits insensés. Comment n'y auroit-il pas réussi en 1420 ? Trois siecles sont écoulés, & les tems sont peu changés !

Que les parlemens ont toujours été vils ! que tous ces grands corps revêtus d'une autorité quelconque, ou consentie ou non consentie, ou achetée ou déléguée, sont dangereux lorsque cette autorité se prolonge au-delà d'un terme court & invariable, lorsque le germe de la corruption peut s'y introduire, lorsque le délire de la souveraineté s'empare de leurs foibles cerveaux ! L'hérédité de la couronne étoit alors un objet de vénération (& c'est encore en vain que la philosophie en a démontré l'extravagance) ; cependant, le parlement de Paris, ce *sénat auguste*, ce prétendu représentant de la nation, docile & soumis aux volontés criminelles d'une femme, reconnut la vente publique qu'elle venoit de faire du royaume de France, délivra les *lettres de ratification de cette folle enchere*, & consentit non-seulement au dépouillement de *l'héritier légitime* & de sa postérité, mais fit encore, dans toutes les formes judiciaires, le procès à ce même héritier, au nom & *de par* la volonté de l'usurpateur, pour l'assassinat du duc de Bourgogne, & cela en présence de Charles VI, qui passoit pour le pere de l'accusé, & qui étoit certainement le véritable roi de la France, qui enfin ne pouvoit être dépossédé, même a titre d'imbécille, ni par sa femme, ni par le sénat, ni par des étrangers, mais seulement par la voix du peuple. Qui croiroit qu'une plume libre & indépendante dût tracer la justification d'un roi, ou d'un *prince royal !* cependant on est forcé d'avouer que le sénat parisien fut plus lâche & plus vil encore que le dauphin n'avoit été traître & méchant ; & que, malgré tous les crimes que ce prince avoit déja commis, le parlement en commettoit un plus grand encore en

couronnant celui d'Isabeau, & en violant pour elle toutes les loix observées dans le royaume, & que le peuple ne lui avoit pas ordonné de changer.

Isabeau s'étoit trompée deux fois de la même maniere! pour anéantir la faction des Armagnacs, elle avoit appellé dans Paris des brigands qui l'embarrasserent ensuite; pour se venger de son fils, elle se vendit elle-même à un brigand étranger dont elle devint la victime : elle avoit cru régner sous le nom de sa fille & de son gendre ; elle s'étoit réservé de grands honneurs, de grandes richesses, une maison fastueuse, des trésors d'une valeur considérable ; elle croyoit jouir du luxe & de la mollesse qui convenoient à ses goûts impurs, de l'autorité dont elle étoit toujours avide, du produit des impôts dont elle n'étoit jamais satisfaite, du plaisir de répandre le sang dont elle étoit insatiable. Elle fut trompée dans son attente. Henri V quitta la France, après avoir recueilli seul tout ce qu'il put en arracher des subsides ; après avoir donné une garde angloise à Charles VI, avoir réglé sans avis toutes les affaires de l'état ; & emmena sa femme avec lui, laissant Isabeau sous la tutelle du comte d'Exceter, sans aucun pouvoir & aucun maniement dans les affaires. Confinée dans l'hôtel de St. Paul, avec son mari, elle y considéroit déja dans l'abaissement & l'oubli la suite funeste des horreurs qui avoient souillé sa vie. En 1422, la mort vint frapper à la fois & Charles VI & Henri V ; celui-ci périt le 31 août, laissant un fils âgé d'un an, & Charles termina sa misérable carriere le 21 octobre. Isabeau espéra goûter encore quelques douceurs du pouvoir absolu, sous la minorité du prince son petit-fils, & devint plus

acharnée que jamais à la ruine de Charles VII.
Mais à la honte de ses perfides projets, le duc de Bedford fut nommé régent du royaume, & dès ce moment les Anglois, qui avoient gardé quelques mesures avec la reine, du vivant de Charles VI, ne dissimulerent plus l'horreur qu'elle leur inspiroit. Ils lui payerent mal ses pensions, l'accablerent d'outrages, se complurent à répéter devant elle que Charles étoit un bâtard, & lui firent au moins connoître l'aiguillon du remords; » si » bien, dit Mézeray, qu'elle déchut jusqu'à ce » point de mépris qu'elle n'osoit sortir par les rues » qu'elle ne fût montrée au doigt. Dans cette mi- » sere extrême, & ses sanglans outrages, ses lar- » mes, son unique recours, ne servoient que de » risée, & son affliction que de jouet; car quelque » indignité qu'elle souffrît, elle excitoit bien plus » la colere des gens de bien que leur pitié". Elle vécut dix ans dans cet état de privation & d'abaissement, supplice lent & doulouteux, digne de celle qui avoit passé quarante années de sa vie à faire le malheur de l'humanité : châtiment juste & févere qui venge la postérité du silence des loix méconnues alors par l'universalité du genre humain. Cette femme, où plutôt ce monstre formé de tous les vices des deux sexes, mourut en 1333, dévorée par le chagrin que lui causoient tous les jours les conquêtes de son fils sur le prince anglois. Toujours occupée des moyens de lui nuire & de le perdre, ses derniers succès lui causerent un saisissement qui l'emporta. Son corps, dont à peine on daigna prendre soin; fut conduit à Saint-Denis, dans un petit batelet, accompagné seulement de deux ou trois domestiques & d'un seul prêtre.

Le regne de Charles VII n'est pas pour nous fertile en événemens ; ce prince, dont les inclinations ressembloient si fortement à celles de sa mere, ne se porta durant son regne à moins d'actes de despotisme & de cruauté qu'Isabeau, que parce qu'il fut long-tems malheureux, long-tems opprimé par la force irrésistible des événemens. Long-tems il eut besoin des hommes, & les rois même courbés sous le poids de ce besoin impérieux, savent flatter ceux qui daignent les servir; mais Charles VII vainqueur abandonna Jeanne d'Arc à la vengeance des Anglois, & par ce trait d'ingratitude se montra indigne du nom d'homme, & même de cette réputation de guerrier, la seule que nos prétendus héros paroissoient ambitionner. Il avoit enlevé aux princes d'Angleterre le fatal honneur d'exercer sur les François le coupable empire de la royauté. Les historiens l'ont appellé le *sauveur de la France*. Eh! misérables! avant de déifier l'assassin du duc de Bourgogne & de tant d'autres, jettez les yeux sur le regne de Louis XI, sur le fils de ce prétendu *sauveur de votre pays*, & dites-nous, si vous l'osez, quel est parmi les *souverains* anglois, celui que vous n'auriez peut-être préféré à ce tyran! Dites-nous ensuite ce qu'il nous importoit d'appartenir à un maître ou à un autre, & ne craignez pas alors de ravaler votre Charles VII à la classe des rois, la derniere de l'humanité.

Sa femme Marie d'Anjou est à peine connue dans l'histoire; censeurs séveres, mais non pas injustes, nous ne lui ferons pas un crime d'avoir donné le jour à Louis XI; ce crime fut involontaire. Il semble que les maîtresses & les favoris régnerent seuls sur le cœur & l'esprit de

Charles VII. Quoique douze enfans nés de cette princeſſe ſemblent atteſter qu'elle eut toujours quelque part à l'attachement de ſon mari, on doute ſi le comte de Dunois ne doit pas avoir l'honneur de cette nombreuſe filiation. Des auteurs malins, quoiqu'à demi diſcrets, nous ont tranſmis la paſſion du galant chevalier pour la belle reine, & quoiqu'ils aient, comme de raiſon, repréſenté Marie, comme ayant toujours marché ſur le bord du précipice ſans y tomber jamais, l'expérience nous apprend que ſur le trône l'exercice d'une vertu ſi conſtante eſt preſque impoſſible. Mais qu'elle ait été chaſte ou foible, elle ne fut coupable d'aucun crime public, & ne mérita point de figurer avec Frédégonde, Iſabeau & leurs pareilles. Agnès Sorel, plutôt reine que Marie d'Anjou, traînant à ſa ſuite tous ces plaiſirs, enfans du luxe, de la molleſſe & de l'oiſiveté; Agnès Sorel célébrée par les poëtes du tems, par les romanciers, les hiſtoriens, par toutes ces peſtes publiques, vrai fléau des peuples, Agnès réuſſit à endormir ſon royal amant dans le ſein de la volupté, à l'éloigner des affaires publiques, à livrer aux favoris l'or de l'état qu'elle partageoit avec eux. En vain a-t-on répandu cette fable, que lorſqu'il étoit à Loches où à Chinon, traînant ſon inutile exiſtence au bal, dans les concerts, à la chaſſe, gravement occupé des plans & du deſſin de ſes parterres & de ſes parcs, tandis que le duc de Bedfort marchoit de conquêtes en conquêtes, Agnès, irritée de ſon indolence, lui dit qu'un aſtrologue l'ayant inſtruite que ſa deſtinée l'appelloit à faire le bonheur du plus grand roi du

du monde, elle alloit se rendre à la cour de Henri VI, auquel il abandonnoit honteusement la plus *belle couronne de l'univers ;* en vain, ajoute-t-on que Charles VII, réveillé par ce *noble* discours, se *mit à la tête de ses troupes*, *reprit le dessus sur ses ennemis*, *& vint à bout de les chasser de ses états.* Ces contes absurdes font rire de pitié : quels motifs les écrivains vont-ils chercher pour faire de l'histoire un insipide roman ! dénaturant tous les faits, avilissant d'un côté ce qu'ils exaltent de l'autre, ils ont loué Charles d'avoir *reconquis son royaume*, ils ont vanté sa bravoure, son habileté, sa constance ; & d'un autre côté ces vertus prétendues n'ont été que l'ouvrage d'une femme, & la seule crainte de la perdre fit tout le succès des armes de leur prince ; & les nations sont ainsi trompées ! & quelques êtres méprisables, intéressés à les faire languir sous le poids des chaînes & des erreurs, calculent froidement les moyens de leur dérober les crimes des rois, & de leur rendre supportables l'existence de la royauté, qui est le plus grand de tous les crimes, & dont il est impossible de saisir toutes les ramifications.

Les rois ne sauroient être aimables ; le crime les environne, tout porte autour d'eux son empreinte funeste ; le glaive est toujours suspendu même sur leurs complices ; celui qui les a le mieux servis leur paroît le plus à craindre, souvent il doit sa chûte à sa trop grande habileté. Qui pourroit donc les aimer ? Sont-ils faits pour sentir ou inspirer l'amour ? La maîtresse d'un roi ne peut être qu'une femme avide, l'or seul peut la dominer ; Agnès Sorel appartint à Charles VII, elle fut

donc ambitieuſe & intéreſſée, comme une autre. Peut-être elle ne commit pas d'autres forfaits que celui de preſſurer la nation; d'épuiſer le tréſor public; d'accroître la molle inertie du caractere de Charles VII : mais dès-lors, elle mériteroit d'être comptée parmi nos reines. Haïe du dauphin Louis XI, elle fut quelquefois en butte à la colere de ce monſtre naiſſant; quelques auteurs prétendent qu'elle en reçut même un ſoufflet, & que cette *impoliteſſe* fut cauſe de la ſeconde retraite de ce prince en 1445. D'autres ont nié ce fait, mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle fut peut-être heureuſe de ne pas ſurvivre à Charles VII, après lui avoir dévoilé une conſpiration de ſon abominable fils, dont il ne méritoit pas, comme pere, d'être outragé. Quand on dit qu'elle fut heureuſe, c'eſt en ſuppoſant qu'elle ne fut pas empoiſonnée par Louis XI, ce qu'on a eu lieu de ſoupçonner violemment. Elle mourut à Jumieges, le 9 janvier 1449, âgée environ de quarante ans.

Charles VII marqua de vifs regrets à ſa mort, & conſerva long-tems ſon ſouvenir; mais la molleſſe dans laquelle elle l'avoit fait vivre, & dont il ne pouvoit ſortir, lui fit chercher de nouveaux ſujets de diſtraction. Ses amours avec la baronne de Villequier, niece d'Agnès, n'ont rien de remarquable, ſinon les biens immenſes dont il la combla. Il commença par retirer des mains du duc de Bourbon qui l'avoit achetée, la terre de Meignelais, dont madame de Villequier portoit le nom, & qu'il falloit bien, à quelque prix que ce fût, remettre dans la famille d'une maîtreſſe de roi. Enſuite, il lui fit préſent des iſles d'Oleron, de Mayenne & d'Arvert, avec une penſion exorbi-

tante pour le tems, & dont elle jouit même après sa mort. Elle eut autant de crédit qu'Agnès, & moins de prudence; elle pilla le trésor, disposa des emplois & des bénéfices avec plus d'impolitique, & après la mort de Charles VII, fuyant les soupçons de Louis XI, elle se retira en Bretagne, où elle devint comme à la cour de France, souveraine du *souverain*.

Ni femme, ni maîtresse, ni aucunes facultés humaines, si monstrueuses qu'elles fussent, ne pouvoient lutter contre le caractere profondément atroce de Louis XI. Frédégonde même auroit échoué; il n'est donc pas étonnant que les femmes aient été nulles sous l'empire de ce despote, le plus effrayant qui ait régné sur la France: mais le regne de son fils ramene sur la scene une régente que nous ne devons pas oublier. C'étoit la dame de Beaujeu, fille aînée de Louis, à laquelle, en 1483, il laissa la puissance royale pendant la minorité de son fils. Charlotte de Savoye sa femme, malheureuse & méprisée tout le tems de sa vie, auroit pu réclamer les droits que l'usage & la servilité des corps administratifs avoient, pour ainsi dire consacrés en faveur des meres de nos rois. Mais cette femme, que l'éclat du trône n'avoit point corrompue, parce qu'elle n'en avoit jamais joui, qui n'avóit trouvé que des privations dans ces postes où ses pareilles s'étoient rassasiées d'or & de jouissances, au sein du luxe & des vices, n'étoit susceptible d'aucune ambition. Le malheur l'avoit atteinte, il l'avoit instruite, & le repos de la vie privée lui étoit plus cher que cette puissance criminelle que n'ambitionnent d'acquérir & de conserver que des méchans ou des im-

bécilles. Elle ne voulut point la disputer à sa fille, & sa retraite volontaire suivit la retraite forcée où Louis XI l'avoit tenue dans la pauvreté depuis son avénement à la couronne.

Anne de Beaujeu étoit d'un caractere différent. Si Louis XI avoit pu aimer, sans doute il lui auroit accordé quelque sentiment. Elle avoit presque toujours vécu à sa cour; elle y avoit puisé l'ivresse du rang suprême, c'en fut assez pour ne pas rejetter l'occasion de l'exercer, au moins pour quelque tems. Imprégnée de tous les vices monarchiques, artificieuse, dissimulée, vindicative, plus instruite & plus éclairée que son pere, elle promettoit d'être digne de régner. Cependant les ducs d'Orléans & de Bourbon, le premier, frere, & l'autre, oncle de Charles VIII, entreprirent de l'emporter sur elle; elle dissimula profondément avec eux, avec la foible portion de l'état qui prenoit part aux affaires, & même avec le peuple, réduit aux derniers excès de la misere & de l'avilissement. Au-lieu de repousser avec hauteur les prétentions de ses deux adversaires, elle les combla de bienfaits & leur donna les premieres charges de l'état. Si elle ne vint point à bout par-là de satisfaire leur ambition, elle s'entoura au moins de cette opinion si méprisée par les despotes de tout genre, lorsqu'ils se croient les plus forts, & caressée par eux jusqu'à la bassesse, quand ils éprouvent des revers. Les deux princes, ne pouvant vaincre leurs ennemis à force ouverte, imaginerent de demander à grands cris l'assemblée des états-généraux. Anne de Beaujeu frémit à cette proposition : » On n'envisageoit dès-» lors ces grandes assemblées (dit l'historien *Gar-*

» *nier*, aussi vil que ses prédécesseurs *Villaret* &
» *Vély*) que comme le contre-poids de l'autorité
» royale, & l'on croyoit qu'il étoit dangereux
» d'accoutumer le peuple à disputer avec *son maî-*
» *tre*". L'exacte vérité est que la seule apparence d'une assemblée d'hommes, élus par le peuple & pour le peuple, a toujours fait trembler les despotes; mais qu'alors ces assemblées sans principes, sans lumieres sans force, & pour tout dire en un mot, sans intention, ne mettoient aucun frein à la tyrannie, n'empêchoient point les mœurs de se corrompre, la justice de se vendre, la raison de s'égarer, & la vertu de s'anéantir. Je dirai plus : tant que l'esprit humain n'aura pas fait un pas de plus vers la sublimité de la raison naturelle, c'est en vain qu'on attend de grands biens d'aucune assemblée pareille. Elle sera du moins plus utile que dans les siecles passés, me dira-t-on; d'accord : mais tandis qu'elle sera influencée par tout autre que le souverain; tant que l'or pourra couler d'une main vénale, dans la main d'une portion vénale de ses individus, les loix qu'elle vous présentera ne seront que des illusions morales, des fantômes politiques, substitués à la réalité des loix naturelles. Ces loix factices ne sont pas celles que demanderoit un peuple parfaitement instruit, une nation libre & majeure; elle voudroit avoir un corps d'institutions de morale & de politique universelles, réfléchies & méditées par un grand nombre d'HOMMES, & non par cinq ou six *enfans* (1); elle verroit qu'on l'a

(1) Nos jeunes Lycurgues de 1789, 90 & 91, nos petits législateurs, Barnave, Duport, Charles & Alexandre La-

trompée par de fausses apparences, qu'on a violé ses droits, qu'on a désordonné ses idées, & que dès-lors des législateurs perfides se sont flattés d'avoir acquis un droit de propriété sur les person-

---

meth, Démeuniers, Chapelier, qui, réunis dans leurs *petits* comités, croient rassembler en eux seuls les lumieres de toute la nation, croient aussi que les hommes *font* des loix, & qu'ils sont, eux, appellés à *faire* des loix. *Faire* des loix! quelle absurdité! esprits ignorans & bornés! apprenez donc à remonter aux causes premieres, avant de juger des effets, & sur-tout avant d'en diriger la marche. Le cultivateur qui ensemence le champ qui vous nourrit a-t-il *fait* le grain de bled? Le vigneron qui plante le cep, *fera*-t-il le fruit qui doit fournir la boisson qu'il vous prépare. Ils reçoivent de la nature ces matieres premieres que ne façonne point la main insuffisante des mortels; ils ont par degrés appris à leur donner la culture; d'abord leur intelligence bornée ne put tirer qu'un parti grossier des doux fruits de la terre; elle ne se perfectionna que par degrés : eh! qui sait si l'on ne peut atteindre à un plus haut degré? N'en est-il pas ainsi des facultés métaphysiques de l'homme? Les loix des sociétés ne sont-elles pas fondées sur ces mêmes principes éternels qui régissent l'univers matériel, & dont l'immutabilité empêche la dissolution de tous les élémens qui composent cet univers? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoissons du systême du monde, ont-ils *fait* le monde? Ceux qui ont dévoilé ce que nous connoissons des loix naturelles qui régissent l'homme, ont-ils *fait* l'homme? Toutes les loix dans l'acception la plus indéfinie du mot, ne sont-elles pas, pour nous, préexistantes dans la nature de toutes les choses animées ou inanimées, comme l'étoient dans le sein de la terre les métaux que le hasard nous a fait découvrir. Les hommes peuvent-ils jamais faire autre chose que l'application des loix éternelles dont leurs besoins sociaux leur ont fait sentir la nécessité? Si l'on avoit dit aux législateurs de Rome, de Sparte & d'Athenes qu'ils faisoient des loix, ils auroient demandé si l'on croyoit qu'ils eussent *fait* la nature, pour avoir découvert & appliqué les principes de la nature. Ce n'est pas ici le lieu de développer ces idées; mais dans le grand nombre d'absurdités qu'a fait naître l'idée absurde de *faire* les loix, une des plus fortes sans doute est celle de nos sublimes écoliers. *Les assemblées à venir*, disent-

nes & les opinions. Elle le verroit, elle ne le ſouffriroit pas ; elle ſauroit couper le mal dans ſa racine & détruire, juſques dans leur ſource fangeuſe, ces inſtitutions d'une politique arbitraire, inventées par l'égoïſme d'un légiſlateur deſpote, & reſpectées par l'égoïſme de pluſieurs tyrans coaliſés, & vendus au premier.

De ſemblables raiſonnemens étoient fort au-deſſus du peuple françois en 1483 ; mais peut-être Anne de Beaujeu pouvoit-elle comprendre de quelle conſéquence étoient les états-généraux, & ſi ce fut un crime en elle d'en empêcher d'abord le raſſemblement, c'en fut un de plus de contribuer à les rendre inutiles. Ce qui peut faire croire qu'elle en ſentoit parfaitement le danger pour une autorité qu'elle ne regardoit pas comme légitime, ce fut les moyens qu'elle employa pour ſe ſouſtraire à leur influence ? Elle fit, d'elle-même, en faveur du peuple, tout ce que le peuple auroit pu exiger d'eux ; elle le ſoulagea de la foule d'impôts déſaſtreux dont Louis XI l'avoit écraſé ; elle rendit la liberté à tous les accuſés qui languiſſoient dans les fers, victimes

ils, *ne peuvent être conſtituantes ; elles ne peuvent ni changer, ni ajouter à la conſtitution.* C'eſt-à-dire, de par la puiſſance ſurnaturelle de l'aſſemblée nationale des François en 1791, il eſt défendu à l'eſprit humain de paſſer les bornes poſées par elle : & ſe trouvât-il dans la légiſlature prochaine des Solon, des Lycurgue, des Platon, des Locke, des Rouſſeau, ils ne pourront, dans la recherche de la vérité, aller au-delà du point où ſe ſont arrêtés le gentil Barnave & le gentil Duport. Tel eſt cependant à la lettre le ſens ridicule du raiſonnement de ces perroquets qui ont un peu lu, & jamais réfléchi ; qui *font* des loix, & ſont encore à ſavoir que les loix exiſtent avant les hommes, & que ſans leur exiſtence éternelle les hommes n'exiſteroient pas.

des soupçons du tyran. Un mot, un geste, un regard, la communication d'une pensée, avoient été punis par les arrestations arbitraires. Si l'art de l'imprimerie avoit été découvert alors, ah! comme Louis XI se feroit complu à en étouffer les progrès! heureux s'il avoit pû même en écraser le perfide inventeur! Qu'il auroit épargné de soins à tous les despotes qui devoient lui succéder! Anne de Beaujeu ne se contenta pas d'ouvrir les portes des cachots; elle mit à la place des innocens qu'elle rendit à la lumiere les vils suppots de la tyrannie de son pere, & les livrant à la rigueur des juges, elle prévint habilement les demandes que les états n'auroient pas manqué de lui faire; elle alla même jusqu'à restituer les biens confisqués aux factieux (de tous tems les ennemis du despotisme ont été des factieux); elle s'environna donc de l'opinion dont elle avoit besoin, pour faire présumer qu'aucune autorité politique ne feroit plus de bien que la sienne; & lorsque les états-généraux s'assemblerent en 1484, le peuple ne les croyoit déja plus nécessaires. La puissance des parlemens, s'élevant par degrés au-dessus des assemblées d'états, parce que celles-ci ne s'étoient jamais rendues permanentes, ne tendoit jamais qu'à favoriser la puissance royale contre celle de la nation, afin de se rendre nécessaire aux rois, & ensuite à lutter contre l'autorité royale, pour éblouir le peuple, se faire regarder comme un boulevard entre lui & le trône, & se vendre plus cher à la cour. Ainsi Anne de Beaujeu, assez instruite pour juger parfaitement de la situation du royaume, commit un véritable crime national, que l'insouciance des députés aux

états-généraux, ne feconda que trop bien. Les orateurs firent de longs difcours; citerent emphatiquement les Grecs & les Romains, qu'ils ne connoiffoient que de nom; comparerent à Salomon le jeune Charles, âgé de quatorze ans, & prefque réduit à l'imbécillité par la tyrannie de fon pere; annoncerent les plus grands biens, les plus grandes profpérités; firent quelques réglemens qu'on n'obferva pas; accorderent des fubfides, c'étoit là l'important; ftipulerent que le roi n'auroit pas le droit de les accroître fans le confentement des peuples; (on le promit & on ne le tint pas) déclamerent beaucoup contre les défordres paffés, & ne prirent aucune mefure pour empêcher qu'il n'en fût commis à l'avenir; indiquerent dans tous les ordres de l'état des réformes auxquelles la régente ne fit d'attention qu'autant qu'elles ne pouvoient nuire à fes intérêts, difputerent fortement fur leur propre falaire, & fe féparerent le 14 mars, laiffant toute l'autorité entre les mains d'Anne de Beaujeu, & comblant publiquement le roi de louanges & de bénédictions, parce que le royal marmot avoit *étendu la main*, & répondu à l'orateur des états *qu'il avouoit ce qu'ils venoient de faire.*

» Ainfi fe termina, dit l'hiftorien Garnier, » cette *célebre* affemblée qui avoit paru fi *formi-* » *dable* à l'autorité royale ". Imbécille écrivain, en quoi donc as-tu vu qu'elle fongeât feulement à mettre un frein aux ufurpations des tyrans? Où étoient alors les principes d'après lefquels on pouvoit brifer cette monftrueufe idole? Où étoient les idées du jufte & de l'injufte, les notions des droits de l'homme, celles de fes devoirs, le fen-

timent de sa force? Cette assemblée de 1484, fut, comme toutes celles qui l'ont précédée *&* *suivie*, un vain simulacre, une représentation théâtrale, où les députés ignorans d'une nation sans force & sans vigueur, vinrent au sein de la capitale, jouer devant des hommes nuls, un rôle d'histrions salariés pour le divertissement d'un carnaval, & où *le roi* & la *famille royale*, placés *gratis* dans les loges d'honneur, daignerent applaudir, par fois, à la farce indécente, du sacrifice de vingt millions d'hommes. Nation insouciante & irréfléchie, c'est ainsi qu'on vous a toujours trompée! c'est ainsi qu'avec du pain & des *spectacles* on vous a toujours enchaînée, avilie, dégradée! c'étoit ainsi qu'avec des pantomimes, des couleurs variées, des aigrettes, des cordons, des souris flatteurs, ou vous a courbée devant un homme! c'est alors que les satellites de cet homme ont marché insolemment sur votre tête! Ah! lorsque le sénat, vengeant la dignité romaine humiliée par un instant d'erreur, délivra sa patrie des violateurs impies de toutes les loix, il ne composa point avec eux; il les bannit de ses murs, il les envoya porter au loin la vapeur empoisonnée de leurs présens & de leurs caresses; assez grand pour s'en garantir lui-même, loin d'user les forces de Rome par une lutte pénible de trois années, il la rendit libre tout-à-coup, & ne lui enseigna qu'ensuite les loix par lesquelles elle devoit demeurer libre. Mais le sénat romain étoit composé d'hommes: Rome étoit peuplée par des hommes, & nous ne fûmes jamais que de foibles enfans.

Anne de Beaujeu de l'ignoroit pas; elle savoit

qu'en laiſſant paſſer le premier feu, & cédant à l'impétuoſité naturelle aux hommes de peu de ſens, on ne tardoit pas à les voir, fatigués d'eux-mêmes, s'endormir dans le ſein d'un calme apparent. Sans cette connoiſſance du caractere françois, elle, qui n'avoit aucun titre à la régence que le caprice d'un pere haï & mépriſé, ſe ſeroit-elle flattée de le conſerver? ſe ſeroit-elle flattée que des hommes réfléchis cruſſent la main d'une femme, capable de ſoutenir l'empire menacé d'une diſſolution prochaine? auroit-elle cru l'emporter ſur les princes proches parens du jeune roi? auroit-elle enfin cru pouvoir demeurer maîtreſſe du gouvernement, lorſque Charles VIII, majeur par les loix établies & reçues, n'avoit beſoin que d'un conſeil de régence dans lequel une femme n'auroit point été admiſe? Ce fut donc en elle un crime politique de profiter de la connoiſſance qu'elle avoit acquiſe du caractere françois; elle auroit dû au contraire le diriger vers un meilleur état de choſes; mais careſſer un peuple pour l'aſſervir! améliorer ſon ſort pour acquérir ſeul le droit de le rendre pire! s'en faire applaudir, aduler, pour augmenter enſuite le poids de ſes chaînes, c'eſt une œuvre de ténebres qui n'appartient qu'à des tyrans, & qui voue à l'exécration des ſiecles préſens & futurs, tout individu ou toute collection d'individus qui s'en rend coupable!

On ne tarda pas à s'appercevoir qu'Anne de Beaujeu n'avoit contenu ſon reſſentiment contre les princes & ſur-tout contre le duc d'Orléans, que pour ſe procurer les moyens de lui donner un libre eſſor. On dit que plus d'une cauſe avoit

allumé en elle contre ce prince un courroux qui, dans les femmes, se calme rarement. On dit que, sensible à sa jeunesse & à sa bonne mine, elle lui avoit montré des dispositions très-favorables, & que le duc d'Orléans avoit dédaigné l'offre de ces faveurs vénales. Madame de Beaujeu, à qui les passe-tems des courtisannes n'étoient pas étrangers, avoit eu, pour le poëte Martial d'Auvergne, des bontés fort particulieres. Il passoit pour l'auteur d'un *Manifeste* ou *Proclamation*, qu'elle avoit fait publier avant les états, & où elle avoit, ainsi que de coutume, développé les plus sublimes comme les plus fausses intentions, relativement au bonheur du peuple. Ce pauvre homme avoit à peine consommé ce chef-d'œuvre de la politique usée des tyrans, que le changement de sa patrone frappa ses regards surpris; & non content de s'être fié à un goût passager, il fut assez fou pour se désespérer d'en avoir été dupe, & pour se jetter par la fenêtre : sans doute le duc d'Orléans ne voulut point courir les mêmes risques, & ce fut un crime irrémissible. La vindicative fille de Louis XI fit bientôt succéder à sa faveur premiere les dédains & les affronts personnels. Le duc ne lui épargna pas les marques de mépris; & un jour qu'il jouoit à la paume avec le roi, la princesse ayant pris le parti de Charles VIII, le duc d'Orléans, piqué d'une préférence injuste, se servit d'une expression grossiere & dont le sens n'étoit nullement équivoque. Après une semblable violence, il sentit qu'il n'avoit qu'un seul parti à prendre, quitta la cour & se retira auprès du duc d'Alençon. La guerre s'alluma, & l'on vit encore périr des hommes,

parce que madame de Beaujeu étoit galante, & le duc d'Orléans indifférent.

Mais ce prince éprouva qu'elle étoit, dans ces premiers momens, plus puissante & plus habile que lui. D'abord elle lui fit faire des propositions. Le duc savoit trop bien qu'il ne devoit pas se fier à sa parole; il refusa, prit les armes, & se vit enfin obligé de se rendre & de demander lui-même, comme une grace, son pardon & son rappel à la cour. Anne lui dicta impérieusement des conditions auxquelles il fallut se soumettre; elle agissoit comme son pere en maître absolu, & nul n'osoit lui résister, parce qu'elle s'étoit rendue toute-puissante sur l'esprit du jeune roi, dont elle ne partageoit encore l'amitié avec personne. Le duc, obligé de se conformer aux circonstances, ne tarda pas à se rendre redoutable à cette femme hardie. Les intrigues qui régnoient dans le duché de Bretagne, soumis au joug d'un prince imbécille & d'un ministre prévaricateur, réveillerent l'ambition du duc d'Orléans; il sollicita Landais de venir à son secours; il imagina que cet audacieux favori payeroit, de la main de l'héritiere de Bretagne, l'appui qu'il lui prêteroit; & quoique marié à la sœur d'Anne de Beaujeu, cette femme étoit si disgraciée de la nature, qu'il espéroit faire dissoudre facilement un mariage mal assorti. Ce n'étoient pas là les vues de la régente. Procurer un établissement semblable à un des princes, n'étoit pas une politique digne de la fille de Louis XI; d'ailleurs, elle vouloit ménager cette alliance à son frere, & l'on peut dire qu'elle entendit parfaitement le secret abominable de la science diplomatique;

qu'elle ſut mieux que perſonne ſur le trône mettre en feu deux ou trois empires, pour faire réuſſir une intrigue de cabinet. Les prétendans à la ſucceſſion du duc de Bretagne, Anglois, Allemands, François, furent tous déconcertés dans leurs projets; elle trouva le ſecret de régner juſques à la cour du vieux duc; & quoique Charles VIII même, parvenu à l'âge de dix-ſept ans, ſe laſſât de ſon joug & parût ſouvent importuné de ſon deſpotiſme, elle ſut conſerver, malgré lui-même, cette autorité qu'il ne pouvoit ni ſupporter, ni réprimer. Elle ſe vengea cruellement de Philippe de Commines, qui s'étoit oppoſé à ſes volontés. Cet hiſtorien de Louis XI, le ſeul homme de ſa cour qui eût oſé être, à ſes yeux, honnête & vrai, le ſeul qui eût échappé aux atroces perſécutions des plus odieux tyrans de la France, fut enfermé, par ordre de ſa fille, au château de Loches, & reſta huit mois dans une des cages de fer, que le cardinal de la Balue y avoit inventées, pour *le bon plaiſir* de Louis XI, *ſon maître*. Le duc d'Orléans fut long-tems auſſi ſon priſonnier; & pendant qu'elle exerçoit à ſon gré cette ardente paſſion pour la vengeance, qu'elle attiſoit le feu de la guerre étrangere, elle impoſoit les peuples, & n'épargnoit pas le tréſor public; enfin elle réuſſit à tous ſes projets, par tous les moyens criminels connus aux tyrans. Elle vint à bout de marier ſon frere avec Anne de Bretagne, & de rompre indignement ſes engagemens avec Marguerite d'Autriche : ce mariage ne fut pas même tout-à-fait l'époque de ſa chûte. Malgré la hauteur & la fierté de cette princeſſe, lorſque Charles VIII s'engagea dans les

guerres d'Italie, elle trouva quelque tems encore le moyen de lutter avec elle & d'être de nouveau régente ſous le nom de ſon mari, à qui le roi avoit confié l'adminiſtration. Elle mourut en 1522, ayant amaſſé de très-riches tréſors, fait beaucoup de mal public & particulier, recueilli beaucoup d'éloges de la part des ſangſues publiques qui l'aidoient à dévorer l'état, des poëtes à qui elle payoit bien d'aſſez méchans vers, & des plats hiſtoriens de ſon tems qui ne vivoient, comme du nôtre, que du produit de leurs baſſeſſes.

La célebre Anne de Bretagne, tant vantée par les mêmes écrivains, porta ſur le trône de France une humeur hautaine, un caractere impérieux & vindicatif. Elevée en princeſſe, en fille de *ſouverain*, elle en eut tous les vices, hors un ſeul; elle ne fut point débauchée : elle n'avoit eu que le tems d'annoncer ce qu'elle devoit être avant la mort de Charles VIII. Dominée, en quelque choſe, par le génie de madame de Beaujeu, elle lui avoit fait ſentir ſeulement qu'elle ne plioit qu'avec difficulté; mais l'âge de la ſœur du roi, & l'habitude de ſe faire obéir, avoient intimidé la jeune perſonne, qui n'avoit point encore de créature à la cour, & qui fut preſque toujours éloignée de ſon mari, emporté par la folle ambition de conquérir des pays qu'il ne pouvoit garder, de commander à des hommes dont il ne connoiſſoit pas le génie, & par cette gloire exécrable ſi long-tems attachée à l'effuſion du ſang humain. Anne de Bretagne ne put développer entiérement ſon caractere, qu'après la mort de ce prince. Le ſeul acte de deſpotiſme

qu'elle ſe permit, fut d'éloigner de la cour ce même duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, ſon ſecond mari. Elle avoit eu un fils de Charles VIII; ce fils mourut âgé de trois ans, & ſa mere en conçut un exceſſif chagrin. Charles, au contraire, dont l'eſprit étoit foible & petit, avoit déja conçu de la jalouſie contre cet enfant; il le vit mourir avec joie; & ſous prétexte de diſtraire la reine, non content de ſe livrer ſans réſerve à tous les plaiſirs de la cour, il en fit naître de nouveaux, au milieu deſquels le duc d'Orléans montra tant de gaieté, qu'Anne en fut choquée : ce ſentiment n'auroit pas été blâmable dans une mere; elle étoit en droit de ſoupçonner le duc d'Orléans de ſentir trop vivement que cette mort l'approchoit du trône d'un degré; mais ce qui devint vraiment coupable dans une reine, fut la volonté impérative de l'éloigner de la cour dans un tems où les mécontentemens des princes devenoient toujours l'origine des guerres civiles, de le calomnier aux yeux du roi, & de lui faire croire que le duc agiſſoit contre ſes intérêts dans le gouvernement de Normandie. Le duc fut obligé de ſe retirer à Blois, ſubjugué pour la ſeconde fois par le caractere d'une femme. Mais alors il avoit acquis de l'âge & de l'expérience; il ſe voyoit en effet héritier préſomptif de la couronne. Charles étoit valétudinaire; il eut la prudence de demeurer paiſible & de ne rien entreprendre de contraire à ſes intérêts. La mort de Charles le mit en ſa place en 1497, & le ſort d'Anne de Bretagne changea en même-tems que le ſien. Les clauſes du contrat de réunion l'obligeoient à épouſer le ſucceſſeur

cesseur de Charles; mais ce successeur étoit marié; ce successeur étoit offensé; & si Louis XII eût été assez raisonnable pour croire que sans l'addition de la Bretagne il avoit assez d'hommes & de pays à gouverner, ou bien si, d'après la noble coutume des rois, il avoit cru par la force des armes pouvoir annuller un contrat & violer ses sermens, de reine de France, Anne devenoit simplement duchesse de Bretagne, ou bien peut-être elle devenoit souveraine fugitive & déchue de ses titres & de ses possessions; mais Louis XII, frappé de la manie des conquêtes du Milanès, ne pouvoit concevoir le dessein d'aller chercher des états au-delà des monts, & celui d'abandonner une portion de terres annexées à la France. Il fit rompre son mariage avec Jeanne de France, qui ne lui avoit donné jamais aucun sujet de mécontentement, qui même avoit empêché de tout son pouvoir les suites cruelles de la vengeance d'Anne de Beaujeu, non sans être elle-même exposée à des disgraces personnelles : il allégua le frivole prétexte de la non consommation du mariage; il en fit prononcer la nullité par le pape Alexandre Borgia, le plus infâme de ceux qui ont porté la thiare, & offrit sa main à la duchesse Anne, qui avoit été fort tranquille spectatrice de l'outrage préparé à Jeanne, sa belle-sœur, après vingt-quatre ans de mariage; qui profita de sa dépouille, sans honte & sans scrupule, & donna sa main au roi le 8 janvier 1499, à Nantes, où elle s'étoit retirée depuis la mort de Charles VIII. Pour un prince qui a prétendu donner l'exemple d'une fidélité sans tache à sa parole & à ses sermens, c'étoit mal débuter. Passons sur les extravagances

qui remplissent les pages de l'histoire de ce roi si sage, sur les crimes ordinaires aux meilleurs d'entre ces ennemis nés de notre existence : ne parlons que de sa femme. Avide autant qu'ambitieuse, elle n'oublia jamais ses intérêts. On a exalté ses vertus conjugales, on a loué les soins qu'elle prit de Louis XII dans sa maladie de Blois, en 1505. Quelle pitié ! ces soins étoient-ils personnels ? ne se bornoient-ils pas à considérer dans une molle inactivité les peines que se donnoient les autres ; à passer quelques heures du jour auprès du malade, & à questionner sur son état des médecins attentifs à cacher les vérités qui peuvent déplaire à ces demi-dieux, auxquels à peine on ose faire entrevoir qu'ils sont assujettis à la loi commune (1) ? Ce n'est pas dans ces conditions hors de la nature, qu'on trouve ces soins assidus & touchans, ces peines continues & personnelles, dont la constance atteste l'inquiétude & l'anxiété d'un cœur vraiment pénétré. Aussi lorsqu'Anne de Bretagne s'attiroit les louanges des courtisans, peut-être parce que dans cette circonstance il n'y avoit ni bal, ni jeu chez elle, elle faisoit charger sur la Loire quatre grands bateaux de tout ce que le trésor de la couronne avoit de plus précieux, de tous les meubles & les bijoux du plus grand prix, tous effets qui ne lui appartenoient à aucun titre. Que cette femme étoit attachée à son époux !

(1) Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit fait un statut par lequel il étoit défendu, sous peine de la vie, de *prévoir* la mort du roi. Lorsqu'il fut proche de sa fin, personne n'osoit lui annoncer qu'il étoit tems de s'y préparer, & ce fut un acte de courage de la part d'Anthony, son médecin, de lui dire cette vérité.

combien elle étoit absorbée par de tendres inquiétudes sur sa maladie! Le maréchal de Gié, qui déja n'avoit pas eu le don de lui plaire, à titre d'ancien serviteur de Charles VIII & de Louis XII, crut devoir empêcher cette spoliation; il fit arrêter les bateaux entre Saumur & Nantes; & certainement si le roi étoit mort, il auroit rendu à l'état un grand service, en conservant des richesses nationales, qui ont été regardées comme telles, même par les plus despotes & les plus prodigues de nos rois: mais ce fut un crime irrémissible aux yeux de celle qui avoit commis le vol. Sa haine & sa vengeance ne connurent point de bornes; elle persécuta Louis XII avec opiniâtreté, jusqu'à ce qu'elle en eût obtenu d'abord l'exil de son favori, jusqu'à le menacer de retourner en Bretagne, s'il ne la délivroit de lui. Louis XII, *le pere du peuple*, étoit l'enfant soumis de sa femme; il y consentit, & Gié se crut encore heureux de n'éprouver qu'un exil. Il se retira dans une terre près d'Angers; mais en l'éloignant du roi, Anne avoit cru se mieux ménager les moyens de le perdre; elle qui étoit coupable de vol, & dans un moment qui en agravoit encore la bassesse, osa bien accuser le maréchal du crime de péculat & de leze-majesté: il fut arrêté, conduit en criminel d'état, d'Orléans à Chartres, de Chartres à Dreux, de Dreux à Paris, où le procureur-général du parlement conclut à la mort, sur une procédure dictée par la reine, & bâtie sur d'absurdes dépositions. Louis XII gémissoit de la dureté de sa femme, & *n'osoit* lui résister; car nos rois, *despotes* envers leurs *sujets*, ont toujours été les plus imbécilles des maris. La reine voyant que le parlement de Paris

n'osoit suivre les odieuses conclusions du procureur-général, fit renvoyer l'accusé par-devant celui de Toulouse, qu'elle regardoit comme plus févere ; cependant elle ne put obtenir, même à cette cour adulatrice & fanatique, un arrêt de mort contre le malheureux Gié; mais il y fut dépouillé de tous ses emplois, suspendu du grade de maréchal de France pour cinq ans, & banni de la cour pendant ces cinq années. Elle avoit été chercher des consultations contre lui jusqu'en Italie ; elle avoit porté la haine jusqu'à faire tous les frais de la procédure, montant, en 1506, à la somme de trente & un mille livres. Non contente de cet arrêt arbitraire, un autre ordre aussi arbitraire condamna l'accusé à la prison. Il fut transféré encore à Dreux, où, par un raffinement de vengeance digne du caractere particulier des femmes méchantes, elle le fit garder par les témoins vendus qui avoient déposé contre lui, & qui l'accabloient d'outrages. On rapporte que cet infortuné, dont la barbe blanche avoit cru dans les cachots, s'en couvroit le visage, lorsque ces monstres poussoient à l'extrêmité leurs insultantes railleries (1).

(1) Le vil d'Argentré, panégyriste impie de cette femme cruelle, prétend que le peuple applaudissoit à cet acte barbare; un autre chroniqueur, son écho, ajoute cette plate réflexion. » *Que ne dit point le peuple contre les malheureux*, » *pour peu qu'il soit applaudi* " ? Non, messieurs les valets de cour, non, ce n'est point ce que vous appellez *le peuple* qui se réjouit du malheur, qui insulte aux malheureux. *Le peuple* est bon, sensible, humain, généreux : si quelquefois il souffre son propre malheur & celui des autres, c'est parce qu'il ne connoît pas toujours les moyens qu'il a d'en punir les auteurs. Il a toujours le sens droit assez pour juger vos

» Ce n'étoit là, disent les auteurs, qu'un par-
» ticulier sacrifié à la vengeance d'une grande
» reine ". Comme si ce n'en étoit pas assez ! Un seul crime de cette nature, commis par une citoyenne, la rendroit l'objet de l'horreur de sa famille & de tous ceux qui la connoîtroient. Mais les historiens veulent que les têtes couronnées nagent au milieu des forfaits, & immolent des milliers de victimes ! Il ne faut pas s'étonner s'ils ont écrit l'histoire avec tant de satisfaction, & s'ils ne sont embarrassés que de l'abondance des crimes qu'ils ont eu à recueillir. Anne en a fourni d'autres à ses flatteurs. Après la bataille de Ravennes, Louis étoit, en 1512, maître de Rome & du pape Jules II. Anne, la dévote Anne trahissant à la fois & la France & son mari, arracha à ce foible prince un traité scandaleux avec le pontife romain, & lui fit honteusement

---

maîtres & vous ; s'il se trompe un moment dans quelques circonstances, c'est lorsqu'il est égaré par *vous* ; mais alors ne prenez pas son silence ni pour adhésion, ni pour approbation : il est plus prudent que vous ne le croyez ; il attend de vous avoir démêlés pour prononcer votre arrêt en pleine connoissance de cause.

Quant à ceux que vous prétendez qui outragent au malheur, c'est vous-même, vous qui en justifiez les auteurs ; vous qui encensez leur puissance, vous tous qui cherchez à l'affermir lorsqu'elle chancelle, à la relever lorsque sa chûte est presque consommée ; vous qui méritez d'en devenir la victime, & de trouver des plumes plus vraies que la vôtre, qui fassent aussi placarder les murailles de papier bleu, & annoncer, non pas comme vous & vos pareils, des calomnies contre le peuple & contre ses défenseurs, mais les dures vérités qui caractérisent, par exemple, un Dandré, & consors. C'étoit ainsi que la fameuse colonne d'Athenes apprenoient aux peuples le nom des traîtres, & les vouoit au mépris public.

abandonner & ses alliés d'Italie qui l'avoient secouru d'hommes & d'argent, & l'objet pour lequel on avoit sacrifié la vie & les biens d'une foule de François, & levé sur tous des taxes onéreuses. Elle étoit tellement d'intelligence avec le pape, que la Bretagne avoit été exceptée seule de l'interdit lancé, en 1510, contre le royaume.

La couronne de France n'étoit pas assez brillante pour elle; elle regrettoit depuis long-tems son premier mariage projetté avec Maximilien, archiduc d'Autriche, & depuis empereur; aussi fit-elle les plus grands efforts pour empêcher le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, comte d'Angoulême, depuis François Ier. Elle avoit juré en elle-même de la donner à Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, afin de lui donner aussi la Bretagne qu'elle regrettoit d'avoir alliée à la France; si Louis XII l'emporta sur ce seul point, elle fut au moins inexorable sur la célébration du mariage qui ne se fit point tant qu'elle vécut; & dans le contrat, elle fit insérer la clause ridicule que, si elle avoit un fils, elle pourroit lui donner le duché de Bretagne, *si bon lui sembloit.*

Le desir du faste sur sa personne & dans sa maison fut porté en elle jusqu'à la folie. On auroit dit à la cour qu'il y avoit deux souverains. Elle fut la premiere de nos reines qui s'entoura de gardes attachés à elle seule; elle établit en outre, pour elle seule, une bande de cent gentilshommes bretons, qui la suivoient par-tout plus servilement que des valets. C'étoit, vraiment, pour l'*antique noblesse bretonne*, une fonction bien auguste

que de garder l'anti-chambre d'une femme ; & en général nos *chevaliers* françois ont joué jusqu'ici un rôle bien flatteur lorsque, confondus avec les valets-de-pied & les coureurs de nos augustes monarques, ils ont, comme ceux-ci, exercé auprès d'eux les fonctions les plus serviles & les plus dégoûtantes.

Anne, avare, ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit encore le défaut social d'être pédante. Aussi mal élevée que le sont ordinairement les princesses, elle se piquoit d'aimer les lettres, & de savoir les langues. Comme elle donnoit des audiences, car elle auroit été bien fâchée de ne pas jouer le rôle de roi, elle avoit la manie de mêler, dans ses entretiens avec les étrangers, quelques mots de leurs langues, afin de leur faire soupçonner qu'elle en étoit instruite. Un jour, Grignaux, un homme de la cour, auquel elle s'adressoit souvent lorsqu'elle avoit une pareille scene de pédanterie à donner au public, lui apprit quelques mots espagnols d'une signification obscene. Elle devoit gravement les débiter le lendemain à un ambassadeur d'Espagne. Grignaux cependant en avertit le roi qui, après en avoir ri, en prévint sa femme, & peu s'en fallut que cette plaisanterie ne valût à Grignaux un châtiment semblable à celui du malheureux Gié.

Elle mourut âgée de trente-sept ans, à Blois, le 2 janvier 1514. Louis XII la regretta beaucoup; & certes, on ne peut attribuer ces regrets qu'à l'imbécillité maritale dont j'ai parlé plus haut ; car je ne vois pas de plus détestable caractere de *femme mariée*, que celui d'Anne de Bretagne. Je ne parle pas des crimes publics & particuliers que

ſa fatale puiſſance lui fit commettre ; je m'occupe ſeulement du ſort d'un homme de quelque ſens, attaché à un être doué de tous les défauts capables de rendre à charge la vie ſociale, & j'en conclus que, s'il eſt impoſſible de réformer l'éducation de cette claſſe royale dont on ſouffre encore l'exiſtence, & qui ſera toujours hors de la nature, il faut au moins ſe hâter de réformer l'éducation nationale, & de former, s'il eſt poſſible, des citoyennes qui, à leur tour, pourront nous donner des citoyens.

Marie d'Angleterre, ſœur de Henri VIII, monta ſur le trône de France dans la même année; exemple frappant de la différence qu'établit dans le cœur des hommes une éducation plus ou moins mauvaiſe. Marie, quoique fille de roi, dans un état où les femmes ne ſont pas exclues du trône, n'avoit pas été adulée; parce qu'elle avoit des freres deſtinés à porter la couronne. Henri VII, ſon pere, prince avare & même parcimonieux, avoit dédaigné le ſexe de ſa fille, & ne l'avoit point entourée de la pompe de la cour. La jeune perſonne s'étoit formée preſque ſeule, & les dédommagemens qu'elle avoit cherchés dans la ſolitude, lui avoient appris à penſer, ce que ne peuvent ſavoir les rois. Elle avoit de bonne heure fait choix d'un jeune inſtituteur, ami de ſon frere, & qui devint ſon favori, du moment qu'il monta ſur le trône. Charles de Suffolck avoit plus fait que d'apprendre à penſer à la princeſſe, il étoit devenu l'objet des premiers ſentimens de ſon cœur, & Marie, vraiment éclairée, vraiment tendre, ſe vit ſacrifiée à l'ambition de ſon frere avec de véritables regrets. Elle obéit cependant, & vint régner en

France, mais elle n'y oublia point son amant : elle n'eut le temps de faire ni bien ni mal à la cour de Louis XII, qui mourut en janvier 1515, & la laissa jouir de sa liberté. En cédant le trône à la femme de François Ier., elle ne voulut point courir le risque de remonter sur quelque autre, & ne quitta point la France que le nouveau roi n'eût obtenu, pour elle, de Henri VIII, son frere, la permission d'épouser Suffolck. Elle partit avec ce nom qu'elle préféroit à une couronne, vécut en citoyenne, maîtresse de faire du bien, & sur-tout de ne point faire de mal. Sa postérité fut malheureuse, pour s'être approchée de ce trône qu'elle avoit su dédaigner.

François Ier., qui n'eut d'autre qualité que la bravoure, mais qui eut tous les vices des rois les plus détestables, nous ramene à une régente non moins détestable que lui, Louise de Savoye, sa mere, duchesse d'Angoulême, misérable prostituée, avare, ambitieuse, vindicative, fausse, cruelle emportée, telle fut la mere de ce prince, qu'on appella *le restaurateur des lettres.* (Ce titre de restaurateur a toujours été donné fort à propos.) Anne de Bretagne avoit détesté cette femme trop semblable à elle à de certains égards ; & sur la fin de la vie de la reine, cette haine avoit augmenté en proportion des espérances de Louise de Savoye, dont le fils devoit être l'héritier de la couronne, lorsqu'Anne avoit perdu tous ses enfans mâles. La résistance que cette derniere apporta au mariage de sa fille avec François Ier., avoit pour cause sa haine pour Louise, autant que le desir de placer sa fille sur le trône impérial. Elle avoit même inspiré à Louis XII une sorte d'éloignement pour

François Ier., dont l'humeur galante & prodigue l'allarmoit. Ce fut même ce mécontentement qu'elle avoit fomenté avec soin qui détermina Louis à se remarier, dans l'espoir d'avoir un fils. François Ier., encore plus étourdi qu'ambitieux, auroit risqué de se donner à lui-même un roi dont il auroit été pere, si Marie n'avoit pas eu dans le cœur une passion qui la préservoit des empressemens de ce prince; & la duchesse d'Angoulême, qui ne connoissoit ni la situation du cœur de la princesse, ni la puissance d'un amour innocent, observa son fils avec un soin extrême. Enfin le jeune & imprudent François devint roi, & partant pour l'Italie dès la même année, laissa la régence dans les mains de sa mere. Cette qualité sans doute auroit dû regarder Claude sa femme; mais ce qu'avoit prédit Anne de Bretagne sur le sort de sa fille ne se confirmoit que trop, & Claude, toujours asservie aux caprices & à la hauteur de sa bellemere, ne fut pas même heureuse avec son mari, aussi soumis à Louise de Savoye, que l'avoit autrefois été le pieux Louis IX à l'impérieuse Blanche. Au reste, cette nullité à laquelle ont été réduites quelques-unes de nos reines, & que des citoyennes auroient droit de trouver injuste & insupportable, a sauvé aux premieres la funeste puissance de faire du mal, & les a dérobées à la haine de leur siecle & du nôtre. Claude fut asservie, elle auroit voulu dominer. Elle est morte regrettée au moins de ceux qui la servoient : Louise de Savoye est encore haïe & méprisée.

Les premiers choix qu'elle fit faire à l'imprudent François Ier., furent désastreux pour l'état. Le duc de Bourbon, qui depuis long-tems lui avoit

inspiré une passion fort vive, à laquelle cependant il ne répondoit pas, obtint la charge de connétable, & l'infâme Duprat, premier président du parlement de Paris, l'office de chancelier *ou ministre de la justice*, poste dangereux, dans lequel on n'a point encore vu d'hommes integres. Duprat ne balança point entre la gloire de remplir son devoir, & l'infamie de violer ce qu'il y avoit dans le royaume de loix établies pour remplir les coffres d'un jeune étourdi & d'une vieille avare. L'un en vouloit pour le dépenser sans mesure, tantôt à faire la guerre, tantôt à faire l'amour. L'autre vouloit thésauriser pour elle, & accroître ses possessions particulieres. Duprat, qui voyoit bien qu'elle régneroit au moins conjointement avec son fils, songea, pour se maintenir, à les satisfaire tous deux. C'est à lui & aux deux tyrans ses maîtres qu'on a dû la sublime invention de la vénalité des charges de judicature; idée qui nous a valu pendant deux cents soixante-quinze années l'avantage de remettre nos vies, notre honneur, notre liberté, nos biens à la merci d'une troupe de juges ignorans, bornés, avides, joueurs, débauchés, en un mot, à des hommes qui, ayant acheté leur existence, étoient toujours occupés des moyens de la vendre. O sublime institution royale! comment ont-ils consenti à te détruire, ou comment, revenu de leur *délire de raison*, ne t'ont-ils pas recréée (1)?

---

(1) Ce n'est pas qu'avant cette époque, les parlemens ne se fussent montrés souvent les esclaves des rois; ce n'est pas que la non-vénalité des charges eût donné jusqu'alors des juges parfaitement integres & justes, ils étoient au choix

Il n'y avoit pas, dans la nouvelle création des charges que proposa le chancelier Duprat, & qui cependant augmenta considérablement le corps parlementaire, de quoi suffire aux besoins ou plutôt aux desirs de François Ier. & de sa mere. Louise de Savoye exigea une augmentation de tailles, François n'y vit rien d'impossible; le peuple étoit fait pour payer, & lui pour recevoir: le complaisant Duprat leur dit qu'on pouvoit se passer de l'octroi des états-généraux; & en effet on imposa la nation, & la nation paya. Le parlement fit des remontrances; on crut qu'il vouloit remplir sa mission de défenseur du peuple: il se fit applaudir; & quel étoit l'unique sentiment dont il étoit animé? Le regret de voir introduire dans son sein une foule d'hommes qui alloient diviser en plus petites portions les trésors, dont la vénalité des charges ouvroit une source intarissable. François Ier. rejetta les remontrances sur cet objet, sur celui de l'accroissement de la taille, & sur l'immense autorité qu'il abandonnoit à sa mere, en lui confiant la régence.

Ce n'étoit point encore assez pour une seule année; Louise de Savoye & son fidele Duprat

---

du roi, leurs places étoient à vie, deux points capitaux qui ne pouvoient que servir perpétuellement d'entraves à la probité & à la vertu. Mais lorsqu'on y eut joint encore la vénalité d'une charge dont il falloit remplacer le capital & grossir les intérêts, ce fut alors qu'on vit régner toute la perversité humaine dans cette classe de fonctionnaires-publics, la plus importante de l'organisation civile. L'or seul dicta tous les jugemens particuliers; l'or devint la balance du bonheur public; & le salut de l'état eut son taux fixe comme les actions à la bourse, selon la hausse ou la baisse des desirs d'un roi ou d'une femme.

engagerent François à l'abolition de la pragmatique & à l'établissement du concordat. Que de richesses la cour de Rome n'a-t-elle pas acquises par l'imbécillité de ce honteux traité ! Apparemment que Louise fut magnifiquement récompensée de l'avoir fait conclure ; & que lui importoient en ce cas les dilapidations qui devoient s'ensuivre ?

Après ces opérations, dont la moins onéreuse auroit dû couter la tête à Duprat, & valoir la déposition à un roi, si les François avoient été des hommes, François Ier. quitta ses états, & courut en Italie, jaloux d'acquérir, comme ses deux augustes prédécesseurs, le titre de *héros*, en faisant massacrer des hommes. Au moins Louis XII en faisant des conquêtes inutiles, fastueuses, en les faisant au prix du sang précieux des peuples, avoit bien traité les vaincus ; soit justice ou politique, il avoit été fidele à ses engagemens : les places fortes, remplies de garnisons françoises, étoient bien entretenues, les troupes bien payées, la discipline y étoit conservée, les Italiens n'avoient point à se plaindre. Mais tandis que François combattoit à Marignan, tandis qu'on y admiroit en lui le courage d'un brigand, une autre sorte de brigandage s'exerçoit par les mains de sa mere. Cette misérable femme s'entendoit avec les trésoriers, ceux-ci avec les officiers-généraux ; non-seulement il n'y eut plus d'exactitude dans les paiemens, mais on retrancha souvent même sur les sommes qui devoient être payées sans retard. Les troupes se mutinerent, commirent des désordres : les Italiens opprimés par cette force armée, s'en vengerent d'abord par des assassinats, ensuite

ſe révolterent. Le général Lautrec devoit recevoir trois cents mille écus pour le paiement & l'entretien des places & des troupes : quoique Samblançai, ſur-intendant des finances, ſe fût engagé à les fournir, ce fut en vain que Lautrec les demanda ; ce fut en vain qu'il peignit d'une maniere énergique & touchante non-ſeulement les beſoins preſſans où ſe trouvoit ſon armée, mais encore l'affreuſe détreſſe où elle ſe trouva réduite. La déſertion, la miſere, les aſſaſſinats lui en firent perdre l'élite ; avec elle, il perdit le Milanès. Ce n'eſt pas cette conquête que regrettent les philoſophes amis de la paix & de l'humanité ; ce n'eſt pas de voir paſſer ſous la domination d'un homme plutôt que d'un autre des peuples deſtinés à languir ſous le joug deſpotique de l'un ou de l'autre ; mais le ſang qui coula, les crimes qui ſe commirent, deux vaſtes & riches portions du monde qui furent ravagées, & toujours pour ſatisfaire l'ambition, la vanité, la rapace avarice d'un ſeul individu. Et des peuples éclairés veulent encore conſerver dans leur ſein le germe de tant d'iniquités ! ils veulent claſſer dans la ſociété des êtres raiſonnables & civiliſés, les brutes ou les antropophages ! au-lieu de purger leur ſol des brigands qui l'infeſtent, ils veulent compoſer avec eux, & leur faire leur part. Inſenſés ! la part du voleur eſt la dépouille entiere des voyageurs, & ſa ſûreté conſiſte à leur ôter la vie ; voilà l'unique traité entre eux.

Depuis 1515 juſqu'en 1522 l'adminiſtration des finances les conduiſoit à un épuiſement total : non contente de l'augmentation des tailles, la ducheſſe d'Angoulême, qui ſembloit s'être établie régente

perpétuelle, avoit cédé, vendu ou aliéné une partie des domaines : la quotité des impôts étoit portée à trois millions six cents mille livres, le double de ce qui l'étoit perçu sous Louis XII & Charles VIII ; & cependant les places fortes françoises n'avoient point été réparées, les garnisons manquant de tout s'étoient dissipées, il étoit dû même aux troupes des sommes considérables ; tous les revenus de l'état se dissipoient dans des traités ruineux, & dans les dons énormes accordés aux favoris, aux courtisannes, à leurs valets, & au faste d'une cour voluptueuse. Anne de Bretagne avoit la premiere imaginé d'attirer auprès d'elle ce que jusqu'à la mort de Louis XIV, on avoit fort improprement nommé les *filles d'honneur* de la reine & des princesses. C'étoient dans l'origine de jeunes demoiselles pauvres, qui, sous le prétexte d'embellir la cour & de chercher des établissemens, ne cherchoient, le plus souvent, que des amans & des intrigues. François Ier. n'étant pas encore satisfait de ce coup-d'œil dont sa mere avoit soin d'étaler les charmes pour distraire davantage son esprit léger & inattentif, attira les femmes de la ville & même de la province, dont la jeunesse & la beauté pouvoient lui fournir d'agréables divertissemens. De ce moment, les femmes les moins riches voulurent toutes paroître à la cour ; les maris prudens voulurent en vain les retenir ou dans leurs terres ou dans leurs maisons ; lorsqu'elles ne pouvoient obtenir d'y être conduites, elles faisoient parvenir au roi même des plaintes ou de la jalousie ou de la parcimonie de leurs époux. Le galant monarque manifestoit ses desirs ; c'étoient des ordres, & le pere de famille

étoit obligé de sacrifier sa fortune pour vendre ensuite son repos & son bonheur ; car l'épouse adroite savoit bien trouver des moyens de soutenir sa dépense & de briller dans le faste & l'éclat. Le trésor public avoit trois maisons à soutenir, celle de la reine, la moins brillante, & celle où François Ier. daignoit le moins se faire voir ; celle de Louise de Savoye, qui étoit véritablement la cour, & celle de Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier. Samblançay, sur-intendant des finances, & le moins corrompu des ministres, avoit souvent fait à la mere du roi des représentations inutiles sur le faste, les dépenses superflues, les voyages perpétuels, les dons insensés, les pensions énormes, les graces irréfléchies, les emprunts à la ville, la création des rentes perpétuelles ; tout cela ne faisoit qu'alimenter un moment l'avidité des pillards, sans apporter aucun remede aux maux réels. La classe stérile des rentiers s'accroissoit, l'entretien des armées, quoique mal payées, épuisoit toutes les ressources ; Duprat s'avisa d'ordonner à toutes les classes de l'état de porter leur argenterie à la monnoie : chacun fut taxé à tant de marcs, & cet acte despotique dont on voyoit le premier exemple, ce *vol public* de la bourse de chaque particulier, n'éprouva aucune contradiction. On recourut encore à la vénalité des offices de judicature, & l'on augmenta le parlement de Paris d'une quatrieme chambre, afin d'avoir de l'argent, sans que *le ministre de la justice* s'avisât de réfléchir que c'étoit augmenter la foule des juges oisifs & ignorans, que d'attacher à l'exercice des mêmes fonctions une trop grande quantité de fonctionnaires. Le parlement

parlement fit des remontrances; elles furent repouſſées avec hauteur : Duprat prétendit que le parlement devoit à la nation l'exemple de l'obéiſſance. Le parlement ſavoit bien le contraire; cependant après de grands efforts, le parlement obéit. On ne ſait pas au milieu de ces déſordres quel eſt le ſentiment qui domine ceux-qui ſe chargent du ſoin de les retracer, ou la pitié ou l'indignation pour un peuple ſorti des bornes de ſon ancienne ſtupidité, & qui ſe livre lâchement au joug que lui impoſent trois individus. On ne ſait ſi l'on doit blâmer bien ſévérement les corps parlementaires, de n'avoir pas porté la réſiſtance juſqu'au point de s'immoler ſeuls pour une nation endormie dans les fers, & pour ainſi dire, orgueilleuſe de ſa nullité. Mais, comme le mal n'en eſt pas moins un mal, parce que celui qui l'endure veut bien le ſouffrir, Louiſe de Savoye, François Ier., Duprat n'en ont pas moins mérité la rigueur de la loi, comme perturbateurs & violateurs de la foi & du repos public, comme aſſaſſins de pluſieurs nations, & deſtructeurs de celle qui les avoit vus naître.

Le miſérable Samblançay paya cher l'imprudence d'avoir conſervé un poſte où il ne pouvoit faire aucun bien; Lautrec revint d'Italie, après la ruine de notre armée & la perte du Milanès. L'imbécille monarque ignoroit la cauſe des maux que nous avions ſoufferts; il demanda fiérement au général compte de ſa conduite : Lautrec ne lui diſſimula pas la vérité. François Ier. accuſa Samblançay de négligence dans l'expédition des ſommes néceſſaires; le ſur-intendant les avoit remiſes à la ducheſſe d'Angoulême : François Ier. fit des

M

reproches à sa mere ; Louise de Savoie avoua d'abord qu'en effet il lui avoit été compté quatre cents mille écus, mais qu'ils provenoient de ses biens propres, & n'avoient rien de commun avec les affaires de l'état : le sur-intendant assura le contraire. On nomma des commissaires pour examiner les faits ; Samblançay produit une quittance motivée de la duchesse : on l'accuse de faux & de péculat. Duprat fait d'abord suspendre la procédure, pour avoir le tems de nommer une commission à son choix, & Samblançay est condamné au gibet à la place de la duchesse d'Angoulême.

Le véritable crime de ce ministre fut d'avoir livré une somme aussi considérable à la duchesse, qu'il devoit bien connoître ; d'avoir caché au roi la remise de cette somme ; d'avoir sacrifié l'armée d'Italie à la crainte d'offenser une femme & de perdre sa place : mais ce ne fut point là le motif de sa condamnation. Louise fut un monstre d'avarice & de cruauté ; François Ier. en fut un autre de souffrir la mort infâme d'un vieillard qui, dans un poste exercé sous trois rois, n'avoit pas fait plus de mal qu'un autre, & qu'il avoit depuis son enfance appellé son pere. Accordez à vos rois le droit monstrueux de faire grace, c'est-à-dire, de se placer au-dessus des loix, ils n'en useront jamais qu'en faveur des plus grands scélérats ; ce sont leurs pairs.

Il étoit dit que ce seroit en Italie que Louise causeroit toujours la ruine de l'état. Le connétable de Bourbon venoit de perdre sa femme en 1621 : elle étoit héritiere de biens immenses. A quarante-cinq ans, madame d'Angoulême, qui depuis long-

tems voyoit le connétable avec des yeux très-favorables, & à laquelle en outre sa fortune n'étoit pas indifférente, lui proposa sa main. Bourbon n'avoit pas trente ans. Qu'on juge si une femme usée par les plaisirs de toute espece pouvoit être un objet fort intéressant! Il la refusa : quel affront pour une femme dévorée de toutes les passions de son sexe! Elle jura de s'en venger. Si ce n'avoit pas été la mere d'un roi, cette vengeance auroit été obscure : elle se seroit bornée, sans doute, à un courroux de société. Si elle avoit été jusqu'au crime, la loi en auroit fait justice ; mais il fallut sacrifier la France entiere, parce qu'un jeune homme avoit refusé la main d'une vieille & dégoûtante coquette.

Duprat & Poyet, qui fut depuis chancelier, ne manquerent pas de se réunir pour sacrifier encore le connétable au ressentiment de leur maîtresse. D'abord elle essaya si les affronts pourroient lui ramener un homme dont la fierté se blessoit facilement. Au camp de Méziere & à Valenciennes, elle le fit priver arbitrairement des honneurs dus à la place de connétable, & les fit accorder au duc d'Alençon, en qualité de premier prince du sang. Ce n'étoit pas une chose d'usage. Ce grand titre de *prince* disparoissoit dans les camps devant la premiere des dignités militaires. Quelqu'un que la duchesse avoit mis dans le secret, remarquant combien Bourbon étoit sensible à cette innovation, lui indiqua le moyen de recouvrer ses prérogatives & de plus grandes encore. Le connétable répondit que le roi, suivant en cela l'impulsion d'une femme qui n'avoit pas plus *d'équité que de pudeur*, il ne pouvoit lui

en ſavoir mauvais gré. Ce propos, que les hiſtoriens traitent d'*inſolent*, & qui eſt ſimplement celui d'un homme d'honneur, tenu devant témoins par un homme d'un caractere froid & réſervé, fit comprendre à Louiſe de Savoye qu'elle n'avoit plus qu'à ſe venger; c'étoit un trait digne d'elle que d'enlever au connétable les grands biens dont il étoit poſſeſſeur, & que ſon avidité lui rendoit auſſi chers que la perſonne de Bourbon. Elle ſe prétendit héritiere de Suſanne de Bourbon, & ſa demande, mal fondée, portoit cependant avec elle un caractere de probabilité ſuffiſant pour un avocat tel que Poyet, un miniſtre tel que Duprat, & pour des juges qui venoient d'acheter leurs charges. Comme le haſard pouvoit cependant la faire ſuccomber, & qu'il falloit au moins que ſa jalouſe rage fût ſatisfaite, Duprat imagina de faire encore réclamer la ſucceſſion de Suſanne, par le domaine du roi, & deux avocats célebres par leurs talens & leur improbité, parurent dans l'arene; Poyet, avocat de la ducheſſe, & Lizet, avocat du roi; Montholon, avocat du connétable, avoit également du mérite pour le tems, & il y joignit dans cette occaſion un grand courage, en luttant à la fois ſur une cauſe juſte, contre un roi & contre Louiſe de Savoye. Malgré les efforts de Poyet, l'autorité de Duprat, les ordres impératifs de madame d'Angoulême, l'inertie apparente de François Ier.; malgré le bon droit du connétable, le parlement de Paris n'oſa publiquement adjuger les biens en litige à la mere du roi, mais il en ordonna le ſequeſtre, par proviſion, au profit du domaine. Louiſe fut contente. Le connétable, obligé à la

restitution, demeura réduit à la plus simple fortune; privation insupportable sans doute à un homme élevé dans toutes les chimeres du rang & des richesses. S'il avoit eu assez de lumieres, assez de philosophie & de probité pour se guérir du délire de la grandeur, abandonner la cour, aller vivre paisiblement dans une campagne avec des hommes, il auroit réellement puni la duchesse d'Angoulême & François Ier.; mais la maniere dont il se vengea prouve qu'il tenoit de près à la race réprouvée dont il étoit en ce moment la victime. Sa désertion fut un crime, non pas tel que l'ont jugé des esprits vulgaires, parce qu'il trahit *son maître*, mais parce qu'il trahit sa nation, parce qu'il conduisit contre elle des troupes ennemies, parce qu'il versa de sa main le sang de ses concitoyens, parce qu'enfin il se montra l'ennemi des François autant que s'il eût été leur roi.

La reine Claude n'existoit plus en 1524; elle avoit terminé son ennuyeuse carriere, victime de l'indifférence de son mari, des hauteurs de sa belle-mere & du mépris des frivoles courtisans, dont l'imbécille servage suit toujours l'impulsion du *maître*, & ne caresse ou ne dédaigne que d'après lui. François Ier. laissa la régence à sa coupable mere, en 1525, & passa dans le Milanès, où la bataille de Pavie fut l'ouvrage du connétable de Bourbon, du sort de l'armée, de l'imprudence du roi & de l'avantage qu'auront toujours des peuples qui combattent chez eux. Louise de Savoye ne se trouva pas médiocrement embarrassée, lorsqu'elle apprit que son fils étoit prisonnier de Charles-Quint. La consternation répandue dans Paris ajouta encore à la sienne; la

douleur y étoit peinte ſur tous les viſages. Les vils hiſtoriens prétendent que la captivité d'un *roi chéri, admiré de toute l'Europe*, étoit la cauſe de cette *triſteſſe accablante.* Accoutumés à conſidérer toute la nation dans le ſeul être qui la dévaſte, ils ne voient pas que chaque famille qui avoit à déplorer la mort d'un pere, d'un frere, d'un fils, d'un ami, ne pouvoit qu'offrir l'image du déſeſpoir; & ſi la captivité du ſoi-diſant héros pouvoit y ajouter un degré, c'eſt qu'on devoit préſumer quels tréſors on alloit demander pour ſa délivrance. On accuſoit la ducheſſe d'Angoulême de ce nouveau déſaſtre; on ſe rappelloit la violence de ſes paſſions, ſon avarice, ſon amour de la vengeance, mais on n'avoit ni le ſens, ni la fermeté d'abandonner dans les fers un inſenſé qui, en s'y précipitant lui-même, avoit en outre fait périr des milliers de citoyens plus utiles que lui. Que les François auroient paru grands, s'ils avoient dit à l'empereur : Vous avez ambitionné la fauſſe gloire de tenir un roi dans vos chaînes, eh bien! gardez-le; la nation n'a nul beſoin de lui, ſa mere peut le délivrer en qualité de citoyen; mais il n'a pas mérité de nous que nos veuves & nos orphelins augmentent leur miſere pour ramener dans leur ſein la cauſe de tant de maux. Mais comment ſe feroit-on élevé alors à ce degré de morale? nous ſommes encore ſi fort au-deſſous!

Auſſi le délire de la délivrance du roi s'empara de tous les eſprits; & quoique la ducheſſe d'Angoulême fût en horreur, on reſpecta ce roi juſques dans la perſonne & dans l'autorité de ſa mere: on convoqua à Lyon une aſſemblée, non pas d'états-généraux, mais une ſorte d'aſſemblée de no-

tables des trois ordres. On ne peut nier que le duc de Vendôme ne se comportât alors avec beaucoup d'habileté. Puisque l'objet unique étoit la délivrance du roi, il falloit de l'union pour l'opérer, & ce n'étoit pas le moment d'ôter la régence à madame d'Angoulême; aussi se garda-t-il bien de la prendre, quoiqu'elle lui eût été offerte, & quoiqu'il eût personnellement à se plaindre d'elle. Ce fut donc elle qui commença les négociations; & comme elle n'avoit ni réflexion, ni générosité, elle ne consulta le duc de Vendôme que pour la forme, agit comme à l'ordinaire selon son caprice, maltraita le parlement, qui ne se croyoit pas obligé de souscrire en aveugle à toutes ses volontés, & dépensa beaucoup en fraix & en démarches, dont on auroit évité la plus grande partie, si on avoit su les combiner. Enfin le roi fut racheté, & ce fut plutôt parce que les puissances de l'Europe craignoient l'agrandissement de la maison d'Autriche, que par les égards prétendus que la duchesse d'Angoulême n'étoit pas capable de s'attirer. Mais un spectacle vraiment révoltant dans la situation terrible où étoient les affaires de France, ce fut la pompe ridicule qu'elle mit au voyage de Bayonne, lorsqu'elle alla au-devant du captif: elle conduisoit avec elle les deux enfans qu'on donnoit en otage de leur pere; un sentiment de crainte & de douleur auroit empoisonné dans l'ame d'une citoyenne le plaisir de revoir son fils; mais Louise de Savoye craignant que le malheur n'eût engagé ce prince à réfléchir sur ses causes & ses effets, voulut, dès son arrivée, le distraire par la jouissance des plaisirs auxquels il étoit enclin, & dont il avoit été privé quelque

tems. Elle conduisit à sa suite les plus belles femmes de la cour, entre autres, cette mademoiselle d'Heilly, depuis duchesse d'Etampes, qui s'empara de son cœur, & sut fixer son humeur légere.

Par ce moyen odieux, Louise de Savoye conserva l'autorité, quoique le terme de la régence fût expiré; elle employa tout ce que la nature lui avoit donné de talens en intrigues, pour retirer les jeunes princes des mains de l'empereur. François Ier. n'étoit-il pas bien méprisable d'abandonner de pareils intérêts à la conduite d'une femme? Le sort des provinces du royaume & celui de ses fils le touchoit-il si peu qu'il ne pût abandonner un moment son sérail & sa chasse? Ne devoit-il pas au moins confier de si importantes négociations à des hommes habiles dans les secrets de la diplomatie? Cette science infernale, véritable science des despotes, qu'on ose encore citer & reconnoître dans un pays prétendu libre, gouvernoit alors toutes les nations de l'Europe. Appartenoit-il à des femmes de s'en mêler? Aussi le traité de Cambray, qu'on appella la paix des dames, fut-il très-onéreux à la France & déshorant pour le roi : on le vit lâchement abandonner ses alliés d'Italie, les sacrifier à la haine de l'empereur; on le vit dissimuler avec bassesse des projets sur lesquels les envoyés de ces mêmes princes lui demandoient des éclaircissemens; enfin, fuir leur abord, lorsqu'il fut rendu public, & laisser à Charles-Quint le triomphe d'avoir rendu son alliance si méprisable qu'aucun prince de l'Europe n'auroit plus daigné la demander ni l'accepter. On le vit plus lâchement encore protester contre ce même traité dans toutes les cours du

royaume où il fut enregiſtré, comme ſi ces actes furtifs avoient pu annuller la honte de violer publiquement ſes promeſſes. Eléonor d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, fut le lien de cette paix: elle paſſa en France, & y donna la main à François Ier. Les deux fils furent rendus à leur pere; mais combien en coûta-t-il! & à quelle miſere le peuple fut-il réduit (1)! Les ſommes que nous coûtent les folies & les crimes des rois, ſont le ſécret des cabinets, & ce ſecret eſt la honte des nations.

Le traité de Cambray fut conclu le 25 août 1529, & la ducheſſe mourut en 1352, âgée de cinquante-quatre ans. Cette claſſe d'êtres dégénérés qui occupent les trônes, ſont plongés dans un tel délire, qu'ils croient que la nature entiere s'occupe à régler ou à prédire leurs deſtins. Pendant ſa maladie, elle vit une nuit ſa chambre extrêmement éclairée; croyant d'abord que les femmes qui la ſervoient faiſoient un trop grand feu, elle les en reprit; mais ayant appris que c'étoit une comete, & l'ayant apperçue elle-même, » ce » ſigne, dit-elle, ne paroît pas ordinairement pour » des perſonnes ordinaires; il m'annonce la mort, » il faut s'y préparer". Quelle extravagance! & doit-on s'étonner, après cela, qu'ils ſe croient tout permis? Elle avoit fait quelque bien aux poëtes & aux gens de lettres, pour en être louée avant

(1) On ſait bien qu'il en coûta deux millions d'écus d'or pour la rançon des princes; mais ſait-on ce que Louiſe de Savoye, & ſon cher Duprat ſe partagerent pendant le cours des négociations? & ſait-on la part qu'ils eurent même à la ſomme capitale, lorſque le traité eſt tout à l'avantage de l'empereur?

& après sa mort; aussi le fut-elle, malgré tous les vices dont elle étoit douée, malgré tous les crimes publics dont elle étoit coupable. Concussions, péculat, injustices, vengeances criminelles, attentats à la liberté & à la propriété des citoyens, intolérance, fausseté, libertinage, avarice sordide, ambition démesurée, tel est le tableau de son caractere & de sa vie, & elle gouverna la France pendant dix-sept ans.

A mesure que la cour de France devenoit plus galante, les maîtresses commençoient à y jouer le rôle de reines & de régentes; les mœurs se corrompoient davantage, le luxe prenoit un accroissement prodigieux. Tout n'est qu'apparence & frivolité par-tout où les femmes donnent ce qu'on appelle le ton. On observe que la duchesse d'Etampes fut la premiere qui entreprit de gouverner l'état. Les autres s'étoient bornées à leur rôle de courtisannes; & en cela on peut dire qu'elles donnoient aux reines un exemple dont celles-ci auroient dû profiter. Avant madame d'Etampes, François Ier. avoit eu successivement plusieurs femmes, entre autres, la célebre comtesse de Château-Briant, qui paya cher l'erreur fatale où l'avoit entraînée l'hommage du prince adultere. Elle fut cruellement assassinée par son mari, & ce crime ne fut point puni par l'indigne roi, dont elle fut oubliée aussi-tôt qu'il ne la vit plus. Une autre femme, nommée la *belle Feronnière*, enlevée par force à son époux qui l'aimoit, & dont il étoit aimé, fut encore la victime de l'emportement d'un homme jaloux & offensé. Ne pouvant lutter contre la force, il parut souffrir son malheur avec patience; mais il alla chercher dans des lieux hor-

ribles un mal qu'il communiqua à sa femme, qui, à son tour, en fit sentir les atteintes au ravisseur, & si fortement que jamais il ne put en guérir. Le poëte *Dollet* passoit pour fils de François Ier., & d'une fille appellée *Curcare :* François le regardoit comme tel, quoiqu'il ne l'avouât pas. Dollet eut le malheur d'adopter quelqu'une des hérésies qui occupoient en ce moment toute l'Europe, & François Ier. le laissa brûler en 1547. Nous laissons à penser quel étoit en effet cet homme qu'on a loué, & qui peut-être a été un de nos rois les plus cruels & les plus absolus.

Mademoiselle d'Heilly, *fille d'honneur* de Louise de Savoye, s'étant livrée à lui, fut bientôt mariée, & gratifiée du titre de duchesse d'Etampes : elle parvint au plus haut degré de faveur & de crédit ; elle devint le canal de toutes les graces, &, comme on peut le croire, elle n'oublia pas sa famille dans la distribution qu'elle en fit. Cette famille étoit nombreuse ; son pere avoit eu trente enfans de trois différentes femmes ; il y en avoit à-peu-près la moitié de vivans, qu'il fallut placer & doter aux dépens de l'état : il fallut lui bâtir des hôtels, lui acheter des terres, lui meubler des châteaux, lui entretenir une maison brillante, enrichir en outre ses créatures & ses favoris ; car la maîtresse d'un homme usé comme François Ier. se dédommage en secret des sacrifices honteux & pénibles qu'elle fait à son avarice. Bientôt ce ne fut point assez ; il fallut qu'à son tour elle bouleversât le royaume, comme auroient pu faire une reine ou une régente : sa jalousie éclata contre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse du dauphin ; & pour éviter

que ſon parti ne l'emportât à la cour, elle ſe hâta de s'en former un autre, & ſe tourna du côté du duc d'Orléans, frere du dauphin. Elle fit donner à ſon favori les plus brillans emplois; elle s'oppoſa de tout ſon pouvoir au progrès des armes françoiſes contre l'empereur. Son avidité la rangea même du parti de Charles-Quint; d'abord elle conſeilla au roi de le faire arrêter à Paris, de lui faire annuller le traité de Madrid, & de le contraindre à conſommer l'inveſtiture du duché de Milan. François Ier., qui n'avoit qu'une généroſité de parade, l'employa en cette occaſion où elle n'étoit nullement néceſſaire. Quel mal moral y avoit-il à ſe rendre maître d'un brigand accoutumé lui-même à violer la foi des ſermens, à uſer de repréſailles envers lui, à en exiger l'accompliſſement d'un traité ſolemnel & l'annihilation d'un acte que François avoit accepté dans les fers, & que la nation n'avoit pas conſenti? Si ce prince avoit eu véritablement de la vertu, il auroit diſtingué ce qui bleſſoit la vertu ou ce qui s'accordoit avec elle; mais lorſqu'on ſe fait un exercice de convention, ou plutôt de décoration, d'une pratique vertueuſe, il eſt bien rare qu'on ne l'applique pas mal à propos; car l'eſprit ne conduit pas le cœur. Il ſe piqua donc d'une fauſſe généroſité, ſacrifia l'intérêt national à ſon fantôme de gloire perſonnelle, & ſe fit un mérite d'avertir l'empereur des conſeils que lui donnoit la ducheſſe d'Etampes. Eh! qui ſait ſi François, en faiſant cette confidence à Charles-Quint, n'avoit pas le deſſein d'attirer ſur ſa maîtreſſe ou les égards ou les bienfaits de ſon rival? Ce manege n'eſt que trop digne de la baſſeſſe du *rang ſuprême*; mais

ne prononçons point ſur un ſentiment intérieur que nous ne pouvons garantir! Les rois nous diſpenſent de ſcruter leurs cœurs; la corruption nous en eſt aſſez démontrée par leurs actions.

Quoi qu'il en ſoit, Charles, bien averti, ſut ménager la ducheſſe, lui faire des préſens ſi conſidérables & avec tant de délicateſſe apparente, que cette femme ne balança pas à former avec lui des liaiſons contre la France. N'étoit-ce pas faire un crime de diviſer les deux princes, lorſque de l'enſemble de leurs opérations devoit réſulter le ſort de la France, le ſalut des troupes & la fortune des peuples? Elle qui avoit conſeillé l'arreſtation de l'empereur, ne permit plus qu'on profitât des occaſions favorables d'humilier ce prince. Les propoſitions des Gantois, en 1539, ne furent point acceptées; l'occaſion du voyage d'Afrique, ſi favorable à des deſſeins vraiment politiques, fut négligée; enfin la guerre fut déclarée le 4 juillet 1541. Il paroît prouvé par les mémoires du tems que la ducheſſe, fidelle à ſes engagemens avec l'empereur, trahiſſoit tous les projets de la cour de France, que même elle avoit communiqué à ce prince les chiffres des généraux & des miniſtres, & qu'en un mot elle fut une des principales cauſes des déſaſtres de la guerre. Elle avoit un agent qui la ſervoit à la cour de Charles-Quint, c'étoit le comte de Boſſie; & il eſt prouvé que cet homme, qu'on croit avoir même obtenu d'elle des faveurs très-particulieres, vendit plus d'une fois la France à *ſa majeſté* impériale, entre autres, lors de la priſe d'Epernay. Il eſt certain que Charles fut parfaitement inſtruit du moment où il falloit attaquer cette ville rem-

plie de provisions pour les subsistances de l'armée. Cette perte, funeste pour l'état, fut suivie de la perte de Château-Thierry, également pourvue de farines & de bleds, & livrée par la même trahison. Les troupes impériales vinrent faire des courses jusqu'à Meaux. Paris en fut si épouvanté, que les habitans ne penserent qu'à se sauver, comme s'ils n'eussent eu *ni emplois*, *ni dignités*, *ni biens*, *ni maisons*, *ni roi*, *ni patrie* (1).

On admira beaucoup la générosité du souverain, qui, *tout malade qu'il étoit*, se fit transporter à Paris pour y *remettre la paix*. Cet acte de vertu étoit vraiment héroïque; mais il auroit fallu commencer par ne pas laisser continuellement à des femmes le maniement des affaires; ne pas donner sa confiance à d'indignes ministres vendus à ces mêmes femmes, & en admettant même l'absurde supposition que Dieu, dans sa sagesse, avoit fait une classe d'hommes appellés *princes* & *rois*, ne pas se persuader qu'il les eût faits pour manger impunément les autres hommes. Cette philosophie, bien qu'excessivement bornée, eût cependant mieux valu que le prétendu héroïsme de venir se montrer lorsque tout étoit perdu, & de croire que la présence d'un seul être alloit réparer le mal qu'il avoit fait. Les hasards qui sauverent la France sont

(1) On reconnoît à ce langage les lâches adorateurs du gouvernement despotique ou monarchique, ce qui est la même chose. Les *emplois* & les *dignités*, qu'étoient-ils au prix de la vie que ces malheureuses victimes vouloient conserver? Les maisons ne devoient-elles pas, dans cet excès de danger, être abandonnées au pillage. Le *roi* n'étoit-il pas le premier ennemi de la chose publique? Et quant à la *patrie*, que signifie ce mot dans les états despotiques?

connus. De nouveaux traités onéreux, & même déshonorant dans le régime d'alors, éloignerent Charles-Quint. La mort du duc d'Orléans, empoisonné, dit-on, par Diane de Poitiers, annulla quelques-unes des clauses qui avoient lié l'empereur; & le roi, qui approchoit de sa fin, qui avoit à regretter son fils qu'il avoit beaucoup aimé, & à réfléchir sur tous les crimes de sa vie, s'amusoit follement à faire soutenir en champ clos l'honneur de sa maîtresse, qu'on accusoit de ne lui être pas fidelle. Cet insensé *chevalier François* mourut enfin, & avec lui cessa le regne de la duchesse d'Etampes, non moins débordée, non moins criminelle que toutes les reines & courtisannes que nous avons vues passer sous nos yeux.

François! vous avez pu frémir plus d'une fois, en voyant retracer les horreurs dont vos reines se sont souillées! vous avez dû verser des pleurs sur le sort de vos peres; leur sang répandu par ces furies a dû crier vengeance au fond de vos cœurs: eh bien! vous n'avez pas encore vu les plus détestables. Catherine de Médicis va paroître, & après elle.... Lisez & jugez. Mais qui croyez-vous avoir à juger? ces femmes perfides, corrompues, abruties? Non; vous-mêmes. Lisez encore une fois; & en fermant le livre, dites si vous êtes libres, si vous êtes dignes de l'être.

N'oublions pas de rappeller que la fin du regne désastreux que nous venons de parcourir, fut souillée par l'horrible massacre des Vaudois, que du lit des courtisannes, François Ier. signa l'ordre de faire passer au fil de l'épée, pour *cause de religion*, des hommes, des femmes, des enfans; que les parlementaires de Toulouse, les prêtres & les sol-

dats se disputerent l'affreux honneur d'exécuter cet ordre sanguinaire avec une barbarie atroce, & de tremper leurs mains dans le sang de ces hommes simples, de ces paisibles cultivateurs qui adoroient Dieu en ne faisant point de mal, en chérissant leurs semblables, en observant les loix de l'humanité & celles de la nature. Le crime fut si grand, il fut accompagné de circonstances si épouvantables, que François Ier., tout roi qu'il étoit, en eut des remords, & qu'en mourant il ordonna à son fils d'en poursuivre & d'en punir les exécrables auteurs. Eh bien! c'étoit par lui qu'il falloit commencer; au-lieu d'une pompe funebre, monument de flatterie & d'esclavage, il falloit porter ses restes dans les déserts autrefois si fertiles des malheureux Vaudois, & sur un rocher aride, graver ces mots terribles : *François Ier., assassin de plusieurs milliers d'hommes.*

Henri II, son fils, capable d'imiter en tout point un si odieux modele, monta sur le trône en 1547; avec lui, l'on vit régner à la cour tous les vices & tous les crimes. Une femme sans pudeur en fut bannie, la duchesse d'Etampes disparut : elle fut remplacée par deux autres, la reine & Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Cette reine étoit Catherine de Médicis : elle est nommée, elle est dépeinte. Diane cependant maîtrisoit son génie, & ne lui laissoit à exercer que son penchant à la débauche. Diane, à quarante ans, flétrie & usée par ce même penchant; s'y livroit encore avec fureur. L'empire avec lequel elle gouvernoit le féroce Henri II, âgé de vingt-neuf ans, paroît encore incompréhensible. Elle étoit maîtresse des affaires du royaume; & le prince idolâtre craignoit

gnoit si fort qu'on ignorât l'excès de sa stupidité, que dans les tournois, dans les ameublemens, sur les frontispices des bâtimens, il faisoit placer le croissant, l'arc & les fleches que cette *chaste déesse* avoit choisis pour attributs. » L'âge, dit » Mézeray, qui avoit les brillans de la jeunesse » dans ses yeux, allumoit plus fort les flammes » de la lubricité dans son cœur; elle étoit injuste, » violente & altiere envers ceux qui lui déplai» soient. Le roi l'aimoit, parce qu'elle étoit ar» dente en amour, & ce tempérament la portoit » à chercher, avec beaucoup d'autres, le comble » du plaisir ".

Elle avoit débuté, dans la carriere du crime, par empoisonner le duc d'Orléans. Dès que son amant fut roi, elle s'empara de tout, nomma les ministres, les ambassadeurs, vendit les graces, les charges, disposa des finances & de la justice; elle régna enfin. Le chancelier Olivier fut disgracié; il n'étoit point assez esclave : ne pouvant le déposséder, elle donna les sceaux à Bertrandi, duquel elle avoit acheté la complaisance; elle obtint dans l'administration des finances des droits particuliers, chose que n'ont encore osé faire nos reines les plus hardies. Henri lui fit bâtir le château d'Anet (1). Ses richesses devinrent im-

(1) Que des poëtes à gages aient du vivant de Diane & de Henri II, flatté, adulé jusqu'à la plus excessive lâcheté cette femme impure, on est accoutumé à cet avilissement de la part des gens de lettres : mais que Voltaire, dont le génie brillant & hardi a fait luire le flambeau de la vérité au milieu des erreurs du fanatisme, & terrassé ce monstre jusqu'alors invincible; que ce même homme qui, en ce sens, a préparé la révolution françoise, qui, manquée chez

d'une autre de soixante-seize mille livres. On juge bien que les loix ne furent point écoutées, & que les conclusions ne furent pas suivies. Allamand paya une amende ; il poursuivit le cours de ses concussions ; Diane continua ses brigandages jusqu'à ce qu'enfin la mort de Henri II lui fît céder la place à Catherine de Médicis ; & ce fut au château d'Anet qu'elle termina une vie souillée de crimes, de vices & de vols monstrueux.

Médicis avoit été amenée en France en 1533 ; c'étoit le 28 octobre qu'elle avoit épousé Henri II. Les fêtes de ce fatal mariage durerent trente-quatre jours. Sa profonde dissimulation fut mise à l'épreuve dès l'instant de son arrivée. Elle comprit qu'elle ne pouvoit vaincre deux femmes puissantes, & qu'elle perdroit à jamais tout crédit à la cour, si elle osoit lutter ouvertement avec elles ; elle sut être à la fois l'amie de la duchesse d'Etampes & de la duchesse de Valentinois. Comment une femme si jeune peut-elle concilier des intérêts aussi opposés, & n'être pas un monstre de perfidie & de duplicité ? Les satyriques du tems nous apprennent qu'elle se dédommageoit des froideurs de Henri II, dans cette cour de jeunes femmes qu'elle s'étoit formée lorsqu'elle n'étoit encore que dauphine, & qu'on avoit nommée *la petite bande ;* c'étoit en effet une bande fort joyeuse que celle de ces *petites dames ;* & leurs amusemens variés, la chasse, les courses à cheval, les danses, les festins, les parties secretes dans les maisons de Chambord, de Fontainebleau, de Madrid, contrastoient d'une maniere vraiment remarquable avec les bûchers, les roues & les gibets, où chaque jour voyoit expirer de malheureux protes-

tans. On ne sait pas comment il se fit que, pendant dix ans, Médicis fut stérile. Ou elle étoit fort prudente dans le vice, ou ceux qui l'entouroient étoient malheureux. On attribuoit à Henri II le défaut d'héritiers; on prétendoit qu'il y avoit en lui un vice de conformation; sans doute on parvint ou à détruire ce vice, ou à lui persuader qu'il n'existoit plus, ou bien enfin à le convaincre que l'intérêt de la nation exigeoit qu'il eût des successeurs. L'adroite dauphine eût la liberté de devenir enceinte, & en 1543, elle mit au monde François II, qui régna un an après la mort de Henri II. Diane de Poitiers avoit démêlé le caractere de Médicis. Henri disoit, en parlant d'elle : *On ne connoît pas le caractère de ma femme, c'est une brouillone; qu'on lui donne entrée au gouvernement, elle gâtera tout.* Elle obtint cependant les honneurs du couronnement en 1549; elle fit une entrée magnifique, & procura aux Parisiens, pour leur argent, le plaisir de voir une farce très-coûteuse, & le début d'une comédienne qui devoit leur faire dans la suite verser des pleurs & du sang. Cette scene n'avoit été sollicitée par elle que pour obtenir la régence. Mere de trois enfans, car elle s'étoit hâtée d'en avoir, elle avoit cru, en se montrant au public, forcer son mari à la commettre au soin du gouvernement, pendant son expédition d'Allemagne. Elle réussit, fut nommée régente en 1552, & ne négligea rien pour lever des taxes suffisantes à l'entretien de l'armée; elle fit continuer les persécutions contre les hérétiques, tandis qu'au dehors le fer des ennemis moissonnoit autant d'hommes que les bourreaux en faisoient périr au sein de la France.

Henri II eut lieu d'être ſatisfait d'elle à ſon retour; elle lui avoit fourni de l'or, elle avoit fait couler le ſang. Que d'attraits pour le cœur d'un roi! Ce monſtre fut cependant averti que le parlement, fatigué de punir, avoit ſuſpendu les châtimens qui, révoltant les eſprits, donnoient de nouvelles forces à ce qu'on appelloit erreur; il frémit de rage, vint tenir une *ſéance royale*, permit qu'on délibérât devant lui, & voulut connoître, pour les perdre, ceux qui défendoient la liberté des opinions. Au ſortir de cette ſéance, il s'écria » qu'il vouloit voir brûler Anne Du» bourg à ſes yeux". Non, tu ne le verras pas, la mort t'attend, elle t'appelle, elle va délivrer la France de tes forfaits: mais, hélas! elle n'eſt point un châtiment de tes crimes; ce n'eſt point la loi qui frappe ta tête coupable, & les hommes ne ſont point vengés.

Devenue parfaitement libre de développer ſon caractere odieux, Médicis ſe montra telle qu'elle étoit lorſque Henri ne fut plus. L'année 1559 n'étoit pas écoulée, que la diſcorde régnoit à la cour; les princes étoient outragés & humiliés; le connétable de Montmorency forcé à la retraite; les Guiſes élevés juſqu'aux marches du trône; & la redoutable Catherine, ſecondée par l'infernal génie de cette maiſon, achevant de corrompre les mœurs, d'anéantir la juſtice, & de ſaper les fondemens des loix, régnoit immédiatement au-deſſus des Guiſes; dont les mains allumoient les flambeaux avec leſquels elle embraſoit l'état.

Elle érigea, preſque auſſi-tôt après ſon avénement, une nouvelle chambre du parlement, ſemblable au tribunal de l'inquiſition; on la nomma

chambre ardente, parce qu'elle faisoit brûler sans rémission, ni commutation, tous les malheureux accusés d'hérésie. Des juges, qui, sur des actions & des délits réels, ont peine à distinguer l'innocent du coupable, oserent, sur la foi des délateurs, juger de la conscience des hommes. Le président Minard & l'inquisiteur Démocharès alloient chercher les coupables dans le sein des maisons, jusqu'au fond des caves; afin d'irriter l'esprit crédule du peuple, ils supposerent que les protestans avoient mêlé à leurs cérémonies religieuses des outrages à la pureté des moeurs : le chancelier Olivier voulut interroger lui-même les délateurs, & ne put les convaincre d'imposture dans leurs dépositions contre l'avocat *Trouillac* & sa famille. Un de ces hommes, vendus au despotisme, avoit dit qu'une des filles de cet honnête bourgeois lui étoit tombée en partage dans une orgie nocturne. Les filles d'honneur de la reine, irritées de l'outrage qu'on faisoit à leur sexe, s'emparerent de l'espion; & lui faisant des questions d'autant plus singulieres qu'elles n'étoient pas dictées par les formes juridiques, il se déconcerta devant elles. Olivier voulut en vain profiter de cet étrange hasard; l'erreur étoit accréditée, elle ne fut point détruite; bientôt le supplice d'Anne Dubourg, les désordres commis dans cette maison du fauxbourg St. Antoine, qu'on appelloit *la petite Geneve*, par le conseiller Bragelonne & ses satellites, le pillage de toutes les maisons de Paris marquées sur la liste des inquisiteurs, la fuite des habitans, les outrages qu'essuyoient les femmes, les cris des enfans abandonnés qui, du seuil de leurs habitations, à peine couverts des vêtemens qu'on leur avoit laissés,

demandoient aux passans leurs parens & du pain, sans qu'aucun voisin osât les retirer dans la peur d'attirer sur soi le même fléau : tels furent les exploits qui signalerent l'érection de la chambre ardente, les premiers momens du regne de Médicis, & le ministere du cardinal de Lorraine.

L'excès du malheur contraint à la résistance ; les protestans irrités formerent un parti considérable par leur nombre & par la valeur de leurs chefs ; malheureusement ils n'étoient pas secondés par la nation. Il n'y avoit point de nation ; il n'y avoit qu'un peuple esclave & superstitieux. Si la conspiration d'Amboise fut dirigée contre les Guises, ou contre Médicis & ses fils, c'est un point qu'on n'a pu éclaircir. Quoi qu'il en soit, les conjurés furent découverts, livrés au supplice ; & après l'exécution des coupables, la ville d'Amboise vit massacrer, en un seul jour, tous ceux qui étoient ou accusés ou soupçonnés d'avoir eu part à la conspiration. L'horreur de cette affreuse journée fut accrue le lendemain par le spectacle qu'offrit, aux premiers rayons du soleil, la Loire ensanglantée, roulant avec ses flots les corps des malheureuses victimes immolées la veille. L'infâme Médicis, accompagnée du roi, des princes ses freres, & des femmes de la cour, jouissoit de ce spectacle du haut d'une galerie, élevée devant le château d'Amboise. La seule Anne d'Est, duchesse de Guise, versant des larmes à la vue des potences, des bûchers & des bourreaux, demanda la permission de se retirer ; elle étoit cependant catholique, mais humaine : c'étoit la seule femme de la cour qui eut l'ame de son sexe. Le chancelier Olivier, las de parler d'humanité sans être entendu, couvert du sang

des malheureux qu'on le forçoit de condamner, accablé de leurs reproches, & du remords de n'avoir pas défendu les loix du royaume contre les premieres entreprises du cardinal de Lorraine, ne put survivre à tant de crimes, & mourut de douleur (1).

La conjuration étoit dissipée; mais il restoit aux Guises & à Médicis une impression de terreur dont ils crurent se délivrer par des menaces & des troupes prêtes à marcher. Catherine ne pouvoit penser à des guerres étrangeres, ni à de nouvelles conquêtes; ses crimes avoient épuisé la France d'hommes & d'argent. Le cardinal de Lorraine cherchoit à faire un accommodement avec Elisabeth, reine d'Angleterre; & en traitant avec elle, il sentit plus d'une fois qu'il avoit affaire à un tyran plus habile que lui. Les affaires de France occupoient son attention; elle avoit à la fois le desir de secourir

(1) Olivier fut vraiment à plaindre, quoique ministre d'un roi; il ne fut que foible, & maîtrisé par le pouvoir tyrannique. Castelnau, l'un des plus vertueux des protestans, interrogé par lui sur divers points de la religion, lui rappella qu'auparavant, à sa terre de Leuville, il l'avoit vu penser comme lui. » Comment se peut-il faire, ajouta-t-il, que l'un de nous ait tellement changé d'opinion que nous ne puissions plus nous entendre? Alors vous étiez dans la disgrace, & vous parliez vrai. Malheureux esclave de la faveur, pourquoi faut-il que, pour complaire à des hommes qui vous méprisent, vous trahissiez Dieu & votre conscience "? Le même Castelnau, écoutant lire la sentence qui le condamnoit comme criminel de leze-majesté, s'écria que » si c'en étoit un d'avoir pris les armes contre les Guises, il n'y avoit qu'à les déclarer rois. Les bons François qui demeureront après moi, dit-il, prendront garde qu'ils ne prennent cette qualité; quant à moi, la mort me délivre de cette crainte ". C'étoit, en 1560, un crime de *leze-majesté* de prendre les armes contre les Guises.

les protestans, d'entretenir le feu des guerres intestines qui ravageoient le royaume, de s'introduire dans les provinces maritimes, de rentrer dans Calais, ou de s'emparer enfin de quelque place qui lui donnât un libre accès en France. Elisabeth & Médicis avoient toutes deux la même maxime, *diviser pour régner*. Elisabeth ne la mit jamais en usage qu'au dehors; Catherine, divisant tout autour d'elle, fut encore plus atroce que la reine d'Angleterre.

Charles IX régnoit depuis 1651. Médicis avoit été accusée de la mort de François II, son fils aîné; on ne l'en a jamais justifiée que par des conjectures & des présomptions : on ne l'a pas non plus convaincue. François étoit foible, valétudinaire; à la vérité, sa vie entiere promettoit une longue enfance, pendant laquelle elle devoit se flatter de gouverner toujours. Mais sa femme étoit belle, d'un caractere doux & humain, c'étoit Marie Stuard; elle avoit en horreur le sang & les persécutions; elle pouvoit faire ombrage à la furieuse Catherine : & pourquoi un crime lui eut-il coûté, s'il fût un seul moment où elle le crût nécessaire à ses intérêts? Le roi d'Espagne avoit envoyé des secours à la maison de Lorraine; Médicis avoit été déclarée régente, pendant la minorité de ce prince, âgé de dix ans. En 1562, il y avoit, en France, quatorze armées toutes opposées les unes aux autres, dans lesquelles on voyoit combattre les fils contre leurs peres, les freres contre les freres, les amis contre les amis; vieillards, femmes, enfans, renfermés dans l'intérieur des villes, n'osoient lever les mains au ciel pour demander la victoire;

tel parti qu'elle favorisât, elle devoit coûter des pleurs, & souiller leur nom. Ici un pere attendoit qu'un fils audacieux vint, la tête de son frere à la main, recueillir un sanglant héritage; là une femme au désespoir s'imaginoit déja recevoir, attendoit l'affreuse nouvelle que son mari lui avoit élé enlevé par un fils parricide, qui alloit porter la flamme & la mort au milieu des foyers paternels; une autre trembloit que le fanatisme, armant son époux & ses fils mêmes contre elle, ne la forçât de fuir devant ceux dont l'amour & la nature auroient dû faire ses défenseurs. L'enfant massacré sur le sein de sa mere, imploroit en vain la pitié de ses parens. Les vainqueurs mêmes, dans ces horribles combats, les vainqueurs, souillés du sang de leurs proches & de leurs concitoyens, trouvoient, au sein de leurs familles, la mort qu'ils venoient de donner. Plus de parens, plus d'amis, la nature étoit muette, l'amitié détruite, tous les liens brisés : l'humanité inconnue, & son nom même oublié! On voyoit accourir de tous côtés des hommes de toutes les nations, conduits par l'esprit de rapine, qui, indifférens pour les deux partis, venoient servir l'un ou l'autre, & seconder la fureur des malheureux François. Le pillage, la désolation, les villes ravagées, brûlées, le sang coulant de toutes parts, telles étoient les œuvres de la régente.

Le prince de Condé ne luttoit que foiblement contre elle; il avoit besoin de secours, il la connoissoit implacable; il ne vouloit pas tomber entre ses mains, il se détermine à demander du service à Elisabeth, il offre de lui remettre le Havre, comme place de sûreté; elle promet des gar-

nisons pour Dieppe & Rouen, des secours pécuniaires : il y consent, & les historiens osent le blâmer. Le duc de Guise avoit, disent-ils, défendu la France après la bataille de St. Quentin, chassé les Espagnols & le duc de Savoye, empêché le débarquement des troupes. Mais quel dommage auroient pu causer les succès passagers de ces troupes ennemies, en comparaison des massacres d'Amboise, de Vassy, de Gaillac, & toutes les horreurs qui les suivirent & les précéderent ? La déroute générale la plus sanglante, la plus complete, auroit-elle jamais eu de suites plus funestes que ne le fut l'horrible scene du 24 août 1572 ? En vain l'on prétend que le prince de Condé, Coligny, Châtillon, réduits au désespoir par la tyrannie, appelloient à leur secours les ennemis de l'état. La philosophie n'admet plus ces outrageantes distinctions : ce n'est plus d'après ces démarcations barbares qu'on doit juger les actions présentes & passées. Les ennemis de l'état, étoient-ce les Anglois ; non, c'étoient la régente, ses ministres, ses favoris, ses esclaves, les prêtres fanatiques, les magistrats & la nation elle-même que son aveuglement & sa lâcheté rendoient sa propre ennemie : les chefs protestans se sentoient assez généreux pour traiter les Anglois en alliés, tant qu'eux-mêmes auroient agi comme tels, & assez forts pour les repousser, s'ils avoient voulu devenir usurpateurs. Eh ! quelle usurpation encore ! Tyran pour tyran, ne valoit-il pas mieux subir dans ce moment le joug d'Elisabeth que celui de Médicis ? Elisabeth étoit reine ; à ce titre, aujourd'hui, son nom me paroît exécrable ; à ce titre, elle a mérité l'animadversion des hommes libres ; à ce titre, Brutus en

auroit délivré le monde entier : mais dans les genres d'animaux féroces il est des especes plus carnacieres les unes que les autres ; & il en est qui se jettent sur la proie sans que la faim les presse ; telle étoit Médicis.

Si, dans un siecle d'abrutissement, la mémoire de Condé a reçu quelque tache, ce ne sont point les clameurs des Guises qui la lui ont imprimée, c'est le peu de succès qu'il obtint, ce dont la parcimonie d'Elisabeth fut la principale cause. Si la bataille de Dreux lui avoit été favorable, s'il étoit rentré dans Paris triomphant, & armé pour le salut de l'état d'une juste vengeance contre la tyrannie & le fanatisme ; si les loix des nations avoient jugé Médicis & son fils, Condé auroit passé pour un grand homme, & se fût-il placé sur le trône, les peuples auroient béni son usurpation.

Le succès de l'armée royale ne fut pas complet ; Coligny reprit les places de Normandie ; la reine d'Angleterre envoya de nouveaux secours en argent, & procura des levées en Allemagne. Chaque jour voyoit naître de nouvelles scenes, où chaque parti ayant tantôt des avantages, & tantôt le dessous, la rage éclatoit également de part & d'autre ; mais si les protestans étoient cruels, à qui en étoit la faute ? Que demandoient-ils ? La paix & le libre exercice de leur religion. Que repondoit-on à de justes demandes ? Médicis publioit des édits par lesquels il étoit libre à chacun de leur courir sus par-tout où on les rencontreroit, & de les massacrer sans distinction & sans pitié. Eh ! quel est l'homme assez patient pour supporter de pareilles horreurs, & ne pas devenir cruel, quand il est aux mains avec de barba-

ple imbécille que ses *maîtres* ne veulent lui inspirer que joie & sécurité : mais Médicis a d'autres vues, & sans pouvoir les démêler, elles allarment les protestans. Le prince de Condé ne suivit point la cour, il demeura dans son gouvernement de Picardie; & pendant l'absence du roi, les chefs des deux partis, ne cesserent de s'offenser mutuellement par des affronts & des querelles; dans les différentes villes où ce prince s'arrêtoit, il arrivoit chaque jour des couriers d'Espagne, de Savoye, de Rome & d'Allemagne; leurs missions étoient secretes, le royaume étoit en pleine paix : quel étoit le but de ces fréquentes ambassades dans un voyage de plaisir ? On publioit qu'il n'y en avoit d'autre que l'entrevue de Bayonne avec la reine d'Espagne; mais on venoit de découvrir une conspiration formée contre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, & son fils Henri : on devoit les enlever, & les remettre aux mains de Philippe, roi d'Espagne. Les protestans qui accompagnoient la cour, & qui étoient environnés d'objets propres à exciter des soupçons violens, ne purent pénétrer la profondeur du mystere que Médicis employa dans le séjour de Bayonne. Les fêtes, les tournois, les danses, le délire d'une joie apparente, une troupe de jeunes princes & de ménades ivres de vin & de débauche, déroboient à la vue des plus inquiets observateurs les desseins ténébreux de Médicis. Toute sa conduite a prouvé que ce fut là qu'on forma le projet d'assassiner tout le parti calviniste, & que pendant sept ans elle travailla sans relâche à faire éclore la nuit de la St. Barthélemi. Au départ de la reine d'Espagne, Charles IX vint à Nérac, où résidoit

résidoit Jeanne d'Albret; cette princesse y avoit détruit l'exercice de la religion catholique : il le rétablit avec violence, & engagea la reine à l'accompagner dans la capitale. Jeanne y consentit par l'impuissance d'y résister. Il l'accabloit de caresses; mais pendant la route, il lui montroit, d'un œil farouche, les traces du sang des citoyens morts dans la derniere guerre civile, les monasteres & les églises renversés, les croix & les statues des saints mutilées, enfin tous les désordres commis par son parti. Jeanne d'Albret, prisonniere au milieu de cette cour qu'elle détestoit; tournoit de tristes regards vers son fils, dont l'intérêt la forçoit au silence; mais les caresses & les protestations du roi ne lui inspiroient ni confiance ni sécurité.

Quelque fût le plan qu'on avoit adopté à Bayonne, on avoit besoin d'un génie aussi profond dans le mal que Médicis l'avoit reçu de la nature, pour opérer la réussite des moyens nécessaires. Cette réussite dépendoit, non pas de la combinaison des événemens passés, non de celle des événemens présens, mais de ceux qu'on feroit naître. Que de dissimulation & d'intrigues il falloit meten usage! que de ressorts il falloit faire jouer! que d'êtres à séduire ou à tromper! que de têtes à sacrifier! de crimes à commettre! d'argent à répandre, & par conséquent à lever! de correspondances à établir! d'espions à soudoyer! Quarante êtres, doués de l'esprit le plus malfaisant, auroient dû suffire à peine pour diriger tant d'attentats; une seule femme crut pouvoir s'en charger, & elle réussit.

L'artifice étoit nécessaire dans l'état où étoient

les provinces de France, agitées par les soupçons, troublées par les craintes, par le souvenir des maux passés, & par la défiance ordinaire aux malheureux. Médicis avoit tant de fois trompé les calvinistes, & tant de fois même déjoué les espérances des catholiques, que rien ne pouvoit lui rendre la confiance des premiers, & qu'il falloit de grands attentats pour en inspirer aux autres. Charles IX, quoique élevé par elle, quoique docile & soumis, la gênoit quelquefois par ses emportemens. Le fanatisme & la tyrannie luttoient dans son ame féroce contre toute espece de dissimulation; la résistance enflammoit ses passions, & souvent il laissoit échapper des secrets importans. Les protestans avoient engagé les princes d'Allemagne à lui faire demander l'exécution des traités, la liberté de conscience, sans acception de tems, de lieux & de personnes. Le roi, frémissant de colere, fut à peine capable d'en réprimer le transport: il repoussa durement de si justes propositions; & Médicis, sentant bien quel tort l'imprudence de son fils pouvoit lui faire, chercha du moins à calmer l'esprit des ambassadeurs, par des honneurs & des présens. Cependant elle avoit tout lieu de craindre que ses projets ne fussent pénétrés: on faisoit imprimer des livres contre elle; on publioit des maximes tendantes à autoriser le *régicide* (1). Un jour, en allant à la

---

(1) On a eu raison de classer le meurtre des rois dans un autre rang que l'assassinat; le mot *homicide* ne pouvoit les regarder. Je voudrois, tant qu'il existera des rois, qu'on eût soin de conserver ce mot, *régicide*. Au premier examen, lorsque nous voyons qu'on a inventé un mot, comme s'ils étoient d'une espece différente de la nôtre, nous croyons

messe, elle trouva sous ses pas une lettre, par laquelle on l'avertissoit que si elle ne permettoit pas l'exercice de la religion réformée, elle éprouveroit le sort du président Minard & du duc de Guise (1). On l'exhortoit à craindre la colere de Dieu, & *le désespoir des hommes.* Le prince de Condé, remarquant son extrême assiduité au service de la religion catholique, son exactitude affectée à en observer toutes les pratiques, sa vigilance à les faire également observer aux femmes de la cour, aux officiers de sa maison, & à couvrir ainsi de ce voile sacré leurs débauches & les siennes; voyant que le crédit du cardinal de Lorraine s'accroissoit de jour en jour; qu'en différentes occasions les catholiques insultoient impunément les protestans, il jugea, ainsi que l'amiral, qu'il étoit prudent de prendre des précautions pour l'avenir. Théodore de Beze avoit remplacé Calvin à la tête des églises protestantes de Geneve; il donnoit aux François des avis de tout ce qui se préparoit contre eux; des armemens du duc d'Albe, monstre dévoué dans les Pays-Bas à toutes les fureurs du roi d'Espagne; il demandoit des secours au prince de Condé, dans le cas où le duc viendroit assiéger Geneve. Le prince lui envoya un corps de protestans de la Bourgogne, du Lyonnais & du Dauphiné; & de son côté,

---

qu'on a voulu les placer dans une région supérieure. En effet, nos peres ignorans & superstitieux ont pu avoir cette pensée; mais nous, à qui une longue expérience n'a pas enseigné à détruire la royauté, quoiqu'elle nous ait appris à juger les rois, conservons avec eux le mot *régicide*, c'est comme si on disoit *lionicide*, *tigricide*, &c.

(1) Le président Minard fut tué d'un coup de fusil.

ſongeant à ſe mettre en état de défenſe, il s'adreſſa aux princes allemands & à la reine d'Angleterre.

C'étoit là ce que vouloit Médicis. Ce n'étoit plus elle qui avoit rompu les traités; les proteſtans avoient conçu des défiances qu'elle n'avoit pû prévoir; ils ſe préparoient à prendre les armes contre *leur roi*, ſans avoir été attaqués : ils étoient donc dans leur tort, & cette ſituation à laquelle elle les avoit amenés peu à peu, étoit capable d'intimider les princes qu'ils ſollicitoient en leur faveur. Le titre de *rebelles* avoit un pouvoir ſurprenant dans ces tems d'ignorance des loix naturelles : on ſecouroit quelquefois les *opprimés ;* mais le mot *rebellion* repouſſoit des hommes incapables de ſentir que la rebellion envers des rois n'eſt que la *juſte défenſe de ſoi-même.*

On ne peut pas dire cependant que les prétendus rebelles n'aient pas uſé d'une grande prudence dans cette nouvelle rupture entre eux & la cour. Les grands armemens du roi d'Eſpagne leur fournirent un prétexte de repréſenter à Charles IX qu'il étoit allarmant, même pour l'intérêt de la France, qu'un voiſin puiſſant & artificieux faiſant des préparatifs conſidérables, il étoit de la prévoyance d'un ſouverain de ſe tenir ſur la défenſive. Feignant d'ignorer qu'une partie des troupes eſpagnoles devoit paſſer en France, ils préſentoient au roi & à ſa mere un moyen de revenir à eux-mêmes; & leur offrant pour le ſalut de l'état leurs ſervices, leurs biens, & les bras de tous ceux de leur religion, ils leur fourniſſoient de ſuffiſantes cautions de leur foi. Ces offres ayant été mal reçues, la charge de connétable refuſée avec hau-

teur au prince de Condé, il résolut enfin de ne plus garder de ménagement avec la reine. Médicis, craignant qu'il ne se hâtât de prendre un parti auquel elle n'étoit pas encore préparée, feignit un moment d'avoir réfléchi sur ses avis & ses propositions : elle assembla un conseil, y appella les principaux du parti protestant, proposa un *plan de défense pour les frontieres*, mit en délibération si l'on déclareroit la guerre à l'Espagne, & poussa l'artifice jusqu'à envoyer un ambassadeur à Philippe, pour le détourner du dessein de passer en Flandres, & lui demander raison de ses préparatifs de guerre. Cet envoyé, dont les instructions avoient été publiques dans le conseil, fut précédé par un moine, chargé d'instruire en secret le roi d'Espagne du motif de cette comédie. L'ambassadeur n'étoit point dans la confidence ; il arrive, explique le sujet de sa mission ; Philippe le reçoit avec beaucoup de hauteur, lui parle des mécontentemens qu'il a reçus de la France, refuse de lui dévoiler ses motifs, & remplit son rôle avec tant d'intelligence à la fois & de bassesse, que le pape Pie V, ne pénétrant pas un pareil mystere, se hâta d'envoyer un nonce à la cour de France, pour empêcher la rupture qui lui paroissoit près d'éclater entre les deux couronnes, & dont les suites lui sembloient opposées au grand projet de ruiner dans toute l'Europe le parti des protestans (1).

---

(1) Le plan de défense des frontieres, préparé dans le cabinet de Médicis, ressembloit assez aux superbes projets de notre fameux comité militaire, composé pour la plupart de *Césars* imberbes, apprentis dans l'art de la guerre, & qui

Le prince de Condé fut au moment de croire à cette farce insultante; l'amiral, plus éclairé par l'expérience, lui dévoila l'intrigue à-peu-près telle qu'elle avoit été conçue, & tous deux se préparerent à l'attaque. La révolte éclata le 28 septembre 1567. Les ordres donnés secrétement à Geneve & dans les villes protestantes de France furent si bien exécutés, qu'il y eut tout-à-coup cinquante villes prises, & qu'à la tête d'un corps de cavalerie considérable, le prince, l'amiral & leurs amis s'avancerent jusqu'à Rozay, petite ville proche de Meaux. Castelnau en ayant donné avis à la reine, empêcha malheureusement Condé de se rendre maître de Charles IX, alors à Mouceaux, gardé par très-peu de monde. Médicis avoit dédaigné les conseils du farouche Montluc, d'autant plus lâche d'être l'esclave des rois & des prêtres, & l'ennemi des hommes, qu'il avoit des lumieres, des talens, & qu'il n'étoit rien moins que dévot. Elle se trouva surprise, & c'étoit dans

---

n'ont encore vu que des feux d'artifices & des bombes de carton. Il y avoit même ce rapport, de plus; que si notre comité vouloit que la France fût mise en état de défense du côté par où elle peut être attaquée, il *voudroit* aussi, en sa qualité de souverain, que son plan fût inviolable & suivi. Comme Médicis, il a proposé ce qu'il ne veut point exécuter; comme elle, il se croiroit infaillible s'il lui prenoit envie de fortifier nos places frontieres. Mais la ridicule ambassade auprès de Philippe est vraiment le modele du manifeste envoyé au mois de mai dernier par le sieur Montmorin à toutes les cours étrangeres. Ce fut un trait digne de Médicis, & plus d'un des alliés de Louis XVI auroit pu en être la dupe, & trembler qu'enfin *égaré par des idées populaires*, ce *prince* fût rentré dans la route de la raison. Sans doute des couriers expédiés en secret leur ont épargné cet excès d'erreur, & nous seuls avons un moment donné dans ce piege.

ces occaſions ſeules où elle étoit ſujette à la frayeur. Elle demanda des avis à tous ceux qui l'environnoient; le premier fut d'appeller les Suiſſes au ſecours du roi; le chancelier de l'Hôpital offrit ſeul un conſeil généreux. » Renvoyons, » dit-il, ces troupes étrangeres, & raſſurons les » calviniſtes, qui, gagnés par cette condeſcen» dance, poſeront les armes. M. le chancelier, » repliqua la reine, voulez-vous promettre qu'ils » n'auront d'autre but que de ſervir le roi? Oui, » madame, répondit l'Hôpital, ſi l'on m'aſſure » qu'on ne les veuille pas tromper ". C'étoit exiger de Catherine ce que la nature avoit mis hors de ſon pouvoir. L'avis d'environner le roi de lances & d'épées prévalut. C'eſt au milieu des armes que les tyrans ſe croient en ſûreté; il faut des gardes & des fortereſſes à ceux qui veulent faire le mal, qui le font, & qui craignent le châtiment. Tandis que le roi revenoit à Paris, le prince de Condé parut vers Meaux avec ſes troupes; il vit ou crut voir qu'il n'étoit point aſſez fort, & ſe retira. Charles IX profita de ce moment pour tirer de fort loin quelques coups de carabine, & l'on publia que ce *prince courageux* avoit voulu engager l'action. Dès ce moment, les opérations des proteſtans perdirent tout leur effet; la bataille de Saint-Denis fut déſaſtreuſe, & le dernier parti qui leur reſta fut de ſe replier ſur les frontieres, & d'y attendre le ſecours que leur amenoit le prince Caſimir. Une armée ſans habits, ſans paie, ſans bagage, obligée de chercher un abri dans les lieux écartés, d'arracher du pain & des vivres au payſan ſurpris, accablée de fatigue & de toutes les intempéries d'une ſaiſon rigoureuſe, étoit ſoute-

nue par la confiance qu'elle avoit dans une cause qu'elle croyoit juste. L'armée royale bien payée, bien nourrie, logée dans les grandes villes, marchoit sans ordre & sans vigueur, méprisant l'autorité d'un enfant, du duc d'Anjou qui la commandoit, qui étoit fils de Médicis, & qui conduisoit ses soldats contre leurs freres & leurs amis. Cette armée, quoique florissante en apparence, n'auroit pas donné le spectacle attendrissant qu'offrit la jonction de l'armée protestante & de celle du prince Casimir. Après une longue attente, cette armée paroît; la joie se répand parmi les soldats; les chefs seuls paroissent consternés; les troupes étrangeres croyoient toucher cent mille écus en joignant leurs alliés; il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. Le prince de Condé & les autres capitaines représentent aux officiers leurs besoins & leur embarras: ceux-ci haranguent leurs soldats; chacun, à l'envi, livre ce qu'il a conservé de plus précieux: cette armée sans paie en soudoie une autre; on forme une somme de quatre-vingt-dix mille livres; les étrangers se montrent aussi généreux que les François; ils se contentent de ce prêt modique, & le prince de Condé revenant sur ses pas, rentre en France en janvier 1568. C'est dans les momens où, favorisé par les circonstances, le crime regne & répand au loin la terreur & la désolation; c'est lorsque les êtres foibles, rampant à ses pieds, semblent vouloir se dérober à son action, lorsque les instrumens de sa fatale puissance levent seuls une tête hardie, qu'on voit éclater aussi les plus grands traits de courage. Il semble que la nature outragée réunisse toutes ses forces au sein de quelques êtres privilégiés,

& qu'elle veuille consoler l'humanité par le tableau imposant de la vertu combattant seule pour elle-même.

Condé ne put jouir long-tems de l'avantage qu'il s'étoit procuré en conservant les troupes de Casimir. Médicis avoit profité de son absence ; elle avoit préparé des moyens infaillibles de séduction. Aucune des soldatesques européennes n'est moins à l'épreuve de l'or que les Allemands ; aucune ne paroît plus éloignée de toute énergie & de tout sentiment de dignité. Les dons de la reine opérerent une désertion nombreuse : elle fit circuler en même-tems une fausse copie des propositions faites au prince de Condé, & prétenduement refusées par lui : on y promettoit aux calvinistes la liberté de conscience. Les Allemands trouverent injuste de se battre pour des hommes qui avoient eux-mêmes refusé les conditions qu'ils desiroient ; ils se retirerent ; les places conquises furent rendues, & les chefs obligés de signer, le 26 mars, un nouveau traité qu'ils savoient bien qu'on alloit violer comme les autres. Les parlemens eux-mêmes, ces prétendus pacificateurs, ces barrieres entre le *trône & les sujets*, contribuoient à ébranler ces traités douteux, & leurs enregistremens étoient en quelque sorte des déclarations de guerre ; ils y désapprouverent la doctrine protestante, & déclaroient que l'arrangement pris par l'édit ne pouvoit durer que jusqu'au moment où le royaume seroit réuni sous une même croyance. Personne n'ignore que le parlement de Paris n'enregistra l'édit de 1560, que sous la réserve d'un arrêt secret, par lequel on pouvoit l'interprêter, lorsque l'exécution en seroit réclamée ; personne n'ignore

combien les regiſtres de ces grands corps contiennent de monumens de baſſeſſe, d'ignorance & de mauvaiſe foi; & c'eſt ce dédale d'erreurs & d'horreurs qu'on voudroit ramaſſer dans les traces fangeuſes du deſpotiſme.

Avant la fin de l'année, le triomphe de Médicis ſembloit aſſuré : on ne ménageoit plus les calviniſtes; les chaires retentiſſoient contre eux des plus groſſieres injures; dans les temples où l'on oſoit encore adorer Dieu avec des mains teintes de ſang, on publioit que la foi n'étoit pas due aux hérétiques; que la paix leur laiſſoit la facilité de reprendre des forces, qu'il falloit la rompre & ne leur faire aucun quartier, que le maſſacre étoit une action pieuſe, juſte & utile. L'effet de ces diſcours étoit, à coup ſûr, des émeutes publiques, après leſquelles les malheureux proteſtans offenſés étoient encore punis comme ſéditieux, ou des aſſaſſinats dont ils ne pouvoient obtenir juſtice. Malheur, dans Paris ou dans les provinces, à ceux qu'on ſavoit conſerver ou ſeulement avoir eu des liaiſons avec les chefs des proteſtans; le poignard, le poiſon, le ſupplice lent du cachot les détruiſoient, & avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient cauſer. En trois mois, il périt plus de dix mille perſonnes par ces moyens déteſtables. Implacable fanatiſme! monſtre qui, même en expirant, viens encore de faire couler du ſang à Nîmes, à Montauban & ailleurs! quand donc feras-tu effacé de deſſus la terre avec tout ce que tu as érigé & tout ce qui te prête encore un appui (1)?

---

(1) Il n'eſt pas ſûr que le fanatiſme n'ait pas quelque part

Les armes reprises de part & d'autre, les défaites de Jarnac & de Montcontour, l'assassinat du prince de Condé, la perte de plusieurs autres chefs protestans, le découragement des troupes, les intrigues perpétuelles de Médicis, tout la conduisoit à la consommation de son grand projet. Le mauvais succès du siege de Saint-Jean d'Angély seul pouvoit sauver encore les calvinistes; ils se

---

à l'espece de contre-révolution que l'on vient d'éprouver à Paris, la ville de France la moins digne de la liberté, la plus courbée sous le joug de l'intérêt personnel, la plus ensevelie dans le luxe & la mollesse, la plus corrompue par l'influence maligne de la cour. Le fanatisme n'ose se montrer à découvert, il est vrai : mais soyons sûrs qu'il habitera toujours auprès de ce trône que viennent de relever des hommes coupables éblouis par un indigne salaire. Soyons sûrs que lorsque d'énormes prérogatives, soutenues par d'énormes richesses auront mis un roi en état de lever contre la nation l'étendard de la rebellion, ce sera au nom de Dieu qu'il s'écriera : Peuple, rentrez sous le joug que vous avoient imposé *mes ancêtres*. Ce sera au nom de Dieu que des prêtres fanatiques prêcheront une obéissance servile au peuple étonné, surpris & vaincu. Ce sera au nom de Dieu que les hommes libres tomberont sous le glaive; que tous les amis de l'humanité périront sans défense, & qu'il ne restera que le souvenir de cette révolution si bien commencée, si mal soutenue, & anéantie au moment où elle alloit s'achever. Funeste présage! me dira-t-on? il n'est malheureusement que trop fondé. Calculons la guerre déclarée aux amis de la vérité, aux patriotes, aux hommes libres, leur incarcération; l'erreur dans laquelle on a jetté quelque portion des provinces, pour avoir le tems de consommer la trahison méditée par l'assemblée nationale; d'exercer impunément la perversité des tribunaux; d'ériger au nom de la loi profanée un pouvoir supérieur à toutes les loix, & de former une législature, corrompue d'avance, & incapable de remédier à nos maux. Calculons tout ce qui s'est écoulé depuis le 17 juillet dernier, & osons croire que la liberté peut renaître, sans un miracle nouveau de cette providence qui nous avoit si bien dirigés.

défendoient avec courage ; ils devoient recevoir des ſecours puiſſans des Pays-Bas & de l'Allemagne : la reine fit publier & dans les Pays-Bas & en Allemagne, que la paix étoit faite & ratifiée entre eux & la cour. Les princes & les chefs ſuſpendoient les levées d'hommes ; le moment du ſecours fut manqué, & lorſqu'on fut éclairci de cette infernale ruſe, il n'étoit plus tems. Preſſés de toutes parts, malheureux par-tout, jamais ſecondés par le peuple, & toujours ſurpris par les artifices de la reine, ils conſentirent enfin à la paix du 15 août 1569. Le roi, la reine-mere, les princes, le conſeil, les grands du royaume, Jeanne d'Albret, Coligny, ou en perſonne ou par leurs fondés de pouvoirs, la jurerent ſolemnellement à Saint-Germain-en-Laye. On en fit paſſer la nouvelle à la Rochelle, & le jeune Téligny la porta vers l'armée proteſtante, où elle fut également reçue & jurée. Les conditions en étoient avantageuſes, le ſceau le plus réel ſembloit être le mariage projetté du jeune Henri, roi de Navarre, avec Marguerite, ſœur du roi. Le duc de Guiſe avoit prétendu à la main de cette princeſſe ; mais Charles IX, trop orgueilleux pour y conſentir, & trop épris de ſes projets de vengeance pour y renoncer, ordonna un jour au bâtard d'Angoulême, ſon frere, de tuer le duc de Guiſe. La reine, informée de cet ordre, en fit avertir le duc, qui ſe hâta d'épouſer Catherine de Cleves, veuve du prince de Croy.

Tout paroiſſoit rentré dans l'ordre ; la profonde diſſimulation de Catherine, parfaitement ſecondée par ſon fils, raſſuroit de plus en plus les crédules proteſtans. Comment pouvoient-ils imagi-

ner cependant que des ennemis acharnés à leur perte, des hommes aſſez lâches pour que tous les moyens leur euſſent paru bons & faciles, puſſent, au moment où ils avoient ſur eux les plus grands avantages, leur donner tout ce qu'ils avoient inutilement demandé les armes à la main, le libre exercice de leur religion, excepté à la cour, le droit à toutes les places & charges de l'état, la reſtitution de tous les biens confiſqués, & enfin quatre villes de ſûreté à leur choix, & dans leſquelles ils eurent le droit de placer des gouverneurs & des garniſons à leurs ordres? Il eſt vrai, & c'eſt un fait à remarquer, qu'elles ne leur furent accordées qu'aux conditions que les princes de Béarn & de Condé firent ſerment de les remettre dans deux ans. Pourquoi ce tems de *deux ans*, qui fut préciſément l'époque de la Saint-Barthélemy? C'eſt que Médicis ſavoit bien qu'il lui falloit ce tems encore pour ménager les circonſtances favorables, & accomplir les odieux ſermens qui s'étoient faits à Bayonne, entre elle & ſon odieuſe fille, que les hiſtoriens & les fades romanciers ont cherché à nous rendre ſi intéreſſante, & que peut-être on n'a jamais conſidérée ſous le point de vue révoltant de négociatrice d'un traité ſanguinaire.

Les calviniſtes auroient-ils dû s'en rapporter à la foi de tant d'êtres perfides? Ils auroient ſuccombé ſous le poids de la guerre, dira-t-on : eh bien! ils ſeroient morts en défendant leur foi, leur liberté; ils auroient péri volontairement; ils n'auroient pas été maſſacrés ſous le fer des bourreaux. Ces courageux ennemis des Romains, qui brûlerent leur ville & s'enſevelirent ſous ſes rui-

nes, plutôt que de ſe rendre, ont laiſſé à leur poſtérité un glorieux exemple de ce que peut ſur l'homme une juſte idée de ſa dignité.

Médicis eut à peine vu régner autour d'elle cette ſécurité qu'elle n'aimoit pas, mais qui lui étoit néceſſaire, qu'elle en profita pour marier ſon fils : elle lui fit épouſer Eliſabeth d'Autriche, fille de l'empereur; le mariage fut célébré à Spire, le 22 octobre 1570, & conſommé le 26 novembre de la même année. La pompe la plus inſultante régna dans la fête : les étoffes de prix, les broderies les plus riches, les tiſſus d'or & d'argent diſputoient d'éclat avec les diamans & les pierres précieuſes; les vaſes & les meubles brilloient, ainſi que les habits, par la rareté de la matiere & des ornemens précieux. Les Allemands, éblouis d'une magnificence à laquelle ils ne s'attendoient pas après de ſi longues années de déſaſtres, s'écrioient que le royaume étoit *inépuiſable*. Ils n'obſervoient pas le contraſte de cette richeſſe apparente avec la pauvreté des campagnes; ils ne comparoient pas l'éclat de ces richeſſes factices avec la nullité des richeſſes réelles de l'agriculture & du commerce. La gaieté, ou plutôt la joie ivre & inſenſée des imbécilles habitans des cours, cachoit à leurs yeux la douleur concentrée des villes, les viſages flétris de ceux à qui tant de malheurs & de pertes récentes n'avoient laiſſé que des pleurs à répandre. Ils n'entendoient pas les cris douloureux des veuves redemander à Médicis le pere de leurs triſtes enfans; les vieillards, courbés ſous le poids de l'âge & de la miſere, lui dire d'une voix éteinte : » Barbare ! tes ordres ſanguinaires ont moiſſonné ceux dont la main devoit

» nous fermer les yeux ". Les infortunés se déroboient aux regards, ou gardoient un morne silence : c'est ainsi qu'un éclat trompeur cache souvent des plaies profondes & envenimées ; c'est ainsi qu'on est abusé par le calme des monarchies, & qu'on y croit heureux celui que la peur rend immobile, & qui porte au fond de l'ame le poison lent de la douleur.

Quel étoit, on le répete encore, l'aveuglement des protestans, lorsqu'ils n'osoient soupçonner la foi de Médicis, & qu'à cette fête ils voyoient des tableaux représentans Charles sous la figure de Jupiter, & sa mere, avec les attributs de Junon, foudroyant les huguenots sous l'image des Titans ; lorsque ces peintures étoient couronnées de distiques, dont l'idée étoit parfaitement liée aux projets qu'on méditoit ; lorsqu'enfin cette mal-adresse inconcevable sembloit être un effet de cet esprit de vertige & d'aveuglement dont les tyrans sont quelquefois frappés ? Les ambassadeurs des princes ligués à Ausbourg parurent moins persuadés de la probité du roi ; ils l'exhorterent, dans leurs complimens de félicitation, à entretenir la paix avec les religionnaires, & à les traiter *avec bonté*. Avec bonté ! Des hommes, des milliers d'hommes implorer *la bonté* d'un pygmée, qu'un souffle auroit anéanti ! Quelle honte ! & qui pourroit dire que tant de lâcheté ne mérite pas le salaire qu'elle obtient des rois, les fers & la mort ?

Quelle que soit la dissimulation des femmes, leur organisation physique les portant à une fréquente irritabilité, les rend presque toujours impatientes d'arriver au but qu'elles se proposent ; de cette impatience naît le défaut naturel de pro-

fondeur dans les idées & de calcul dans les moyens. Médicis même laissoit quelquefois échapper à sa politique adroite des imprudences qui auroient dû éclairer ses ennemis. Telle fut l'exposition de ces tableaux, monumens de haine & de vengeance ; telle fut encore l'imprudence d'augmenter les garnisons des villes voisines de celles où les protestans en avoient placé eux-mêmes d'après le traité : c'étoit un acte capable de les éclairer ; aussi furent-ils sur le point de l'être. Les principaux chefs se retirerent à la Rochelle, & ne se séparerent point, comme ils l'avoient annoncé : ils augmenterent à leur tour leurs garnisons ; & lorsqu'on les interrogea sur cet acte de méfiance, ils répondirent qu'ils avoient pris les mêmes précautions que le roi ; qu'ils étoient obligés de se rassembler pour faire sur leurs biens la répartition de leurs dettes ; que d'ailleurs ils ne pouvoient habiter la cour, où les Guises obsédoient sans cesse la personne du roi. Médicis sentit son imprudence ; & se hâta de la réparer. Il n'est pas sûr que le projet du mariage de Henri de Navarre & de Marguerite, sœur de Charles, fût sincere. Charles avoit pu la refuser au duc de Guise, sans avoir le dessein de la marier au roi de Navarre ; mais alors on sentit qu'il falloit presser la conclusion de cet hymen, ou qu'on alloit effrayer les protestans. Jeanne d'Albret en reçut les propositions positives avec peu de joie, & ne s'engagea encore à rien. Les deux partis dominans sembloient n'être occupés que de mariage. L'amiral de Coligny venoit d'épouser mademoiselle d'Entremont, malgré les persécutions du duc de Savoye, dont elle étoit sujette, & qui, ne pouvant arrêter sa personne, s'empara de ses

ses biens. Coligny venoit en même tems de marier sa fille au jeune Téligny, gentilhomme sans fortune, mais homme de bien. Le prince de Condé alloit donner la main à Marie de Cleves, sœur du duc de Guise, & Médicis faisoit à la reine d'Angleterre des propositions en faveur du duc d'Anjou, son fils bien aimé.

Coligny, trompé par Charles IX & Médicis, craignoit la pétulance de ses calvinistes, dont quelques-uns avoient une foi moins aveugle que lui. Il auroit voulu d'ailleurs punir le roi d'Espagne des horreurs qu'il commettoit dans les Pays-Bas, & secondant le courage des héroïques Bataves, cueillir à la fin de sa carriere quelques-uns des lauriers que promet la liberté. Ces provinces épuisées cherchoient, dans ce moment, à se jetter sous la protection d'une puissance assez forte pour les secourir. L'Angleterre étoit vivement sollicitée par le prince d'Orange, & l'on prévoyoit bien que la politique Elisabeth ne laisseroit pas échapper cette occasion d'agrandir son influence sur les états d'Europe. Coligny crut que la France devoit disputer cet avantage à cette princesse, & se venger des troubles que Philippe avoit excités dans son sein. Louis de Nassau, frere du prince d'Orange, passa en France chargé de faire des propositions au conseil. Médicis & son fils le reçurent avec toute la dissimulation dont ils étoient capables, & comme le but principal étoit de ramener l'amiral à la cour, Charles feignit de ne vouloir répondre à Nassau, qu'après avoir conferé d'un objet aussi important avec un vieillard dont l'expérience pouvoit seule guider sa jeunesse.

L'amour-propre, le véhicule de toutes nos ac-

tions, devient souvent un de nos plus grands ennemis : l'amiral ne tint pas à l'artificieuse marque de confiance d'un roi ; malgré les pleurs de sa fille, les prieres de son gendre, les inquiétudes de sa femme, les terreurs de ses amis, il voulut impérativement venir trouver ce *jeune prince*, dont un souris perfide l'avoit plongé dans un fatal délire. Il n'écouta, ni avis ni conseil; & lorsque Charles alla vers la fin de l'été à Blois pour y chercher Jeanne d'Albret & son fils, il trouva le crédule vieillard avec eux. » *Je vous tiens*, enfin, lui dit-il, avec une joie perfide, *je vous tiens*, *& vous ne me quitterez pas quand vous le voudrez* ». On lui entendit répéter plus d'une fois sans pouvoir se déguiser : » *Oui, ce jour est le plus beau de ma vie* ». Arrivée à Paris, Médicis courut se jetter, pour ainsi dire, dans les bras du vieillard, l'accabla de caresses, de marques de distinction, d'estime, de faveur particuliere, enfin de ces témoignages menteurs dont les rois sont prodigues lorsqu'ils veulent séduire & tromper, & par lesquels se sont laissé enivrer des hommes qui auroient dû être assez grands pour les fuir ou les anéantir. La reine de Navarre avoit à opposer au mariage de son fils avec Marguerite, des obstacles qui devoient lui paroître insurmontables ; la différence de religion, & toutes les formalités d'une célébration que cette différence rendoit presque impraticable. Les caresses de Médicis, & la complaisance de son fils qui sembloit tout applanir, la surprenoient & ne l'éblouissoient pas. Jeanne d'Albret avoit beaucoup des vices du rang suprême ; eh! qui peut échapper à la contagion de cet état contre nature ? Mais elle avoit

tant souffert par les circonstances, & par une lutte pénible & continuelle avec des tyrans supérieurs en force, qu'elle avoit moins perdu qu'un autre de l'essence de l'humanité. Elle avoit de l'esprit, de la pénétration, & si elle avoit été citoyenne d'un pays libre, elle auroit pu avoir des vertus. Médicis se sentoit intimidée en sa présence; son silence observateur, qui alloit glacer jusques dans ses replis cette ame criminelle, ne lui inspiroit cependant que plus de fureur; & ce fut sans doute la contrainte qu'elle lui imposoit, qui décida sa perte.

L'amiral se flattoit que la guerre avec l'Espagne étoit résolue; Charles, étudiant avec soin la marche que lui dictoit sa mere, avoit si adroitement coloré ses desseins, que tous deux étoient parvenus à tromper même les catholiques, qui murmuroient presque tout haut de ce changement de scene. Ils désapprouvoient le mariage du prince de Béarn; ils croyoient voir déja les calvinistes triomphans; & l'erreur dans laquelle on les jettoit, passa jusques chez l'étranger. Le roi d'Espagne s'en inquiéta; le pape envoya une ambassade, & menaça de ne point accorder de dispenses. » *Oh! que ne » m'est-il permis de m'expliquer*, dit un jour Charles » au légat qui le pressoit vivement? *Encore un peu » de tems*, ajouta-t-il, *& le saint pere saura combien » cette alliance est utile à la religion, & combien j'y » suis fidele* ". Médicis enfin vainquit tous les obstacles, & le mariage se conclut. *Si les noces se font à Paris*, disoit le pere du duc de Sully, *les livrées en seront vermeilles*. Jeanne d'Albret avoit été faire un voyage dans ses états; on sembloit n'attendre qu'elle pour la célébration; elle arrive à Paris à la

fin de mai 1572. Médicis étoit lasse d'endurer le tourment de sa présence, de craindre sa pénétration : le 9 juin, l'infortunée n'étoit plus, un poison subtil avoit délivré d'elle & la mere & le fils. Que penser de Henri son fils déja en âge de se marier, déja guerrier, déja roi, & déja capable de fouler aux pieds la cendre de sa mere? C'étoit pourtant cet Henri IV ; ce roi, l'idole des aveugles François, ce dont il est si étonnant qu'ils se soient détrompés sans faire un pas, un seul pas de plus.

Rien ne fut capable d'éclairer l'amiral ; ni la mort de Jeanne d'Albret, ni les armemens subits qu'on faisoit vers la Rochelle, ni les emprunts, enfin aucune des apparences de trahison qui se multiplioient autour de lui. Tous les avis qu'on lui donna furent superflus, il ne les recevoit plus qu'avec colere, & enfin, il revint de son château de Châtillon, dans lequel il avoit passé quelques jours, pour assister aux noces brillantes du roi de Navarre. Quelques historiens prétendent que Charles IX, vaincu par la bonne foi de Coligny & des religionnaires dont il étoit environné, avoit de de bonne foi lui-même accepté les plans de guerre contre l'Espagne, & qu'il cherchoit à secouer l'autorité de sa mere. Il est très-vrai que Médicis, touchant presqu'au terme de ses travaux, feignit de se défier de l'amitié que son fils témoignoit à l'amiral ; il est vrai que les Guises & leurs adhérens murmuroient fort haut, & publioient que le roi, séduit, alloit abandonner les intérêts de la religion catholique, & immoler ses *fideles serviteurs* au ressentiment invétéré des calvinistes. Ils se plaignoient des hauteurs, des menaces, des insultes

qu'ils recevoient, disoient-ils, journellement de ces hommes dangereux. Médicis, versant des larmes ameres, faisoit courir le bruit qu'elle alloit quitter la cour. Elle la quitta en effet; & Charles, remplissant à son tour le rôle qu'on lui avoit donné, va la trouver, se plaint de sa fuite, & la conjure de lui en expliquer la cause. On la dissimule d'abord, on feint de ne l'instruire qu'à regret, & on lui dévoile enfin un prétendu complot des religionnaires & de l'amiral pour s'emparer de sa personne, & immoler tous les catholiques. Cette feinte découverte sert de prétexte suffisant pour faire promptement rappeller les catholiques épars, les Guise, Nemours, Nevers, d'Elbœuf, Montpensier, avec toute leur suite de nobles scélérats, mendiant des crimes & du pain, sur les traces de ces antiques *soutiens du trône.* Les historiens prétendent justifier Charles IX, & nous faire croire à la réalité de cette scene : & quelles sont les sources où ils puisent leurs imbécilles assertions ? Les mémoires de ces assassins qui entrerent au conseil, où le jour du massacre fut désigné, & n'en sortirent que pour commettre cet exécrable attentat (1), Tavannes, Retz, Villeroy, Gondy,

(1) Il n'y a plus de jugement fixe à porter aujourd'hui sur les ouvrages qu'on a lus autrefois & qu'on regardoit comme estimables. *Anquetil* a passé pour un écrivain integre & libre; on a cru voir de sa part un grand courage à dévoiler, dans l'*esprit de la ligue*, les trames odieuses de ces tems déplorables. Et cependant on y trouve un tel respect pour la royauté, une attention si minutieuse à écarter de la personne de Charles IX le soupçon de barbarie & de duplicité, à rejetter toute la haine sur sa mere & ses conseillers, qu'on est forcé de dire qu'un tel auteur est plus méprisable d'avoir caché la vérité, parce qu'il étoit capable

Birugues; monstres dignes d'être les soldats d'un roi : que dis-je ! ce n'est point assez, ils étoient dignes d'être rois eux-mêmes. Et c'est donc sur leur foi qu'on ose nous présenter Charles IX comme séduit, entraîné, trompé, tandis que toutes ses actions, ses démarches, ses discours nous prouvent qu'il étoit le digne éleve de l'atroce Médicis. Ah ! peut-être en effet qu'élevé par une autre femme, il n'auroit été sur le trône qu'un criminel ordinaire! Peut-être que les leçons de Médicis graverent plus profondément dans son ame le penchant au vice, la soif du sang, l'amour du mal; mais à l'époque où l'on prétend le justifier, son éducation étoit consommée, son cœur gangrené contenoit, comme celui de sa mere, tous les poisons de l'enfer.

Il falloit bien un prétexte pour assassiner les protestans; il falloit bien tenter de colorer, aux

---

de la voir, & qu'il mentiroit s'il disoit qu'il ne l'a point vue; plus méprisable encore, en ce que rien ne l'empêchoit de la dire. Il étoit prêtre, & il a bien osé combattre le fanatisme! Il étoit homme, & il n'a osé accuser un roi! S'il n'avoit pu le faire sans compromettre sa vie ou sa liberté, on lui pardonneroit; mais lorsqu'il a écrit, le domaine de l'histoire appartenoit à tous, & la mémoire de Charles IX étoit aussi odieuse que celle de Néron & de Caligula. Quel est donc le motif qui l'a fait souiller ainsi sa plume & sa conscience ? Seroit-on forcé de le placer au rang des auteurs mercenaires qu'un intérêt secret a guidés ? Oui, Anquetil a montré du courage en blâmant rigoureusement les catholiques. Mais, en 1783, le fanatisme ne persécutoit plus ceux qui ne faisoient que raconter les faits connus & constatés : il ne poursuivoit plus que la liberté des opinions; mais en 1783 la royauté avoit des bénéfices & des pensions à distribuer. Un auteur a dit, que *si la peste avoit de l'or & des cordons à donner, elle trouveroit des hommes assez lâches pour dire qu'elle est de droit divin.*

yeux de la France & de l'Europe, le changement subit des caresses & des bienfaits en un massacre général; il falloit bien rassembler des brigands faits pour exécuter un pareil complot, & l'on ne pouvoit déplacer toute la *noblesse* du royaume, sans une raison apparente de la faire mouvoir. On tente d'abord d'assassiner Coligny; un *gentilhomme* nommé Maurevel, appellé publiquement *le tueur du roi*, déja coupable de plusieurs assassinats, se charge de cette expédition, & la manque. Quel embarras! Médicis, éperdue, ne sait comment prévenir les suites d'un coup aussi peu prévu. Les protestans s'allarment, on demande justice; les tribunaux vendus informent sur toute autre chose que le délit commis. On arrête des calvinistes innocens, on les précipite dans les cachots, & l'assassin demeure en sûreté. La reine & son fils vont voir le blessé. Charles lui promet une éclatante vengeance aussi-tôt qu'on aura trouvé le coupable; l'amiral l'indique, il feint de ne point entendre, se retire en l'appellant *son pere*, en lui promettant de déclarer enfin la guerre à l'Espagne, & court au conseil signer l'arrêt de la proscription générale.

Le jour en est enfin fixé, l'ordre se donne, la joie féroce de Charles peut à peine se contenir. Médicis, tremblant qu'il ne se décele lui-même, l'exhorte à dissimuler; on agite si l'on exceptera quelques-uns des calvinistes: « Non, s'écrie le » jeune tigre, *non. Je ne veux pas qu'il en reste* » *un seul qui puisse me le reprocher*". La nuit du jour fatal arrive, Médicis attend avec impatience le son de la cloche: & la présence de Marguerite, femme de Henri, l'importune. Elle lui or-

donne de se retirer ; sa sœur veut en vain l'arrêter, Médicis lui reproche durement qu'elle veut donc perdre l'état ; hélas ! reprend madame de Lorraine, s'ils soupçonnent quelque chose, ils la tueront : » N'importe, réplique la barbare Mé-
» dicis, il faut qu'elle sorte ».

La cloche fatale se fait entendre, elle porte une joie féroce dans l'ame de ces animaux avides de carnage. Les cris, les hurlemens, le cliquetis des armes les assure que leurs ordres sont remplis. Les protestans à demi-nuds veulent courir chez l'amiral ; massacrés à sa porte, ils tombent sur le corps de celui qu'ils venoient défendre. Ceux qui approchent du Louvre, repoussés à coups de piques, reçoivent encore dans les flancs le plomb meurtrier que leur lance, du haut d'un balcon qui existe encore, la *main royale* du monstre dont ils réclament la foi : ceux qui fuient rencontrent les *gentilshommes* du duc de Guise & la milice bourgeoise. Malheureux soldats, jadis armés pour la défense de vos concitoyens, & c'est vous qui les massacrés pour l'intérêt d'un roi ! On enfonce les portes des maisons ; les jeunes hommes traînent dans les rues les vieillards, les femmes & les filles, les massacrent & les précipitent dans la Seine ; des femmes plongent leurs mains dans le sang : des enfans de dix ans écrasent des enfans au maillot. Les haines personnelles se joignent à la rage du fanatisme. Au milieu du massacre général, des catholiques expirent sous le fer des catholiques ; des héritiers abrègent les jours de leurs parens ; des gens de lettres tuent leurs émules, des amans leurs rivaux ; des fils & des filles, recevant la mort des mains qui les ont nourris,


UNIV. OF MICH.

Catherine de Médicis a la cruauté de conduire Charles IX à Montfaucon contempler le corps sanglant de Coligni :

cherchent en vain la pitié dans le cœur de leurs parens. La plupart, consternés d'une rage si soudaine, se laissent égorger sans résistance; d'autres en mourant, implorent le Dieu de clémence, au nom duquel on les moissonne impitoyablement. O justice éternelle! ton nom est dans la bouche de ces monstres! De six à sept mille maisons inondées de sang, une seule osa se défendre. Le comte de Montgomery & une centaine de ses amis, logés un peu loin du Louvre, furent avertis assez à propos, pour s'enfuir à moitié nuds jusqu'en Normandie. Le marquis de Biron, ayant fait pointer le canon de l'arsenal sur les catholiques, donna le loisir à quelques malheureux de se retirer dans cet asyle. Le massacre dura trois jours, &, tandis que les meurtriers couverts de sang & de poussiere, cherchoient encore des victimes dans les lieux les plus secrets, Médicis, Charles & la cour se promenoient dans la ville, dans de lestes & galans équipages, suivis d'un brillant cortege d'hommes richement vêtus, & de femmes couronnées de fleurs & de pierreries, à qui cet horrible spectacle de cadavres & de blessés presque nuds, & luttant encore contre les horreurs de la mort, ne fournissoient que des observations obscenes, accompagnées de gestes lascifs, d'éclats de rire, & de termes capables de faire rougir même dans les derniers degrés de la bassesse & de la corruption. Ce n'étoit pas encore assez; Médicis voulut voir de ses yeux le cadavre défiguré de l'amiral de Coligny; elle fit le voyage de Montfaucon, où on l'avoit traîné, pour jouir de ce spectacle, & repaître les regards de Charles IX de la vue de cet homme

que, huit jours auparavant, il avoit nommé son pere. Charles IX étoit-il trompé? étoit-il l'esclave des volontés de sa mere?

Cette horrible boucherie parcourut toute la France, & dura près de deux mois. Il périt quarante mille protestans (1). Les cadavres y demeurerent sans sépulture, les rivieres furent tellement infectées, que durant long-tems leurs eaux & leurs poissons furent un objet d'horreur pour les habitans de leurs rivages. On sait qu'au milieu de ce carnage, il exista des hommes dont la vertu ne fut ébranlée, ni par la crainte, ni par les promesses des tyrans. Les gouverneurs de plusieurs villes & de plusieurs provinces, exposerent leurs vies pour sauver celles de leurs freres; & c'étoient cependant des catholiques & des gentilshommes. Plaçons à côté d'eux le bourreau de Lyon, qui répondit aux magistrats, que ses fonctions étoient de délivrer la société des malfaiteurs qui en troubloient le repos; mais qu'il ne savoit obéir qu'à la vigilance des loix. N'oublions pas l'évêque de Lizieux, Jean Hannuyer, dont le zele vraiment saint, ouvrit aux protestans son palais & son église, & leur fit trouver un asyle aux pieds des autels, qu'il refusa de profaner. Rappellons avec respect ces traits d'humanité; ceux en qui nous les admirons n'étoient pas faits pour vivre dans une monarchie; leur ame, élevée à

(1) Elle fut moins violente en Bretagne & en Bourgogne, dit Mézeray, là où il y avoit moins de protestans; moins en Languedoc & en Gascogne, où ils étoient assez forts pour se défendre; mais cette tempête fut plus cruelle à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen & à Angers.

la hauteur des vertus républicaines, auroit été dans son véritable élément (1). Le vicomte d'Orthès & le comte de Teudes, gouverneurs de la Provence & du Roussillon, payerent de leur vie leur zele pour leurs concitoyens. Ils moururent empoisonnés.

Quoiqu'on ne puisse admettre l'imbécille supposition que Charles fut plus excusable que sa mere, on ne niera pas que l'un & l'autre n'aient été frappés de terreur après l'exécution de Paris. L'incertitude des démarches de Médicis en est une preuve ; d'abord elle écrit le premier jour dans les provinces, que cet événement est le fruit de l'animosité des catholiques & des protestans, des Guise, des Condé, des Coligny ; que son fils n'y a aucune part, & qu'il ne songe point à rompre les traités de paix. Dès le lendemain, elle

(1) Fénelon étoit ambassadeur en Angleterre lorsque la nouvelle de cet attentat parvint à la cour d'Elisabeth. Anéanti par la douleur & la honte, il fallut l'aller notifier à la reine. Quel fut son effroi, lorsqu'en arrivant au palais, il vit sur tous les visages des traces d'horreur ; un profond silence régnoit dans les salles : il passe au milieu d'une foule de courtisans vêtus de noir, de femmes vêtues de noir, couvertes de longs voiles noirs : la salle d'audience étoit tendue de noir. La reine l'y attendoit vêtue de deuil, les cheveux épars, & sans aucune espece d'ornemens. L'ambassadeur, troublé de cet appareil lugubre, n'obtint pas un salut, ni même un regard de tous ceux qu'il rencontra ; à peine lui fut-il possible de proférer un seul mot. Elisabeth lui épargna la nécessité des explications, & ce fut au sortir de cette audience qu'il osa bien écrire à Charles IX, qu'il *rougissoit de porter le nom de François.* La leçon étoit forte, sans doute ! mais combien elle auroit été plus accablante encore si c'eût été dans le sénat d'un pays libre, que l'ambassadeur du tyran eût reçu un semblable accueil, si le deuil de l'humanité avoit été pris par des citoyens, & non par des courtisans qui n'agissoient encore ici que sous les ordres d'un maître !

envoie des catholiques connus porter l'ordre verbal d'exercer les mêmes horreurs. Le troisieme jour, elle conduit son fils au parlement ; & là, le monstre ose faire la dénonciation du complot imaginaire de l'amiral & de son parti, ajoutant que ce coupable sujet vouloit exterminer la famille royale, placer sur le trône le prince de Condé, & s'en défaire ensuite pour y monter lui-même. Le président de Thou sentant l'impéritie d'une semblable démarche, ne se prêta qu'à regret à la nécessité d'en ordonner la transcription sur des registres dont l'existence devoit attester à la postérité les crimes d'une régente & d'un roi. Dans tout le cours des années précédentes, les parlemens n'avoient cédé en fureur ni aux prêtres, ni aux courtisans; ils avoient persécuté les calvinistes avec acharnement; leurs arrêtés enchérissoient encore sur les ordres qui leur étoient donnés; & quand on voit un corps de magistrats, à qui l'étude des loix devroit faire haïr la tyrannie, se porter aux plus horribles excès pour le service des tyrans; lorsqu'on lui voit instituer une procession annuelle pour célébrer l'anniversaire de la Saint-Barthélemi; lorsqu'on le voit écrire à Médicis pour l'engager à réformer de sa maison, non-seulement les valets gentilshommes, mais jusqu'aux valets gagés pour les plus basses fonctions, s'ils n'étoient pas catholiques, quelle idée doit-on se faire de l'importance que ces grands corps attachoient à leur existence, sous le titre pompeux de *soutiens de la nation ?* Les parlemens de province, pour la plupart, avoient signalé leur zele frénétique d'une maniere aussi effrayante. La Saint-Barthélemi fut applaudie par

eux avec autant d'impudeur, & il n'y a pas long-tems que, par leur ordre, on en célébroit encore l'anniversaire dans plusieurs villes.

Le président de Thou, plus éclairé, plus humain que le reste de son infâme & vénale compagnie, devoit se retirer d'une cour vendue à Médicis; il ne le fit pas, & en cela il se rendit coupable. Il faut se persuader qu'un homme en place ne peut jamais faire le bien, s'il n'est entouré d'hommes de bien, & qu'il doit la quitter, s'il se trouve au milieu des brigands. C'est un sophisme en pareil cas, que d'attribuer la résidence au desir d'opérer le bien. Je demande si un honnête homme s'obstinoit à rester dans une caverne de voleurs, sous le prétexte qu'il veut essayer de les convertir; si, sous ce prétexte, il s'en faisoit salarier & nourrir, s'il les accompagnoit dans leurs courses, & se chargeoit du maniement de leurs trésors, & qu'ensuite il vînt à être pris par la maréchaussée, je demande si les loix ne le jugeroient pas comme complice des voleurs chez lesquels il prétendroit avoir voulu faire le bien? De Thou & le parlement de Paris s'apprêterent donc à faire le supplément du 24 août, en commençant l'horrible procès à la mémoire de ces malheureux dont la mort tragique ne satisfaisoit point assez la rage de Médicis. Elle-même, toute souillée de leur sang, indiqua encore d'autres victimes. Les délations recommencerent leur cours; des témoins sans noms, sans domicile, vinrent déposer vaguement sur des faits controuvés, & contre les hommes de bien qu'on leur avoit indiqués d'avance. Ils firent, pour la plupart, des rapports absurdes, que des

juges integres auroient rejettés comme conçus dans un état d'ivresse. Ce fut sur une procédure aussi ridicule qu'odieuse, que Briqueneaut & Cavagnes furent pendus, que la mémoire de Coligny fut flétrie par un arrêt infamant, & que d'autres amis ou parens des chefs du parti périrent, ou par les derniers supplices, ou dans les cachots, pour expier, non pas le complot qu'ils avoient formé contre la cour, mais celui que la cour avoit trop bien consommé contre eux.

Tout avoit réussi à l'impie Médicis; mais les calvinistes, revenus de leur premiere stupeur, s'étoient fortifiés à la Rochelle, à Nîmes & à Montauban; il fallut en faire le siege, & ce fut à cette époque où l'on put juger que Charles IX étoit moins qu'elle familiarisé avec le crime. Son imagination sembloit lui retracer, d'une maniere sinistre, les objets d'horreur dont il avoit été environné. Il s'éveilloit la nuit en sursaut; il croyoit voir des spectres, du sang, entendre des armes, des cris, des gémissemens; il parcouroit ses appartemens avec effroi, & sembloit ne contraindre qu'avec peine l'horreur que sa mere lui inspiroit. Ses reproches fréquens, sur-tout sur le siege de la Rochelle, purent bien déterminer Médicis à se délivrer de ce fils sous lequel elle comprit que sa régence alloit expirer. Aussi après avoir péniblement conduit l'intrigue qui donna au duc d'Anjou la couronne de Pologne, on la vit faire tous ses efforts pour le retenir à la cour; & lorsqu'enfin elle fut obligée de consentir à son éloignement, *» partez, mon fils*, lui dit-elle, *vous » n'y serez pas long-tems* ". Déja Charles se sentoit atteint de cette étrange maladie qui termina

ses jours : maladie cruelle, sans doute, mais non pas assez en comparaison des châtimens qu'auroient mérité ses crimes. La paix s'étoit faite, pour la quatrieme fois, entre lui & les calvinistes : mais qui pourroit calculer toutes les intrigues dont Médicis étoit sans cesse occupée à la cour pour y conserver son autorité, ne pas succomber aux mécontentemens de son fils, aux ressentimens des princes, à la haine des protestans, & se préparer une nouvelle régence sous le nom d'un prince foible, dont l'éternelle enfance lui promettoit un pouvoir absolu ? Il falloit toujours des victimes à cette ame altérée de sang, & fréquemment les supplices préparerent ou consommerent ses projets. Tels furent ceux de la Mole & Coconas, dont le plus grand tort étoit d'avoir été les favoris de Marguerite de Navarre & de la duchesse de Nemours, avantage qu'ils partageoient avec beaucoup d'autres, & qui les avoit malheureusement engagés à entrer dans le complot d'enlever de la cour les princes qu'on y tenoit, pour ainsi dire, prisonniers. Marguerite, dont l'esprit léger & insouciant n'a jamais montré de constance que dans la débauche, ne savoit rien dissimuler à sa mere. Son indiscret amant lui ayant confié le projet des protestans, elle courut le découvrir à Médicis, & vit périr sans regret celui qu'elle avoit cru honorer des plus hautes faveurs, bien sûre qu'elle trouveroit d'autres hommes assez lâches pour les briguer après lui.

Charles IX mourut enfin le 30 mai 1574, fatigué de la vie, abhorrant sa mere, craignant pour sa femme & sa fille, qu'il laissoit entre ses mains ; & tourmenté par le poids & l'atrocité de

ſes crimes : il laiſſa cependant la régence dans les mains de cette furie, en attendant le retour de ſon frere. A peine fut-elle en poſſeſſion de ce pouvoir, qu'elle ſe ſignala par la mort d'une grande victime : elle fit trancher la tête à Montgommery, celui qui, dans le tournois de 1559, avoit tué Henri II, & qui depuis avoit porté les armes contre les catholiques. Charles IX lui avoit fait grace après la Saint-Barthélemy; & depuis la paix de la Rochelle, il ſembloit être à l'abri. Mais la farouche Médicis, qui n'avoit jamais pardonné, lui fit faire ſon procès, comme complice de la conjuration de l'amiral. Le parlement trouva qu'il étoit trop coupable, puiſque la reine l'avoit condamné, & il expira ſur un échafaud. Cette cruelle exécution, à laquelle on étoit fort éloigné de s'attendre, irrita les proteſtans; & lorſque Henri III arriva, le feu de la guerre civile étoit déja prêt à éclater; & ce prince, plus ſenſible à l'éclat des fêtes qu'on lui donnoit ſur ſa route, paroiſſoit fort peu inquiet du ſort de la France & du ſang des hommes. Le poiſon défaiſoit Médicis de ceux à qui elle ne pouvoit faire de procès. Damville venoit d'en ſentir les atteintes; & malgré la douceur de ſon caractere, il avoit pris le parti de ſe joindre aux confédérés, & d'attendre avec eux le moment de ſe venger. Médicis ſavoit bien qu'elle n'avoit rien à craindre de ſon fils; auſſi le reçut-elle avec joie. Ce prince regardoit les *cruautés utiles* comme juſtes & permiſes; il étoit vain, léger, inappliqué, eſclave de la molleſſe & des plaiſirs, encore plus eſclave de ſes maîtreſſes & de ſes mignons, prodigue des biens du peuple, brave au moment d'une action, lâche au fond de ſon

ſon palais, aimant ſur-tout l'indolence & le repos, enfin propre à laiſſer Médicis maîtreſſe de renverſer le royaume, ſi *tel étoit ſon plaiſir*.

La fierté du cardinal de Lorraine commençoit à fatiguer cette femme; il fut empoiſonné; perſonne ne pouvoit être auprès d'elle à l'abri de ſes coups; nul n'étoit aſſez ſon ami pour ne pas avoir à redouter le fer ou le poiſon. Les proteſtans, raſſemblés d'abord à Milan, enſuite à Nîmes, paroiſſoient être en force & diſpoſés à tout tenter pour leur vengeance & leur liberté. La reine d'Angleterre les encourageoit par ſes conſeils & ſes ſecours; les princes d'Allemagne & le prince d'Orange ne les abandonnoient pas. Médicis travailloit à réunir contre eux l'Eſpagne & l'Italie; & pendant ce tems, Henri III s'occupoit à des proceſſions, ou bien paſſoit des journées entieres à ranger, dans mille ſens différens, des pierreries ſur la toilette de ſa nouvelle épouſe, ou bien à examiner les préparatifs de ſon ſacre, & à nourrir ſes petits chiens, dont il étoit preſque idolâtre, comme de ſes mignons, juſqu'à les aller demander dans les maiſons, ou les voler au coin des rues; enſuite à mortifier, à inſulter même les femmes de la cour, & ſur-tout Marguerite, ſa ſœur, qu'il haïſſoit, & le duc d'Alençon, ſon frere, avec lequel il ſe querelloit ſans relâche: enfin le duc, las de la vie qu'il menoit, entra dans une conſpiration contre lui. Henri, muni de quelques preuves, vouloit qu'on lui fît ſon procès. Médicis eut beaucoup de peine à l'en empêcher. Ce n'étoit pas qu'elle aimât le duc d'Alençon, mais il entroit dans ſes plans de ne jamais abandonner un parti qui l'aſſuroit de régner ſur

l'autre, & elle se servit toujours de tous ses enfans pour faire contre-poids à l'autorité des uns des autres, & se la rendre nécessaire au milieu de leurs différends. Henri III eut à peine exhalé son premier transport, qu'il s'endormit dans son insouciance ordinaire, & le duc d'Alençon en fut quitte pour essuyer de sa part des mortifications plus fréquentes, & pour être plus en butte à l'insolence de ses favoris. Jamais on ne s'est trouvé dans une position plus cruelle que le duc : né ombrageux & méfiant, il ne pouvoit se reposer sur une mere qui avoit déja sacrifié deux de ses fils; il n'éprouvoit pas la plus légere incommodité qu'il ne se crût empoisonné. Ses amis étoient sans cesse aux prises avec ceux de son frere, & à tout moment il croyoit être assassiné; enfin il se détermina à la fuite, lorsque Médicis eut donné l'ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency & de Cossé. Ils furent sauvés par les pressantes prieres de Sauvré, gouverneur de cet affreux séjour, qui demanda du tems, & eut le bonheur d'en obtenir. Cette résolution sanguinaire n'en ayant pas moins porté la terreur dans l'ame des princes, le duc & les Montmorency se déroberent promptement, & joignirent l'armée des confédérés. Casimir étoit prêt à entrer en France à la tête d'un corps considérable de troupes Allemandes; le frere du maréchal de Montmorency crut l'instant favorable pour se dévouer au salut du prisonnier; il s'avança lui-même, formant, pour ainsi dire, l'avant-garde de Casimir. Médicis lui fit dire que s'il ne s'arrêtoit pas, elle lui enverroit les têtes des prisonniers. » Qu'elle » le fasse, répondit le général, & elle ne possede

» rien en France où je ne laisse des marques éter-
» nelles de ma vengeance ". L'homme de courage est presque sûr d'intimider le méchant. Catherine interdite, prit un parti contraire; elle délivra Montmorency & Cossé; leur frere entra en France, & fut battu près de Langres, par le duc de Guise, surnommé le balafré, après cette journée dans laquelle il reçut une blessure au visage. Ce succès auroit été plus complet, si Henri III ne s'étoit, malgré Médicis même, obstiné à lui refuser des secours, ce qui fit prévoir dès-lors que le duc lui étoit suspect. Bientôt la reine, moins puissante qu'elle ne l'avoit espéré, ne vit d'autre moyen de veiller à son salut, & d'éviter les hasards d'une guerre qu'elle avoit allumée, que de faire avec les religionnaires une treve de sept mois, par laquelle elle accorda les conditions les plus avantageuses possibles: elle s'obligea de payer l'armée de Casimir, & de donner en ôtage les villes de Niort, Angoulême, la Charité, Bourges, Saumur & Mézieres; de payer les garnisons qu'on placeroit dans ces villes aux ordres du duc d'Alençon & du prince de Condé, & d'entretenir à ce dernier une garde de suisses, d'arquebusiers & de gendarmes. Ainsi la situation de Médicis étoit changée; elle commençoit à porter le poids de ses crimes: haïe & méprisée des deux partis, personne n'osoit se reposer sur des promesses tant de fois violées; personne ne pouvoit se croire auprès d'elle à l'abri du fer ou du poison: mais elle n'étoit lasse pour cela ni de crimes, ni de sang; & plus elle se sentoit humiliée, & plus elle se débattoit, pour ainsi dire, dans la fange où elle s'étoit plongée.

La cour de Henri III étoit devenue un cloaque impur où séjournoient tous les vices, où fermentoit le levain corrompu de toutes les passions. Les femmes n'y rougissoient plus des choix les plus vils (1); par le plus complet renversement de principes & d'usages, elles alloient elles-mêmes men-

---

(1) Je n'appelle pas des choix vils, ceux que les préjugés ont long-tems placés dans la classe ridicule des rangs & des distinctions. La bassesse ne réside pas dans l'état qu'un homme peut exercer : mais il existe des différences dans l'éducation, les habitudes, les mœurs, les sentimens, & ces differences en mettront toujours une dans l'attachement d'un sexe pour l'autre; il est impossible que nul sentiment délicat ait accès entre une femme éclairée, instruite, accoutumée au raffinement de la vie, exercée à la pratique des vertus sociales, & un homme droit, honnête, juste, mais dont l'esprit sans culture ne pourra ni recevoir ni lui communiquer les douces impressions auxquelles elle est habituée. S'il joint encore à la rusticité des habitudes grossieres, elle en sera encore plus rebutée; de sorte qu'un tel attachement ne peut être qu'un choix de pure brutalité, & c'est en cela que l'on peut dire encore que ce sont des *choix vils*. Mais il en est d'une autre espece; si à la meilleure éducation, au langage le plus agréable & le plus séduisant, à l'écorce la plus polie, un homme joint une ame flétrie par le vice, des goûts crapuleux, des habitudes dégoûtantes, c'est là principalement ce que j'appelle dans une femme un *choix vil*, car l'ame seule peut être avilie.

Dans les états monarchiques, presque tous les attachemens sont de cette nature; ils entrent tous dans la premiere classe, le cœur n'y a jamais aucune part; une passion absolument brutale en est l'objet, le but & le motif. La plupart même des mariages, quoique sanctionnés par la loi, ne sont qu'une profanation de la loi. Mais il y a souvent cette différence que la vilité des choix est l'ouvrage de la tyrannie des parens, qui sacrifient à l'or le bonheur de leurs enfans, & leur tracent eux-mêmes le chemin du crime en les unissant à des êtres vils, dont les défauts ou les vices les forcent trop souvent de part & d'autre à souiller la pureté des nœuds qui doivent faire la sûreté de tout les contrats qui nous lient les uns aux autres dans la vie sociale.

dier l'acceptation des faveurs qui n'avoient plus assez de prix pour qu'on s'empressât de les chercher. Des vices, jusqu'alors inconnus en France, avoient été apportés par l'Italienne, & n'avoient que trop bien germé autour d'elle. Il n'y avoit plus à cette cour ni politesse, ni galanterie ; on n'y connoissoit que la plus crapuleuse débauche ; & la grossiéreté des manieres & du langage y répondoit à la brutalité des passions. Les juremens y étoient communs aux deux sexes ; les conversations y rouloient toujours sur des tableaux ou des scenes dégoûtantes ; les lectures y étoient obscenes comme les idées ; & dans la fureur qui animoit sans cesse ces satyres & ces ménades, ils savoient souvent former & accomplir dans leurs orgies les crimes favorables à leurs intérêts ou à leur licence. Ce fut au milieu de cet amas d'infamie où se plongeoit avec délices Marguerite, femme de Henri, & digne fille de Médicis, qu'elle médita le meurtre de Duguast, favori de Henri III. Duguast avoit encouru sa haine, parce qu'il avoit souvent parlé d'elle à son frere en termes aussi peu mesurés que bien dus à son infâme conduite. Il est vrai que celle de Henri ne lui permettoit guere de censurer sa sœur, & qu'il appartenoit moins encore à Médicis de donner à son fils & à sa fille des leçons de pudeur ; mais Duguast pouvoit dire la vérité, puisqu'il le vouloit : elle est le domaine de tous. Marguerite ne pouvant parvenir à écarter le favori, trouva des assassins, & il fut poignardé dans son lit, presque sous les yeux du roi, qui ne daigna pas le venger.

Médicis cependant continuoit toujours à divi-

fer; la treve n'empêcha point les hostilités de recommencer de part & d'autre; les armées étrangeres vinrent encore ravager la France, déja déchirée par les mains de ses enfans. Le roi de Navarre s'évada de la cour, & forma un parti d'autant plus redoutable qu'au moins le chef en étoit estimé. Mais bientôt les Guise, fatigués des incertitudes perpétuelles où les plongeoit le caractere ambigu de Médicis, & allarmés du danger auquel les exposoit son ame cruelle dans les vengeances, formerent le projet de faire leur sort eux-mêmes, & de se rendre assez redoutables pour faire la loi à la cour, & assez puissans pour en devenir quelque jour les arbitres. Ce n'est pas ici le lieu de développer les commencemens de cette ligue désastreuse qui fut la suite des forfaits de Médicis, & qui a produit une longue suite de crimes au milieu desquels la France ne s'est point anéantie, parce que sans doute la providence la réserve, dans un siecle ou deux, à de plus hautes destinées (1).

La suite des années de l'odieuse Médicis, nous présente toujours le même enchaînement de crimes nationaux & particuliers; des traités perpé-

(1) Oui, dans un siecle ou deux : on a cru, on a dû croire qu'elle y devoit arriver plus tôt. On doit être détrompé. Il faut qu'il n'y ait plus en France que des hommes & du fer pour qu'elle arrive au degré de liberté qu'elle sembloit avoir atteint. Où est l'esprit de liberté? Il est dans la classe appellée encore le peuple, parce qu'il est pauvre, actif & vigoureux. Où est l'esprit d'esclavage? Dans les classes instruites, parce qu'elles sont riches & efféminées. Or elles ont mis le peuple sous l'empire de l'or & du fer. Il faut du tems avant qu'il se soit ressaisi du dernier. Il y parviendra; mais quand?

tuels faits & rompus ſans autre néceſſité que celle de régner toujours & de ne donner jamais l'avantage à aucun parti ; des aſſaſſinats, des brouilleries, des débauches honteuſes ; des concuſſions, des vols publics, des guerres continuelles, la dévaſtation de tout l'empire, la miſere publique, tel eſt le tableau de ſa vie entiere. Enfin, la ligue s'étant accrue en puiſſance au point de devenir formidable, Guiſe étant entré dans Paris, plus en roi qu'en ſujet, la journée des barricades, la fuite du roi, le ſang qui coula dans ces circonſtances, réveillerent Henri III. Il ſe voyoit au moment d'être précipité de ſon trône. Sa mere temporiſoit encore afin de régner, ou avec ſon fils, ou avec les Guiſe. Il ſortit de ſon inertie, mais en véritable roi, ce fut par un crime. Il aſſemble les états à Blois, pour la ſeconde fois depuis ſon regne ; & là, au-lieu de ſe mettre ſous la ſauvegarde de la nation, de lui demander juſtice, & de faire juger la maiſon de Lorraine comme perturbatrice du repos de l'état, il ſe venge par un lâche aſſaſſinat ; les Guiſe ſont poignardés, & Médicis troublée de ce qu'elle appelloit un *acte de vigueur*, ſe voyant parvenue au terme de ſon pouvoir, puiſqu'il avoit commis un attentat ſans la conſulter, tomba malade, & finit ſa criminelle vie ſans témoigner ni remords ni repentir, ſans être épouvantée du paſſé, ſans inquiétude ſur l'avenir, elle qui prétendoit s'être raſſaſiée de ſang pour la gloire de Dieu, & le maintien de la religion catholique !

Louiſe de Lorraine, femme de Henri III, ne prit pas plus de part aux affaires publique, que la femme de Charles IX. Ces deux femmes étoient

des bigotes, ſans eſprit & ſans caractere. Encore Eliſabeth d'Autriche montra-t-elle plus de ſens dans ſes opinions. Quoique zélée catholique, quoique Autrichienne, elle déteſta le forfait de la Saint-Barthélemy, & l'imbécille Louiſe, toujours occupée à faire dans le palais de petites chapelles, de petits oratoires, ne voyoit pas ſans des tranſports de joie les ſuccès des Guiſe contre les religionnaires. Elle fut aimée d'abord avec paſſion, enſuite dédaignée par ſon mari. Elle reçut avec la même impaſſibilité les témoignages d'amour & ceux de mépris. Elle ſe conſola toujours avec ſes livres de dévotion, ſes pélerinages & ſes proceſſions, des ſales attachemens du roi, & pria Dieu toute ſa vie, ſans ſavoir & ſans comprendre ce que c'étoit que Dieu, ni ſes œuvres.

Mademoiſelle de Château-Neuf, maîtreſſe de Henri, étoit d'un autre caractere; ſi la naiſſance ne l'avoit pas appellée au trône, elle étoit au moins digne d'en approcher. Antoine Duprat, petit-fils du chancelier, s'étant malheureuſement aviſé de parler d'elle dans les termes convenables à une courtiſanne, elle le rencontra un jour ſur le quai de l'Ecole; elle étoit à cheval & lui à pied; elle marche droit à lui, le renverſe, & de ſang-froid le foule aux pieds de l'animal dont elle excitoit la furie en le preſſant fortement de l'éperon; elle n'étoit cependant alors que maîtreſſe du duc d'Anjou, car Charles IX vivoit encore. Lorſque Henri III épouſa Louiſe de Lorraine, ce ne fut pas ſans éprouver de vifs reproches de la part de mademoiſelle de Château-Neuf; & dans le commencement de ſon mariage, elle donna à la reine autant de chagrins que celle-ci étoit capable d'en

prendre. Le comte de Brienne, cadet de la famille de Luxembourg, avoit aimé Louise de Lorraine; Henri III le savoit, il proposa au comte de lui donner Château-Neuf en échange. Brienne ne trouva pas de proportion dans l'offre galante du roi; & ce prince ayant manifesté à cet égard une volonté très-déterminée, le jeune homme préféra la fuite au déshonneur de s'allier à une fille publique. Château-Neuf prétendit lutter quelque tems contre la reine; & Médicis, à qui sa belle-fille s'en plaignoit quelquefois, ayant fait de vains efforts pour réduire cette fille ambitieuse à un respect au moins extérieur pour l'épouse légitime, perdit patience un jour qu'elle s'avisa de paroître au bal, sous les mêmes habits & la même décoration que Louise. Henri III lui-même trouva mauvais qu'elle vînt faire parade aux yeux de sa femme des prodigalités insensées dont il usoit avec elle. Elle eut ordre de ne plus paroître à la cour. Le dépit lui fit épouser un Italien; il eut le malheur de ne lui être pas fidele, elle le poignarda de sa main. Elle épousa ensuite Philippe d'Altovitis, baron castillan, qui fut tué par ordre du grand prieur de France, peu avant la Saint-Barthélemy; elle fut mere d'une fille nommée Marseille d'Altovitis, parce que la ville de Marseille la tint sur les fonds de baptême.

La plus véritable passion de Henri III avoit été pour la princesse de Condé; elle en fut la victime: tant il est vrai qu'on ne peut approcher des rois, sans être ou criminel ou malheureux. D'abord, livrée malgré elle à ce prince par son propre frere, & par l'impudique reine de Navarre, elle ne parut sacrifier qu'à regret ses de-

voirs & ſon penchant à la vertu. Lorſqu'elle ſe fut ainſi donnée par force, elle demeura fidelle à cet amant qu'elle n'avoit pas recherché, & ſupporta, ſans ſe plaindre, les juſtes mécontemens de ſon mari. A peine Henri III fut-il monté ſur le trône, qu'il forma le projet de faire rompre ſon mariage avec le prince, & de l'épouſer : il le lui écrivit; mais la jalouſe Médicis, redoutant le génie de la princeſſe & celui de ſon pere, le duc de Nevers, s'occupa des moyens de parer ce coup, comme fatal à ſa puiſſance. La princeſſe mourut; on ne douta pas que ce ne fût par un crime, mais on n'a jamais ſu de quel main partit le poiſon, ſi ce fut Médicis, la maiſon de Lorraine, ou le prince de Condé lui-même, qui ſe hâterent d'immoler cette infortunée à leur ſûreté ou à leur vengeance.

Il faut que Marguerite de Valois, premiere femme de Henri IV, ait paſſé mille fois toutes les bornes dans l'excès de ſes débordemens, puiſqu'enfin les hiſtoriens du tems, & les plus modernes n'ont oſé ni la juſtifier, ni même l'excuſer. Formée du ſang italien, ſes penchans furent précoces; dès l'âge de douze ans, elle eut des liaiſons avec le jeune d'Entragues, & un nommé Charry, capitaine de la garde du roi. Sa tendreſſe pour le duc d'Anjou même ne fut pas innocente; & lorſque devenu roi, il ſe plaiſoit à la mortifier, il ne ſe ſervoit que du droit que toute femme qui s'oublie accorde à l'homme auquel elle ſe livre. Lorſqu'elle épouſa Henri IV, elle en témoigna beaucoup de joie; & lorſque Médicis demanda aux femmes qui l'entouroient ce que penſoit ſa fille de ſon alliance; une d'elle lui dit

qu'elle avoit ſujet d'en être ſatisfaite, puiſqu'elle l'approchoit du trône, ſi ſon mari devenoit roi, Médicis conçut de l'ombrage de cette eſpece de prophétie, & répondit qu'elle aimeroit mieux la voir morte mille fois, que de la voir reine de France par ſon mariage avec le roi de Navarre. Il paroît qu'elle n'étoit pas informée des projets ſanguinaires de la St. Barthélemy; il n'étoit pas d'ailleurs de ſon intérêt d'y tremper contre ſon mari. D'après cela, on peut écrire qu'elle en fut innocente. Menacée elle-même par de farouches aſſaſſins, qui à peine conſerverent aſſez d'empire ſur eux-mêmes pour la reſpecter, elle fut en proie à des frayeurs perſonnelles, que ſans doute on lui auroit épargnées. Ce n'eſt pas que Henri IV ne l'en ait ſoupçonnée; mais il paroit que ſa méfiance étoit ſans fondement, & il y en avoit aſſez des mœurs de cette femme pour la lui rendre odieuſe. Après la Mole pendu pour le projet d'enlever le duc d'Alençon, & plus encore parce qu'il étoit l'amant de Marguerite, & que le roi en étoit jaloux, elle eut ſucceſſivement des intrigues avec un nommé *Bidé* & Buſſy d'Amboiſe; Henri III ne pouvoit ſouffrir cette conduite, non qu'il eût le droit d'être ſévere, mais les hommes ont un ſecret penchant à la jalouſie qui les porte à ne pouvoir ſouffrir que d'autres jouiſſent après eux d'un bien même qu'ils mépriſent. Auſſi Marguerite eut-elle dans ſon frere le plus impitoyable perſécuteur de ſes intrigues. La Torigny, ſa confidente, lui fut arrachée avec violence; Buſſy fut banni de la cour, & aſſaſſiné enſuite en 1579, on ne ſait pas quel ordre. Accuſée enſuite par ſon frere d'avoir donné les mains à l'évaſion de

son mari, elle fut retenue dans son appartement, à la sollicitation de sa mere ; & Henri III n'osant se venger sur elle, & imaginant que la Torigny avoit pu favoriser cette intrigue, fit courir à la maison où elle demeuroit des gens chargés de la noyer dans une petite riviere voisine. Déja cette malheureuse étoit liée sur un cheval, lorsque deux officiers, qui alloient joindre le duc d'Alençon, la délivrerent. On peut juger que Marguerite ne garda pas le silence sur un pareil éclat, & que le duc d'Alençon s'en plaignit hautement, ainsi que le roi de Navarre. Mais ce n'étoit rien pour Marguerite que de recevoir des satisfactions, la mort de Duguast seule put la satisfaire; & après ce crime, elle demanda la liberté d'aller rejoindre son mari. Long-tems elle lui fut refusée; mais comme on crut avoir besoin d'elle, on l'envoya en Flandres négocier en faveur du duc d'Alençon. Médicis & Henri III prétendoient bien profiter des avantages qu'on voudroit faire à ce prince, s'il étoit vrai que les Pays-Bas penchassent vers la France, pour se délivrer du joug espagnol. Marguerite partit donc avec l'agrément de son frere; elle montra beaucoup d'esprit dans ces négociations sans fruit, & pitoyables en elles-mêmes, lorsque l'on considere la grandeur des projets confiés à des femmes, & à quelles femmes encore! à des courtisannes, à des prostituées, sans caractere, sans lumieres, sans étude, incapables de régler seulement l'administration d'une fortune particuliere. Marguerite n'y apporta que de l'esprit, de la sagacité sans jugement, & revint sans avoir rien conclu. Elle alla ensuite joindre Henri en Gascogne; elle y mena des filles

dont le roi devint amoureux, & de son côté elle forma des liaisons avec Turenne & Clermont d'Amboise. Cette complaisance qu'ils avoient l'un pour l'autre dans leurs amours, n'empêcha point qu'ils ne se brouillassent pour des choses plus sérieuses. La religion en fut le sujet. Qui croiroit que Marguerite fût capable d'en soutenir les intérêts? Malgré cela, elle le quitta en assez bonne intelligence pour revenir à Paris, où elle acheva de se brouiller avec Henri III. Un courier que ce prince envoyoit à Joyeuse, l'un de ses mignons, alors à Rome, fut arrêté; on lui enleva une lettre de quatre pages, toute entiere de la main du roi. Celui-ci en accusa sa sœur, & en présence de Médicis, il la traita comme la derniere des femmes abandonnées, & lui ordonna de quitter sa cour. A peine étoit-elle en chemin qu'il fit courir après elle, fit arrêter les femmes qui la suivoient, les fit outrager & frapper par ses gardes, & ramener à l'abbaye de Ferrieres, où elles subirent devant lui-même un interrogatoire scandaleux sur la conduite de la reine. Le roi de Navarre, regardant cet affront comme personnel, quels que fussent les torts de sa femme, se crut obligé d'en demander l'explication au roi; il ne se crut pas obligé de répondre, & Henri de Navarre ne crut pas que cette femme méritât qu'il allumât pour elle une autre guerre civile. Les reproches de Henri III lui avoient appris que, depuis son mariage, elle avoit eu de Jacques de Harlay de Chauvallon un fils dont la naissance avoit été tenue secrete; & ce n'étoit pas un titre à l'estime de son mari, qui d'ailleurs ne lui pardonnoit pas d'avoir mérité une scene qui la rendoit la fable de toute l'Europe.

Elle ne laiſſa pas d'avoir de nouvelles intrigues à Nérac, & bientôt elle quitta ſon mari pour ſe ſauver à Agen, qui lui avoit été donné en dot, en alléguant un peu tard que ſa conſcience ne lui permettoit pas de vivre avec un hérétique. Cette pieuſe femme s'y plongea de nouveau dans le plus ſcandaleux libertinage, & cette infamie & les extorſions de la dame Duras, ſon intendante, la rendirent odieuſe aux habitans. Lorſque la ville fut priſe par le maréchal de Matignon, elle eut à peine le tems de ſe ſauver en croupe derriere Lignerac, un de ſes favoris, & courut s'enfermer à Carlat, dans les montagnes d'Auvergne. Les habitans de cette fortereſſe, peu diſpoſés en faveur de ſa réputation, qui la ſuivoit par-tout, voulurent la livrer à Henri III: elle s'évada; mais elle ne put éviter le marquis de Canillac, qui la ſuivoit par ordre de ce prince, & la conduiſit au château d'Uſſon. Là, elle eut recours à l'empire de ſes charmes; elle réuſſit: Canillac devint l'eſclave de ſa priſonniere, lui livra le fort, où elle demeura, quoique libre, dans un eſclavage forcé; mais elle ſut l'adoucir par ſes amuſemens ordinaires. Dans ſa retraite à Agen, elle avoit eu encore un fils d'un nommé *Aubiac;* celui-ci l'ayant été trouver à Uſſon, fut ſacrifié à la jalouſie de Canillac. Le galant Durfé eut ſon tour, & ce ſont les rêveries de cette brillante paſſion qu'il nous a rendues dans ſon roman d'Aſtrée. Son aventure s'y trouve enveloppée dans l'hiſtoire de Lindamor & de Galathée. On doit convenir que les poëtes ſont d'étranges menteurs; car ſi jamais femme a offert un contraſte plus parfait avec les chaſtes berge-

res du Lignon, c'eſt aſſurément l'impudente Marguerite. Malgré cet enchaînement d'intrigues, elle eut beaucoup à ſouffrir dans ce château; elle y ſentit l'indigence; & n'étant plainte ni ſecourue de perſonne, elle éprouva que s'il en coûte un peu pour combattre ſes paſſions, il en coûte ſouvent plus cher pour s'y être livrée.

Enfin Henri IV étant monté ſur le trône de France, Marguerite fut ſollicitée de conſentir de bonne grace à un divorce néceſſaire. Elle ne le voulut jamais, tant qu'il le lui demanda en faveur de Gabrielle d'Eſtrées; elle ne vouloit pas, diſoit-elle, céder la place à une proſtituée. Certes, Gabrielle auroit pu dire, & même avec plus de raiſon, qu'elle occuperoit le trône auſſi bien qu'une femme publique: elle conſentit à ce qu'on lui demandoit, lorſqu'il fut queſtion du mariage du roi avec Marie de Médicis; & en 1605, elle vint à Paris, & eut la baſſeſſe de rendre hommage à la nouvelle reine & de groſſir ſa cour: elle aſſiſta même à la cérémonie du ſacre, & tout cela, pour avoir la liberté de vivre à Paris, où ſon humeur libertine avoit plus de reſſources pour ſe ſatisfaire. Elle acheta deux maiſons, l'une dans la capitale, dans le quartier qui forme aujourd'hui la rue de l'Univerſité, & une autre à Iſſy, près Paris. Elle étoit dans cette derniere, lorſqu'elle apprit l'aſſaſſinat de Henri IV: elle ne ſongea uniquement qu'à elle, & à la crainte que la régence ne tombât dans les mains de quelques-uns des princes avec leſquels elle n'eût pas de liaiſons. Lorſqu'elle ſut que Marie avoit été nommée, elle demeura tranquille, continua ſa vie accoutumée, vécut avec tous les hommes qui com-

posoient sa cour, & en particulier avec un nommé *Comine*, musicien de sa petite cour, que les autres valets appellerent *le roi margot*. Loin de lui déplaire, c'étoit la flatter que de chanter & de publier ses plaisirs. Maynard, célebre poëte du tems, n'avoit chez elle que ce vil emploi. Je ne sais quel est le plus méprisable, ou celui qui fait le mal, ou celui qui a la bassesse de l'encenser.

Les désordres continuels d'une vie licencieuse, commencée à douze ans, terminée à soixante-deux, l'avoient tellement épuisée, que sur les deux dernieres années elle devint presque imbécille, ombrageuse, craintive, hypocondriaque, sujette à de violentes attaques de nerfs. Elle mourut en 1615, dans un état fort triste, mais sans avoir fait la plus légere réflexion sur ses vices, & sans regretter une vie perdue au sein de la débauche & de l'oisiveté. Malgré le dégoût qu'elle inspira, le profond mépris dont elle s'est couverte, quoiqu'on se dise que la malheureuse victime de la misere, qui se traîne dans l'opprobre au milieu des places publiques, pour un morceau de pain, arrosé souvent des larmes du désespoir, est moins odieuse, moins vile qu'une femme élevée par le hasard au plus haut des dignités humaines, & qui se conduit comme la plupart de nos reines, cependant il faut avouer qu'entre elles, Marguerite de Navarre se distingua par une modération peu ordinaire; elle ne commit qu'un seul crime; un seul assassinat fut ordonné par elle : quel excès de vertu!

Avant de montrer sur la scene tragique de nos royales ennemies une seconde Italienne & de nouvelles scenes odieuses, nous jetterons un coup-d'œil

d'œil ſur la vie des maîtreſſes régnantes de notre antique idole Henri IV. Il fut deſpote comme un autre; ſa conquête fut un acte de deſpotiſme; il régna deſpotiquement, & les maux qu'il a faits ſont peut-être plus grands que ceux qu'ont faits ſes pareils; parce que les peuples eurent le malheur de l'aimer.

Madame de Sauves fut la premiere de ſes maîtreſſes, dont les intrigues eurent quelque part aux affaires politiques. Elle étoit petite-fille du malheureux Samblançay, condamné à être pendu, à la place de Louiſe de Savoye, mere de François Ier., dame d'atour, c'eſt-à-dire, en langue françoiſe, l'une des femmes-de-chambre de la reine-mere; elle jouiſſoit en cette qualité de toute la conſidération que les cours attachoient au titre de valets des rois. Henri ſe déclara en faveur de cette femme preſque auſſi-tôt après ſon mariage avec Marguerite : le duc d'Alençon la courtiſoit auſſi; & après la mort de Charles IX, Médicis ſe ſervit d'elle pour brouiller enſemble ces deux princes, dont on craignoit la réunion. Elle employa donc ſes talens pour l'intrigue, & ſur-tout celui de la plus habile coquetterie, à tenir ſans ceſſe les deux rivaux entre la crainte & l'eſpérance. Ils paſſerent inſenſiblement de l'ombrage à une jalouſie déclarée, & de cette jalouſie à une haine qui ne leur permit plus de conſidérer aucun objet de politique ou d'ambition. Ainſi, ce n'eſt point aſſez que les nations ſoient victimes de l'avarice & du deſpotiſme des rois & des princes, ce n'eſt pas aſſez que l'avidité des courtiſannes les dépouille de leur ſubſiſtance, il faut encore qu'elles ſoient ballottées par les petites intrigues des boudoirs, & que

souvent le destin d'un état, ou d'un parti dépende d'un regard ou d'un geste imposteur! Si le roi de Navarre & le duc d'Alençon s'étoient unis étroitement d'intérêt, le dernier, qui toute sa vie pencha vers le calvinisme, auroit embrassé la cause des protestans, & l'alliance de ces deux hommes auroit porté un coup décisif en faveur de ces braves & premiers défenseurs de la liberté d'opinions. Le duc d'Alençon contraint à partir, parce qu'enfin l'intérêt de sa vie l'emporta sur l'amour du libertinage, Henri demeura seul possesseur des charmes peu intacts de la belle de Sauves; il s'applaudit du triomphe, comme si la place n'avoit pas eu plus d'un occupant, & ne quitta qu'à regret cette conquête banale, lorsqu'il y fut obligé, comme le duc, par une aussi pressante nécessité. Dans sa premiere jeunesse, Henri n'étoit pas constant; l'éloignement mit fin à sa passion pour madame de Sauves: le duc d'Alençon, revenu à la cour, succéda au roi de Navarre, ou plutôt à tous ceux qui avoient rempli l'intervalle. Elle s'attacha dans la suite le duc de Guise, quoiqu'elle eût trente-six ans; & ce fut dans ses bras qu'il passa la nuit du 22 décembre 1588, époque de son assassinat. Elle mourut elle-même le 30 septembre 1617.

Nous ne parlerons de la belle Fosseuse, fille d'honneur de la reine Marguerite, que pour rappeller la part qu'elle eut, par ses intrigues, à la septieme guerre des calvinistes & des catholiques: le feu s'alluma uniquement parce que Henri III avoit averti Henri de Navarre que sa femme vivoit avec le vicomte de Turenne; & pour venger l'honneur passé de Marguerite, il

fallut que toutes les femmes & filles qui l'entouroient engageassent leurs amans à prendre les armes. Fosseuse étoit aimée du roi, elle n'étoit point haïe de la reine; elle enflamma la colere de ce prince, &, comme il n'étoit pas le seul qui eût part à ses faveurs, il se trouva environné de jeunes insensés qui exciterent en lui cette ardeur belliqueuse, le fléau des empires, & allumerent le flambeau de cette guerre appellée la *guerre des amoureux.*

Si l'on vouloit parler de toutes les maîtresses de Henri IV, on feroit un volume, & la répétition des mêmes aventures ne seroit pas fort intéressante. Passons à Gabrielle d'Estrées, presque reine & digne de l'être par beaucoup de vices & de défauts inhérens à la royauté. Née en 1575, âgée de quatorze ans, d'une rare beauté, jointe aux graces les plus séduisantes, elle avoit déja plu lorsque Henri IV la vit. Bellegarde connoissoit ses charmes, & il étoit de caractere à y mettre un prix. Il eut l'indiscrétion de vanter un bonheur qu'on pouvoit lui envier. Henri devint curieux, il voulut voir les perfections qu'on lui avoit dépeintes en un langage passionné; il se satisfit, & Bellegarde vit bien qu'il seroit victime d'une lutte inégale entre le maître & l'esclave. Bientôt le premier ordonna de renoncer à une passion à laquelle ni lui ni Bellegarde ne pouvoient commander. Le despotisme le plus violent s'exerça dans un des objets qui devroient être le plus étrangers au despotisme; & Gabrielle, d'abord fidelle en apparence à son premier amant, ne se piqua probablement de délicatesse, qu'autant qu'elle pouvoit donner un nouveau prix aux sacrifices que Henri

exigeoit d'elle. Elle porta même fort loin l'artifice pour une jeune fille de quinze ans; elle sut, aussi bien qu'une femme consommée dans le métier de la coquetterie, désespérer son royal amant, & s'assurer de sa conquête avant de lui rien accorder. Personne n'ignore les dangers que courut Henri dans le voyage de Mantes à Cœuvres, dans une circonstance où le sort de l'armée dépendoit de sa présence. C'étoit sans doute une folie à de braves gens de verser leur sang pour les intérêts d'un homme; la guerre civile, excitée pour ce fantôme absurde de l'hérédité, étoit une extravagance nationale : mais, n'importe, cette démence étoit générale; & ce n'étoit pas moins un crime à Henri IV d'exposer ses troupes pendant son absence à être massacrées par le parti ennemi, ou de s'exposer à être tué lui-même, & à ruiner tout l'espoir qu'elles avoient la bonté de placer en lui. Ne pouvant rien gagner dans sa retraite sur une fille ambitieuse, dont le projet n'étoit pas de n'être qu'une maîtresse de passade comme les autres, il prit le parti de faire venir M. d'Estrées à Mantes, sous le prétexte du service qu'il pouvoit lui rendre dans son conseil. Mais le pere ne faisoit pas les mêmes calculs que sa fille; son intention n'étoit pas de trafiquer de son honneur. Bellegarde auroit pu être écouté, parce qu'on pouvoit lui donner Gabrielle en mariage; mais M. d'Estrées ne savoit pas qu'outre Bellegarde, le duc de Longueville avoit parlé d'amour, & n'avoit pas été rebuté. Il avoit même, dit-on, des lettres qu'on voulut ravoir : il demanda les siennes, & moins loyal que pré-

voyant dans sa restitution, à tout événément, il garda celles qui parloient le plus clairément; il vouloit avoir des armes contre le crédit auquel pouvoit parvenir la nouvelle favorite. Mais en a-t-on jamais contre les assassinats? Gabrielle s'apperçut du larcin, & en conserva un tel ressentiment, qu'en 1595, elle le fit tuer d'un coup de mousquet à Dourlens, dans une salve d'honneur que lui faisoit la garnison.

M. d'Estrées, s'appercevant que le roi & sa fille avoient enfin une intelligence ensemble, se hâta du moins de la marier, & agréa la recherche de M. de Liancourt, dont le bien étoit convenable, mais dont le corps & l'esprit n'éoient pas propres à faire oublier à une jeune & belle fille les offres galantes d'un roi. Aussi ne se prêta-t-elle aux volontés de son pere qu'avec une extrême répugnance. Le mariage se fit cependant, & Gabrielle ou résista courageusement à son époux, ou du moins le fit croire à son amant. Dès qu'une fois elle lui eut persuadé que Bellegarde & Longueville n'avoient rien obtenu, un vieux & laid mari ne paroissoit pas fait pour être plus favorisé. Henri ne tarda pas à se déclarer ouvertement; il manda M. de Liancourt auprès de lui, avec ordre de conduire aussi sa femme; & l'ayant une fois en son pouvoir, il l'emmena seule au siege de Chartres, avec la marquise de Villars, sa sœur, & la marquise de Sourdie; sa tante, vint la joindre afin de lui donner les leçons de monde & d'usage convenables à la premiere personne de la cour. Le chancelier Chiverny devint amoureux de madame de Sourdie, & par conséquent très-favo-

par cinq regnes désastreux. Mais Gabrielle, du haut de sa grandeur imaginaire, regardoit les hommes comme des troupeaux, & l'or de la nation comme un instrument utile à l'élévation de son fils; elle vouloit avoir la Franche-Comté pour César de Vendôme, & il falloit faire périr des François pour former un apanage à cet embryon. A mesure que Sully apportoit du remede aux finances de l'état, à mesure qu'il remplissoit le trésor du prince, car c'étoit là le seul but du ministre & du roi, Gabrielle arrachoit tout ce qu'il lui étoit possible de riches établissemens & de dons précieux; sans l'économie du ministre, elle auroit été une des maîtresses de roi les plus emportées par l'amour du luxe & des richesses: mais Sully, malgré ses querelles fréquentes avec le roi & avec elle, fut aussi inflexible qu'il le put, & ne lui laissa dissiper que des sommes beaucoup moins considérables qu'elle ne l'eût voulu. La naissance de deux autres enfans acheva d'établir son crédit sur l'esprit de Henri, au point que ce prince étoit presque résolu à la placer sur le trône. Le mariage du petit César avec la fille du duc de Mercœur, qui avoit si long-tems joué le role de souverain en Bretagne, sembloit être le présage de l'élévation de sa mere, & cet avantage accordé à un bâtard, cette fortune immense assurée à ses héritiers exciterent les plus grands murmures parmi la noblesse; les noces qui se célébrerent à Angers avec autant de pompe & d'éclat que si c'eût été ce qu'on appelloit autrefois un *fils de France*, & à présent *un prince royal*, accrurent encore les mécontentemens. Gabrielle y étala un faste de reine; les fêtes coûterent des sommes considérables, & ce fut malgré

Sully, qui n'ignoroit pas les conséquences de tant de pompe inutile & dispendieuse : mais il falloit bien cependant que le ministre cédât quelque chose pour conserver le pouvoir de refuser plus souvent.

Marguerite cependant ne consentoit point à son divorce, & le pape ne prononçoit point. Presque tous les courtisans que le roi avoit chargés des négociations à la cour de Rome, s'étoient ligués avec Sully pour trahir la passion de Henri, & veiller à ses intérêts politiques. L'empire des rangs étoit tellement invétéré dans l'esprit des François, l'autorité du monarque tenoit encore à tant de différentes circonstances, les murmures de religion étoient encore si peu appaisés, on avoit tant de soupçons sur celle de Henri, qu'un mariage si étrangement disproportionné dans les idées reçues ne pouvoit qu'entraîner des malheurs dont toute la France auroit été victime; on croyoit d'ailleurs fermement que Gabrielle étoit calviniste en secret, & le peuple murmuroit hautement du scandale de sa vie. Elle étoit regardée comme une sangsue publique. Son faste déplaisoit, sa hauteur lui faisoit des ennemis, & son caractere dominateur la faisoit redouter. Enfin, le jeudi-saint 1599, elle vint à Paris pour y faire ses pâques; elle étoit enceinte de quatre mois : elle descendit chez le fameux partisan Zamet, Italien de naissance, & riche de tous les biens qu'amassent les financiers, lorsque la misere publique sert d'alimens à leurs infâmes trafics. Là, Gabrielle ayant accepté une superbe collation préparée pour elle, & mangé des fruits magnifiques, se sentit atteinte d'un mal dévorant, à la violence

de la dépense, vindicative & absolue; si elle eut à se plaindre du procédé de Henri IV, il faut avouer qu'elle ne fit rien pour le ramener; qu'elle n'employa ni douceur, ni complaisance, ni égards; convenons aussi que, pour une femme de ce caractere, il étoit difficile de soutenir la dépravation des mœurs de Henri IV, & que si le moyen de faire faire des réflexions à un mari qui s'oublie n'est pas de se rendre insupportable par des plaintes & des éclats indiscrets, le moyen de faire prendre patience à une femme n'est pas non plus de la rassasier d'outrages. Malgré l'économie de Sully, on dépensa beaucoup pour les noces de Marie, & l'or qu'on employa auroit été mieux placé, si on avoit délivré le peuple de quelques taxes onéreuses; cependant on remarqua qu'il y eut moins d'extravagances que sous le regne précédent. Marie ne tarda point à donner des preuves de fécondité; elle accoucha le 7 septembre 1601 du dauphin, qui fut depuis Louis XIII; ce fut une joie très-vive pour Henri, & en cela l'on ne peut rien voir que de fort naturel : mais ce qui est déplorable pour l'esprit sage qui étudie les mœurs des nations, c'est l'ivresse des peuples lorsqu'il naît un enfant à leurs tyrans. On diroit que ce sont des enfans incapables de se conduire, & qui craignent de manquer d'un maître qui les guide.

Marie avoit reçu très-froidement la marquise de Verneuil, lorsqu'elle lui fut présentée au nombre des femmes de sa cour. La fameuse Galigaï, favorite de la reine, parvint à gagner sur l'esprit de sa maîtresse de se composer à l'égard de la marquise, si elle vouloit plaire au roi; Galigaï

avoit ses raisons ; elle vouloit être dame d'atour ; Henri ne le vouloit pas ; elle imagina qu'en intéressant la marquise, elle parviendroit à son but ; elle lui promit en échange la bienveillance de la reine, & en effet elle auroit joui de quelque considération auprès de Marie, si elle eût été plus réservée. Mais son esprit malin & railleur ne ménageoit personne, & sa haine particuliere contre Marie ne connoissoit point de frein ; sa gaieté la rendoit pour ainsi dire nécessaire à ce prince, que le sérieux & l'humeur chagrine de la reine rebutoit. S'il n'avoit eu que la foiblesse d'aimer madame de Verneuil, & qu'elle l'eût mieux mérité, il auroit été pardonnable, mais son amour pour les femmes le faisoit passer toutes les bornes de la décence ; il avoit à la fois plusieurs femmes & filles de la cour, & non content de ces passe-tems un peu trop variés, il exposoit souvent sa santé chez des femmes publiques. Marie ne pouvoit supporter des désordres qui l'exposoient elle-même, & leurs querelles fréquentes avoient presque toujours pour objet quelque nouveau mécontentement de ce genre. Marie le menaçoit souvent de faire en public des affronts à celle qu'il aimoit, d'autres fois elle lui faisoit craindre pour leur vie. Lorsqu'elle vouloit obtenir quelque grace pour Léonor Galigaï, pour son amant Concini, pour la foule d'Italiens dont elle avoit inondé la cour ; elle éprouvoit souvent des refus du roi, qui n'aimoit pas les Italiens, & alors recommençoient les reproches sur les infidélités, les bouderies & des querelles si vives, que souvent la nuit Henri étoit obligé de se lever, & de passer dans un autre appartement. C'étoit un moyen d'obtenir à la fin ce que l'on demandoit.

lement de Paris condamna tous ces coupables à différentes peines, & qu'en cela il agit selon les loix du royaume. On sait que le roi ne fit grace, suivant le droit absurde qu'il en avoit, & dont il usoit suivant son *bon plaisir*, qu'à la famille de madame de Verneuil; & lorsqu'on divinise encore ce prince, en général aussi peu estimable qu'un autre, aussi haïssable à beaucoup d'égards, l'on ne se rappelle peut-être pas assez qu'un horrible complot contre la nation, une trahison qui pouvoit faire périr des millions d'hommes, dans laquelle on avoit rallumé les idées fanatiques de religion, ne put le détacher de cette femme odieuse; qu'il respecta assez peu les intérêts de son peuple, qu'il fut assez insensible à l'outrage fait à sa femme & à son fils, pour vivre encore avec la Verneuil, & qu'il ne l'abandonna que lorsqu'une autre passion eut effacé de son cœur le souvenir de cette passion effrénée qui avoit duré dix ans.

La reine l'avoit toujours haïe avec tant de fureur, qu'elle prit le parti de la patience avec toutes les autres femmes qu'il eut ensuite. Galigaï & Concini lui avoient d'ailleurs inspiré des idées plus étendues. Henri IV, qui sous le prétexte d'un projet vaste & profond, n'étoit occupé que de conquérir la princesse de Condé, alloit partir pour une guerre dont le succès étoit in- certain,

qu'en outre c'étoit une entrave onéreuse au commerce : la concussion fut retirée. Elle rappelle l'affaire des *allluvions* accordées aux Polignac en 1787, & révoquées sur les représentations des parlemens de Toulouse & de Bordeaux. Nous en parlerons dans la suite.

certain, dont la durée pouvoit être longue. Il falloit que la reine fût régente; son sacre paroissoit être un préliminaire indispensable; il s'agissoit d'obtenir cette dépense au moment où les préparatifs de la campagne alloient diminuer les fonds amassés par l'économie de Sully; il falloit donc user envers le roi de ces complaisances adroites qui préparent l'homme le plus ferme à n'oser se servir d'un refus formel, même pour une chose qui lui déplaît. Marie, d'Italienne furieuse & jalouse, devint donc tout-à-coup une Italienne souple, caressante & soumise. Les femmes de ce pays jouent sans effort toutes sortes de rôles. Marie obtint ce qu'elle desiroit, non sans opposition de la part de Sully, non sans répugnance de celle de Henri. Ce prince sembloit avoir des pressentimens de son malheur, & l'on sait par des autorités non douteuses que son assassinat fut annoncé en Espagne avant d'avoir été commis en France, ou du moins avant qu'on eût pu physiquement en avoir reçu la nouvelle. L'entrée devoit se faire le dimanche 16 mai 1610, lorsque l'attentat de Ravaillac, arrivé le 10, termina la vie de Henri IV. Ainsi finit ce prince tant loué pendant sa vie & après sa mort; ce prince malheureux sans doute d'avoir vécu dans un rang dont la folie humaine est le principe, & qui avoit corrompu en lui quelques vertus, qu'au sein de l'égalité le desir & le besoin d'être estimé auroient mûries & développées. Henri, selon toute apparence, auroit été un très-bon citoyen; il fut mauvais roi: l'ambition lui fit verser à grands flots le sang des François; il détruisit la nation sur laquelle il vouloit régner, & se crut quitte envers

elle pour quelques actes d'humanité passagere qui ne la dédommageoient pas de tous les fléaux que traîne après soi l'horrible fléau de la guerre. Devenu roi, il dut à son ministre le peu de bien qu'il fit au peuple; sans lui, sa prodigalité, son amour pour le jeu & pour les femmes auroient épuisé les trésors de la nation : on lui doit seulement la justice de dire qu'il sut être contrarié par Sully, & apprécier les services que lui rendoit cet homme integre. Mais étoit-ce pour le bien du peuple ou pour le sien qu'il regardoit Sully comme un homme précieux? Je réponds en rappellant le code des chasses, code effrayant, sanguinaire, odieux, digne de Louis XI & de Charles IX, & je place ce code barbare, dont le poids tomboit sur l'agriculteur, à côté du propos dérisoire & tant répété de *la poule au pot.* Oui, tu voulois disois-tu, que chaque paysan la mangeât, cette poule, & pour le meurtre d'une bête fauve, tu voulois le faire battre de verges jusqu'à effusion de sang. J'en ai dit assez ; ce monument de ton histoire fait ton oraison funebre.

Quant à Sully même, ministre estimable dans la foule des ministres qui devoient, qui doivent encore périr sous le glaive de la loi, pensa-t-il seulement à établir une loi *constitutionnelle?* Lorsqu'il considéroit de sang froid les plaies de la malheureuse France, lorsqu'il vit les maux qu'avoit produits une femme sans foi comme sans pudeur, traînant à sa suite des prêtres sans frein, des ministres absolus, des juges corrompus, des supplices & des bourreaux, songea-t-il à prévenir le retour de ces désordres? Pensa-t-il qu'il

falloit profiter de ces momens de calme pour assembler les états-généraux, pour donner à la nation un gouvernement stable, fondé sur des loix dictées par la nature? Un de ses moyens en finances fut de rendre héréditaire les charges de judicature ; ce n'étoit pas assez du premier genre d'hérédité qui venoit de couvrir la France de cadavres! il réprima l'avidité des partisans, mais avec beaucoup de ménagement, parce qu'il crut toujours avoir besoin des compagnies financieres, qui pouvoient d'un instant à l'autre fournir de l'argent. Il ménagea beaucoup aussi les prétentions des parlemens, & ne mit aucun frein à leurs concussions, parce qu'ils enregistroient les édits; enfin ses mémoires ne nous montrent pas la plus légere idée des droits de l'homme, ni de ceux des nations; pas une notion des loix qui pouvoient manquer à un royaume aussi vaste; aucun doute sur l'étendue de l'autorité royale, aucun desir d'asseoir sur des bases solides le bien qu'il pouvoit & devoit faire (1).

(1) Ce sont cependant ces deux hommes qui long-tems ont été en France l'objet d'un véritable culte. Les François, rassasiés des maux qu'ils avoient soufferts sans interruption pendant deux siecles, éleverent des autels à un roi & à un ministre qui leur laisserent enfin la jouissance de l'air qu'ils respiroient; qui ne leur demanderent peut-être que la moitié de leur subsistance, de leurs vêtemens, & les traitoient ce qu'on appelle en *bons maîtres.* On sait bien que dans les colonies les malheureux noirs adorent presque ce très-petit nombre de planteurs qui ne les font pas expirer sous les coups & l'excès du travail; & cependant nos domestiques ici ne souffriroient pas le despotisme même de ces *bons maîtres.* On n'est pas étonné de l'espece d'idolatrie d'une nation assez idolâtre pour endurer les Isabeau de Baviere, les Médicis, & leurs lâches & barbares époux & pupilles; mais

Les causes de l'assassinat de Henri IV furent considérées sous différens points de vue ; on n'a pu savoir positivement qui arma le bras de l'assassin Ravaillac. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le fanatisme fut son motif particulier; on soupçonna Marie de Médicis, & il n'y a que trop d'apparence contre elle. L'ambition dont elle avoit été saisie tout-à-coup au moment du départ projetté du roi ; son desir immodéré de se faire couronner ; le mécontentement qu'elle témoigna lorsqu'en lui réservant la régence, Henri lui nomma un conseil ; celui de ses chers confidens Concini & la Galigaï, lorsqu'ils apprirent que le connétable de Montmorency & le chancelier Sillery étoient nommés en cette qualité ; les intrigues de ces deux personnages & celles de don Juan de Médicis, frere de la reine, dont les perfides conseils n'avoient pas peu contribué à diviser la cour ; plus encore peut-être l'indifférence de cette princesse à la nouvelle d'un si grand événement ; celle

on doit l'être de ce que des historiens, des poëtes, des philosophes, se sont abandonnés à ces accès de déraison. Voltaire, par sa Henriade, a retardé le progrès des lumieres de plus d'un siecle, par rapport à la forme du gouvernement. Mably même, n'a pu se défendre d'une sorte de respect pour la mémoire de Henri IV. Les Anglois, qui nous ont tracé de sublimes vérités en tout genre, ont encensé ce prince ; & cependant, depuis le siecle de Louis XIV, la philosophie avoit fait assez de progrès pour que d'excellens esprits appréciassent parfaitement la conduite & le peu de vertus réelles de cette *idole de circonstance*. S'ils redoutoient de faire luire tout-à-coup la vérité aux yeux des hommes encore trop foibles pour la soutenir, il falloit au moins ne pas contribuer à entretenir leur erreur, il falloit présenter les faits, supprimer leurs propres réflexions, & conduire ainsi le peuple à les faire lui-même.

que l'on mit à ſe ſaiſir de l'aſſaſſin, & enſuite à l'interroger ; la négligence avec laquelle il fut gardé ; les précautions que prit le duc d'Epernon dès le premier inſtant, ce qui prouve qu'elles avoient été prévues ; enfin là correſpondance que Marie n'avoit ceſſé d'avoir avec l'Eſpagne & la cour de Rome par le moyen de ſon frere & de Concini, dépoſent contre elle & l'accuſent du plus grand crime dont une femme puiſſe ſe rendre coupable. Ajoutons que ſa conduite, après l'événement, ne juſtifia que trop les impreſſions qu'elle avoit déja données au moment de l'aſſaſſinat.

Henri IV avoit été frappé à quatre heures de l'après-midi ; à ſix heures, Marie avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour ſe faire déclarer régente. Le conſeil étoit aſſemblé ; le duc d'Epernon, avec un ton d'inſolence qu'une autorité ſupérieure pouvoit ſeule juſtifier, y avoit paru, la main ſur la garde de ſon épée : » Elle eſt encore » dans le fourreau, avoit-il dit, mais elle en » ſortira ſi la reine n'eſt pas déclarée régente ; » quelques-uns d'entre vous demandent du tems » pour délibérer, leur prudence n'eſt pas de ſai- » ſon : ce qui peut ſe faire aujourd'hui ſans péril, » ſe fera demain au milieu du carnage ". Les membres du conſeil les plus ſenſés comprirent que la reine ne parloit point avec tant d'audace par la bouche d'un de ſes eſclaves, ſans être aſſurée d'un parti puiſſant. Tout ſervoit à prouver que ce parti étoit formé d'avance, & l'on ne pouvoit meſurer, dans un ſeul inſtant, toute l'étendue de ſes forces & de ſes différentes branches. Ils crurent plus prudent de céder que de

s'expofer à cimenter de leur fang le pouvoir dont Marie paroiffoit fi avide. Dès le lendemain, le parlement lui confirma le don de la régence, avec celui de la tutelle, au nom du jeune roi Louis XIII, âgé de dix ans. Si ce grand corps avoit bien voulu remplir fes devoirs, c'étoit là le cas d'affembler les états-généraux; mais le parlement, qui feul avoit élevé Henri IV fur le trône, s'étoit convaincu de ce moment qu'il repréfentoit la nation; il avoit même déclaré que les états-généraux n'étoient pas conftitutionnels, parce que les états de Paris, affemblés par le duc de Mayenne, l'avoient été par une autorité illégitime. Dans la vue de refter feul en poffeffion de l'honorable titre de repréfentans de la nation, il étoit néceffaire en effet de confacrer l'abfurde maxime, que la nation ne pouvoit pas s'affembler de fon propre mouvement & fans l'ordre du roi; ce qui ne fut jamais établi par aucune loi, par aucun acte quelconque; ce qui pouvoit être fimplement d'ufage quand les rois étoient *tout*, & les peuples rien. Le parlement, ayant une fois prétendu que lui, petit corps d'individus, fans miffion du peuple, agréé par le roi, ayant acquis de la main du roi des charges vénales, foumifes à un droit annuel payé au roi, repréfentoit les affemblées libres & générales des *champs de Mars & de May*, ou *les états-généraux du royaume*; que cependant les *états-généraux* n'étoient pas conftitutionnels, n'avoit plus qu'à déclarer que la nation elle-même n'étoit pas *conftitutionnelle*.

Enfin, Marie de Médicis eft déja déclarée régente, avant même que les environs de Paris foient inftruits de la mort du roi. Sully n'eft pas même

consulté; sa douleur le rend importun, son économie le rend à charge. Il y avoit quarante millions d'argent en réserve, outre le revenu courant, il fallut les remettre entre les mains des courtisans & des favoris; ce trésor disparut en moins de quatre ans: Sully s'écarta de lui-même, & débarrassa les pillards de sa présence & de ses reproches. Lorsqu'enfin le luxe & les dissipations eurent réduit aux dernieres extrêmités & la régente & son foible ministre Luyau, & Concini, & la Galigaï, & tous les Italiens & les Espagnols qui régnoient avec une femme sans génie, on fut tout-à-coup étonné d'entendre, en 1614, demander les états-généraux. Mais, quoiqu'en lisant l'histoire de ce regne, on soit surpris d'entendre rappeller leur nom, on l'est peut-être davantage de voir qu'ils produisirent un enthousiasme général, & rien de plus. Les disputes de rang, d'ordres, de vérifications de pouvoirs, occuperent les premieres séances. Les trois ordres de l'état, & en général toutes les classes de la société, se considéroient comme des armées en présence, qui ne font encore que s'observer, en attendant le signal du combat. Le clergé, fier de ses richesses, de ses immunités, de ses dons gratuits, ne sentoit pas qu'il les perdroit si l'état tomboit en décadence; il ne demandoit que la ruine du protestantisme à quelque prix que ce fût. La noblesse espéroit s'enrichir des dépouilles du peuple; tel a toujours été son rôle. Elle demandoit la suppression de la vénalité & de l'hérédité des charges de judicature; les parlemens auroient agi avec justice, prudence & raison, s'ils avoient, à leur tour, demandé qu'on détruisît le fléau de la noblesse héréditaire. Le tiers état au-

roit voulu qu'on remédiât à la mauvaiſe adminiſtration des officiers de juſtice & des finances : mais ſes députés étoient pris dans ces deux corps qui vouloient ſa ruine : auſſi fut-il oublié dans les débats; c'étoit l'uſage. Rien n'étoit concerté, il n'y avoit aucun plan d'aſſis, peut-être point de but; la régente ſeule en avoit un, celui de régner & de voler arbitrairement. Les états ne purent, ou ne voulurent pas commencer leurs opérations, & on les ſépara lorſqu'à peine les pouvoirs étoient vérifiés : on nomma des *commiſſaires du roi*, pour conférer avec ceux des députés aux états; ceux-là traînerent en longueur, dégoûterent les députés, & ces états de 1614 offrirent, au dix-ſeptieme ſiecle, un ſpectacle bien plus étrange que ceux de Philippe-le-Bel au quatorzieme; ils finirent ſans même qu'on s'en apperçût. De nouvelles taxes vinrent au ſecours du tréſor royal; & Marie, voulant, à ſa maniere petite & bornée, diviſer auſſi pour régner, s'aviſa d'un autre plan qui ne put lui réuſſir qu'à brouiller, ſans porter aucun coup déciſif.

La nobleſſe & le clergé venoient de demander la publication du concile de Trente, & le rétabliſſement de la religion catholique dans le Béarn ; preſque toutes leurs doléances tendoient à faire réformer partiellement les clauſes de l'édit de Nantes les plus favorables aux réformés. Marie de Médicis eſſaya de les faire avertir ſecrétement de ſe défier des diſpoſitions hoſtiles des catholiques ; mais quoique les calviniſtes ne fuſſent que trop diſpoſés à s'inquiéter, il ne ſe trouva pas un homme capable de commander avec ſuccès des forces armées, quand même il y en auroit

eu : d'ailleurs, le grand mal du regne de Henri IV étoit d'avoir accoutumé au repos, à l'insouciance & à la mortelle quiétude de l'esclavage la seule portion d'hommes que la liberté des opinions pût conduire à la liberté politique & civile. Les réformés s'étoient endormis dans une douce confiance pour un roi qui les avoit toujours favorisés. Le reveil paroît si dur ! on a si peu de force, lorsqu'on les a usées au sein de la mollesse ! Le gouvernement étoit sans force, les religionnnaires sans courage, la nation anéantie. Le parlement n'avoit que des prétentions, & point de patriotisme ; il s'avisa, pour se rendre respectable aux yeux du peuple, de rendre le 8 mars 1615, un arrêt qui ordonnoit que les princes, les pairs, & les grands officiers de la couronne, qui ont séance & voix délibérative au parlement, & qui se trouvoient à Paris, seroient invités à venir délibérer avec le chancelier sur les propositions qui seroient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets, & le bien de son état. La régente, étonnée de ce coup d'autorité imprévu, consulta promptement les bons & fideles *sujets du roi :* ceux-ci craignirent que le parlement, réuni aux grands, ne prétendit tout-à-coup rendre l'administration plus réguliere, & moins dépendante de l'incapacité & des passions du prince ; ils se rappelloient ce que les états-généraux avoient voulu sous le regne du roi Jean ; & ce qui n'avoit pas eu son effet dans un tems d'ignorance, pouvoit s'opérer facilement en 1615. Marie se hâta d'ordonner aux magistrats de ne plus se mêler des affaires du gouvernement. De quoi s'inquiétoit l'inhabile régente ? les grands divisés entre eux

ſe bornoient à intriguer ſans ſavoir ni ce qu'ils vouloient, ni ce qu'ils pouvoient. Les magiſtrats n'avoient point préparé le coup qu'ils vouloient porter ; ils furent obligés à ſe taire, & peut-être trouve-t-on même le véritable ſecret d'appaiſer leurs efforts : d'ailleurs, nous n'en aurions pas été plus heureux. Si les grands avoient accru leur prépondérance, ſoutenus ſeulement par l'autorité parlementaire, le fruit de cette coalition contre l'autorité royale auroit été le rétabliſſement des fiefs. Combien la nation auroit été de tems encore à ſecouer le joug, ſi le régime féodal avoit pu renaître dans toute ſon étendue, puiſque les reſtes de cet infernal ſyſtême nous donnent encore tant de peine à détruire ! Non, en 1614 il ne pouvoit s'opérer une heureuſe révolution ; il falloit près de deux ſiecles pour en concevoir l'idée ; il en faut peut-être encore un pour l'exécuter.

Marie de Médicis ne connoiſſoit aucun remede aux maux que lui cauſoit tous les jours ſa mauvaiſe adminiſtration ; elle ſavoit faire toutes les ſottiſes du monde, & ſa foible tête ſe perdoit lorſqu'il s'agiſſoit de les réparer. Dès l'année de la mort de Henri IV, Concini & ſa femme avoient acheté le marquiſat d'Ancre pour une ſomme de cent trente mille livres. Ses égards pour le mari devinrent ſuſpects ; on l'accuſa d'avoir eu pour lui des bontés très-particulieres ; & les faveurs qu'elle accumula ſur ſa tête ne prouverent que trop qu'on ne ſe trompoit pas : elle en fit un maréchal de France, lui qui n'avoit jamais tiré l'épée. L'inſolent favori s'érigea bientôt en deſpote ; rien ne fut reſpecté : les libertés de l'égliſe gallicane furent violées ; les jéſuites devinrent

tout-puiſſans ; ils poufferent la démence juſqu'à demander qu'il leur fût permis d'écrire, & qu'il fût défendu de leur répondre. Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Eſpagne, & celui de Philippe, infant, avec Eliſabeth de France, furent conclus, contre tous les intérêts de la France. Ces alliances funeſtes ne pouvoient qu'effrayer les proteſtans, dont tous les intérêts ſe trouvoient bleſſés par l'intimité avec leurs plus redoutables ennemis. Henri IV avoit formellement interdit à la régente de former jamais aucune alliance avec l'Eſpagne, ou du moins de conſentir que ce fût avec l'héritier de la couronne, ou avec le roi, ſi elle venoit à le perdre avant la majorité de ſon fils; il lui avoit conſeillé auſſi de ne point accorder de faveur marquée aux jéſuites, toujours prêts à embraſſer le parti de la cour de Rome contre les intérêts de la France; il lui avoit appris que c'étoit le moyen de ne pas indiſpoſer les religionnaires, & de ne pas commencer une guerre qu'il ne ſeroit plus en ſon pouvoir de terminer; mais comme elle étoit incapable de réflexion, elle l'étoit auſſi d'adopter un conſeil ſage, & la mort du roi lui fit bientôt perdre le ſouvenir des inſtructions qu'elle en avoit reçues. Louis XIII n'étoit pas encore majeur, que les princes, irrités de l'inſolence des favoris, s'étoient déclarés & ſe formoient un parti; les proteſtans armoient ſecrétement, & la reine avoit auſſi ſes créatures prêtes à ſe montrer pour elle & pour les Concini. Le roi, longtems gouverné par eux, ne tarda pas à ſentir le poids de cette autorité exceſſive & mal dirigée. En perdant le titre de régente, Marie avoit con-

ſervé celui de mere, & c'étoit pour en abuſer qu'elle en réclamoit les droits. Louis, auſſi foible & auſſi bas que Henri III, ſe délivra du maréchal d'Ancre, comme ſon *auguſte ancêtre* s'étoit délivré des Guiſe par un aſſaſſinat. Concini fut tué par Vitry, capitaine des gardes, le 24 avril 1617. On trouva ſur lui des valeurs en papier pour 1,985,000 livres, & il avoit en outre pour 420,000 livres ſur les banques d'Italie. Peu de jours avant ſa mort, il avoit dit à quelques amis qui le blâmoient de ſon audace, *qu'il vouloit voir juſqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller.*

Quelle idée ne doit-on pas prendre de ce regne déſaſtreux, lorſqu'on voit une intrigante étrangere, un homme ſans conſidération, & un miniſtre ſans talens gouverner l'état! Ce miniſtre étoit le cardinal de Luynes, dont tout le mérite perſonnel ſe réduiſoit à dreſſer des oiſeaux au vol, & qui avoit obtenu à ce titre une place dans la vénerie du roi. Il ne ſavoit qu'amuſer puérilement ſon maître, & c'en étoit aſſez pour diſpoſer des deſtins de la France. Sous le gouvernement monarchique, quelles que ſoient les précautions que puiſſe prendre le peuple, ou par lui-même, ou par des repréſentans, le ſort de l'empire dépendra toujours des agens immédiats d'un homme inviolable, & aſſez riche pour n'avoir à ſon ſervice que des traitres à la nation. Une vaine reſponſabilité ne les rendra point incorruptibles; ils ſavent trop bien que les loix n'atteignent point l'eſclave de l'homme ſupérieur aux loix. On verra donc toujours les rois choiſir des hommes ſans mérite & ſans vertu; & malgré toute la vigilance du

peuple ou de ſes mandataires, la machine politique ſe trouvera entravée, tantôt par une exécution lente, tantôt par des délais perfides, tantôt par l'ineptie & le défaut d'enſemble, tantôt par des changemens arbitraires dans la nature des loix & dans leur application. Quand on leur feroit rendre compte à chaque jour, à chaque heure, le progrès du mal ne ſeroit que ſuſpendu, le mal ne ſeroit point extirpé ; il ne peut l'être qu'en remontant à ſa ſource.

L'aſſaſſinat de Concini prépara la ruine de Marie de Médicis ; elle ſentit que ſon crédit étoit perdu : toute occupée de ſa ſituation, elle parut inhumaine envers ſa veuve, qu'elle avoit tant aimée, & laiſſa briſer ſans pitié cet inſtrument fragile qui ne pouvoit plus lui ſervir. » Si on ne peut lui dire » que ſon mari eſt mort, dit-elle, qu'on le lui » chante ". Expreſſion qui fait horreur, & qui caractériſe parfaitement l'ingratitude des rois. Elle refuſa de s'intéreſſer pour elle, & de demander ſa grace, qu'elle pouvoit encore obtenir. Léonor fut miſe en priſon ; & telle eſt la foibleſſe & la lâcheté des gouvernemens deſpotiques, qu'on ne lui fit point ſon procès, pour avoir abuſé de la faveur & de la confiance de la reine : on l'accuſa de judaïſme, de magie & de ſortilege : elle fut condamnée au feu ſur ces imbécilles chefs d'accuſation, par des magiſtrats dont on ne ſait ſi l'on doit accuſer le plus ou la démence ou la baſſeſſe. Cette malheureuſe, moins coupable que la reine, montra de la conſtance en marchant à un ſupplice ſi peu prévu, & mourut avec une fermeté qui ne fit qu'accroître la fureur de ſes ennemis.

Louis XIII, dont l'ame foible & féroce auroit

été capable des mêmes crimes que Charles IX, s'étoit écrié, en apprenant la mort de Concini : *Enfin, me voilà roi !* Il avoit raison, il venoit de consommer un crime ; c'étoit son premier acte royal. De ce moment, il ôta la garde à sa mere, qui, troublée de cet ordre tyrannique, lui demanda la permission de se rendre à Moulins ; il lui en laissa la liberté ; mais à peine étoit-elle arrivée à Blois, qu'il la fit arrêter & renfermer dans le château : elle se sauva de cette forteresse, & se rendit à Angoulême, & de-là au pont de Cé, où elle fut prête à prendre les armes contre son fils.

Le cardinal de Luynes & ses freres profiterent seuls de la mort de Concini ; il n'avoient pas renversé le maréchal d'Ancre & banni la reine-mere pour le bien de l'état, mais pour le leur propre : ils se partagerent toutes les charges de Concini, & la fortune publique ne fit que changer de main, comme à toutes les mutations de ministere. Marie n'avoit été éloignée que pour n'avoir point à partager avec elle les trésors que l'on prétendoit amassés ; mais il s'élevoit dans le conseil un homme d'un génie plus étendu, dont les vastes projets demandoient une autre marche. Il entreprit de réconcilier Marie avec son fils : ce n'étoit pas qu'il fût susceptible des sentimens de la nature, ni qu'il voulût toucher le cœur de son *maître*, mais il craignoit que les intrigues de cette femme ne soulevassent en sa faveur une partie du royaume ; & pour exécuter ses desseins, il lui falloit la paix & la tranquillité qui disposent à l'esclavage. La mort du cardinal de Luynes, arrivée après le siege de Montauban, le 15 décembre 1621, fut un moment de triomphe pour la reine ; Richelieu se ser-

vit habilement d'elle pour obtenir sur l'esprit du roi un crédit dont ensuite elle fut la victime. En 1623, il l'avoit rendue aussi puissante que dans le tems de sa régence; il obtint de sa reconnoissance le chapeau de cardinal, qu'il ambitionnoit depuis long-tems, & qui lui étoit nécessaire pour ajouter à sa considération personnelle : elle seule pouvoit le lui procurer aussi promptement, par ses relations avec la cour de Rome. Dès ce moment, il ne se crut plus obligé à aucun égard envers elle; & comme il avoit besoin d'un empire absolu sur l'esprit de Louis XIII, qui ne l'aimoit pas, mais auquel il s'étoit rendu nécessaire, il n'oublia rien pour l'aigrir de nouveau contre Marie. Comme elle ne savoit rien calculer, elle lui laissa le tems de s'emparer absolument de ce prince, & se vit abandonnée de lui & de la cour, au moment où elle s'y attendoit le moins. Elle ajouta une autre imprudence à la premiere; elle refusa tout accommodement entre elle & Richelieu, & mit Louis dans l'alternative de chasser ou elle, ou son ministre. Il ne balança point; & Marie, plongée dans un délire plus grand encore, par les suites de son caractere opiniâtre & irréfléchi, s'enfuit de Compiegne le 30 juillet 1631, & se rendit à Bruxelles, où elle fut reçue avec de grands honneurs. Mais lorsqu'elle fut sortie de France, les apologies de sa conduite, ses manifestes & ses lettres, furent inutiles. Richelieu triomphoit & savoit ménager la durée de cet avantage; il faisoit valoir contre elle ses liaisons avec l'Espagne, la combinaison de ses projets avec ceux de *monsieur*, son second fils, le dessein bien constaté qu'elle avoit eu de marier ce prince avec Anne

d'Autriche, en faiſant déclarer Louis XIII impuiſſant, ou bien en terminant ſes jours : enfin il inſinuoit qu'elle avoit trempé dans la conſpiration de Chalais, en 1626. On ignore ſi ce dernier crime auroit été capable d'effrayer Marie. Si elle avoit pu le commettre, & qu'elle l'eût cru néceſſaire à ſon ambition, il y a peu d'apparence qu'elle s'y fût refuſée ; mais ſoit que de pareils ſoupçons fuſſent bien ou mal fondés, ils devoient faire une vive impreſſion ſur un prince fanatique & d'un caractere ſoucieux & méfiant. Son humeur chagrine & ſon eſprit borné demandoient à être gouvernés ; mais il préféroit l'empire du cardinal, qui le débarraſſoit du fardeau des affaires, à celui de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche & de ſon frere, dont il étoit jaloux. Si le cardinal ſe trouvoit chargé du gouvernement, ce ne pouvoit être qu'en ſon nom ; au-lieu que les deux reines & le duc d'Orléans auroient eu tout l'honneur de l'adminiſtration, & l'auroient réduit à une nullité abſolue. Marie fut donc ſacrifiée à la haine du miniſtre ; ſon douaire & ſes biens furent ſaiſis ; ſes finances épuiſées, elle ſe vit en proie à l'horrible néceſſité d'avoir recours à la ſtérile pitié de ſes égaux. Les *ſouverains*, ſi prodigues pour eux & leurs favoris, de la ſubſiſtance de leurs *ſujets*, ne ſont jamais généreux. L'Angleterre donna à Marie quelques ſecours modiques, que les intrigues de Richelieu réduiſirent au point qu'elle fut obligée de repaſſer en Hollande, après un voyage à la cour de Londres. Les Hollandois craignirent de ſe brouiller avec le cardinal, & enfin la reine fugitive ne trouva d'aſyle qu'à Cologne, où les jéſuites daignerent lui payer une

ſi

si chétive pension, qu'en 1642 elle manqua de bois au milieu de l'hyver, & périt presque de misere, vers la fin de juin de l'année suivante. Tant que les rois ne seront pas de simples citoyens, investis seulement, comme tous les fonctionnaires publics, d'un pouvoir temporaire, délégué par les peuples; tant qu'ils ne seront pas comptables au peuple & soumis à la loi; enfin tant que l'impunité leur assurera le droit d'être criminels, un châtiment semblable à celui qu'éprouva Marie de Médicis, sera une sorte de justice accidentelle, dont le vulgaire rendra grace aux circonstances; mais le philosophe n'y verra qu'un effet du hasard, dont l'influence passagere ne satisfait point les loix, ne venge point les hommes des maux qu'ils ont soufferts, & n'a jamais servi d'exemple aux têtes couronnées.

Après avoir persécuté sa mere par l'exil, par un procès en regle, dont il avoit chargé des commissaires, Louis XIII la voyant humiliée, pauvre & mourante, ne la traita pas moins avec une dureté excessive : mais que pouvoit attendre d'un fils sur le trône, une mere telle que Marie de Médicis ? L'éducation qu'il en avoit reçue, la persuasion où il étoit qu'elle avoit voulu le faire assassiner, les doutes qui s'étoient élevés contre elle à la mort de Henri IV, la dureté du cœur, l'inhumanité innée dans l'ame des rois, leur indifférence sur l'opinion publique, tout devoit préparer Marie à l'abandon total de son fils. Agrippine avoit commis toutes sortes de crimes pour élever Néron à l'empire; Agrippine périt par l'ordre de ce monstre.

Richelieu & Louis XIII régnoient enfin sans obstacle; le sort qui n'avoit fait qu'un ministre

de Richelieu, ne lui avoit pas assigné sa place; il devoit lui donner une couronne. Audacieux, entreprenant, dissimulé, vindicatif, barbare, que lui manquoit-il pour être digne du trône? Le sang dont il en arrosa les degres, n'effraya jamais le caractere farouche de Louis XIII; ces deux êtres étoient nés l'un pour l'autre. « Ce que Machiavel » conseille au tyran qu'il instruit, dit Mably, Ri- » chelieu l'exécuta (1) ". Mably auroit dû écrire que Richelieu & Louis XIII l'exécuterent. Loin de nous ces ménagemens qui rejettent en entier sur des ministres les crimes qui souillent l'histoire des monarchies! Sans doute, les ministres des rois ne peuvent être que des tyrans subalternes; lorsque par hasard ils ont, comme Richelieu, un génie supérieur, ou simplement quelques talens de plus qu'un *monarque* ignorant, ils sont les auteurs des plans de tyrannie; mais en cela même, ils ne sont jamais que les organes ou les interpretes de la *volonté royale.* Supposez qu'on place tout-à-coup sur le trône un honnête citoyen, & qu'on lui donne pour ministre un Richelieu, son premier soin sera de le faire livrer au supplice. Louis XIII, au contraire, loin de contrarier le despotisme de son ministre, l'applaudissoit & l'encourageoit dans

---

(1) J'aurois dit plutôt que Richelieu fut tout ce que Machiavel nous montre dans *le prince* qu'il n'a pas prétendu instruire, mais faire connoître aux hommes. Comment de très-grands génies n'ont-ils pas vu que l'auteur du discours sur Tite-Live, & de l'histoire de Florence, avoit voulu donner des leçons au peuple, & non des préceptes aux rois? Comment ne l'ont-ils pas entendu crier aux nations : Tant que vous aurez des *princes*, voilà ce qu'ils peuvent être, & toujours ce qu'ils sont, plus ou moins?

toutes ſes opérations. Tous deux, parfaitement d'accord pour tout aſſervir à l'autorité royale, intervertirent l'ordre des tribunaux, & tous les magiſtrats céderent à l'impulſion d'un nouveau Louis XI, après cette fameuſe audience où ils furent contraints d'écouter, *à genoux*, les réprimandes de ces deux inſolens deſpotes, lors de la fuite du duc d'Orléans. S'il y eut dans les parlemens quelques hommes de bien, on les vit auſſi ſuſpendus de leurs fonctions, deſtitués de leurs offices, exilés ou traînés dans les priſons d'état. Les calviniſtes furent anéantis par la priſe de la Rochelle; les grands, humiliés par la crainte des coups d'autorité arbitraire, diviſés, affoiblis par les châtimens, redoutant ſans ceſſe les délateurs que Louis XIII accueilloit avec joie, tous ſuſpects les uns aux autres, tomberent dans l'abattement; les aſſemblées leur furent interdites; le deſpote ne leur permit que les armes à leur uſage perſonnel, mais leur défendit expreſſément d'en conſerver dans leurs châteaux; il leur défendit auſſi toute communication avec les étrangers, même avec les ambaſſadeurs des puiſſances, & finit par leur interdire ſévérement la ſortie du royaume; il rendit cette fameuſe ordonnance, par laquelle il étoit enjoint d'obéir, ſans délai, à tous les ordres du roi; il étoit permis ſeulement d'expoſer les raiſons qu'on pouvoir avoir de s'y ſouſtraire; & s'ils étoient réitérés, il falloit les exécuter ſans réplique, ſous peine de perdre charges ou emplois, ſans préjudice d'autres punitions dues à la déſobéiſſance; de ſorte que ſi le *monarque* avoit eu la fantaiſie d'ordonner à un homme de tuer ſon pere ou ſon enfant, il auroit fallu obéir ou périr. Tou-

tes les autorités, toutes les loix, tous les usages; toutes les coutumes qui avoient passé en loix, tous les corps existans, toutes les classes de l'état souffrirent un bouleversement général. La division des protestans détruisit le seul germe de liberté qui existât depuis Charles VIII; les lumieres sembloient ne s'être répandues en France que pour le profit des tyrans. Ces deux hommes perfides les firent servir à façonner la nation au joug monarchique; ils avilirent les esprits propres à éclairer leurs concitoyens; les pensions, les bienfaits asservirent la plume de ces lâches adulateurs. Les autres classes furent amollies par l'usage de ce que les arts, les sciences & les lettres ont d'inutile & d'attrayant; le luxe le plus effréné retint à la cour ces grands, accoutumés à mendier bassement les faveurs des rois, pour étaler à leur suite un faste insolent. Louis XIII & Richelieu dispensoient d'une main l'or avec la servitude, & de l'autre les châtimens à tout être qui osoit penser.

Que d'horreurs présente le tableau de ce regne déplorable! que de proscriptions! que de sang répandu! que de veuves éplorées! que d'orphelins gémissans! que de crimes particuliers & publics! & les François les ont soufferts, & les nations voisines en ont été témoins! Que dis-je? elles ont éprouvé le même sort, & l'Europe a encore des rois!

Si Henri IV eût vécu, jamais une Espagnole n'auroit été la femme de son fils. Anne d'Autriche, digne du sang dont elle étoit née, apporta en France tous les vices de l'Espagne & ceux de la maison d'Autriche. Marie de Médicis, attachée à la cour de Rome, nourrie dans le fanatisme

& la superstition, avoit cru ne pouvoir mieux servir la religion catholique, qu'en s'alliant avec de fideles sujets des pontifes & de l'église. Les Concini, gagnés par l'or de l'Espagne, avoient hâté cette fatale alliance, & le 24 novembre 1615, Anne d'Autriche épousa Louis XIII : elle étoit âgée de quinze ans, & Louis étoit plus jeune qu'elle de cinq jours. Nés tous deux avec un cœur dur & altier, ils n'étoient pas plus capables l'un que l'autre de ressentir & d'inspirer de l'attachement ; aussi n'éprouverent-ils jamais qu'une indifférence réciproque, qui dégénéra dans la suite en une haine fortement prononcée. Anne étoit fiere & absolue : elle ne vit pas sans chagrin qu'elle étoit soumise, avec toute la cour, à l'autorité de sa belle-mere, & même obligée de lui céder le pas ou de disputer avec elle sur les honneurs de la préséance. Elle montra, dans les commencemens de son regne, peu d'empressement à se mêler des affaires. A peine connoissoit-on quel étoit son caractere, lorsque la mort de Concini lui donna l'occasion de le développer par un trait de froideur & d'insensibilité révoltante. Les deux favoris de Marie laissoient un fils âgé de dix ans, d'une figure intéressante & d'un caractere aimable. Ce malheureux enfant, errant dans le palais du Louvre, ne savoit où trouver un asyle. « C'est moi, di-
» soit-il, qui porterai long-tems la peine de l'or-
» gueil de mes parens ». On lui avoit ôté son chapeau & son manteau, comme des marques distinctives d'un état dont il étoit déchu. Depuis deux jours, sa douleur l'avoit empêché de boire & de manger. Le comte de Fresque en eut pitié ; il voulut intéresser la reine en sa faveur ; il ob-

tint d'elle qu'on le lui ameneroit, après l'avoir engagé à prendre des rafraîchiſſemens. Elle l'accueillit avec beaucoup de douceur, & lui promit d'avoir ſoin de ſon enfance. Cette humanité n'auroit pu que lui faire honneur; mais comme on lui avoit dit que l'enfant danſoit avec grace, elle le fit danſer en ſa préſence, au ſon des inſtrumens, tandis que le ſang de ſon pere couloit encore, & qu'on allumoit le bûcher où alloit être jettée ſa mere. Dans quelle claſſe d'hommes, hors le rang *ſuprême*, trouveroit-on des exemples d'une pareille dureté de cœur?

Le retour de la reine-mere auroit renouvellé les débats entre les deux princeſſes, ſi le duc d'Orléans n'étoit devenu le point de réunion. Dès ſon arrivée en France, Anne d'Autriche avoit pris avec lui des manieres très-libres. Le prince obſervoit peu de cérémonial avec elle; & cela paroiſſoit d'autant plus étrange, qu'en Eſpagne, où l'étiquette eſt extrêmement ſévere, la princeſſe ne devoit point avoir appris à uſer d'une liberté ſemblable. On prétendoit que Louis XIII n'étoit pas d'une complexion capable de promettre des ſucceſſeurs au trône, & l'on croyoit que le duc d'Orléans auroit eu beſoin du même conſeil que la ducheſſe d'Angoulême avoit autrefois donné à François I[er]., à l'égard de Marie d'Angleterre. Louis XIII, qui n'aimoit des femmes *que l'eſpece*, diſoit la reine Chriſtine, devint cependant fort jaloux de la ſienne, & ſe rendit le jouet de ſes courtiſans, & ſur-tout de ſes miniſtres, intéreſſés à demeurer ſeuls en poſſeſſion de tout le crédit. Une préférence marquée pour ſon beau-frere ne fut pas la ſeule galanterie qu'on attribue à la

reine ; il courut des bruits injurieux ſur elle, à l'égard du duc de Buckingham, favori de Charles II, roi d'Angleterre, & ambaſſadeur de ce prince en 1625. Le duc ſe déclara publiquement l'amant de l'Autrichienne. Richelieu en conçut du dépit; ils ſe brouillerent. Louis XIII, irrité, éloigna la dame d'atour de la reine, & chaſſa quelques-uns de ſes domeſtiques. L'ambaſſadeur partit; & quoi qu'en aient dit des auteurs mercenaires, il y a toute apparence qu'en effet Anne, qui ſouvent faiſoit des neuvaines pour avoir des enfans, cherchoit auſſi à s'en procurer par des moyens dont l'efficacité lui paroiſſoit mieux conſtatée.

Quant à la conſpiration de Chalais, petit-fils du maréchal de Montluc, il n'a pas été prouvé qu'Anne d'Autriche, ni même la reine-mere, y fuſſent entrées. On dit qu'il étoit queſtion d'ôter au roi ou la vie, ou la liberté, de faire prononcer la nullité du mariage de la reine, pour cauſe d'impuiſſance de la part de Louis, & de la marier avec le duc d'Orléans. On ajoute que les interrogatoires ſecrets du conſpirateur fourniſſoient des preuves contre les deux reines & contre Gaſton d'Orléans; mais on ne les fit point connoître. Si quelque choſe peut donner lieu à croire qu'Anne d'Autriche fût coupable, c'eſt qu'il eſt conſtant qu'elle ſe préparoit à épouſer le duc d'Orléans, lorſqu'en 1630, Louis XIII tomba ſi dangereuſement malade qu'on déſeſpéra de ſa vie : la propoſition en fut faite à Gaſton, & tous deux s'en occupoient, lorſque le roi ſe rétablit. Déja cruellement agité depuis la conſpiration de Chalais, ce prince dut regarder comme une nouvelle preuve

du crime ; de semblables négociations entamées pendant sa maladie ; & lorsque Marie de Médicis eut quitté la cour, Anne d'Autriche demeura exposée à tout le ressentiment d'un mari dont la méfiance s'accroissoit chaque jour, & d'un ministre qui n'ignoroit pas les intrigues des Espagnols avec elle & avec sa belle-mere, dont les intérêts étoient réunis avec les siens depuis qu'elle faisoit cause commune avec Gaston d'Orléans. Louis XIII fit défendre à l'ambassadeur d'Espagne de la voir aussi fréquemment. Pour la seconde fois, on lui ôta ses confidentes & ses domestiques, & l'on fit peu d'attention à des menaces qui devoient être sans effet.

En 1637 cependant, sa correspondance continue avec Marie fit naître encore des inquiétudes : elle employa contre le cardinal une maîtresse du roi, mademoiselle de la Fayette, qui lui étoit toute dévouée, malgré leur rivalité : elles y employerent toutes deux le jésuite Caussin. Anne s'entendoit avec le conseil d'Espagne, pour empêcher l'abaissement de la maison d'Autriche, de ce colosse effrayant, dont la puissance & l'orgueil ébranlent l'Europe & fatiguent encore la France ; mais rien ne réussit à cette femme intrigante, que le projet de donner un héritier à Louis XIII. Quel fut le pere de cet enfant ? c'est encore une énigme. On prit toutes les précautions possibles pour en accorder les honneurs au roi. Mademoiselle de la Fayette, retirée au couvent de la Visitation, où elle se disposoit à prendre le voile, eut, au commencement de décembre 1637, un entretien de quatre heures avec Louis XIII, qui étoit venu de Grosbois à Paris, exprès pour la voir. A son retour, le mau-

vais tems l'ayant forcé à chercher un abri, il le trouva au Louvre, chez la reine, qui lui offrit sa table & son lit. Cette partie sembloit être arrangée; car le roi quitta Paris dès le lendemain, & ne parut pas vivre depuis en meilleure intelligence avec la reine, qui cependant, neuf mois après, mit au monde ce trop fameux Louis XIV, à qui la France dut ensuite soixante années de malheurs.

Louis XIII savoit-il que la reine étoit enceinte, & se prêta-t-il à ce manege qui pouvoit ôter la couronne à un frere qu'il haïssoit? La demoiselle la Fayette avoit-elle opéré ce raccommodement momentané, ou pour couvrir la foiblesse de la reine, ou pour essayer en effet de faire naître un successeur au trône? Cette derniere conjecture paroît peu vraisemblable, lorsqu'on se rappelle que Louis XIII avoit toujours été soupçonné d'impuissance, & que l'on n'ignoroit pas que ses maîtresses n'étoient pour lui qu'une simple société de confiance & d'amitié. Quoi qu'il en soit, & de la complaisance de Louis XIII, qui peut-être crut que le ciel avoit fait un miracle en sa faveur, & de la chasteté plus que douteuse de la reine Anne, elle déclara sa grossesse, & Richelieu parut en être fort mécontent. Étoit-ce un jeu? vouloit-il cacher à son *maître* la part qu'il pouvoit avoir à cette intrigue? C'est encore ce qu'on ignore parfaitement. La naissance du dauphin fut suivie de près par celle du duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans. Après avoir souffert la naissance d'un premier enfant, il n'y avoit pas de prétexte à en défendre un second. Quoique la maternité dût rendre la reine plus chere à son mari, s'il avoit cru être le pere de deux fils, on ne voit pas qu'elle ait eu plus de crédit, ni qu'elle

ait obtenu plus de confiance de ſa part. Au lit même de la mort, Louis XIII ne l'ayant point encore appellée, elle envoya auprès de lui M. de Chavigny, avec ordre de lui demander pardon de ce qui pouvoit lui avoir déplu dans ſa conduite, le ſuppliant de croire qu'elle n'avoit jamais trempé dans la conſpiration de Chalais, ni conçu le deſſein d'épouſer Gaſton, ſon frere. Louis reçut cette ambaſſade avec beaucoup de froideur. » Dans l'état où je ſuis, » répondit-il, je dois lui pardonner; mais je ne » peux pas la croire ". Il étoit temps pour elle de ſe ſoumettre: on penſe bien qu'elle aſpiroit à la régence, & qu'elle la vouloit ſans aucune reſtriction. Il falloit que la néceſſité diĉtât à Louis XIII une loi bien impérieuſe pour le faire conſentir à laiſſer l'autorité à une femme & à un frere, qu'il paroiſſoit haïr également. Si le cardinal eût encore vécu, peut-être auroit-il agi autrement. Enfin il céda aux repréſentations, & nomma ſa femme régente, en lui confiant l'éducation des deux princes, ſes fils, avec l'adminiſtration des affaires publiques; il nomma Gaſton, ſon frere, à la lieutenance générale du royaume; mais il ordonna en même-tems que ni la reine, ni le duc d'Orléans, ne pourroient rien faire ſans l'avis du conſeil de la régence; compoſé de ſes couſins le prince de Condé & le cardinal Mazarin, du chancelier Séguier, du ſur-intendant des finances & du ſecretaire des commandemens, qualifiés tous de miniſtres d'état. Il ordonna que tout ſeroit délibéré dans ce conſeil, décidé à la pluralité des voix, & qu'il y ſeroit pourvu à la même pluralité, tant aux plus importans emplois & principaux offices de la couronne, qu'aux charges de ſur-intendant des finan-

ces, de premier président, de procureur-général au parlement de Paris, & de secretaire des commandemens. C'étoit donner des bornes bien étroites à l'autorité de la reine; & déja son ambition ne connoissoit plus de bornes : aussi Louis XIII avoit à peine fermé les yeux, le 14 mai 1643, qu'elle songea aux moyens de faire anéantir ces restrictions, qu'elle trouvoit offensantes. C'étoit le seul acte de justice qu'avoit fait dans sa vie ce détestable roi, surnommé *Louis le juste*, & il fut annullé dans vingt-quatre heures, tandis que les maux qu'il avoit faits à la nation ont préparé tous ceux qu'elle a endurés pendant un siecle & demi, & dont elle n'est qu'à demi délivrée.

Cette déclaration du roi avoit été signée le 19 avril; il mourut le 14 mai; le 15, la régente se transporta en grande pompe au parlement; & tandis qu'elle y signoit cette même déclaration, elle avoit reçu le serment des ministres de se départir de tous les droits qu'elle leur accordoit. Le comble de la dérision des rois envers les nations, c'est le cérémonial qu'on pratique à leur égard: on fait tenir un *lit de justice* à un embryon de quatre ans & demi; on lui fait dire qu'il accorde la régence à sa mere; un chancelier vient à genoux prendre *les ordres du roi;* une cour souveraine enregistre des *très-exprès commandemens du roi.* On ne voit point de pareils actes de folie dans les états où aucunes des charges ne sont héréditaires, où, suivant l'ordre de la nature, les enfans ne sont que des enfans & où l'on n'insulte point à la dignité des hommes faits. Ces honteuses génuflexions, ces farces dé-

goûtantes, rappellent l'admiſſion du cheval de Caligula au ſénat romain.

Mazarin s'empara bientôt de la confiance de l'ignorante princeſſe, qui n'avoit pas même autant d'eſprit que Marie de Médicis. Elle le fit premier miniſtre; un pareil choix déplut aux grands, & même au peuple, fatigué du joug inſupporble de Richelieu: mais tout étoit corrompu, avili, incapable d'aucune énergie; le miniſtre de Louis XIII avoit anéanti la force qui reſtoit aux grands; il ne leur avoit laiſſé que leur orgueil, leurs prétentions, & quelques biens; les magiſtrats n'exiſtoient plus, & le peuple, ſans dignité comme ſans appui, ne pouvoit rien exiger de ceux qui n'avoient pas encore ſenti qu'ils ne ſont rien ſans lui. Des femmes cabalerent contre Mazarin; non contentes d'être célébrées par des aventures galantes, elles ſe jetterent au travers des affaires politiques, & l'on vit régner dans la ridicule guerre de la fronde tout le déſordre & l'inconſéquence qui caractériſent les grands projets conduits par des têtes déſordonnées. La victoire du prince de Condé, cette victoire ſi célebre dans les annales de la France eſclave, & qu'a déja déſavouée, au nom d'un peuple libre, l'aſſemblée conſtituante dans ſes jours de gloire, avoit donné au commencement de la régence un éclat que fit diſparoître cette guerre, que le prince de Condé diſoit *qu'on ne pouvoit écrire qu'en ſtyle burleſque*. Anne d'Autriche n'eut guere d'autre part au gouvernement que ſes intrigues en faveur du cardinal Mazarin, & l'opiniâtreté qu'elle montroit à le ſoutenir; elle embraſſoit aveuglément tous les partis qu'il lui montroit, ſans les calculer, &

ſans en prévoir les conſéquences ; elle ne fut enfin qu'un docile inſtrument des volontés de cet homme dont le génie étoit preſque auſſi redoutable que Richelieu, & qui auroit été auſſi haïſſable s'il n'avoit pas eu le caractere ſouple & délié de ſon pays. La guerre de la fronde s'appaiſa ; le duc d'Orléans, le prince de Condé, le fameux coadjuteur de Retz & ſon parti céderent ; les femmes ceſſerent de clabauder ; & le cardinal, peu reconnoiſſant de la protection que lui avoit conſtamment accordée la reine, ne fut pas plutôt délivré par elle d'une partie de ſes ennemis, qu'il travailla à l'écarter de la confiance de ſon fils, & à s'emparer ſeul de l'eſprit du jeune prince : il y réuſſit complétement. Louis XIV ne manquoit à aucun des devoirs extérieurs envers ſa mere ; mais il ne cherchoit point à s'inſtruire auprès d'elle ; & après la mort du cardinal, elle ne fut point appellée au premier conſeil que tint le roi déja majeur : elle en fut mécontente ; mais elle ſe ſouvint heureuſement du ſort de Marie de Médicis ; & peu curieuſe d'aller terminer ſes jours à Cologne, elle ſe retira prudemment de toutes les affaires, & mourut tranquillement à la cour le 20 janvier 1666, dans ſa ſoixante-cinquieme année, ſans avoir fait aucun bien, mais ſans avoir fait autant de mal que beaucoup d'autres. On ne lui connoît aucune vertu, beaucoup de vices & de défauts ; elle paſſa ſa vie à intriguer, à brouiller, & il eſt à préſumer qu'elle eût été plus déteſtable, ſi elle n'avoit pas été ſoumiſe à l'aſcendant de deux hommes de génie, qui ne vouloient pas lui laiſſer partager le fruit de leurs crimes.

Mazarin avoit encore fait à la France ſe préſent d'une Eſpagnole Autrichienne. Louis XIV avoit épouſé, le 9 juin 1660, Marie-Thérefe d'Autriche, fille de Philippe IV & d'Eliſabeth de France, ſœur de Louis XIII; elle avoit vingt-deux ans lorſque ſon pere préféra pour elle l'alliance de la France à celle de l'empereur. Mazarin la lui avoit fait propoſer en 1658, & pour l'y déterminer, il négocia en même-tems le mariage du roi avec Marguerite de Savoye. Le duc & ſa femme vinrent à Lyon, & y amenerent la princeſſe; le jeune roi en paroiſſoit content, lorſque le comte de Pimentel arriva *incognitò*, & vint offrir, de la part de ſon maître, la paix & l'infante Marie-Thérefe. L'offre fut acceptée: le duc de Savoye, devenu le jouet de Mazarin, partit de Lyon précipitamment; & ſi ce prince avoit été plus puiſſant, ſans doute il s'en feroit ſuivi une guerre entre lui & la France, & deux peuples ſe feroient égorgés pour la querelle de deux familles. Le traité des Pyrénées fut la ſuite de cette alliance. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les conſéquences de tous ces traités faits entre les rois & non entre les nations; mais il eſt conſtant que les *auguſtes monarques* n'en ont pas fait un ſeul que la France libre doive avouer, ſans les avoir examinés avec le plus grand ſcrupule, & les avoir modifiés, non d'après les idées étroites des deſpotes imbécilles, mais ſelon la dignité d'un peuple qui traite des plus grands intérêts de l'humanité.

Enfin, Marie-Thérefe vint régner en France; les dépenſes exceſſives que la cour fit en cette occaſion préſageoient la magnificence du regne

de Louis XIV; & dans un roi qui dispose en maître de la fortune de l'état, la magnificence est criminelle. Le seul carrosse du roi étoit du prix de soixante-quinze mille livres, ce qui vaut aujourd'hui cinquante mille écus; la broderie des habits coûta deux millions. Les fêtes effacerent tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors, parce que le bon goût servoit plus à les embellir que la richesse même; tout ce que les arts ont de plus flatteur, ce que l'esprit peut avoir de plus séduisant, se disputerent le prix sous un prince avide de louanges, & prompt à les récompenser. Les poëtes, les orateurs, les historiens, les artistes s'empresserent à le flatter bassement. On lui répéta tant & de si bonne heure qu'il étoit le plus grand roi du monde, qu'il se le persuada; & quel est l'homme assez ferme, assez sage, pour que les honneurs de l'apothéose ne parviennent pas à lui faire croire, comme au fou de Séville, qu'il est ou Jupiter, ou Neptune?

Malgré cette grandeur empruntée, Louis XIV ne montra jamais ni ce courage, ni cette supériorité d'ame que lui attribuoient ses flatteurs; il ressembloit à ces idoles des Indiens renfermées dans de superbes pagodes, environnées d'or, de colonnes, de tapis, qui les dérobent à la vue, & qui n'offrent enfin, quand on les approche, qu'une espece de caricature dont l'homme instruit détourne les yeux, quoique les ignorans se prosternent devant elles.

Qui pourroit reconnoître du courage dans un roi qui ne s'expose jamais aux mêmes périls que ses soldats, & qui ne marchoit à leur tête que par esprit de parade & d'ostentation? Quel hom-

me eſt aſſez près de la corruption royale pour honorer du nom de grand, un roi dont les ordres ſanguinaires ont fait ruiſſeler le ſang dans preſque toute l'Europe ? En vain les plus beaux génies de la France ſe ſont proſtitués juſqu'à vanter en lui le meurtre, le carnage, la dévaſtation; en vain Boileau s'eſt-il traîné dans la pouſſiere; en vain l'auteur du ſiecle de Louis XIV, Voltaire, a-t-il flétri ſa renommée par des louanges ſerviles à un des plus déteſtables tyrans de la France; en vain tous les eſclaves de ſon tems, & même après lui, l'ont déifié, l'humanité ſe leve & s'écrie : Impitoyables flatteurs, race empoiſonnée, nourrie du ſang qui échappe à la ſoif inſatiable de vos maîtres, ſongez à l'invaſion de la Flandre, à celle de la Franche-Comté, à la guerre de la Hollande, au ravage de la Lorraine & de l'Alſace, aux deux embraſemens du Palatinat, à la guerre d'Angleterre, aux dragonnades, à la révocation de l'édit de Nantes; ſongez que ce long amas d'horreurs, cet enchaînement preſque incroyable de crimes, eſt l'ouvrage d'un ſeul homme ! Sainte humanité ! quand naîtra le jour où toutes les nations, attentives à ta voix, reconnoîtront leurs erreurs paſſées, chercheront enfin, dans la ſimplicité des loix de la nature, les baſes de l'équilibre politique du gouvernement, n'en ſouilleront plus la majeſté, & ne permettront plus qu'un être ait jamais le funeſte pouvoir de faire le malheur, ni même le bonheur des hommes ! Nous, écrivains françois, qui ne verrons jamais luire ce jour heureux, qui même n'oſons plus le prévoir en faveur de nos enfans, mais à qui la nature a donné un caractere

tere libre & vrai, efforçons-nous du moins de préparer la lumiere qui doit éclairer les races futures ; ne cédons point au torrent, n'adouciſſons point l'auſtérité de notre langage ; montrons la vérité à ceux qui l'aiment, & à ceux même qui la redoutent ; nommons tous les crimes par leur nom ; nommons auſſi les criminels. Un jour les peuples éclairés & heureux diront, en foulant la terre qui nous couvrira : *Ici repoſent des hommes qui furent nos amis ;* ils chercheront à connoître nos deſcendans : ils leur tendront les mains, & verſeront avec eux d'honorables larmes ſur la cendre de leurs peres.

Je viens de peindre les plus grands traits du regne de Louis XIV ; il fut auſſi mépriſable dans le cabinet, qu'il étoit barbare au dehors ; ſon hiſtoire eſt remplie d'infidélités de ſa parole, de fauſſeté dans ſa conduite, de traités faits & rompus par lui ſeul, de villes priſes au mépris de ſes promeſſes, de fauſſes garanties données & violées ſans ſcrupule, de déclarations ſignées au moment où il les démentoit ou par d'autres actes publics, ou par ſes actions, de fanatiſme d'un côté, d'impiété d'un autre, de meurtres, d'aſſaſſinats commis alternativement pour Jeſus-Chriſt, Calvin, Mahomet : ſa vie privée n'eſt pas plus digne de grace. Tandis que ſes ordres ſanguinaires ſemoient la mort dans tous les climats de l'Europe, le lâche monarque paſſoit ſa vie dans les bras des plus belles femmes de la cour ; il ne rougiſſoit pas de déshonorer ſon frere, & d'expoſer ſa belle-ſœur, *madame* Henriette, à la fureur d'un mari outragé. C'eſt un préjugé ſans doute que l'opinion qui aſſujettit un homme à

partager le déshonneur d'une femme infidelle ; mais enfin ce préjugé exiftoit : étoit-il féant à un roi de manquer auffi indignement de refpect & d'égards pour fon frere ? étoit-il pardonnable de féduire les filles attachées à la princeffe, pour dérober aux yeux de *Monfieur* ce criminel attachement ? & n'étoit-ce pas agir en brigand, plutôt qu'en *roi*, en *légiflateur*, en *pere*, titre que nos rois fe font arrogé de tout tems, & qu'on voudroit même reffufciter encore ?

La dame de Beauvais, femme-de-chambre de la reine Anne d'Autriche, avoit été la premiere inclination de Louis XIV ; elle l'avoit initié, & en récompenfe elle reçut de lui le don d'une fuperbe terre, dont il n'avoit pas le droit de difpofer plus que de tout autre bien : l'or dont il l'acheta appartenoit au peuple, & non à un jeune étourdi ou à une vieille intrigante. A cette premiere folie, fuccéda mademoifelle de Lamotte-Argencourt, plus jeune, plus aimable, mais auffi plus légere, & à qui les préfens du roi fervoient, dit-on, à s'attacher d'autres amans. Après elle, parut fur les rangs Olympe Mancini, niece du cardinal Mazarin, fort belle fille & fort coquette, qui n'afpiroit pas à moins qu'à la main du jeune roi. Le cardinal n'avoit pas cette ambition, elle auroit été contraire à toutes fes vues d'intérêt, l'or de l'Efpagne n'auroit pas coulé dans fes mains; & dès qu'il s'apperçut que la paffion du jeune homme l'emportoit au-delà des bornes d'une galanterie, il fe hâta de la marier : en 1657, elle époufa le comte de Soiffons, & il femble qu'étant devenue femme elle fut fe refpecter ; car dans le tems de la maladie de Louis XIV, en 1658, elle s'in-

forma simplement de sa santé, sans envoyer en son nom; & loin de l'estimer davantage d'une réserve qui faisoit honneur à ses moeurs, le superbe monarque lui en sut mauvais gré, & l'en punit dans la suite. Sa sœur, Marie Mancini, devint à son tour l'objet d'une passion aussi emportée que la premiere. Les nieces de Mazarin en vouloient absolument à la couronne, & Louis XIV, comme l'amoureux du Festin de Pierre, la promettoit à toutes. La reine-mere, croyant que Mazarin résistoit foiblement au violent desir de son fils, s'emporta si vivement contre lui, le traita même avec tant de hauteur, lui fit des menaces si violentes, que le vieillard effrayé éloigna sa niece, & bientôt après dissipa les soupçons de la reine-mere par la conclusion du mariage avec la princesse d'Espagne. Marie épousa le connétable Colonne en 1661, à-peu-près un mois après la mort de Mazarin. Ces filles avoient assez de bien pour prétendre à de grands établissemens; le ministre laissoit une succession si considérable, qu'on l'a portée à une valeur de cent cinquante millions; ce qui peut bien n'être pas exagéré, si l'on y comprend les terres, les maisons, les bijoux, le mobilier & l'argent. Son neveu *Mancini-Mazarini* avoit acquis le duché de Nevers, un des plus riches domaines de la France; & c'est de cette tige peu ancienne que sont descendus les Nevers, qui s'étoient placés depuis au rang de la *haute noblesse*.

La reine parut fixer un moment le cœur volage de Louis XIV; mais les plaisirs permis ne sont rien pour un roi, & Marie-Thérese qui s'étoit crue aimée, eut bientôt à essuyer des chagrins,

d'autant plus amers qu'elle eut la prudence de les dévorer : par une singuliere prédilection de la nature, elle fut du petit nombre de nos reines qui n'ont fait aucun mal à la nation ; aussi fut-elle malheureuse & dédaignée. Il faut, à des êtres aussi corrompus que les rois, des femmes qui leur ressemblent, autrement leurs tristes compagnes sont foulées aux pieds, comme le reste de ceux qu'ils appellent leurs *sujets*. Louise-Françoise de la Baume le Blanc, connue depuis sous le nom de duchesse de la Valliere, fille d'honneur de Madame, attira les regards du prince : on prétend qu'elle l'aima véritablement, mais il paroît bien difficile, bien hors de la nature, que l'on puisse aimer son *maître ;* elle fut d'abord extrêmement surveillée par la reine-mere, qui auroit voulu prévenir les désagrémens qu'elle prévoyoit pour sa belle-fille. Mademoiselle le Blanc essaya de se dérober à la passion du roi, ou feignit de le vouloir ; & se retira dans un couvent. Louis XIV courut l'en arracher, & cela étoit facile à prévoir. Il la ramena auprès de lui ; elle y jouit dès-lors de la liberté qu'on lui avoit contestée jusqu'alors, & neuf mois après, le 2 octobre 1666, elle accoucha d'une fille, qui fut depuis légitimée sous le nom de *mademoiselle de Blois*. Le titre de pere donna de nouvelles forces à l'attachement du roi ; & cette fille qui, disent les flatteurs, ne témoigna jamais à Louis XIV ni ambition, ni avidité, se laissa gratifier de la terre de Vaujour, & de la baronnie de Saint-Christophe, qui furent érigées en duché pairie, sous le nom de la Valliere, en faveur de la mere & de l'enfant. Le préambule des lettres patentes ressemble à un chapitre de l'Astrée, & c'est une dérision insultante à

la nation qu'un acte public, enregistré au parlement, & dans lequel il est question des *rares perfections* de Louise le Blanc, de *l'affection singuliere* du roi pour elle, de *sa modestie*, de sa *beauté*, de la justice que le monarque trouve à récompenser les rares services qu'il a reçus de sa maîtresse ; enfin, il y est dit qu'à titre de récompense, Louis XIV lui achete, de *ses deniers*, ces terres, *également* considérables par *leurs revenus* & par *le grand nombre de leurs mouvances*. De ses deniers ! Et quels étoient les deniers de nos rois, de ceux-là qui n'avoient aucune propriété, aucun revenu fixe ? C'étoient nos biens, nos travaux, nos sueurs qui leur servoient à doter leurs maîtresses, & à légitimer & enrichir leurs bâtards. L'année suivante, mademoiselle de la Valliere donna un frere à mademoiselle de Blois, & cet enfant fut encore légitimé sous le nom de *comte de Vermandois*. Cette seconde couche fut extrêmement pénible, & la Valliere ne recouvra point ses charmes, effacés sans retour par les souffrances. Louis XIV devint inconstant. Elle se retira aux Carmelites ; & cette fois, l'amant fatigué de la jouissance, la laissa faire profession, & consumer le reste de sa vie dans les rigueurs d'une regle dont l'austérité portoit jusqu'à son comble la folie des vœux monastiques.

C'étoit à mademoiselle de Fontange que Louis XIV avoit sacrifié la Valliere ; celle-ci étoit encore fille d'honneur de madame Henriette : elle se fit moins aimer que sa rivale. La Valliere étoit douce & modeste, l'autre devint fiere & dédaigneuse ; elle ne fit de bien à personne ; les courtisans lui reprocherent les prodigalités du roi, parce qu'elle ne les partageoit point avec eux. Elle eut

comme la Valliere, le titre de duchesse; le roi lui donnoit cent mille écus par mois, & presque autant en bijoux, en étoffes, & autres superfluités d'un luxe effréné. Sa faveur étoit au plus haut degré; elle triomphoit de tous ses ennemis; mais elle eut un fils, & sa figure s'étant altérée comme celle de la Valliere, elle s'apperçut, comme elle, que le prince, qui n'avoit aucune sensibilité, n'étoit susceptible que des impressions des sens; elle demanda la permission de se retirer à Port-Royal; on la laissa partir; & comme elle étoit plus altiere que sa rivale, elle supporta sa disgrace avec moins de résignation.

Mais tandis que Louis XIV avoit eu ces deux maîtresses, tandis qu'il leur faisoit des infidélités en faveur de sa belle-sœur, chez laquelle il passoit sa vie, il avoit aussi madame de Montespan; qui étoit toujours la favorite en titre, & dont la cour avoit certainement plus d'éclat que celle de la reine. Il l'avoit arrachée à un mari amoureux & délicat, qui réclamoit avec force contre cet outrage aux loix divines & humaines. Malgré son caractere inconstant, elle conserva son empire depuis 1668 jusqu'en 1683, & l'on vit à la fois à la cour une reine dédaignée & presque oubliée; une maîtresse qui en jouoit presque le rôle, & qui présentoit à son amant cette autre reine de théâtre, madame de Maintenon, dont la conduite artificieuse devoit l'éclipser; une princesse, victime à la fleur de son âge des desirs insensés de ce prince, & en même-tems toutes les filles de la cour dégradées & avilies jusqu'au rang de ses maîtresses. Pendant ce tems, tous les états voisins étoient jonchés de morts &

de mourans, & la France épuisée n'avoit point assez d'or pour rassasier ce roi féroce & débauché, ses ministres, ses maîtresses avec leur nombreuse lignée, ses généraux & ses prêtres ; car il trouva le secret d'être toujours entouré de prostituées, de moines & d'assassins, & c'est pour cela qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire entrer ici la nomenclature de ses femmes, n'ayant rien à dire de celle qui avoit au moins des droits à son attachement, qui par cette raison n'y eut jamais de part, & qui mourut en 1682, dévorée de chagrin & d'ennui : elle avoit eu six enfans, mais aucun ne vécut, & elle voyoit naître & légitimer tous ceux de ses rivales ; elle portoit même la douceur jusqu'à les accueillir & les caresser. Répétons-le ; il falloit qu'elle fût singuliérement née, pour être Espagnole, Autrichienne, reine, n'avoir aucun vice, & même pratiquer des vertus.

Madame de Montespan eut neuf enfans, dont plusieurs furent légitimés, enrichis ; & entre ceux-ci, le duc du Maine joue un rôle important dans le regne suivant : elle mourut le 28 mai 1707 ; elle avoit depuis long-tems cédé la faveur à la fameuse Maintenon, plus coupable qu'elle ; & dans sa jalousie contre cette femme ambitieuse & dissimulée, il étoit toujours entré un secret pressentiment, & ensuite un vif chagrin, des infamies dont elle partagea la honte avec son amant. Si quelque-chose peut racheter dans une femme le scandale d'une vie dépravée, c'est l'humanité ; madame de Montespan se déclara ouvertement en faveur des malheureux protestans, & ne cessa de solliciter pour eux, tandis que la veuve Scarron les faisoit égorger.

On connoît son histoire. Née en 1635 dans les prisons de la conciergerie de Niort en Poitou, traînée en Amérique par un pere & une mere fugitifs, ramenée en France par sa mere, & laissée par elle en ôtage dans les mains d'un de ses créanciers, élevée par madame de Villette, sa tante, dans la religion protestante, retirée de chez cette parente par des dévotes qui voulurent l'instruire des principes du catholicisme, & n'en firent qu'une fanatique, elle se crut trop heureuse d'épouser, en 1650, le cul-de-jatte Scarron, quoiqu'elle eût beaucoup d'amans, &, dit-on, beaucoup de vertu. Elle se trouva riche au-delà de ses espérances d'une pension de quinze cents liv. que la reine-mere avoit accordée à son mari, qu'elle avoit perdue à sa mort, & que madame de Montespan lui fit rendre. Elle se trouvoit encore trop heureuse d'obtenir le titre très-subalterne de gouvernante des enfans de cette même Montespan, malgré l'opposition du roi, qui alors ne pouvoit souffrir sa dévotion affectée, son ton dogmatique & l'austérité de sa morale sentencieuse, toujours subordonnée à ses intérêts. Longtems consacrée à ce poste humiliant, elle eut à souffrir des caprices & des hauteurs de sa maîtresse; mais quoiqu'elle se plaignît perpétuellement d'être *obligée à élever de ses mains les fruits du vice*, & qu'elle *offrit perpétuellement à Dieu les desagrémens de son état*, elle enduroit patiemment les mortifications, dans l'espoir de parvenir à ce même degré de vice qu'elle ne blâmoit que dans madame de Montespan. Elle trouva le secret de ne rendre enfin compte de l'éducation des enfans qu'au roi seul, & dès-lors ses artifices eurent un

plein ſuccès ; elle prit ſur lui l'empire dont toute la France n'a que trop reſſenti les cruels effets. En faiſant le tableau des crimes de Louis XIV, on fait celui des crimes de cette eſpece de reine, qui mérita bien la couronne, ſi elle ne put jamais la porter. La guerre générale de la France avec l'Europe étoit accompagnée, par le miniſtere de cette femme impie, des horribles guerres de religion ; les querelles du quiétiſme, la perſécution des gens les plus eſtimables de la cour, entre autres, celle de Fénelon, dont le plus grand crime étoit de n'avoir pas plié ſous le joug de cette vieille idole ; enfin, la guerre imprudente de la ſucceſſion, le choix des plus mauvais conſeillers, des plus mauvais miniſtres, des prêtres les plus fanatiques, l'épuiſement des finances, la dette énorme de l'état, la miſere exceſſive du peuple, la ruine des campagnes, l'appauvriſſement du commerce, la révocation de l'édit de Nantes qui fit maſſacrer des milliers d'hommes, & fit perdre à la France tant de familles induſtrieuſes & utiles ; tous ces fléaux ſont l'ouvrage de cette femme hardie, ainſi que celui de Louis XIV ; & tous deux placés au même rang par l'inexorable burin de l'hiſtoire, méritent également chez un peuple libre, ou qui aſpire à l'être, d'être inſcrits à côté de ces tyrans dont le nom eſt une mortelle injure.

Comme autrefois tous les crimes ſe rachetoient par des fondations d'égliſe & d'hôpitaux, la Maintenon crut ſans doute obtenir le pardon des ſiens par l'établiſſement d'éducation de Saint-Cyr. Ce dévot perſonnage, qui répétoit ſans ceſſe que tous les *hommes étoient égaux devant Dieu*, ne le fonda

cependant que pour les filles de la nobleſſe; & ſon humilité prépara les inſtitutions les plus orgueilleuſes & les plus frivoles à des enfans nés dans la pauvreté, deſtinés à y rentrer au ſortir de cette ſomptueuſe maiſon : elle y mourut le 15 avril 1719, au milieu de ſes religieuſes & de ſes penſionnaires, c'eſt-à-dire, au milieu des flatteurs, & ne ſe rappellant ſûrement point qu'elle étoit née miſérable, qu'elle avoit été perſécutée, & qu'élevée par la fortune au plus haut degré des grandeurs humaines, elle n'avoit employé ce rare bonheur qu'à ſe rendre l'effroi de l'humanité.

La France déſolée auroit eu beſoin de quelque grand événement pour réparer ſes maux; mais le concours des circonſtances ſembloit accélérer la chûte de ce grand état. Un regne déſaſtreux venoit de finir; & par les vices dont le nouveau gouvernement parut infecté, il ſembloit que ce ſuperbe empire, ébranlé juſques dans ſes fondemens, dût bientôt diſparoître des annales du monde.

Le regne de Louis XV eſt moins effrayant, peut-être; il préſente une ſuite moins nombreuſe de crime éclatans; le ſang a moins de fois rougi la terre; le ſoleil n'a pas ſi ſouvent éclairé les champs couverts de cadavres au-lieu de moiſſons; mais c'eſt dans l'ombre des cachots, c'eſt dans les tours ſourcilleuſes des châteaux forts, que le deſpotiſme a enſeveli ſes crimes; c'eſt du fond de ces antres obſcurs que s'éleve un cri formidable contre la puiſſance des rois, contre l'audace impunie de leurs agens, contre les fauteurs impies & de cette puiſſance & de cette audace. On ne ſe retrace point l'idée de ces fameuſes priſons d'état, de ces triples murs d'airain, garans de cet

ordre & de cette *paix* que demandent les tyrans, ſans s'imaginer entendre ſortir de l'immenſe profondeur de leurs voûtes des milliers de voix gémiſſantes, qui implorent la liberté pour leurs deſcendans, & maudiſſent ceux qui la leur refuſent, ceux qui s'y oppoſent, & ceux qui, après l'avoir aſſurée, oſerent la trahir & la renverſer! Ah! ſans doute, puiſque le ciel eſt juſte, ces cris funebres ſe font entendre au cœur de ces grands criminels; ſans doute ils ſont pourſuivis par cès ombres plaintives; & leurs ames bourrelées, en proie aux tourmens aigus du remords, tremblent en contemplant leur propre ouvrage; ils n'ignorent pas que ſouvent l'inſtrument de la tyrannie en a été la premiere victime, & qu'il a imploré, mais en vain, la force des peuples que ſa main barbare avoit plongés dans les ténebres de l'eſclavage.

Si l'on dit que Louis XV fit couler moins de ſang que le roi précédent, ce n'eſt pas cependant que la fureur de la guerre n'ait régné avec lui; ce n'eſt pas que ce prince ſans courage n'ait encore ſacrifié des hommes à une gloire imaginaire; ce n'eſt pas que l'entretien des armées de terre & de mer n'ait ruiné les campagnes & accru la dette nationale à un point effrayant. Les deſpotes feront toujours la guerre; elle eſt néceſſaire à leur puiſſance; il faut qu'ils occupent les peuples au-dehors, qu'ils les tiennent dans cet état d'anxiété qui ſuſpend tous les mouvemens intérieurs; il faut que des ſuccès prolongent l'idolâtrie, & qu'éblouie par l'éclat trompeur des victoires, une malheureuſe nation ne voie que des drapeaux enlevés à l'ennemi, un roi triomphant, des fêtes, des ré-

jouiſſances, des illuminations qui lui faſcinent les yeux, & l'empêchent de fixer les maux qu'entraîne la guerre, même la plus heureuſe. Les républiques anciennes, toutes grandes qu'elles étoient, ne ſe détruiſirent que parce qu'elles furent conquérantes. Eh! qui parvint chez elles à opprimer la liberté? Ce furent leurs généraux & les ſoldats qui avoient vaincu ſous eux! Aucun décret n'avoit ſemblé promettre à la France une liberté plus ſtable, que ce décret ſublime qui déclaroit, au nom d'un peuple courageux, une paix générale à toutes les nations.

Louis XV n'avoit que quatre ans & demi lorſqu'il monta ſur le trône, en 1715. Son éducation fut celle qu'on donne aux rois; elle fut nulle. A dix ans, ſes études n'avoient abouti qu'à le faire danſer ſur le théâtre des Tuileries. Le cardinal de Fleury, ſon inſtituteur, ne lui apprit rien; on eſt toujours ſûr de gouverner un ignorant. A dix ans, on voulut lui procurer, diſoit-on, des *amuſemens dignes d'un roi.* C'étoient le ſpectacle d'un camp & le ſimulacre des ſieges & des batailles. Il ſe mit lui-même à la tête d'un parti, & l'on juge bien que le royal marmot fut vainqueur. C'étoient là des *plaiſirs dignes d'un roi.* On leur apprend à aimer le ſang, à donner la mort, à voir tomber des hommes ſous leurs coups; il ſemble qu'on dreſſe des animaux à la chaſſe; & l'on croit que les rois pourroient être des hommes! Paſſons ſur le reſte de ſa minorité, ſur la banqueroute du régent, ſuite du ſyſtême de Law, ſur l'infamie de la conduite de ce prince, qui offrit de nouvelles ſcenes de débauches, ſur leſquelles peut-être il faut jetter un voile, par reſpect pour les mœurs;

il ſuffit de nommer la ducheſſe de Berry & l'abbeſſe de Chelles, ſes deux filles, & l'on aura tout dit. Louis XV ceſſa d'être enfant, ſans être devenu homme, ſans être capable de gouverner, & ſans même y ſonger. Le régent conſerva l'autorité; il l'avoit partagée avec le cardinal Dubois, un des plus grands ſcélérats, & des hommes les plus mépriſables que le deſpotiſme ait jamais placés au miniſtere. Dubois étoit mort avant lui; & lorſque lui-même expira, Louis XV confia les rênes de l'état au duc de Bourbon, dont il fit ſon premier miniſtre. Si la religion étoit périſſable, ceux qui ſe ſont arrogé le droit abſurde de la défendre, l'auroient anéantie; elle n'a jamais eu de prétendus vengeurs que parmi ceux qui l'outrageoient, & l'immoralité de leurs actions publiques & privées faiſoit connoître combien ils ajoutoient peu de foi aux dogmes qu'ils feignoient de révérer. Le duc de Bourbon, non moins débauché que ſes prédéceſſeurs, renouvella les perſécutions contre les proteſtans, par un édit ſévere du 14 mars 1723. Cependant les reſtes de ces malheureuſes victimes de Louis XIV ne montroient aucun deſir d'exciter du trouble; diſperſés, & conſervant dans le ſilence leur foi & leurs mœurs, ils vivoient obſcurément; & loin de chercher à propager leurs opinions, ils prenoient le plus grand ſoin de les cacher. C'étoit donc un acte barbare, commis pour le ſeul plaiſir de faire le mal. Quand les rois ou leurs miniſtres n'ont pas d'occaſion d'exercer leur tyrannie, ils la cherchent; elle eſt pour eux un beſoin.

Cependant il falloit fournir à Louis XV, à cet être nul, le moyen de multiplier ſa race; on ſon-

geoit à le marier. La fille du roi de Pologne; Staniſlas Lekſinski, devint reine de France, le 4 ſeptembre 1723; & le renvoi de l'infante d'Eſpagne, qu'on avoit deſtinée à Louis XV dès ſon enfance, irrita le roi ſon pere, & prépara des événemens fâcheux. Qui pourroit croire que ce fut une intrigante, maîtreſſe du premier miniſtre, qui fut cauſe d'un pareil affront & du mariage de Marie-Thérese? Cependant il eſt vrai que la vieille marquiſe de Prie opéra cet événement: elle gouvernoit le duc de Bourbon; elle prévit que la diſgrace de ſon amant ſuivroit de près le mariage du roi avec une Eſpagnole, qui voudroit régner & diſpoſer des emplois à ſon gré; elle trembloit de perdre ſa part des prévarications d'un premier miniſtre. La ducheſſe de Bourbon, mere du duc, approuva le changement des vues de la cour, parce qu'elle prétendoit donner une de ſes filles au jeune roi; & la marquiſe de Prie, qui n'aimoit pas la ducheſſe, & qui craignoit d'en être dominée, engagea le duc de Bourbon à jetter les yeux ſur la fille d'un roi détrôné; alliance fort étrange, ſans doute, dans les préjugés reçus. Louis XV parut lui être ſincérement attaché; & durant quelques années, il demeura fidele à cette femme abſolument nulle du côté de l'eſprit & des connoiſſances, mais ſans vices & ſans défauts eſſentiels. Dévote juſqu'aux préjugés les plus abſurdes, mais douce & patiente, nullement avide, & plus embarraſſée ſouvent d'une dette de cent louis, que ne l'étoit une riche financiere d'une dépenſe de cent mille écus, elle devint, dans la ſuite, mélancolique & boudeuſe; mais il en faut accuſer les dégoûts que lui fit eſſuyer le roi, & la dévotion

outrée dans laquelle elle se jetta, lorsqu'elle s'en vit abandonnée & méprisée.

Le premier acte d'autorité personnelle que fit Louis, fut la disgrace du duc de Bourbon ; & ce trait seul suffira pour donner une juste idée de son caractere. La lettre de cachet qui exiloit le premier ministre à Chantilly étoit signée dès le matin ; le roi partoit pour aller à la chasse à Rambouillet : le duc se présente ; il l'accable de caresses ; lui demande s'il ne le verra pas durant son voyage, & le quitte avec les marques de la plus sincere amitié. A peine est-il parti, qu'on remet au duc l'ordre de quitter la cour. Toutes les actions de la vie de Louis XV portent avec elles la même empreinte de bassesse & de fourberie. Au reste, ce n'étoit pas pour gouverner par lui même qu'il chassoit le duc de Bourbon ; c'étoit pour donner sa place au cardinal de Fleury ; car jamais ce roi imbécille & paresseux ne sut agir par lui-même ; il répugnoit même à entendre parler de la plus simple occupation ; il n'avoit aucun amour de la gloire ni d'aucune espece de réputation ; il croyoit avoir reçu de Dieu une autorité sans bornes ; il en étoit jaloux ; & cependant lorsqu'on la lui faisoit déployer par des actes arbitraires, son naturel indolent & craintif lui causoit une telle révolution, qu'on étoit obligé, pour cacher sa pâleur, de le farder comme une femme.

A peine le cardinal fut-il parvenu au ministere, qu'il devint maître absolu. Bientôt les querelles du jansénisme & du molinisme s'emparerent de l'esprit public, & les persécutions se rallumerent pour la bulle *Unigenitus*, tandis que

la cour, plongée dans la débauche, offroit le ſpectacle le moins édifiant à ceux qui combattoient pour le myſtere inintelligible de la *grace ſuffiſante* & de la *grace efficace*. La régularité des mœurs de la reine n'en impoſoit point aux autres femmes de la cour; excepté celles qui l'approchoient de plus près, toutes étoient l'image du débordement le plus ſcandaleux: mademoiſelle de Charolais ne rougiſſoit pas d'accoucher preſque tous les ans, ſans prendre aucune précaution pour cacher un ſemblable déſordre; mademoiſelle de Sens & mademoiſelle de Clermont, ſes ſœurs, ne mettoient pas plus de myſtere dans leur conduite; & la comteſſe de Toulouſe étoit à la tête de toutes leurs orgies. Le cardinal de Fleury ne cherchoit point à détourner *ſon maître* de la ſociété de ces proſtituées; il ſe félicitoit, au contraire, de l'y voir attaché: il eſpéroit qu'un jour il feroit un choix ou parmi elles ou auprès d'elles, & qu'une fois enchaîné par le goût du libertinage, il lui abandonneroit ſans retour le timon des affaires. Il faut avouer que Louis XV réſiſta long-tems à cet attrait & à la force de l'exemple; long-tems attaché à la reine, il paroiſſoit ſenſible au plaiſir d'être pere, plaiſir que les rois affectent quelquefois, ſelon les circonſtances, mais qu'en effet ils ne peuvent jamais reſſentir pleinement, puiſque c'eſt une ſenſation délicieuſe de la belle nature. Enfin il céda aux artifices du cardinal, & en 1736, la premiere qui triompha de ſa réſiſtance, fut mademoiſelle de Mailly. Dès-lors, livré aux femmes, aux flatteurs, & à tous les excès d'une vie licencieuſe, il ne s'arrêta plus; le fameux Richelieu,

lieu, dont la longue vie a été une longue suite de bassesses & d'ordures, fut le complaisant ministre des sales plaisirs de son maître ; aussi n'y eut-il point *d'honneurs* auxquels cet homme sans honneur ne pût prétendre, & qu'il n'ait obtenus.

Le cardinal feignit de hasarder des représentations à un homme déja corrompu par ses soins ; Louis XV n'étoit plus en état d'entendre, & le ministre ne l'ignoroit pas. » *Je vous ai abandonné* » *la conduite de mon royaume*, lui répondit-il, » *j'espere que vous me laisserez maître de la mienne* ". Paroles indignes d'un prince qui croit en effet qu'un *royaume* peut *lui appartenir*, & que le sort du peuple qui l'habite est légitimement remis entre ses mains par la divinité. C'étoit peu de madame de Mailly, Louis XV eut en même-tems sa sœur, madame de Vintimille ; & celle-ci étant morte en accouchant d'un fils, la premiere demeura seule en possession, non du cœur de *l'auguste amant*, mais de sa personne. Son cœur étoit d'une insensibilité révoltante ; maîtresses, ministres, favoris, tout lui étoit cher par habitude, par foiblesse, par défaut de caractere ; il ne pouvoit s'en passer, & dès qu'ils étoient ou morts ou absens, il les oublioit d'un moment à l'autre, avec une facilité dont on se fait à peine une idée. Après madame de Mailly, madame de Châteauroux devint favorite, & depuis cette derniere, on ne peut tirer de la foule que la célebre Pompadour & la Dubarry. Mais si l'on observe combien ces deux dernieres ont coûté à la France ; si la Pompadour, jouant le rôle d'un ministre, a disposé du sort des hommes, a fait, à son gré, la guerre & la paix,

dissipé l'argent, mis en place des scélérats, des frippons; nommé des généraux ineptes; si elle a étendu l'usage exécrable des lettres de cachet, jusqu'à en faire distribuer des milliers; si le moindre mot hasardé sur sa personne, son pouvoir, & même sur son métier, étoit puni par une prison éternelle; si elle a enfin contribué, autant que Louis XV même, à rendre sa personne & son regne méprisables & odieux; si l'institution du *parc aux cerfs*, de cette espece de sérail, dans lequel elle enfermoit ce voluptueux Sardanapale au milieu des filles dont elle avoit soin de le remplir, met le dernier sceau à l'infamie de cette vile prostituée; si la Dubarry, ramassée dans la fange, a dignement achevé le tableaux des basses inclinations de cet être blasé sur la débauche, comme ces gens qui, blasés sur le goût du vin, réveillent leur goût par l'usage des liqueurs fortes, nous devons moins nous irriter contre des femmes perdues, que contre les rois qui s'abandonnent à elles, & sur-tout contre les reines qui les ont imitées, quelquefois surpassées dans leurs excès & dans leurs crimes. La Pompadour, la Dubarry, qu'avoient-elles promis à la France? Que pouvoit exiger d'elles la nation, dont elles étoient le rebut? Le commis d'une maison vole son maître, il associe au produit de son crime une fille publique : quel est le plus coupable?

Laissons dans l'oubli l'histoire de ces femmes méprisables, que la France auroit ignorées comme toutes celles de leur espece, si la France n'avoit pas eu de rois; si les rois n'avoient toujours besoin de s'associer les êtres qui, à force de bas-

ſeſſe & de corruption, ont acquis quelque degré de reſſemblance avec eux. Laiſſons auſſi à d'autres l'hiſtoire de Louis XV, de ſon regne malheureux, de ſa fin dégoûtante, & digne cependant de couronner ſa vie. Chacun ſait dans quel état déplorable il laiſſa la France; chacun ſait que toutes les claſſes du gouvernement, miniſtres, courtiſans, financiers, prêtres, magiſtrats, diviſés pour s'arracher réciproquement les graces & les faveurs, ſe réuniſſoient pour accabler le peuple du poids des impôts & des inventions du génie fiſcal; que le commerce, les arts & l'induſtrie avoient perdu toute leur activité; que de honteuſes défaites avoient appris à quels généraux les maîtreſſes & les miniſtres confioient le ſort des braves ſoldats françois; que des traités honteux ont rendu le gouvernement françois la fable même des autres nations eſclaves de l'Europe; que l'imbécille monarque avoit ſouffert l'élévation inſenſée de la maiſon d'Autriche, parce que le but de ſon conſeil étoit de nous ſoumettre à un deſpotiſme étranger, afin de nous accabler du ſien; enfin, qu'un déſordre général, un renverſement complet de toutes loix, de tout ordre, de toute raiſon, ſembloit préſager la plus affreuſe chûte. Ainſi s'étoit annoncée la ruine de l'empire romain, dont les lambeaux diſperſés devinrent la proie des brigands, ſes voiſins, juſqu'alors ſes rivaux.

Dans les états monarchiques, un changement de *maître* eſt toujours une époque favorable au deſpotiſme: quel que ſoit le mécontentement d'une nation, il ſe trouve ſuſpendu par l'attente & l'incertitude; l'indolence & le défaut de calcul, triſ-

les attributs de la servitude, reculent l'instant de prendre des soins dont le succès paroît indécis. Un nouveau regne commence par des promesses; le pouvoir arbitraire s'abaisse, pour ainsi dire, un moment, se releve ensuite avec audace; & ce ne fut jamais l'époque d'aucun changement opéré par les nations, qui seules peuvent lui donner des bases solides. On crut que Louis XVI avoit quelques-unes de ces dispositions que les peuples façonnés au joug regardent comme d'un heureux présage; on n'apprécioit pas encore le caractere de sa femme: mariée en 1770, à l'âge de quatorze ans, elle n'avoit encore montré publiquement que de la légéreté, de l'étourderie, un amour de la liberté, qui, dans une femme, pouvoit annoncer l'amour de la licence. Heureusement le peuple n'étoit plus superstitieux; il n'avoit pas regardé comme un augure effrayant le fatal événement de la rue Royale, qui, autrefois auroit fait dire que les furies avoient éclairé les fêtes nuptiales. Il avoit déja couru des bruits peu avantageux sur la conduite de la dauphine; mais elle ne plaisoit point alors à ses beau-freres, encore moins à leurs femmes, dont la laide figure contrastoit peu agréablement avec l'élégance de la taille & l'air de beauté qu'Antoinette avoit alors: son aversion pour l'étiquette de la cour, & pour toute espece de gêne même extérieure, déplaisoit aux tantes. La Dubarry s'étoit avisée de remarquer dans ce caractere d'aisance & de légéreté des indices auxquels elle pouvoit se connoître; on croyoit assez généralement que tant de gens intéressés à nuire avoient voulu écarter la jeune princesse du cœur de Louis XV, dont elle avoit été chérie, &

qu'ils l'avoient calomniée pour y réussir : aussi l'aventure avec la petite Langeac avoit passé pour un mensonge atroce ; on regardoit du même œil certaines anecdotes sur le tems qui avoit précédé l'arrivée en France, & l'on croyoit qu'Antoinette étoit venue innocente, & qu'elle l'étoit encore.

Est-il vrai que déja le public étoit dans l'erreur? Est-il vrai qu'Antoinette ait eu promptement soin de le détromper? Mérite-t-elle la haine & le mépris dont elle a reçu tant de marques? On n'a aucune preuve acquise de tout ce qu'on lui impute; on ne peut que marcher d'après les conjectures : un jour viendra où, plus instruite, l'histoire lui marquera sa place. Aujourd'hui, soumise au seul tribunal de l'opinion publique, Antoinette, jugée par elle, peut seule savoir, dans sa conscience, si elle est ou plus innocente ou encore plus criminelle que la nation entiere ne le croit.

On dit que dès le voyage de Rheims, en juillet 1775, malgré les représentations que Louis XVI lui avoit faites sur la légéreté de sa conduite, malgré les promesses qu'il lui avoit arrachées, elle donna dans cette ville même le spectacle inconnu d'une promenade nocturne, qui ne ressembloit pas peu aux orgies de bacchantes. Avant de quitter Versailles, elle avoit déja changé la face de la cour; non seulement les vieilles femmes en avoient été chassées, mais encore les femmes seulement dans l'âge mûr; elle n'étoit plus environnée que d'une jeunesse bruyante, sans mœurs & sans frein : cette conduite ne pouvoit qu'accréditer les bruits qui se répandoient,

& l'on jugeoit de ce qui pouvoit être par ce qui étoit. Peu de tems après la mort de Louis XV, un petit écrit, intitulé *le Lever de l'aurore*, avoit circulé ; ce livre sembloit expliquer le plaisir qu'Antoinette prenoit depuis quelque tems à parcourir le parc de Versailles, presque seule, à la pointe du jour : l'auteur fut mis à la bastille ; probablement il y est mort : l'écrit fut supprimé avec soin ; mais il avoit été lu ; & un emprisonnement n'est pas une réfutation.

Le voyage de Rheims produisit donc de mauvais effets, sans toutefois fixer une opinion qui, grace à la stupeur où étoient les François au seul nom de roi, prenoit difficilement une consistance contre eux. On disoit que Louis XVI avoit trouvé la scene un peu trop forte, & s'en étoit expliqué vivement avec sa moitié. Louis XVI n'a point naturellement le goût des mauvaises mœurs ; il ne s'est accoutumé que par degré à les voir régner autour de lui, & lors de son avénement au trône, il s'étoit mis dans la tête de réformer les désordres qu'il avoit remarqués à la cour de son aïeul : ce dessein bien connu, & si mal rempli, répandoit dans le public des doutes sur les désordres qu'on attribuoit à Antoinette.

On n'ignoroit cependant pas qu'elle avoit pour le luxe un amour effréné ; que Louis XVI avoit aussi prétendu diminuer la dépense, & qu'elle l'avoit engagé à la plus extravagante prodigalité pour le sacre ; que les équipages, les vases précieux, les parures les plus rares, & du goût le plus recherché, avoient été, par son ordre, étalés sans pudeur aux yeux d'un peuple mourant de faim & de misere : on murmuroit de

cet excès sans être persuadé de l'autre. A son retour, on eut lieu de juger qu'elle accorderoit souvent sa protection, sans faire un choix fort délicat des objets de sa faveur. La Montansier, directrice des spectacles de Versailles, avoit des dettes immenses; une banqueroute ou réelle ou frauduleuse alloit en être la suite : Antoinette fit payer ses dettes, & l'on prétendit qu'elle s'étoit conservé en elle une complaisante dont elle étoit sûre; mais ce n'étoit rien encore que des écarts ordinaires.

Nous venons de parcourir un tableau qui nous apprend combien nos reines ont été dépravées, combien elles ont été viles dans leurs choix. Mais est-il vrai qu'Antoinette, surpassant toutes ses pareilles, ait infecté la cour de France d'un genre de libertinage qui n'y avoit pas encore généralement régné? Est-il vrai qu'une de ses femmes-de-chambre ait été la premiere initiée à ces mysteres odieux; que des *duchesses*, des *marquises*, des *princesses* (1), enfin des femmes *de la cour*, des femmes *titrées*, des femmes de la *plus haute noblesse* du royaume, des femmes si fieres du sang de leurs *illustres ancêtres*, qu'elles se croyoient en droit d'insulter à tout ce qui étoit moins *grand* & moins méprisable, se soient dégradées, avilies, prostituées?...... La plume s'arrête. An-

(1) On sent bien que je ne me sers ici de ces qualifications proscrites par la loi, que pour faire contraster l'insolence des jadis *grands* avec l'incalculable bassesse de leurs actions. Il n'y a pas sur nos ports un brave matelot dont la pudique rusticité n'eût repoussé avec mépris les faveurs de ces *grandes dames*, s'il avoit connu l'infâme métier auquel elles se livroient.

toinette ! si l'or de l'état a servi dans tes mains criminelles à corrompre, à séduire ces misérables insensées, à gangréner leurs cœurs, à fouler aux pieds cette pudeur, la premiere vertu de leur sexe, à les transformer en de vils animaux, parle, quel seroit désormais dans le monde entier l'être assez impur pour entendre ton nom sans horreur ?

En même-tems que le public entendoit raconter ces scandaleuses histoires, & commençoit à y donner crédit, il remarquoit entre Antoinette & le beau-frere d'Artois une familiarité qui paroissoit lui devenir suspecte. Les courses de chevaux étoient à la mode : les insoucians & frivoles François ne savoient alors prendre chez les Anglois que des usages que nos mœurs efféminées rendoient pour nous un ridicule de plus ; ces courses fameuses de Vincennes & du bois de Boulogne, où l'intrépidité des jockeis décidoit des fortunes, avoient souvent Antoinette pour témoin ; vêtue en amazone, c'est-à-dire, de la maniere la plus légere & la plus commode, elle partageoit publiquement avec son beau-frere ce genre de plaisir ; de-là on se rendoit à Trianon, lieu où n'entrerent jamais que des favoris généralement haïs & méprisés. Est-il étonnant que des apparences si peu ménagées aient paru au peuple françois une certitude de ces criminelles actions que des indiscrets avoient pu révéler ?

D'Artois n'étoit pas le seul objet du soupçon public ; on en voyoit encore d'autres jouir successivement des bontés particulieres d'Antoinette ; & si la voix générale doit en être crue, on peut lui associer le fade Dillon, surnommé le beau

Dillon, qui pour avoir été en Amérique, pour en être revenu, comme d'autres, décoré de l'ordre de Cincinnatus, n'a pas moins prouvé comme eux, que les réputations lointaines perdent beaucoup à être considérées de près. On peut encore joindre à la liste des rivaux de d'Artois Coigny, Ferſen, & beaucoup d'autres, diſoit-on, ou égaux en dignités, ou exceſſivement inférieurs aux premiers : les parties de plaiſir, les promenades nocturnes, les ſéjours fréquens à Trianon, à St. Cloud, les voyages à Paris, les bals, les ſpectacles, les liaiſons intimes avec des hommes & des femmes perdus de réputation, la protection accordée à des gens indignes de s'attirer les regards d'un honnête homme, tant d'inconſéquence, encore une fois, dont tout le public étoit témoin, n'étoit que trop capables de réaliſer à ſes yeux tout ce qu'on lui diſoit, ce qu'il ne voyoit pas.

En voilà ſans doute aſſez ſur l'article des mœurs d'Antoinette, pour juſtifier le mépris dans lequel elle eſt tombée depuis ſi long-tems, ſi elle eſt obligée de ſe dire à elle-même. Je l'ai mérité. On ne ment point à ſa conſcience, & peut-être quelquefois depuis deux ans elle eſt deſcendue au fond de ſon cœur.

J'ai déja obſervé que ce ne ſeroit rien que des écarts ordinaires; j'ai dit que s'il étoit vrai qu'Antoinette eût infecté les mœurs publiques d'un nouveau genre de poiſon, elle devroit être l'horreur de la ſociété; je l'ai dit; je le répete; cependant j'obſerverai qu'elle auroit pu devenir, comme femme, l'objet de cette horreur, ſans faire à l'état les maux qu'on lui reproche. Meſſaline a laiſſé ſon nom en partage à toutes les

femmes qui font parvenues, comme elle, aux derniers degrés de la dépravation; Meffaline, toute méprifable qu'elle étoit aux yeux du dernier des Romains, n'avoit point foif de leur fang, ne trafiquoit point des places & des charges; elle n'avoit point de frere à qui elle vendit la république, & dans les mains duquel elle fit paffer les tréfors de l'état, la fubfiftance du pauvre, le fruit précieux des fueurs du laboureur accablé de mifere : fon opprobre lui étoit perfonnel; & lorfque l'imbécille Claude la facrifia, on le trouva barbare, parce qu'il ne vengeoit que fa propre honte, & qu'il n'avoit point à rendre juftice aux Romains offenfés & trahis.

Qu'importe en effet à la nation entiere qu'Antoinette fe fût ou refpectée ou traînée dans la fange? Qu'importeroit que la naiffance de fes enfans fût ou légitime ou non? Si la France n'eft point libre, le *prince royal* de l'affemblée conftituante, mal élevé, corrompu dès l'enfance, fera un defpote, un tyran, quel que foit le hafard qui l'a fait naître; fi nous apprenons à connoître la liberté, à l'apprécier, à en jouir enfin dans toute fon étendue, le *prince royal* deviendra un citoyen s'il mérite de l'être, peut-être un fonctionnaire public s'il en eft digne; mais à coup fûr fi nous étions libres, avant dix ans aucun office dans l'état ne feroit héréditaire; & dans ce cas, qu'importe encore à l'état la légitimité d'un enfant s'il a des talens & de la vertu?

Mais on reproche à Antoinette des crimes plus graves, plus effrayans, plus impardonnables; on l'accufe d'un pacte fecret avec fon frere, l'abominable Jofeph II, pour lui facrifier la France,

faire passer dans ses mains tout l'or de la nation; nous réduire à un tel état d'épuisement, qu'il pût enfin s'emparer des provinces qui étoient à sa bienséance, démembrer le royaume, & satisfaire à la fois, & l'insatiable ambition de la maison d'Autriche, & sa haine héréditaire pour le nom François. On l'accuse d'être arrivée avec ce fatal projet, & de s'être, pour le conduire à sa fin, immiscée dans le maniement des affaires publiques, auxquelles son caractere frivole & ses goûts divers sembloient la rendre tout-à-fait étrangere, de s'être défaite par toutes sortes de moyens de certains ministres qui pouvoient être assez avides pour piller l'état, mais non assez criminels pour le vendre.

On l'accuse d'avoir conduit toutes les intrigues qui ont fait & défait des ministres jusqu'à l'entrée de cet infâme Calonne, si couvert d'opprobre depuis les affaires de Bretagne & celle de M. de la Chalotais, que Louis XV même n'auroit osé l'employer; de ce Calonne dont l'ame, inaccessible à la honte, étoit seule capable de seconder des projets dont on n'avoit pas eu d'exemple depuis Isabeau de Baviere, d'exécrable mémoire. De ce moment, les spéculations les plus fausses, les projets les plus hardis, les entreprises les plus hasardeuses, l'abnégation totale de toute pudeur dans les moyens d'attirer l'argent, tout démontroit dans le systême du gouvernement le projet concerté de miner & d'anéantir l'état, & l'on voyoit en même-tems Antoinette chérir & caresser le ministre chef de ce complot, travailler avec lui, le seconder, le soutenir de tout son crédit; on lui voyoit prodiguer l'argent à toutes ses

créatures; les Vaudreuil, les Polignac, les Dillon; & tant d'êtres couverts comme eux d'ignominie engloutissoient des sommes effrayantes, en pensions, en dons fréquens, en *acquits comptans*, en échanges frauduleux de biens imaginaires ou de mince valeur contre des domaines réels & magnifiques. Le ministre entretenoit publiquement une courtisanne, l'image de celles d'Athenes, & lui faisoit des présens de cent mille francs à la fois (1). D'Artois se faisoit une part scandaleuse dans les vols effrénés dont on accusoit sa belle-sœur; les principaux valets d'Antoinette, Bazin, chef des plaisirs de Trianon, Campau, à qui l'on attribuoit l'intendance des lieux secrets du palais de Versailles, & cette foule d'esclaves en sous-ordre, valets des grands, valets des petits, avoient une portion considérable de la dilapidation générale. La somme des pensions étoit effrayante, celle des présens & des cadeaux ne l'étoit pas moins : parmi les passe-tems publics, le jeu le plus extravagant faisoit disparoître des tas d'or de la main de ceux qui ne l'avoient acquis que par le crime; & l'on disoit que plusieurs des plus fameux tripots de Paris étoient soufferts malgré la rigueur des ordonnances, qu'ils étoient même autorisés, parce que leurs infâmes propriétaires rendoient à Antoinette une partie de leurs gains odieux. Un chef de voleurs qui, dans le

---

(1) Au mois de janvier 1788, pendant que l'assemblée des notables ne voyoit de ressource aux plaies de l'état que celle de la banqueroute, Calonne envoya pour étrennes, à sa maîtresse, une bonbonniere, dans laquelle il y avoit cent pastilles, enveloppées chacune dans un billet de caisse de cent pistoles.

fond de son repaire, partage à sa bande le butin de sa journée, met plus d'ordre dans la répartition & dans l'emploi de ses rapines, que les brigands dont je parle dans leurs dépenses. A mesure que l'or fondoit, pour ainsi dire, dans leurs mains, il falloit en fournir encore au brigand d'Allemagne, & cinq cents mille francs par semaine comptés à l'ambassadeur Mercy, pour de prétendues indemnités relatives au honteux traité de 1756, n'étoient encore rien si l'on a bien calculé tout ce qu'il a, dit-on, reçu des mains de sa sœur (1).

---

(1) Le luxe le plus scandaleux régnoit autour d'Antoinette; c'est un fait dont tout le monde a pu juger. Mais en quoi ce luxe a-t-il consisté? en frivolités, en objets de caprice aussi passagers que ses goûts variables. Les superbes manufactures d'étoffes de soie, d'or & d'argent dont le commerce de France s'enorgueillissoit, qui fournissoient toute l'Europe, & faisoient subsister des milliers d'hommes, ont été ruinées par la mode des toiles, des mousselines, des gazes & du linon. Les riches étoffes étoient trop cheres pour être renouvellées tous les jours, & leur durée ne pouvoit s'accorder au caprice d'une femme qui vouloit paroître à chaque heure, pour ainsi dire, sous une forme nouvelle. D'ailleurs, on disoit alors qu'un habit de toile étoit plus commode; qu'on pouvoit l'ôter en sortant d'un boudoir ou d'une promenade, & tromper ainsi ceux qui auroient pu observer malignement certaines altérations dans une parure plus complete & plus riche. Ainsi les manufactures ont resté oisives; les ouvriers de Lyon & des autres villes ont été réduits à la mendicité; les entrepreneurs ruinés, & l'autre branche de commerce n'a rien gagné à ce changement, parce que les toiles des Indes, les mousselines ont mis un obstacle à l'accroissement des manufactures de ce genre. La fureur des gazes a fait tomber celles de France; on n'a plus voulu que des gazes angloises, & aujourd'hui les gaziers de Paris n'ont plus d'ouvrage; les ouvriers sont sans état, & l'argent du commerce passe dans les pays étrangers, sans que les objets de luxe fabriqués ici puissent nous procurer

On ajoute que les projets de ce tyran n'étoient que trop bien secondés par la haine d'Antoinette pour les François. Ils n'approuvoient point sa conduite; je rapporte ici leur opinion, elle étoit fixée, & les lettres-de-cachet n'empêchoient pas les *libelles*, les chansons, les propos, les marques enfin les plus cruelles du mépris général & de l'aversion qui le suit de près. Si elle est capable de tant d'égaremens & de tant de crimes, il ne seroit pas étonnant que la haine publique excitât dans son cœur plus de rage que de remords. Un scélérat a toujours médité la ruine de ceux qui osent le juger. Mais celle de l'état n'alloit point assez vîte au gré de Joseph II; Calonne même n'étoit pas assez infâme; un plus grand criminel (le cardinal de Rohan) lui paroissoit digne de porter

---

l'équivalent. Que de maux, dont on ne peut calculer l'étendue! La toilette des femmes est devenue extrêmement chere; quoique l'achat de chaque décoration soit moins dispendieux dans le détail, la grande quantité les rend hors de proportion avec la plus grande partie des fortunes; des habits légers ont beaucoup moins de durée; leur entretien coûte davantage; & c'est ainsi que cette espece de luxe, augmentant les desirs & les dépenses, ruine les mœurs privées. La parure actuelle est fort élégante, on n'en disconvient pas; mais sans être d'une extrême rigueur, sans vouloir bannir les graces & le bon goût, on pourroit y desirer plus de décence. On a remarqué qu'elle se ressentoit, depuis quelques années, du *style* des artistes qui travaillent en ce genre avec Antoinette. La Bertin & la Guimard, présidant à l'auguste toilette, s'il faut ajouter foi aux bruits publics, ont épargné aux *filles* la peine de se cacher parmi les honnêtes femmes; car tout-à-coup elles ont paru ambitionner d'être les *filles* les mieux mises de tout Paris & de toute la cour. Que de maux, encore une fois! & personne ne nie qu'Antoinette ne soit la source de tous ceux que son luxe a enfantés!

les derniers coups : il vouloit en faire un premier ministre de France. Mais Antoinette pouvoit tout sacrifier à son frere, hors sa vengeance personnelle; le cardinal, dit-on, avoit toujours porté ses vues jusqu'à elle; les bruits sont partagés sur le sort qu'avoient éprouvé ses soupirs; heureux ou non, on assure qu'il avoit été jaloux; que, sous le prétexte du respect & de l'attachement, il avoit donné des avis à l'impératrice; que sa lettre étoit parvenue à Antoinette, & qu'elle avoit conservé dans son ame le ressentiment le plus vif d'une telle offense. Le cardinal étoit ambitieux, avide, prodigue, débauché; c'est l'assemblage de tous les vices. Qui pourroit prononcer sur l'étrange affaire *du collier?* Elle a été jugée sans être expliquée; peut-être ne le sera-t-elle jamais : c'est un chaos dans lequel on ne distingue que des scélérats, des frippons, des femmes perdues, des suppôts du despotisme, la lie de la nation, le rebut de l'humanité, & dans laquelle des juges de la même trempe ont rendu un arrêt inique.

Si les projets qu'on attribue constamment à Antoinette avoient été combinés par une femme de génie, elle auroit pu mieux réussir; mais chacun sait qu'elle a peu d'esprit, & qu'elle prend pour du caractere son excessif entêtement : aussi trouvoit-elle un obstacle dans les lumieres de la nation; & en la poussant à bout par des moyens violens & rapides, son défaut de prudence & de calcul ne lui faisoit pas appercevoir qu'elle finiroit par la soulever toute entiere. La fermentation devenoit grande; les imbécilles édits de Calonne, la premiere assemblée des notables, la témérité de Brienne & de Lamoignon, le siege du

palais, l'exil du parlement, la conduite imprudente de d'Artois, l'hypocrisie de Xavier, l'emprisonnement des douze Bretons; tout cet amas de crimes & d'extravagances conduisoit à grands pas le royaume ou dans le fond de l'abyme, ou vers une révolution. Tout-à-coup la nation se leve, brise ses chaînes, le souverain paroît, & les usurpateurs consternés se cachent dans la poussiere. O François! peuple vraiment grand, peuple en effet digne d'être le modele de tous les peuples, si tu étois moins crédule & moins facile à tromper! tu étois convaincu qu'Antoinette avoit dit plus d'une fois qu'elle ne *seroit contente que quand elle auroit lavé ses mains dans ton sang*; & tu as respecté le sien.

Tous les misérables qu'on regardoit comme ses complices avoient fui, elle demeuroit seule; & l'on assure qu'elle n'avoit pas perdu l'espoir. Il est certain qu'à la veille du sac de Paris, tandis que les troupes destinées à le mettre en cendres l'environnoient de toutes parts, tandis que l'artillerie étoit prête à en renverser les murs, que les boulets, les grils, les bombes s'apprêtoient, que l'appareil formidable de la guerre se déployoit, tandis qu'on s'attendoit à voir détruire le frere par le frere, les épouses & les meres par leurs maris & leurs fils, les enfans périr au milieu des flammes; on assure, dis-je, qu'Antoinette & les courtisannes dont elle étoit environnée dansoient à Versailles au son de la musique des troupes allemandes, dont ces femmes impies animoient la fureur par le mouvement de la danse, le bruit des instrumens, & par des liqueurs fortes. Eh bien! au 5 octobre, lorsque la nation toute-puissante

puiſſante avoit pardonné tant d'horreurs dont elle la croyoit bien fermement coupable, n'a-t-on pas vu ſe renouveller la même ſcène? n'a-t-on pas vu de nouvelles orgies? n'a-t-elle pas une ſeconde fois paru au milieu d'une troupe d'hommes plongés dans l'ivreſſe & le délire, & méditant de nouveaux forfaits? On dit qu'elle conduiſoit le fil de cette nouvelle trame; que l'erreur & l'imprudence ne la menerent point à cette odieuſe fête, & qu'on rempliſſoit ſon cœur d'eſpérance & de joie en foulant aux pieds le ſigne de la liberté d'une nation qu'elle vouloit anéantir.

Antoinette a-t-elle encore à ſe reprocher d'avoir corrompu le général de la garde nationale pariſienne, & d'avoir fait un courtiſan, un eſclave, de cet homme qui prétendoit être l'émule de Washington, & qui avoit été choiſi comme tel pour commander au nom de la liberté aux vainqueurs de la Baſtille? ou bien n'a-t-elle fait qu'employer la corruptibilité innée d'un enfant de la cour, d'un fils de Noailles, d'un homme ſans caractere & ſans énergie? Eſt-ce elle qui a ſu lui dicter l'uſage de ces ſouris flatteurs, de ces diſcours careſſans, au moyen deſquels il s'étoit attaché ſi fortement les gardes nationales non ſoldées, qu'à ſa voix enfin ils n'ont pas balancé à ſe ſouiller d'une tache tellement ineffaçable, que les peuples qui, en nous imitant, feront un jour la conquête de leur liberté, ſe garderont d'enregimenter une portion de leurs citoyens, & de confier leur ſort aux mains d'une ſeule tête, dont l'aſcendant funeſte peut uſer d'un pouvoir auſſi effrayant que celui du deſpote le plus ſangui-

naire (1) ? Est-ce Antoinette qui avoit dirigé la scene ridicule, mais atroce, des poignards, & qui, d'accord avec le général, avoit préparé la diversion bizarre du château de Vincennes, & fait conduire toute la garde parisienne & toute l'artillerie de la ville hors des murs, pour faire pompeusement fuir ou saisir quarante hommes, & quelques enfants séduits, comme l'avoient été en 1788 les misérables qui brûlerent la maison du paisible & honnête Réveillon ?

Est-ce elle qui avoit prémédité le voyage de St. Cloud du 14 mars, & qui avoit juré avec le général la perte des braves grenadiers qui s'y opposerent ? Est-ce elle qui avoit combiné le départ du 20 juin, & qui, dans l'ombre de la nuit, se dérobant à la puissance des loix & à celle du peuple de qui elles émanent, couroit dans les bras de son autre frere chercher la vengeance qui bouillonne au fond de son cœur ? Est-il vrai qu'à son retour, lorsqu'elle venoit de comprendre par le silence du peuple, à quel point elle en avoit offensé la majesté suprême, concevant quel arrêt il de-

(1) La Fayette étoit mécontent de la cour; on lui avoit refusé des graces : Louis XVI & Antoinette ne pouvoient le souffrir. Il parut être du parti de la nation, lors des troubles & de la seconde assemblée des notables : la révolution se fit sans lui; la Bastille, les Invalides, le champ de Mars furent pris sans lui; il parut lorsque le peuple fut vainqueur, & se fit élire on ne sait comment : il courut demander au roi la permission de prendre cette place que le peuple lui donnoit. Sans doute il crut, comme tant d'autres, que cette effervescence n'auroit que peu de durée, & il saisissoit ce moment de se rendre agréable à ses *maîtres*, & de rentrer en grace. Qui sait quelles furent alors leurs conventions.

voit dicter, s'il étoit juste & prévoyant, elle dit à de certains représentans » que s'ils ne se hâtoient » de la réintegrer, elle déclareroit hautement tous » l'or qu'elle leur avoit donné pour la laisser » partir " ? Est-il vrai que cette menace & de nouveaux dons ont gangrené les ames déja souillées de Barnave, de Chapelier, de Lameth, de Dandré, de Lavie & autres confreres subalternes des chefs de la bande ? que Bailly & la Fayette aient eu le double motif de faire taire cette femme, & de sauver leur tête, coupables aussi du départ de son mari ? Est-il vrai que ce soit à elle que les victimes du champ de Mars aient été immolées, comme celles de Nancy, par la plus abominable des trahisons ? Est-ce pour elle que le champ de la fédération a été profané ; que l'autel de la patrie est encore teint du sang des citoyens, des femmes & des enfans ? Autrefois couverte par le camp des soldats du despotisme, cette plaine célebre la vit disparoître, cette horde d'esclaves, au premier cri de la *liberté*. O honte ! ô douleur ! on a vu les enfans de la patrie, méconnoissant les cris de leur mere, lancer un plomb meurtrier sur leurs freres paisibles, réunis sans armes pour le salut de tous, à l'ombre de la loi ; on les a vus les poursuivre, leur fermer les passages, les immoler sans défense à leurs pieds ! A qui obéissoient-ils ? A un magistrat sans pudeur, qui avoit donné à un général sans vertu des ordres mendiés à des législateurs impies, vils esclaves des tyrans que nous avions su dompter ! Si l'on n'a pas entendu Antoinette dicter ses loix aux indignes représentans d'une nation trop patiente, si on ne l'a

pas vue applaudir au mensonge & à la calomnie qui ont régné dans les récits de Bailly & de la Fayette, si on ne l'a pas vue leur en payer le prix convenu entre elle & eux, ce qu'il y a de certain, c'est que l'effet en a été aussi heureux pour elle que si elle eût tracé le plan du complot; c'est que, malgré le vœu manifesté de la nation, elle est encore la femme du roi; c'est qu'en deux mois tout ce qu'il y avoit de mieux dans la constitution à été détruit; c'est qu'on a rendu à Louis XVI la majeure partie de ce que la raison & la justice lui avoient ôté; c'est qu'on lui a donné tous les moyens possibles de recouvrer le reste; c'est qu'enfin, si la majorité de l'assemblée constituante, qui vouloit anéantir la nation & mettre à sa place le pouvoir arbitraire abattu en 1789, n'a pas opéré seule la contre-révolution méditée depuis si long-tems, si la jonrnée infamante du 17 juillet, ordonnée par elle, n'a pas été, en 1791, le tombeau de la liberté françoise, comme le 14 juillet 1789 en fut la premiere explosion, si la mort ou l'émigration des patriotes n'a pas remplacé celle des traîtres à la patrie, si les jugemens d'un tribunal vendu n'ont pas assouvi la rage des despotes sur les têtes les plus cheres aux citoyens, si nous conservons encore une ombre de liberté, nous le devons uniquement à six personnes, dont l'attitude fiere & imposante a quelquefois repoussé l'audace de la coalition des pervers. Rendons hommage à nos Brutus, à nos Catons, dont la vie peut-être n'a pas été en sûreté au milieu de la horde de brigands qui sapoient les fondemens de l'état, & qui ont bravé la mort pour le salut de leurs concitoyens consternés,

qui ne les auroient ni défendus ni vengés (1).

Est-il vrai que, méditant de nouveaux forfaits, Antoinette se sert de la puissance & de la liberté qu'elle s'est fait rendre pour suivre la trame qu'elle avoit déja ourdie? Est-il vrai que c'est à sa voix que se rassemblent vers nos frontieres les hordes de Germanie; que les conjurés François, dont le nombre s'accroit chaque jour, vont l'attendre à Worms & à Coblentz; qu'elle soudoie cette armée de traîtres; qu'elle seconde leurs projets en semant la discorde dans tous les départemens; qu'elle paie ces vagabonds qui, errant dans les campagnes menacent de les dévaster; qu'elle encourage les prêtres réfractaires; qu'elle promet l'impunité aux ministres dont la perfide intelligence avec elle nous laisse presque sans défense exposés aux insultes & au glaive de l'ennemi; qu'elle a déja formé dans l'assemblée législative un parti de royalistes; qu'elle y a fait nommer des gens à elle; qu'elle y a découvert & salarié de ces êtres lâches & avides qui demandent à genoux *de l'or & l'esclavage;* qu'elle a étouffé les cris de ceux qui veulent *du fer & la liberté*, & fait révoquer le sublime décret qui devoit anéantir pour

---

(1) Oui, la tête de Péthion & celle de Robespierre ont été menacées. Si les efforts des ennemis de la patrie avoient réussi, c'en étoit fait d'eux; ils mouroient victimes de la liberté : la liberté seroit morte avec eux. Ils ont rallié les Jacobins épouvantés; ils ont couvert les Feuillans d'opprobre, ils ont ranimé l'espoir des patriotes, & empêché dans l'assemblée la consommation du crime. Qu'ils en reçoivent le prix! Les vrais citoyens donnent peu d'éloges; mais ils racontent les actes de vertu; ils les transmettent à la postérité; ils citent pour exemples à leurs neveux les hommes qui en ont été capables.

jamais cette pompe servile, ce cérémonial ridicule, à l'aide duquel on fascine les yeux éblouis d'une classe d'hommes simples & crédules ? Est-il vrai que la mollesse de l'assemblée, dans laquelle il y a cependant des hommes libres, est déja l'ouvrage de l'or & des promesses d'une femme dont l'ambition & la vengeance ne se lasseront jamais ? Antoinette ? si tu as combiné ce tissu de forfaits dont toute la France t'accuse avec les nations étrangeres, si tu en projettes encore, prends garde, Antoinette, prends garde à toi ! le courroux d'une nation peut être suspendu par la pitié ; il peut être rallenti par une stupeur passagere ; on peut l'éblouir peut-être par de scandaleuses illuminations, par un don ridicule & mesquin à des pauvres qui n'ont pas reçu de ta main de quoi subsister un seul jour ; on peut l'endormir par des sermens imposteurs, par des lettres qu'on a peut-être démenties d'avance, par les adroites manœuvres des esclaves du despotisme : mais songe que le sommeil du peuple est celui du lion : que le germe de la liberté est répandu dans toute l'Europe ; que tu es moins sûre que tu ne penses de tes soldats étrangers ; que tes François émigrans sont tous des lâches incapables de se mesurer avec des citoyens ; que tout annonce la chûte des tyrans ; que leur premier pas vers nos frontieres nous fera tous relever à la fois, & que tu te verras seule contre vingt quatre millions d'hommes, & l'être éternel qui les a créés égaux & libres !

Antoinette ! tu peux seule te juger ; tu peux seule te dire à quel point la nation a droit de te haïr. Ce sont là les crimes dont elle t'accuse ; tous les maux qu'elle a soufferts, elle les croit ton ou-

vrage; tous ceux qu'on lui prépare, elle croit te les voir méditer dans l'enceinte du palais qu'elle te donne, & que tu trouves vieux, étroit & incommode. Si tu es insatiable de forfaits, elle ne peut couvrir ton nom de trop d'opprobre; cependant c'est à de pareils excès qu'elle doit déja cette portion de liberté que tu n'as pu lui arracher: c'est à ceux que tu médites qu'elle devra le reste. N'espere pas que les écrivains gardent un lâche silence sur les entreprises de tes agens & les tiennes; en vain la corruption des premiers législateurs a voulu porter atteinte à la liberté de la presse, ni toi, ni eux, ni leurs successeurs, n'échapperez à la surveillance & à la censure publique. Le feu de la liberté, le saint amour de tous, brûle encore dans le cœur des écrivains; leurs concitoyens les appellent, le sort de leur postérité les enflamme, & l'être qui dans son cœur a juré de vivre libre ou mourir, se joue de la colere des tyrans.

F I N.